



**Groupes de produits  
(y compris comptes spéciaux  
et financements spéciaux)  
2016**



## **Table des matières**

## Rapport

<b>1</b>	<b>Ensemble du canton</b> _____	7
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2016, solde II) _____	7
<b>2</b>	<b>Autorités (AUT)</b> _____	9
2.1	Compte de fonctionnement _____	9
2.2	Compte des investissements _____	10
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT _____	10
2.4	Comptes spéciaux _____	11
2.4.1	Grand Conseil _____	11
2.4.2	Conseil-exécutif _____	13
<b>3</b>	<b>Chancellerie d'Etat (CHA)</b> _____	15
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	15
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	15
3.3	Les priorités de l'exercice _____	16
3.4	Compte de fonctionnement _____	17
3.5	Compte des investissements _____	18
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA _____	19
3.7	Groupes de produits _____	20
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil _____	20
<b>4</b>	<b>Direction de l'économie publique (ECO)</b> _____	23
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	23
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	23
4.3	Les priorités de l'exercice _____	24
4.4	Compte de fonctionnement _____	25
4.5	Compte des investissements _____	26
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO _____	27
4.7	Groupes de produits _____	28
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction _____	28
4.7.2	Assurance-chômage _____	30
4.7.3	Développement et surveillance économique _____	32
4.7.4	Forêt et dangers naturels _____	34
4.7.5	Agriculture _____	37
4.7.6	Nature _____	40
4.8	Financements spéciaux _____	43
4.8.1	Fonds d'aide investissements _____	43
4.8.2	Fonds de régénération des eaux _____	45
4.8.3	Caisse des épizooties _____	47

4.8.4	Fonds du tourisme _____	49
4.8.5	Fonds pour les dommages causés par le gibier _____	51
4.8.6	Fonds de prévoyance _____	
<b>5</b>	<b>Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) _____</b>	<b>53</b>
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	53
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	53
5.3	Les priorités de l'exercice _____	54
5.4	Compte de fonctionnement _____	56
5.5	Compte des investissements _____	57
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP _____	58
5.7	Groupes de produits _____	59
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques ____	59
5.7.2	Assistance somatique _____	62
5.7.3	Psychiatrie _____	64
5.7.4	Protection de la santé et service sanitaire _____	66
5.7.5	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité _____	68
5.7.6	Protection des consommateurs et de l'environnement _____	70
5.7.7	Garantie du minimum vital et intégration _____	72
5.7.8	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation _____	75
5.8	Financements spéciaux _____	78
5.8.1	Fonds d'investissements hospitaliers _____	78
5.8.2	Fonds de lutte contre la toxicomanie _____	80
<b>6</b>	<b>Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) _____</b>	<b>83</b>
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	83
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	83
6.3	Les priorités de l'exercice _____	84
6.4	Compte de fonctionnement _____	86
6.5	Compte des investissements _____	87
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE _____	88
6.7	Groupes de produits _____	89
6.7.1	Soutien de la direction _____	89
6.7.2	Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat _____	91
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques _____	93
6.7.4	Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources _____	95
6.7.5	Soutien et surveillance des communes _____	97
6.7.6	Organisation du territoire _____	99
6.7.7	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse _____	101

6.7.8	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse _____	103
6.7.9	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales _____	105
6.7.10	Préfectures _____	108
6.7.11	Poursuites et faillites _____	110
6.7.12	Tenue du registre foncier _____	112
6.7.13	Registre du commerce _____	114
6.7.14	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte _____	116
<b>7</b>	<b>Direction de la police et des affaires militaires (POM) _____</b>	<b>119</b>
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	119
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	119
7.3	Les priorités de l'exercice _____	120
7.4	Compte de fonctionnement _____	121
7.5	Compte des investissements _____	123
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM _____	124
7.7	Groupes de produits _____	125
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative _____	125
7.7.2	Police _____	127
7.7.3	Circulation routière et navigation _____	131
7.7.4	Privation de liberté et mesures d'encadrement _____	134
7.7.5	Population et immigration _____	137
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires _____	140
7.8	Financements spéciaux _____	144
7.8.1	Contributions de remplacement _____	144
<b>8</b>	<b>Direction des finances (FIN) _____</b>	<b>147</b>
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	147
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	147
8.3	Les priorités de l'exercice _____	148
8.4	Compte de fonctionnement _____	149
8.5	Compte des investissements _____	150
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN _____	151
8.7	Groupes de produits _____	152
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit _____	152
8.7.2	Prestations de services finances du groupe _____	155
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes _____	158
8.7.4	Impôts et prestations de services _____	160
8.7.5	Personnel _____	163
8.7.6	Informatique et organisation _____	166
8.8	Financements spéciaux _____	169
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux _____	169

8.8.2	Fonds destiné à couvrir les prix d'investissement _____	171
8.8.3	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) _____	172
<b>9</b>	<b>Direction de l'instruction publique (INS) _____</b>	<b>175</b>
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	175
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	175
9.3	Les priorités de l'exercice _____	176
9.4	Compte de fonctionnement _____	178
9.5	Compte des investissements _____	179
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS _____	180
9.7	Groupes de produits _____	181
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques _____	181
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires _____	183
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle _____	185
9.7.4	Enseignement supérieur _____	188
9.7.5	Culture _____	190
9.7.6	Services centralisés _____	192
<b>10</b>	<b>Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) _____</b>	<b>195</b>
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	195
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	195
10.3	Les priorités de l'exercice _____	196
10.4	Compte de fonctionnement _____	197
10.5	Compte des investissements _____	198
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE _____	199
10.7	Groupes de produits _____	200
10.7.1	Soutien à la direction _____	200
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques _____	202
10.7.3	Développement durable _____	204
10.7.4	Information géographique _____	206
10.7.5	Infrastructures _____	209
10.7.6	Transports publics et coordination des transports _____	212
10.7.7	Gestion des biens immobiliers _____	215
10.7.8	Eaux et déchets _____	217
10.8	Financements spéciaux _____	220
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets _____	220
10.8.2	Fonds pour l'assainissement _____	222
10.8.3	Fonds des rives,lacs et des rivières _____	224
10.8.4	Fonds pour l'alimentation en eau _____	226

<b>11</b>	<b>Contrôle des finances (CF)</b> _____	229
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	229
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	229
11.3	Les priorités de l'exercice _____	230
11.4	Compte de fonctionnement _____	230
11.5	Compte des investissements _____	231
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF _____	232
11.7	Groupes de produits _____	233
11.7.1	Surveillance des finances _____	233
<b>12</b>	<b>Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)</b> _____	235
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	235
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	235
12.3	Les priorités de l'exercice _____	236
12.4	Compte de fonctionnement _____	237
12.5	Compte des investissements _____	238
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD _____	239
12.7	Groupes de produits _____	240
12.7.1	Protection des données _____	240
<b>13</b>	<b>Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)</b> _____	243
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II) _____	243
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation) _____	243
13.3	Les priorités de l'exercice _____	244
13.4	Compte de fonctionnement _____	245
13.5	Compte des investissements _____	246
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS _____	247
13.7	Groupes de produits _____	248
13.7.1	Direction de la magistrature _____	248
13.7.2	Juridictions civile et pénale _____	250
13.7.3	Juridiction administrative _____	253
13.7.4	Ministère public _____	256

## 1 Ensemble du canton

### 1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (compte 2016, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'Etat (CHA)	-27.8	1.0
Direction de l'économie publique (ECO)	-217.1	78.8
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)	-2 896.1	477.2
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)	-1 614.4	928.3
Direction de la police et des affaires militaires (POM)	-806.5	690.0
Direction des finances (FIN)	-282.9	6 634.2
Direction de l'instruction publique (INS)	-2 652.8	537.9
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	-1 087.4	399.8
Contrôle des finances (CF)	-4.3	0.1
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.0	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-193.8	100.8
<b>Ensemble du canton</b>	<b>-9 784.1</b>	<b>9 848.1</b>





## 2 Autorités (AUT)

### 2.1 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-13 304 595</b>	<b>-14 998 092</b>	<b>-13 084 177</b>	1 913 915	12.8 %
<b>Revenues</b>	<b>207 981</b>	<b>197 500</b>	<b>193 349</b>	-4 151	-2.1 %
<b>Solde</b>	<b>-13 096 614</b>	<b>-14 800 592</b>	<b>-12 890 827</b>	1 909 765	12.9 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-10 273 609	-11 641 092	-10 806 472	834 620	7.2 %
31 Biens, services et marchandises	-1 385 382	-1 653 000	-943 979	709 021	42.9 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	0	0	0	0	0.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-1 445 604	-1 504 000	-1 133 726	370 274	24.6 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-200 000	-200 000	-200 000	0	0.0 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	203 073	194 000	188 894	-5 106	-2.6 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	3 886	2 500	4 386	1 886	75.4 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	1 022	1 000	69	-931	-93.0 %

#### Evolution du compte de fonctionnement

La rubrique Autorités inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

## 2.2 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Dépenses</b>					
<b>Recettes</b>					

### Evolution du compte des investissements

Pas d'investissement. Les projets d'investissement passent par la CHA.

## 2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

2011	2012	2013	2014	2015	2016
7.0	7.0	7.0	19.8	20.6	22.0

### Commentaire

A partir de l'exercice 2014, le nombre de postes à temps plein AUT des sept membres du gouvernement et des Services parlementaires sont réunis. La légère hausse est due à l'augmentation des taux d'activité des chargés de procès-verbaux.

## 2.4 Comptes spéciaux

### 2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-8 859 794</b>	<b>-10 653 911</b>	<b>-8 822 680</b>	1 831 231	17.2 %
<b>Revenues</b>	<b>14 443</b>	<b>5 500</b>	<b>24 970</b>	19 470	354.0 %
<b>Solde</b>	<b>-8 845 351</b>	<b>-10 648 411</b>	<b>-8 797 710</b>	1 850 701	17.4 %
<b>Charges</b>					
300 Autorités, commis.sions et juges	-4 383 951	-5 500 000	-4 568 404	931 596	16.9 %
301 Traitements du personnel administratif et d'exploitation	-1 908 951	-2 168 487	-2 081 073	87 414	4.0 %
303 Contributions aux assurances sociales	-413 914	-475 386	-434 937	40 449	8.5 %
304 Contributions à l'assurance du personnel	-179 031	-191 068	-205 283	-14 215	-7.4 %
305 Contribution à l'assurance accidents	-12 255	-12 970	-13 647	-677	-5.2 %
308 Indemnités versées au personnel temporaire	-136 224	0	-161 865	-161 865	0.0 %
309 Autres charges de personnel	439	-29 000	-23 270	5 730	19.8 %
310 Fouritures des bureau, imprimés et matériel didac- tique	-149 497	-295 000	-105 460	189 540	64.3 %
311 Mobiliers, machines, véhicules	-10 875	-20 000	-12 460	7 540	37.7 %
315 Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers	-7 246	-30 000	-11 274	18 726	62.4 %
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	-14 215	-15 000	-8 191	6 809	45.4 %
317 Dédommagements	-6 182	-8 000	-21 909	-13 909	-173.9 %
318 Honoraires et prestations de service	-538 261	-715 000	-402 442	312 558	43.7 %
319 Frais divers	-140 131	-219 000	-125 923	93 077	42.5 %
365 Institutions privées	-759 500	-760 000	-443 042	316 958	41.7 %
369 Autres subventions	0	-15 000	-3 500	11 500	76.7 %
390 Charges facturées en interne	-200 000	-200 000	-200 000	0	0.0 %
<b>Revenues</b>					
436 Remboursements	11 978	4 000	21 965	17 965	449.1 %
440 Parts à des recettes fédérales	2 465	1 500	3 005	1 505	100.3 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %

## Commentaire

### Modification par budget 2016

Le compte clôt sur un excédent de CHF 1,85 million (-17,4 %) par rapport au montant budgété. L'efficacité du parlement, qui a notamment conduit à des sessions plus courtes, y a grandement contribué. Une partie des indemnités journalières inscrites au budget (y c. les prestations sociales) pour les membres du Grand Conseil, d'un montant d'environ CHF 1,0 million (-10,6 %), n'a ainsi pas été utilisée. En outre, des économies ont été réalisées dans les postes Imprimés et Prestations de services de tiers : Environ CHF 0,2 million ont pu être économisés pour les frais d'impression (GC 310), car moins d'actes législatifs ont été produits à l'externe. Par ailleurs, la production du Journal du Grand Conseil et du budget ont coûté moins cher que prévu.

Concernant les prestations externes (GC 318), des économies d'environ CHF 0,3 million ont pu être réalisées notamment dans les mandats de conseil, l'interprétation et la rédaction des procès-verbaux pour le parlement.

Le versement des subventions aux secrétariats des groupes se fait pendant un an, du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante. Dans les comptes annuels 2016, les subventions ont été pour la première fois affectées par période. La différence d'incorporation de CHF 0,3 million pendant cinq mois a été prise en compte et conduit à une amélioration unique du résultat des comptes (GC 365).

### Priorités de développement

Les travaux de développement de l'offre numérique sont prioritaires (extranet pour les membres du Grand Conseil, impression à la demande, offres Internet, etc.).

### Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil pour 2016 ne présente aucune chance ou risque.

## 2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-4 444 801</b>	<b>-4 344 181</b>	<b>-4 261 496</b>	82 685	1.9 %
<b>Revenues</b>	<b>193 538</b>	<b>192 000</b>	<b>168 379</b>	-23 621	-12.3 %
<b>Solde</b>	<b>-4 251 263</b>	<b>-4 152 181</b>	<b>-4 093 117</b>	59 064	1.4 %
<b>Charges</b>					
300 Autorités, commis.sions et juges	-1 949 549	-1 990 031	<b>-1 946 799</b>	43 232	2.2 %
303 Contributions aux assurances sociales	-148 188	-162 428	<b>-148 858</b>	13 570	8.4 %
304 Contributions à l'assurance du personnel	-244 757	-252 565	<b>-249 164</b>	3 401	1.3 %
305 Contribution à l'assurance accidents	-7 706	-9 157	<b>-8 237</b>	920	10.0 %
307 Prestations aux retraités	-889 523	-850 000	<b>-964 934</b>	-114 934	-13.5 %
310 Fouritures des bureau, imprimés et matériel didac- tique	-170	-1 000	<b>-173</b>	827	82.7 %
317 Dédommagements	-96 115	-115 000	<b>-96 181</b>	18 819	16.4 %
319 Frais divers	-422 690	-235 000	<b>-159 966</b>	75 034	31.9 %
361 Cantons	-61 826	-65 000	<b>-62 854</b>	2 146	3.3 %
369 Autres subventions	-624 278	-664 000	<b>-624 330</b>	39 670	6.0 %
<b>Revenues</b>					
436 Remboursements	191 095	190 000	<b>166 929</b>	-23 071	-12.1 %
440 Parts à des recettes fédérales	1 421	1 000	<b>1 381</b>	381	38.1 %
490 Revenus d'imputations internes	1 022	1 000	<b>69</b>	-931	-9.3 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %

## Commentaire

### Modifications par budget 2016

Le compte spécial du Conseil-exécutif boucle sur un résultat meilleur que le budget. Sans le crédit supplémentaire adopté par le Grand Conseil (AGC 0998/2016) pour des rentes supplémentaires aux anciens membres du Conseil-exécutif (GC 307), d'un montant de CHF 0,15 million en raison de deux départs au Conseil-exécutif au milieu de l'année, l'amélioration par rapport à l'année précédente s'élèverait à environ CHF 0,2 million.

Les frais du Conseil-exécutif (GC 319) se sont améliorés car les dépenses consacrées à l'alimentation, aux visites et aux réceptions d'autorités et de délégations lors de l'année sous revue ont été moindres.

En raison d'un départ, les recettes liées aux mandats de conseil d'administration et aux revenus accessoires ont été inférieures aux attentes (GC 436).

### Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

### **Chances et risques**

Le compte spécial du Conseil-exécutif pour 2016 ne présente aucune chance ou risque.

### 3 Chancellerie d'Etat (CHA)

#### 3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-27.8		1.0

#### 3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-27.1	-27.1	-26.7	0.4	1.4 %
<b>Total</b>	<b>-27.1</b>	<b>-27.1</b>	<b>-26.7</b>	0.4	1.5 %



### 3.3 Les priorités de l'exercice

#### *Soutien à la conduite*

La CHA est un prestataire de services à la jonction entre la politique, l'administration et la population. Elle constitue l'état-major du Conseil-exécutif et le soutient dans son activité. La CHA assume également des tâches de liaison importantes avec le Grand Conseil.

Au 1<sup>er</sup> mars 2016, le Secrétariat général a été transformé en Secrétariat d'état-major. Durant l'année sous revue, ce service a administré les 40 séances du Conseil-exécutif et a traité 2035 affaires du Conseil-exécutif. En tant que participant pilote au projet BE-GEVER, la CHA a été la première Direction à tester le traitement numérique des affaires du Conseil-exécutif.

#### *Elections et votations*

En 2016, le corps électoral bernois a voté sur 13 objets fédéraux et trois objets cantonaux lors de quatre scrutins. Pour trois d'entre eux, les Suisses et les Suissesses de l'étranger ont pu voter par voie électronique. Le 28 février 2016, les élections de renouvellement du gouvernement et des préfets et des préfètes de l'Emmental et du Seeland ont eu lieu. Le conseiller d'Etat du Jura bernois a été élu seulement au second tour qui a eu lieu le 4 mars 2016.

#### *Communication*

Durant l'année sous revue, le canton de Berne a publié 435 communiqués de presse et a informé le public de ses activités lors de 72 conférences de presse. Environ 6 000 utilisateurs de Twitter et 2 400 de Facebook se sont informés sur les affaires du canton via les réseaux sociaux. Les sites Web cantonaux sont intensément utilisés. Les collaborateurs du canton ont été informés de thèmes d'actualité dans six numéros de la revue du personnel. Durant l'année sous revue, l'Office de la communication a élaboré un nouveau guide de la communication de crise à l'intention des états-majors de crise régionaux et des communes. Il l'a également publié sur Internet afin qu'en cas de crise, on puisse y accéder depuis n'importe où. Les préparatifs du 600<sup>e</sup> anniversaire de l'Hôtel du gouvernement en sont à un stade avancé. En 2017, ce bâtiment historique sera célébré à travers une multitude d'activités.

#### *Archives de l'Etat*

Le programme « Gestion des affaires et archivage électroniques (GAE) », approuvé par les conseils le 24 juin et le 1<sup>er</sup> septembre 2014, a également progressé comme prévu l'année passée. La

phase de réalisation pourra être achevée à l'été 2017. Les travaux de lancement de BE-GEVER sont déjà en cours dans plusieurs Directions.

En 2016, les demandes de consultation de dossiers de personnes concernées par des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux ont connu une forte hausse. Après l'approbation de la loi fédérale correspondante par les chambres fédérales fin septembre, la hausse a été si forte que la recherche de dossiers ne pouvait plus être assurée avec les moyens ordinaires et deux personnes ont dû être embauchées à durée déterminée.

#### *Egalité entre les femmes et les hommes*

Dans le cadre de l'exposition itinérante « Lohnmobil », le BEFH a informé, en collaboration avec diverses organisations, sur les causes, les conséquences et les actions possibles pour abolir les différences salariales entre hommes et femmes et a proposé divers événements et formation. Le « Réseau égalité Berne francophone » constitue désormais un réseau d'information et de communication qui permet un meilleur ancrage des activités en matière d'égalité dans la partie francophone du canton.

#### *Politique jurassienne*

Au chapitre de la politique jurassienne, l'année 2016 a été marquée par la poursuite du projet Statu quo+, à savoir l'implémentation des mesures décidées par le gouvernement dans son ACE no 128/2015 du 11 février 2015.

Menés sous la conduite de la CHA, ce projet a permis la mise en œuvre d'une série de mesures concrètes en 2016. D'autres mesures seront introduites en 2017 avec notamment l'extension du périmètre d'action du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF).

Durant l'année 2016, les travaux relatifs à la mise en route du vote communaliste à Moutier et dans les quatre autres communes ayant présenté une demande auprès du Conseil-exécutif ont franchi une étape importante avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB; RSB 105.233). Celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016. La CHA s'est d'autre part attelée à l'organisation de la votation qui se tiendra à Moutier le 18 juin 2017.

### 3.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-28 199 303</b>	<b>-27 859 667</b>	<b>-27 831 787</b>	27 880	0.1 %
<b>Revenues</b>	<b>1 192 873</b>	<b>832 000</b>	<b>1 181 531</b>	349 531	42.0 %
<b>Solde</b>	<b>-27 006 430</b>	<b>-27 027 667</b>	<b>-26 650 256</b>	377 411	1.4 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-12 025 044	-12 440 980	-12 124 844	316 136	2.5 %
31 Biens, services et marchandises	-14 495 581	-14 276 000	-14 193 027	82 973	0.6 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	-750 182	-779 687	-861 131	-81 445	-10.4 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-915 191	-351 000	-500 025	-149 025	-42.5 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-13 304	-12 000	-152 760	-140 760	-1173.0 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	84 163	86 000	81 803	-4 197	-4.9 %
43 Contributions	778 894	436 500	825 387	388 887	89.1 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	7 218	3 500	6 827	3 327	95.1 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	112 000	100 000	55 300	-44 700	-44.7 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	210 598	206 000	212 214	6 214	3.0 %

#### Evolution du compte de fonctionnement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un groupe de produits. L'évolution du compte de fonctionnement et les écarts par rapport au budget sont mentionnés en com-

mentaire dans le groupe de produits «Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil».

### 3.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-597 758</b>	<b>-566 000</b>	<b>-204 198</b>	361 802	63.9%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-597 758</b>	<b>-566 000</b>	<b>-204 198</b>	361 802	63.9%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-597 758	-566 000	-204 198	361 802	63.9%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

#### Evolution du compte des investissements

Les investissements n'ont pas pu être réalisés dans la mesure prévue. Il y a eu, d'une part, un retard dans l'achat d'un nouveau logiciel pour les élections et les votations, si bien que les CHF 0,1 million prévus à cet effet n'ont pas été utilisés. D'autre part, pour le projet « Archives numériques », il a été décidé, selon les dispositions de IT@BE, de louer les infrastructures nécessaires (taxe d'utilisation) et de ne rien acheter, si bien que les CHF 0,3 million budgétés n'ont pas été utilisés.

A l'inverse, les travaux relatifs à l'infrastructure de virtualisation des serveurs pour la CHA ont dû être lancés plus tôt que prévu, de sorte que les investissements correspondants ont pu être consacrés au remplacement des PC et des notebooks durant l'année sous revue.

### **3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA**

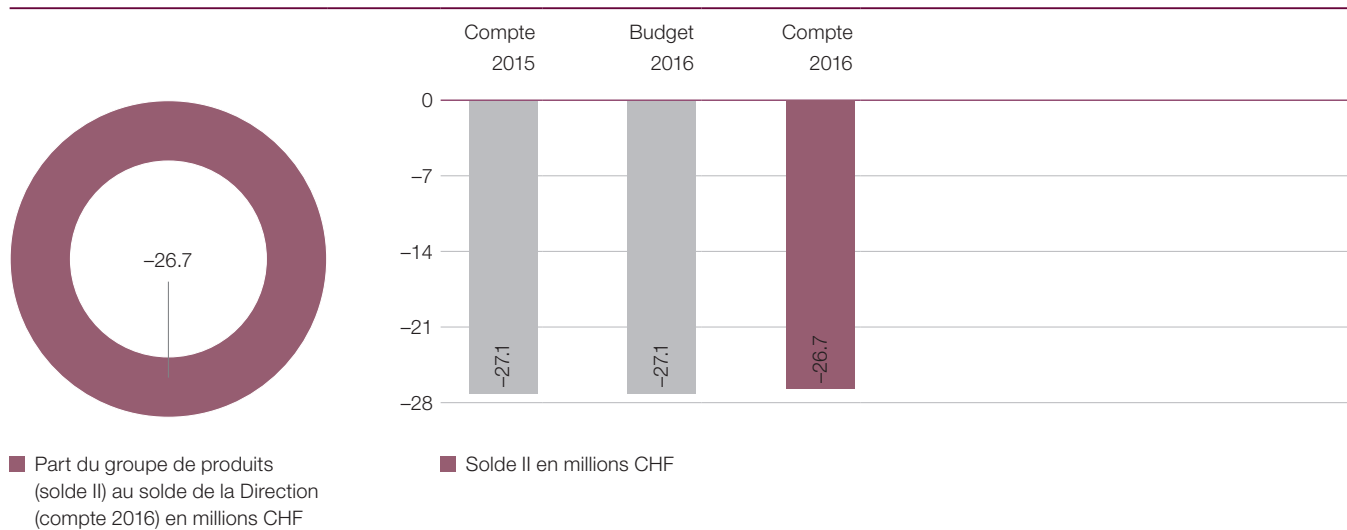
<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
89.2	88.1	90.6	83.5	83.4	81.5

#### **Commentaire**

L'effectif de la CHA est resté constant durant les six dernières périodes. Aucun changement majeur n'est à constater.

### 3.7 Groupes de produits

#### 3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



#### Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à m de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches.

## Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	956 821	622 500	984 257	361 757	58.1 %
(-) Frais de personnel	-12 025 044	-12 440 981	-12 132 427	308 554	2.5 %
(-) Coûts matériels	-14 545 553	-14 267 999	-14 299 685	-31 685	-0.2 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-813 492	-867 976	-941 652	-73 676	-8.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-26 427 268</b>	<b>-26 954 456</b>	<b>-26 389 507</b>	564 950	2.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	112 000	100 000	55 300	-44 700	-44.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-761 690	-265 000	-403 394	-138 394	-52.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 218	3 500	6 827	3 327	95.1 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-27 069 740</b>	<b>-27 115 956</b>	<b>-26 730 774</b>	385 182	1.4
(+)/(-) Régularisations	63 309	88 290	80 518	-7 771	-8.8
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-27 006 430</b>	<b>-27 027 667</b>	<b>-26 650 256</b>	377 411	1.4

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Egalité	-479 282	-558 289	-521 546	36 744	6.6 %
Archives	-3 457 676	-4 276 571	-3 836 116	440 455	10.3 %
Communication et relations extérieures	-3 197 552	-3 321 666	-3 103 099	218 566	6.6 %
Bilinguisme et suivi législatif	-3 660 601	-3 318 177	-3 475 817	-157 640	-4.8 %
Droits politiques et ressources	-14 491 100	-14 192 062	-14 382 271	-190 208	-1.3 %
Soutien à la direction	-1 141 057	-1 287 691	-1 070 659	217 033	16.9 %

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde I du groupe de produits a été inférieur de CHF 0,56 million. Cet écart est principalement dû aux deux positions Rentrées financières et Charges de personnel, d'un montant de CHF 0,3 million chacune.

S'agissant des services postaux, des recettes supplémentaires ont été réalisées en raison de la refacturation à des entreprises relevant de la sphère d'influence du canton, dont le volume n'était pas encore connu au moment de l'établissement du budget.

Diverses modifications du taux d'occupation et divers retards de recrutement ont conduit à une baisse des charges de per-

sonnel. D'autre part, les dépenses pour les indemnités journalières du Conseil du Jura bernois (CJB) ont été supérieures aux attentes.

Les communes ont pris en charge les frais d'envoi du matériel électoral des élections complémentaires du Conseil-exécutif. Le canton prend à sa charge les frais de port supplémentaires pour les communes induits par le surpoids des documents de propagande électorale. Ces frais, d'un montant de CHF 0,155 million, n'ont pas pu être budgétés en raison des départs du Conseil-exécutif annoncés après la clôture du processus budgétaire et induisent une charge supplémentaire pour les subventions cantonales.

### Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

### Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

---

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 154	2 035
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	111	140
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	312	264
Nombre de légalisations	11 103	11 651
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 967 913	2 425 706
Nombre de communiqués de presse	447	435
Nombre de conférences de presse	76	72
Nombre de consultations du portail www.be.ch	1 752 358	918 382
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	806	553
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	326 141	896 587
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	126	116
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	101	87
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	88	101

## 4 Direction de l'économie publique (ECO)

### 4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	-10.0		1.6
Assurance-chômage	-20.8		2.3
Développement et surveillance économique	-45.5		16.6
Forêt et dangers naturels	-44.4		18.8
Agriculture	-65.9		30.3
Nature	-30.6		9.2

### 4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-9.2	-10.1	-8.5	1.6	15.8 %
Assurance-chômage	-16.0	-18.3	-18.5	-0.2	-0.9 %
Développement et surveillance économique	-28.4	-36.2	-28.9	7.3	20.2 %
Forêt et dangers naturels	0.0	-29.2	-25.6	3.6	12.3 %
Agriculture	-38.6	-44.4	-35.6	8.8	19.9 %
Nature	-19.4	-22.1	-21.3	0.7	3.4 %
<b>Total</b>	<b>-111.6</b>	<b>-160.3</b>	<b>-138.4</b>	21.8	13.7 %

#### Remarque

Les groupes de produits « Conservation et gestion de la forêt », « Protection contre les dangers naturels » et « Entreprise Forêts domaniales » sont gérés depuis 2016 en tant que produits dans le groupe de produits « Forêt et dangers naturels ».

Vous trouvez davantage d'informations sur [plateforme électronique](#).



### 4.3 Les priorités de l'exercice

#### *Protection des plantes*

L'OAN a lancé un projet de lutte contre les atteintes causées à l'environnement par les produits phytosanitaires en collaboration avec l'Union des paysans bernois et l'Office fédéral de l'agriculture. Ce projet de six ans (2017 à 2022) a pour objectif principal de réduire les risques pour l'environnement et les eaux de surface – si possible sans affaiblir le volume de production. Les exploitations agricoles peuvent y participer sur une base volontaire. Durant la session de juin, le Grand Conseil a approuvé l'octroi d'un crédit de CHF 10,6 millions à ce projet.

#### *Biodiversité*

En juin, le Conseil-exécutif a approuvé le premier programme de mise en œuvre élaboré dans le cadre de la deuxième partie de la Stratégie de biodiversité du canton de Berne. Cette partie attribue aux six champs d'action définis dans la première partie des objectifs à moyen terme concrets et vérifiables. Dans un troisième temps, il est prévu de concrétiser spatialement la stratégie à l'aide du plan sectoriel Biodiversité.

#### *Mise en œuvre de la stratégie économique 2025*

En février, le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur d'un deuxième train de mesures pour l'application de la stratégie économique 2025 (ACE 118/2016). Au travers des cinq mesures « Promouvoir l'innovation », « Définir une stratégie fiscale », « Promouvoir les compétences cleantech », « Réaliser rapidement le campus Biel/Bienne » et « Renforcer le rôle du canton en matière d'aménagement du territoire », il entend augmenter davantage encore l'attractivité du site économique bernois et créer des conditions favorables à une croissance économique durable.

#### *Politique régionale*

En mars, le Conseil-exécutif a approuvé le programme 2016 à 2019 de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale de la Confédération et autorisé le beco Economie bernoise à signer la convention-programme passée avec la Confédération (ACE 312/2016). Le tourisme, l'industrie, les cleantechs et les offres régionales novatrices représentent les priorités stratégiques de ce projet.

#### *Meilleure rentabilité de l'économie forestière*

Le programme « Economie forestière durable BE » lancé en 2015 en collaboration avec les propriétaires de forêts bernois suscite de l'intérêt. Au total, onze projets de vulgarisation visant à optimiser l'exploitation forestière ont commencé et trois cours destinés aux responsables de forêts travaillant pour des propriétaires forestiers publics ont été organisés. Le projet pilote de partenariat en matière de vulgarisation permet de tester de nouvelles formes de collaboration entre les forestiers cantonaux et les organisations liées aux propriétaires de forêts.

#### *Changement climatique: programme de suivi pour la haute montagne*

Un programme de suivi pour la haute montagne a été élaboré. Celui-ci doit permettre d'identifier et de surveiller les évolutions défavorables dues au changement climatique. En août, une première station de mesure du pergélisol a été mise en service. Les mesures suivantes seront mises en œuvre progressivement au cours des prochaines années.

#### 4.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-768 747 970</b>	<b>-793 099 383</b>	<b>-763 236 361</b>	29 863 022	3.8 %
<b>Revenues</b>	<b>634 934 701</b>	<b>641 293 323</b>	<b>629 823 716</b>	-11 469 607	-1.8 %
<b>Solde</b>	<b>-133 813 269</b>	<b>-151 806 060</b>	<b>-133 412 644</b>	18 393 415	12.1 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-91 146 135	-95 829 187	-93 796 894	2 032 293	2.1 %
31 Biens, services et marchandises	-27 704 521	-32 004 926	-27 423 751	4 581 175	14.3 %
32 Intérêts passifs	-14 679	0	-15 714	-15 714	0.0 %
33 Amortissements	-22 207 377	-26 363 148	-22 349 911	4 013 236	15.2 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-72 015 079	-78 747 460	-72 067 679	6 679 781	8.5 %
37 Subventions redistribuées	-547 892 490	-550 800 000	-538 760 826	12 039 174	2.2 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-3 810 733	-2 066 562	-3 890 974	-1 824 412	-88.3 %
39 Imputations internes	-3 956 956	-7 288 100	-4 930 612	2 357 488	32.3 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	6 590 386	6 015 000	6 088 079	73 079	1.2 %
41 Régales, concessions	4 282 932	4 170 000	4 959 938	789 938	18.9 %
42 Revenus des biens	138 528	98 000	167 374	69 374	70.8 %
43 Contributions	27 997 252	29 604 558	29 381 342	-223 216	-0.8 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	45 209	19 394	43 724	24 330	125.5 %
45 Remboursement de collectivités publiques	7 150 187	5 013 436	7 675 797	2 662 361	53.1 %
46 Subventions acquises	29 795 593	32 166 819	30 732 513	-1 434 306	-4.5 %
47 Subventions à redistribuer	547 892 490	550 800 000	538 760 826	-12 039 174	-2.2 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	1 617 552	1 690 124	2 986 492	1 296 368	76.7 %
49 Imputations internes	9 424 572	11 715 992	9 027 632	-2 688 360	-22.9 %

#### Evolution du compte de fonctionnement

Le solde du compte de fonctionnement 2016 est inférieur de CHF 18,4 millions à la valeur budgétée. Cette amélioration est due au fait que les subventions cantonales (CHF 6,7 mio) ont été moins importantes que prévu et que le canton a été épargné par les événements dommageables de grande ampleur (intempéries, plantes malades ou parasitées, etc.). De plus, les projets réalisés dans les domaines des forêts (soins aux forêts protectrices, protection des forêts et soins aux jeunes peuplements) et de la promotion économique ont été moins nombreux que prévu.

Les charges de biens, services et marchandises se sont pour leur part montées à CHF 4,6 millions, ce qui est également inférieur aux prévisions. Ce résultat témoigne d'une politique de dépenses restrictive, ces dernières ayant été plus basses que prévu dans presque tous les secteurs d'activité. Enfin, les amortissements étaient de CHF 4,0 millions inférieurs au montant budgété en raison, notamment, d'investissements plus bas en lien avec le Fonds cantonal d'aide aux investissements.

#### 4.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-43 483 140</b>	<b>-52 296 000</b>	<b>-37 714 092</b>	14 581 908	27.9%
<b>Recettes</b>	<b>24 740 263</b>	<b>19 376 000</b>	<b>20 388 708</b>	1 012 708	5.2%
<b>Solde</b>	<b>-18 742 877</b>	<b>-32 920 000</b>	<b>-17 325 383</b>	15 594 617	47.4%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-4 237 045	-3 393 000	-2 757 527	635 473	18.7%
52 Prêts et participation permanentes	-4 311 171	-11 300 000	-4 009 955	7 290 045	64.5%
56 Subventions accordées	-21 760 608	-26 603 000	-19 804 334	6 798 666	25.6%
57 Subventions redistribuées	-13 174 316	-11 000 000	-11 142 275	-142 275	-1.3%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	76 585	0	69 093	69 093	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	7 598 955	5 200 000	6 850 460	1 650 460	31.7%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	61 131	300 000	29 550	-270 450	-90.1%
66 Subventions acquises	3 829 276	2 876 000	2 297 331	-578 669	-20.1%
67 Subventions à redistribuer	13 174 316	11 000 000	11 142 275	142 275	1.3%

#### Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2016 est de CHF 15,6 inférieur aux prévisions budgétaires.

Dans les domaines de la promotion économique ainsi que du tourisme et du développement régional, des dépenses d'investissement (prêts, participations et subventions) de CHF 11,3 millions – soit une somme nettement moins importante que prévu – ont été enregistrées.

Le canton a pu rembourser une partie (CHF 1,6 mio) du prêt fédéral accordé pour des crédits d'investissement forestiers.

Outre plusieurs dépenses légèrement inférieures aux prévisions, les dépenses consenties pour le Fonds de régénération des eaux et pour les investissements informatiques étaient de respectivement CHF 1,2 million et CHF 0,7 million inférieures au budget 2016.

#### 4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO

2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 092.6	1 058.1	1 050.5	1 074.1	1 077.2	1 113.6

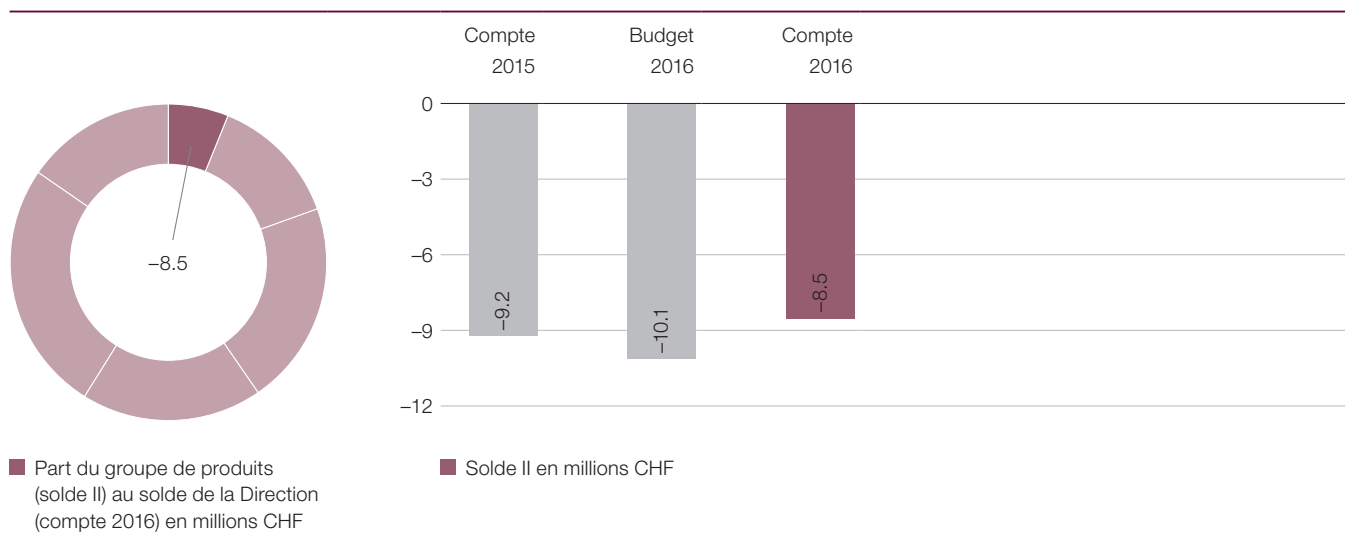
##### Commentaire

Au sein de l'ECO, le nombre de postes à plein temps a augmenté d'environ 2 pour cent entre 2011 et 2016. Les variations enregistrées durant cette période sont pour l'essentiel liées aux effectifs financés par la Confédération dans les offices régionaux de placement (ORP) et à la Caisse de chômage en fonction de l'évolution du marché du travail et du nombre de chômeurs. Les capacités des ORP et de la Caisse de chômage sont ajustées en fonction de l'évolution du marché du travail.

Les reculs enregistrés en 2012 et 2013 résultent principalement des mesures de réorganisation de l'Entreprise Forêts domaniales. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes a eu pour effet d'étendre les contrôles vétérinaires incombant au Service vétérinaire de l'Office de l'agriculture et de la nature.

## 4.7 Groupes de produits

### 4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



#### Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de l'ECO ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Utilisation efficace des instruments de direction et des res-

sources disponibles. Garantie des prestations de services juridiques et informatiques au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales de sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	895 632	927 276	1 361 551	434 275	46.8%
(-) Frais de personnel	-5 335 998	-5 994 836	-5 653 651	341 185	5.7%
(-) Coûts matériels	-1 255 385	-1 375 845	-1 083 080	292 765	21.3%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-822 143	-647 852	-417 094	230 758	35.6%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-6 517 894</b>	<b>-7 091 257</b>	<b>-5 792 274</b>	1 298 983	18.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	245 789	0	203 230	203 230	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 932 226	-2 974 600	-2 891 828	82 772	2.8%
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 075	2 099	3 125	1 026	48.9%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-9 201 257</b>	<b>-10 063 758</b>	<b>-8 477 747</b>	1 586 011	15.8%
(+/-) Régularisations	23 593	83 235	7 790	-75 445	-90.6%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-9 177 664</b>	<b>-9 980 523</b>	<b>-8 469 957</b>	1 510 566	15.1%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Prestations de services informatiques	-2 797 449	-2 727 779	-1 823 401	904 379	33.2%
Prestations de services juridiques	-1 026 272	-1 314 813	-1 154 429	160 384	12.2%
Soutien à la direction	-2 694 174	-3 048 665	-2 814 445	234 220	7.7%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au compte 2016 s'améliore de CHF 1,3 million par rapport au budget 2016, notamment en raison d'intérêts et d'amortissements standards plus bas dus à de plus faibles investissements informatiques.

Les frais de personnel sont inférieurs au budget en raison de postes vacants ou non repourvus. De plus, les rentrées financières se sont avérées plus importantes que prévu grâce aux

remboursements accrus du SECO pour les prestations informatiques en faveur de l'assurance-chômage.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Le montant des subventions cantonales était légèrement inférieur aux prévisions budgétaires 2016.

### Priorités de développement

L'ECO représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse dont l'objectif est de se profiler en tant que centre poli-

tique de la Suisse et qu'espace économique et cadre de vie indépendants.

### Chances et risques

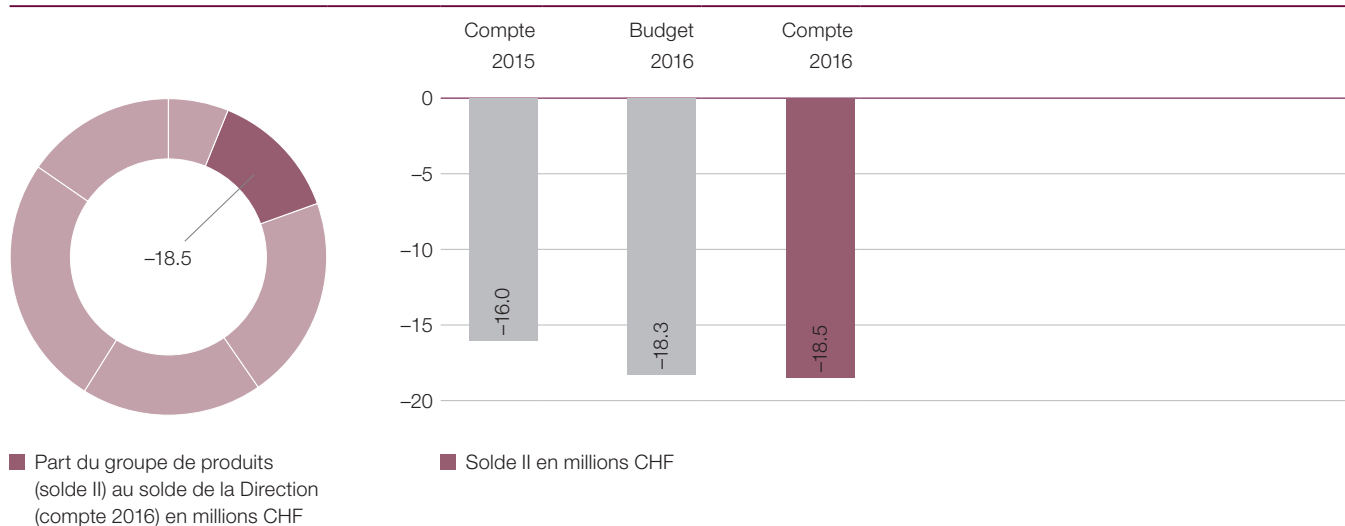
Aucuns.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	93	92
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	36	14
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	233	233
Nombre de recours déposés	74	98
Nombre de recours réglés	82	88
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 347	1 432
Subventions annuelles (en millions CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	2.93	2.89

#### 4.7.2 Assurance-chômage



#### Description

Le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage LACI sur mandat de la Confédération. À cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le service de l'emploi et la caisse de chômage.

Le service de l'emploi gère les offices régionaux de placement ORP, soit 20 sites dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il soutient les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Les ORP organisent chaque année environ 119 600 entretiens d'orientation. Ils élaborent et proposent des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) à hauteur d'environ CHF 53 millions par an (état 2016). Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé. Des sanctions sont prises si nécessaire. En outre, un service de médiation est à disposition en cas de désaccord.

Chaque canton doit tenir une caisse de chômage (CC). Les assurés ont le choix entre la CC et les autres caisses (p.ex. des syndicats). La CC examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits Service de l'emploi et Caisse de chômage sont exclusivement financés par l'assurance-chômage de la Confédération. Le produit «assurance-chômage – mesures cantonales» contient la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Reentrées financières	2 088 630	0	2 143 981	2 143 981	0.0%
(-) Frais de personnel	-1 599 608	-1 229 700	-2 053 218	-823 518	-67.0%
(-) Coûts matériels	-452 483	-231 008	-368 140	-137 132	-59.4%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-321	-708	-383	325	45.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>36 218</b>	<b>-1 461 416</b>	<b>-277 761</b>	1 183 655	81.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	1 600 500	150 000	-1 450 500	-90.6%
(-) Coûts des subventions cantonales	-15 991 824	-18 450 000	-18 341 269	108 731	0.6%
(+) Reentrées fiscales et amendes	2 048	1 721	2 013	292	17.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-15 953 557</b>	<b>-18 309 195</b>	<b>-18 467 016</b>	-157 821	-0.9%
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-15 953 557</b>	<b>-18 309 195</b>	<b>-18 467 016</b>	-157 821	-0.9%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Service d'emploi (ORP)	308 233	-816 327	60 433	876 761	107.4 %
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	144 016	-158 962	120 222	279 185	175.6 %
Assurance-chômage – mesures cantonales	-416 031	-486 126	-458 416	27 709	5.7 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

En 2016, le taux de chômage a atteint en moyenne 2,6 pour cent dans le canton de Berne (Suisse: 3,5 % contre 3,3 % l'année précédente). Les variations observées durant l'année correspondent aux fluctuations saisonnières usuelles.

Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » fait partie du groupe de produits « Assurance-chômage ». Ce produit comprend d'une part la participation du canton à l'exécution de l'assurance-chômage, telle qu'elle est prescrite par la législation fédérale, et d'autre part les mesures propres au canton (p. ex. cours et programmes pour les personnes n'ayant pas droit aux prestations de l'assurance-chômage) destinées à compléter les mesures de l'assurance-chômage.

La contribution cantonale à l'exécution de l'assurance-chômage est d'environ CHF 100 000 inférieure aux prévisions. Ce montant dépend de l'évolution de la masse salariale sur l'ensemble de la Suisse et du nombre de jours de chômage contrôlés annuellement dans le canton.

Le SECO rétribue le canton pour les prestations transversales fournies par l'office au titre du présent groupe de produits. Ces prestations ont été budgétées comme subventions d'investissement et non comme remboursements, si bien qu'elles apparaissent comme rentrées financières et non comme subventions d'exploitation dans le compte. La demande en prestations transversales relevant des secteurs d'activité Caisse de chômage et Service de l'emploi, qui sont financés par la Confédération, atteint environ CHF 540 000 de plus que prévu.

#### Priorités de développement

Le canton de Berne veut lutter contre le travail au noir et le dumping salarial en appliquant efficacement la législation.

A tout moment, les offices régionaux de placement doivent être prêts à réagir rapidement à des situations de crise économique.

#### Chances et risques

Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part du canton dans le

nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

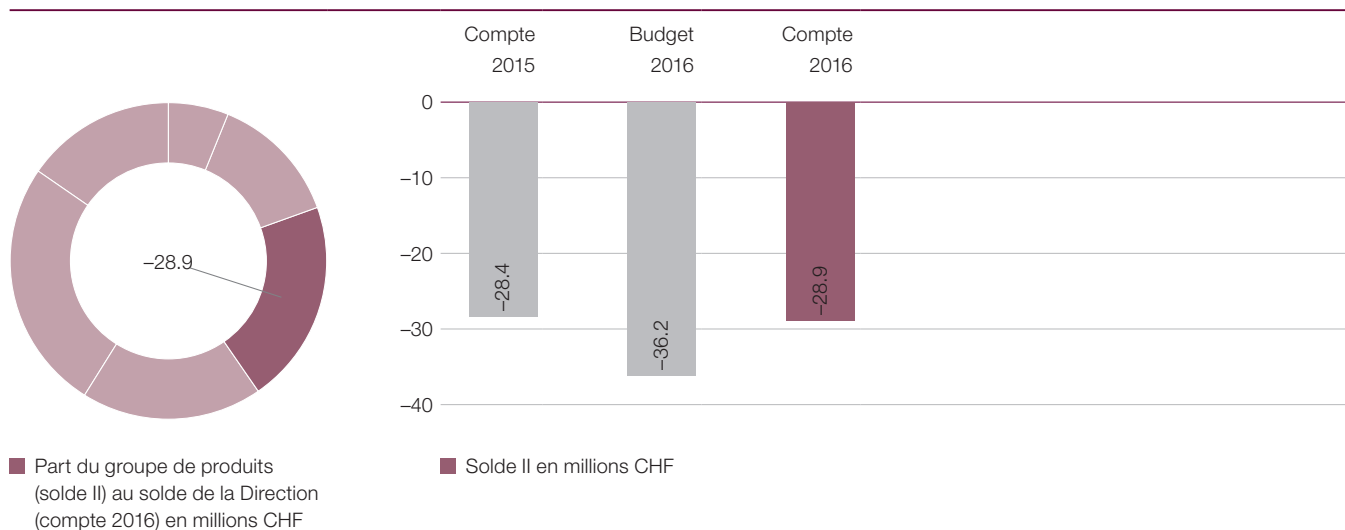
## Informations sur les prestations du groupe de produits

### Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)

	2015	2016
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	18 055	20 000
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	96 000	119 600
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	252 000	342 500
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions CHF)	270	293



### 4.7.3 Développement et surveillance économique



#### Description

Le groupe de produits vise le renforcement de la position et de la compétitivité de l'économie bernoise par un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Les différentes régions sont soutenues dans la mise à profit de leurs atouts. La compétitivité dans les régions de montagne et les zones rurales est renforcée et les projets innovants sont encouragés. Les axes d'intervention stratégiques issus de la politique régionale privilégiés sont le tourisme, l'industrie, les cleantech, les réformes et les offres novatrices. Le tourisme constitue un facteur économique important pour le canton de Berne et est le premier secteur économique dans l'Oberland bernois.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies pro-

fessionnels ou au respect des temps de travail et de repos. Les dispositions cantonales régissent, quant à elles, notamment la vente d'alcool et les heures de fermeture dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration.

Le service de la protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. 125 000 centrales de chauffage et 2 500 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés sont publiés quotidiennement sur l'Internet ([www.be.ch/air](http://www.be.ch/air)). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	6 840 016	6 598 800	7 098 938	500 138	7.6%
(-) Frais de personnel	-15 737 211	-17 447 631	-15 875 874	1 571 756	9.0%
(-) Coûts matériels	-6 192 239	-7 444 813	-6 391 665	1 053 148	14.1%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-2 082 232	-2 258 516	-2 346 020	-87 504	-3.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-17 171 665</b>	<b>-20 552 160</b>	<b>-17 514 621</b>	3 037 539	14.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	2 094 054	3 020 000	3 281 941	261 941	8.7%
(-) Coûts des subventions cantonales	-20 056 067	-24 729 150	-20 862 745	3 866 405	15.6%
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 735 681	6 072 574	6 228 732	156 158	2.6%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-28 397 998</b>	<b>-36 188 736</b>	<b>-28 866 694</b>	7 322 042	20.2%
(+)/(-) Régularisations	4 190 319	4 783 153	5 514 221	731 068	15.3%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-24 207 679</b>	<b>-31 405 583</b>	<b>-23 352 473</b>	8 053 110	25.6%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Promotion économique	-6 792 808	-8 280 020	-7 012 297	1 267 723	15.3 %
Tourisme et développement régional	-4 220 683	-5 257 575	-4 690 706	566 869	10.8 %
Surveillance du travail et du marché	-2 165 037	-2 964 599	-2 306 709	657 890	22.2 %
Contrôle des chronomètres	-75 443	-74 706	241 774	316 480	423.6 %
Protection contre les immissions	-3 917 694	-3 975 259	-3 746 683	228 577	5.7 %

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le solde II a dégagé un excédent de CHF 7,3 millions par rapport au budget : des places vacantes n'ont pas été repourvues durant une longue période et les mandats externes ont été attribués avec parcimonie.

Par ailleurs, les indemnités versées par la Confédération pour les tâches d'exécution en matière de sécurité au travail, de contrôle du marché de travail et de lutte contre le travail au noir

ont été supérieures aux prévisions.

Les subventions cantonales sont inférieures de CHF 3,9 millions au montant budgété. Les dates de réalisation des projets soutenus restent aléatoires. Le développement régional a engendré nettement moins de demandes de prêt que prévu. Les amortissements standards se sont révélés moindres du fait de subventions d'investissement plus restreintes.

#### Priorités de développement

La mise en œuvre de la stratégie économique 2025 est la principale priorité. Une attention particulière est accordée à la politique de l'innovation. Le canton de Berne doit exploiter son fort potentiel et devenir le premier site cleantech.

Les subventions versées dans le cadre de la politique régionale permettent de promouvoir des projets innovants en matière de

tourisme, d'économie forestière, d'industrie du bois, de cleantech et d'industrie dans les régions rurales.

L'organisation de marketing BE! Tourisme regroupe les forces disponibles afin de renforcer la promotion touristique du canton de Berne.

#### Chances et risques

Plusieurs projets majeurs sont sur le point d'être mis en œuvre dans le cadre de la stratégie économique 2025 (p. ex. SIP de Bienne, site Insel de Berne). Ils revêtent une grande importance pour le site économique du canton de Berne. Les ressources nécessaires requièrent dans certains cas une augmentation temporaire du solde du groupe de produits. Le montant requis dépend notamment de l'avancée des projets et des subventions que la Confédération accordera.

Entre 2016 et 2019, la Confédération va augmenter de CHF 200 millions les ressources mises à disposition pour les projets touristiques dans le cadre du programme d'impulsion en faveur du tourisme. Le canton de Berne prévoit une hausse de CHF 30 millions. En vertu de la Nouvelle politique régionale, qui constitue la base légale en la matière, les cantons sont tenus d'assurer un financement équivalent.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

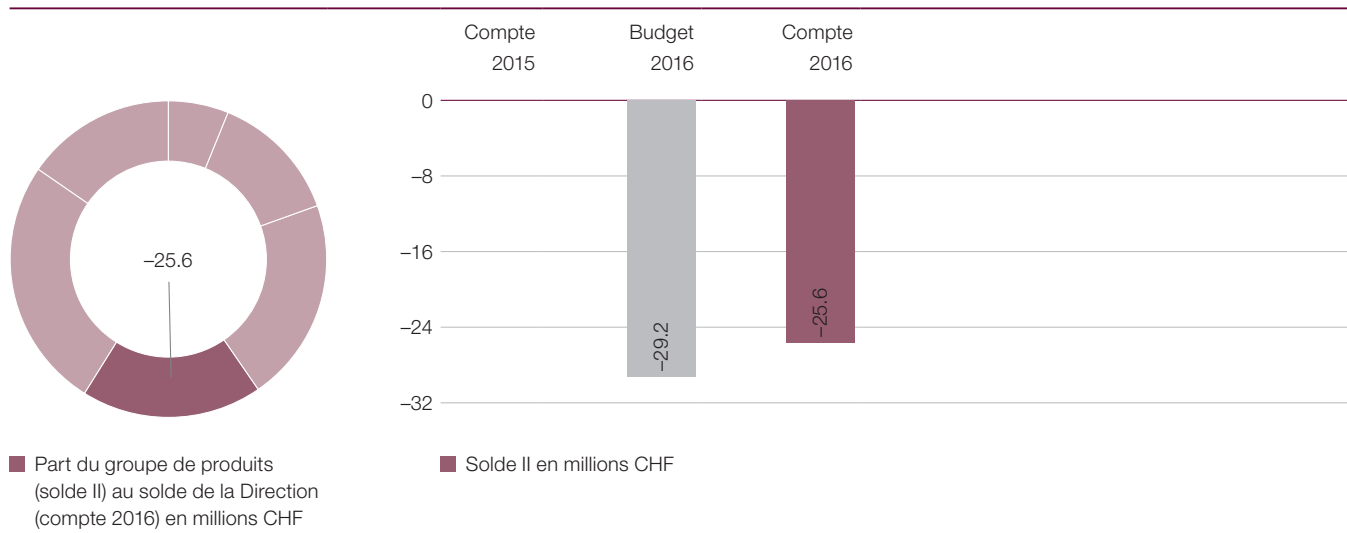
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	103	106
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	200 000
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 437	2 400
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	1 151	1 700
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét)	31 186	37 000
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	2 906	2 800
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	542 131	707 700

**Remarque**

Les groupes de produits « Conservation et gestion de la forêt », « Protection contre les dangers naturels » et « Entreprise Forêts domaniales » sont gérés depuis 2016 en tant que produits dans le groupe de produits « Forêt et dangers naturels ».

Vous trouvez davantage d'informations sur [plateforme électronique](#).

**4.7.4 Forêt et dangers naturels**



**Description**

Les attentes publiques envers la forêt (fonctions économiques, protectrices et sociales) sont satisfaites par la protection des forêts et l'influence ciblée exercée sur leur développement. Des mesures de conseil et d'encouragement visent une exploitation rentable, adaptée aux fonctions de la forêt et proche des conditions naturelles sur le long terme.

Les forêts de l'Etat sont exploitées de manière durable par l'Entreprise Forêts domaniales selon des principes entrepreneuriaux.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels (avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements, glissements de terrain, érosion et affaissement).

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	12 623 415	12 199 200	12 948 319	749 119	6.1 %
(-) Frais de personnel	-19 285 865	-20 738 154	-19 792 872	945 282	4.6 %
(-) Coûts matériels	-7 507 804	-7 722 245	-7 556 217	166 028	2.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-695 888	-792 078	-715 351	76 727	9.7 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-14 866 141</b>	<b>-17 053 277</b>	<b>-15 116 121</b>	1 937 156	11.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	5 517 172	6 858 000	5 813 601	-1 044 399	-15.2 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-18 217 728	-19 020 000	-16 307 962	2 712 038	14.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 615	8 000	11 540	3 540	44.3 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-27 554 082</b>	<b>-29 207 277</b>	<b>-25 598 942</b>	3 608 335	12.4 %
(+)/(-) Régularisations	619 200	283 028	-452 421	-735 449	-259.8 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-26 934 882</b>	<b>-28 924 248</b>	<b>-26 051 362</b>	2 872 886	9.9 %

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Conservation de la forêt et économie forestière	-12 872 200	-14 039 190	-12 967 491	1 071 699	7.6 %
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-1 371 400	-1 790 912	-1 500 977	289 935	16.2 %
Entreprise Forêts domaniales	-622 600	-1 223 175	-647 652	575 523	47.1 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde I de ce groupe de produits affiche une amélioration de CHF 1,9 million (11,4 %) par rapport au budget. Cette évolution est liée à des rentrées financières plus importantes que prévu (CHF 0,7 mio) ainsi qu'à des économies sur les frais de personnel et de matériel (CHF 1,1 mio). Des améliorations ont été enregistrées pour les trois produits (Forêts [service forestier], Dangers naturels et Entreprise Forêts domaniales). Le bois des forêts domaniales s'est mieux vendu que prévu. Les prestations pour la fourniture desquelles le canton touche des subventions pour son propre compte, dans le cadre des programmes RPT convenus avec la Confédération, ont également dépassé les prévisions budgétaires. Les économies réalisées par le service forestier sur les frais de personnel (CHF 0,9 mio) s'expliquent par des gains de rotation et par les postes encore vacants suite à la réorganisation.

Le solde II est de CHF 3,6 millions (12,4 %) inférieur au budget. Le montant des subventions cantonales octroyées (CHF 2,7 mio)

est plus bas que celui budgété car les projets réalisés et soutenus au moyen de subventions d'investissement (CHF 0,7 mio) ou de subventions d'exploitation (CHF 2,0 mio) se sont avérés moins nombreux que prévu. De ce fait, les prestations facturées à la Confédération (programmes RPT) ont également été inférieures aux prévisions budgétaires. Il en est de même des rentrées financières découlant des subventions cantonales (CHF 1 mio de moins que prévu).

Remarque : étant donné que la « Conservation et gestion de la forêt », la « Protection contre les dangers naturels » et l'« Entreprise Forêts domaniales » apparaissaient encore comme trois groupes de produits à part entière jusqu'à fin 2015, la colonne « Compte 2015 » affiche un résultat nul. Depuis 2016, ils figurent sous forme de produits dans le groupe « Forêts et dangers naturels ».

#### Priorités de développement

Au sein du produit Forêts (service forestier), la nouvelle structure composée d'un Directoire et de quatre divisions forestières régionales, plus étendues qu'auparavant, a fait ses preuves. Les

efforts visant à déléguer davantage de tâches, compétences et responsabilités dans les régions sont poursuivis, et les procédures doivent encore gagner en simplicité. Dans les domaines

de la vulgarisation et de la promotion, développer des structures modernes pour l'économie forestière est primordial pour préserver à l'avenir aussi la propriété forestière et les importantes prestations forestières. Les propriétaires de forêts montrent beaucoup d'intérêt pour les projets de vulgarisation, pour lesquels il convient de faire preuve d'un engagement accru à tous les niveaux, y compris au sein du service forestier. Le secteur de la construction en bois connaît un dynamisme réjouissant que l'économie régionale doit mieux exploiter au profit de la forêt.

Au niveau de la prévention contre les dangers naturels, il devient de plus en plus important d'entretenir et de sécuriser les ouvrages et installations de protection. En 2016, quatre nouveaux projets pluriannuels d'entretien des ouvrages de protection forestiers et de soin aux reboisements ont été élaborés avec l'aide des services responsables de la sécurité et approuvés.

### Chances et risques

Grâce aux réactions rapides des propriétaires de forêts et du service forestier ainsi qu'à l'évolution favorable de la météo en 2016, les bostryches ont causé moins de dégâts que prévu suite à la sécheresse qui a marqué l'été 2015. L'ampleur des dégâts enregistrés en 2016 correspond ainsi plus ou moins à celle d'une année normale.

L'année a également été relativement épargnée par les événements naturels. Seule la phase de précipitations survenue en mai/juin a causé une augmentation parfois significative du niveau d'eau ainsi que quelques glissements de terrain. En haute montagne, les conséquences de la canicule de 2015 restent

Dans le canton de Berne, l'Entreprise Forêts domaniales (EFD) et diverses entreprises forestières importantes jouent un rôle crucial pour garantir le bon approvisionnement des scieries. Le bois leur est livré tôt, ce qu'elles apprécient particulièrement. Les audits d'entreprises spécialisées ont également mis en lumière la qualité des prestations de l'EFD en matière de sécurité au travail, de formation et d'économie forestière durable.

En 2016, l'EFD a actualisé sa charte et sa stratégie dans le cadre d'un dialogue avec la Direction et l'office. Pour l'heure, le volume de bois qu'il est possible d'utiliser sans porter atteinte au développement durable de la forêt (possibilité de coupe de bois) est encore à l'étude. Les résultats seront disponibles en automne 2017.

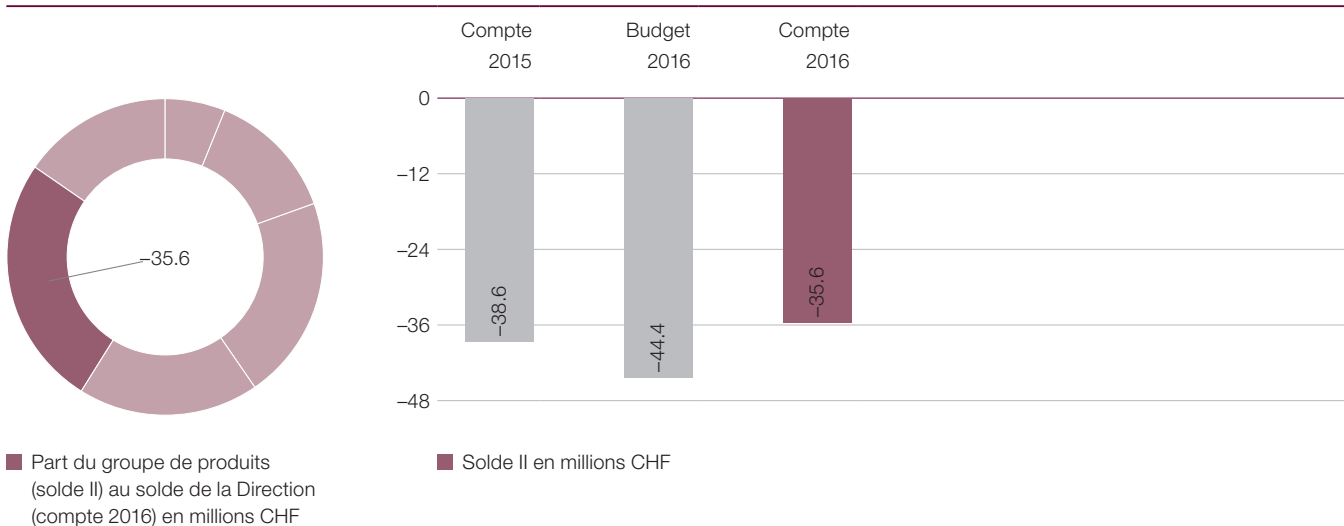
pour l'instant limitées ; suite aux abondantes précipitations précitées, le sol est longtemps resté couvert de neige. Le recul des glaciers et la fonte du pergélisol devraient toutefois se poursuivre.

Les forêts domaniales ont elles aussi été très peu touchées par les bostryches. Il reste toutefois important de contrôler soigneusement les forêts. Le prix du bois, qui a chuté suite à la hausse du cours du franc en janvier 2015, reste toujours aussi bas. La situation est particulièrement critique au niveau du bois industriel, dont le seul acheteur important qui subsiste en Suisse impose les conditions de livraison et le prix.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	190 400	190 400
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 600
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	3 000
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	500	537
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	650	657
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 600	12 700

#### 4.7.5 Agriculture



#### Description

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,

- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	27 457 003	28 676 905	28 093 720	-583 185	-2.0 %
(-) Frais de personnel	-36 322 308	-38 692 210	-37 796 890	895 321	2.3 %
(-) Coûts matériels	-7 489 913	-9 829 230	-7 357 665	2 471 565	25.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-2 132 345	-2 062 746	-2 010 394	52 352	2.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-18 487 562</b>	<b>-21 907 280</b>	<b>-19 071 228</b>	2 836 053	12.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 318 108	1 155 500	1 463 304	307 804	26.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-21 513 713	-23 715 710	-18 751 789	4 963 921	20.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	102 465	40 000	753 202	713 202	1783.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-38 580 702</b>	<b>-44 427 490</b>	<b>-35 606 510</b>	8 820 980	19.9 %
(+)/(-) Régularisations	308 562	2 196 591	-83 946	-2 280 536	-103.8 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-38 272 140</b>	<b>-42 230 900</b>	<b>-35 690 456</b>	6 540 444	15.5 %

**Solde I budget global produits**

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Paiements directs	-3 619 700	-4 568 995	-3 726 661	842 334	18.4 %
Compétitivité de l'agriculture	-6 591 700	-7 114 498	-6 521 770	592 728	8.3 %
Service vétérinaire	-2 513 100	-4 386 084	-3 389 886	996 198	22.7 %
Inforama	-5 763 100	-5 837 703	-5 432 912	404 791	6.9 %

**Commentaire :****Modification par budget 2016**

Le résultat affiché par le solde I (auparavant marge contributive III) présente une amélioration d'environ CHF 2,8 millions par rapport au montant budgété. Les coûts de personnel sont inférieurs de près de CHF 0,9 million aux prévisions budgétaires (raisons : prestations propres activables plus élevées, postes non repourvus, gains de rotation, etc.). Les coûts de matériel sont également plus bas que prévu, notamment grâce à l'accalmie qui perdure sur le front des épizooties : les dépenses effectuées au titre de la Caisse des épizooties (financement spécial) sont d'environ CHF 1,2 million inférieures au budget 2016.

Le solde II (auparavant marge contributive IV) est inférieur de CHF 8,8 millions au montant budgété pour 2016. La différence de près de CHF 6 millions par rapport au solde I s'explique entre autres par le fait que les coûts des contributions cantonales versées au titre de part cantonale pour le « programme de promotion des sols du canton de Berne » (achèvement en 2015) et le « projet bernois de protection des plantes » (lancement en 2017) étaient plus bas durant l'année de transition (absence de projet).

**Priorités de développement**

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la stratégie OAN 2020 est mise en œuvre avec rigueur. Le groupe de produits « Agriculture » se concentre sur les objectifs de production performante et durable de denrées alimentaires, de soutien aux agriculteurs fournissant un service public ainsi que de transparence dans la mise en œuvre et de services orientés vers la clientèle.

Le regroupement du Service des paiements directs (SPD) et du domaine spécialisé GELAN Informatique s'est déroulé comme prévu. Opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SPD « nouvelle formule » est dirigé par Markus Richner.

Les travaux de planification et de préparation du Projet bernois de protection des plantes, dont le Grand Conseil a approuvé le financement en juin 2016, sont achevés. L'intérêt manifesté par les agriculteurs est réjouissant. Ce projet de six ans visant à promouvoir une protection phytosanitaire respectueuse de l'environnement tout en maintenant le potentiel de production démarre le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les travaux de conception de la stratégie de prévention contre les épizooties sont pratiquement terminés. En automne 2016, des cours auxquels était également conviée la formation cantonale de protection civile ont été organisés à Suberg.

A l'INFORAMA, de premières dispositions ont été prises en vue du nouveau financement de la formation professionnelle supérieure. En raison de diverses incertitudes (ordonnance fédérale prévue pour 2017 seulement ; adaptation encore peu claire de l'ordonnance cantonale sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle OFOP), les travaux en la matière n'ont pu être achevés ; ils se poursuivront l'année prochaine.

Les travaux relatifs à la stratégie de vulgarisation 2020, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont en revanche achevés. L'offensive bernoise bio a également été lancée avec l'aide d'un large soutien partenarial. Elle vise à mieux exploiter, ces prochaines années, les possibilités de création de valeur qui s'offrent à l'agriculture bernoise en matière de culture biologique.

**Chances et risques**

Les régions de montagne pourraient connaître une évolution positive suite à la réorientation de la politique agricole.

Selon l'évolution économique générale en Suisse, l'agriculture risque de subir une pression accrue au cours des prochaines

années. Le crédit-cadre prévu pour les paiements directs, notamment, pourrait être réduit du fait que la Confédération voit sa marge de manœuvre financière se restreindre. Les prix pratiqués dans l'agriculture pourraient également chuter dans le cadre d'accords étendus de libre-échange. Les risques liés au

changement climatique, enfin, deviennent de plus en plus importants.

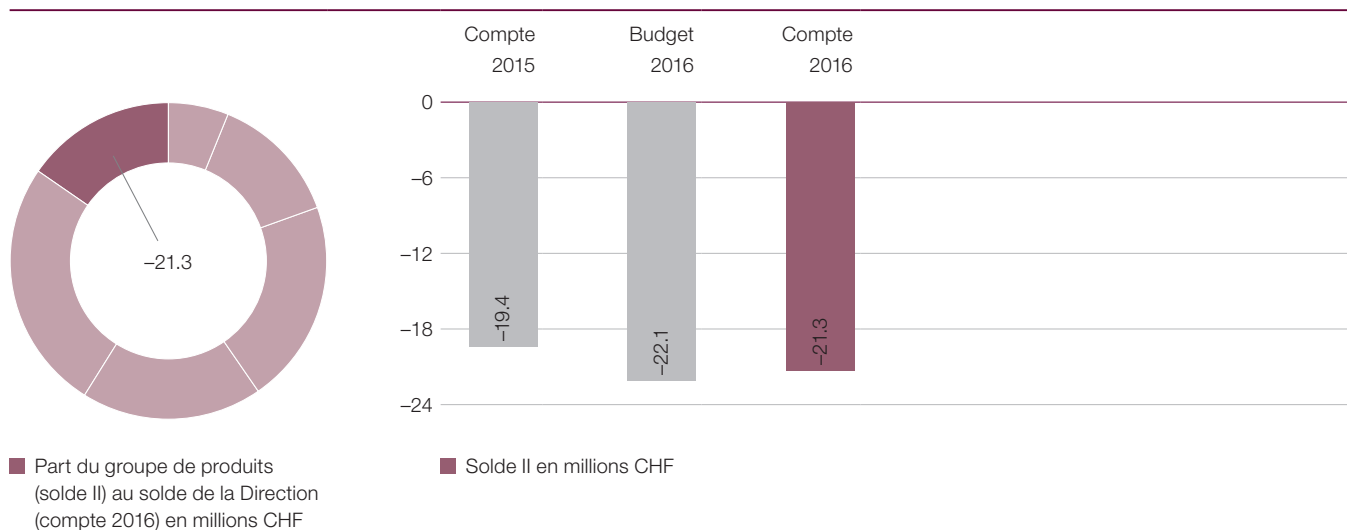
---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	134	148
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions CHF)	75	80
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09)	88	91
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 475	3 206
Montant annuel des paiements directs versés (en millions CHF)	560	550
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	186	239
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 072	1 770



#### 4.7.6 Nature



#### Description

Le groupe de produits Nature comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité :

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,

- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.
- Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	740 063	719 653	841 735	122 082	17.0%
(-) Frais de personnel	-11 357 661	-11 598 929	-11 671 399	-72 470	-0.6%
(-) Coûts matériels	-4 710 304	-5 260 241	-4 962 837	297 405	5.7%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-896 412	-1 000 403	-988 975	11 428	1.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-16 224 313</b>	<b>-17 139 920</b>	<b>-16 781 477</b>	358 444	2.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	4 474 059	4 512 800	4 145 053	-367 747	-8.1%
(-) Coûts des subventions cantonales	-11 875 795	-13 590 067	-12 927 442	662 626	4.9%
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 199 747	4 130 000	4 225 729	95 729	2.3%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-19 426 302</b>	<b>-22 087 188</b>	<b>-21 338 136</b>	749 052	3.4%
(+)/(-) Régularisations	158 956	1 131 577	-43 245	-1 174 822	-103.8%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-19 267 346</b>	<b>-20 955 611</b>	<b>-21 381 381</b>	-425 770	-2.0%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Pêche	-4 329 060	-4 637 207	-4 392 677	244 530	5.3 %
Chasse	-5 601 386	-5 836 888	-5 763 317	73 570	1.3 %
Protection et promotion de la nature	-6 293 868	-6 665 825	-6 625 482	40 343	0.6 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde I (auparavant marge contributive III) affiche une amélioration d'environ CHF 0,35 million par rapport au budget 2016. Les mesures d'économie entreprises dans le cadre de l'EOS 2014 ont donc porté leurs fruits en permettant d'obtenir des valeurs quasi identiques aux valeurs prévisionnelles pour 2016. Le résultat du solde II (auparavant marge contributive IV) est d'environ CHF 0,7 million inférieur aux prévisions. En raison du

retard pris par plusieurs projets, notamment, les amortissements des contributions d'investissement accordées au Fonds de régénération des eaux (financement spécial alimenté par des tiers) sont inférieurs aux prévisions (valeur prévisionnelle: valeur purement indicative).

#### Priorités de développement

La stratégie OAN 2020 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les objectifs concernant la relation homme-animal, les biotopes dynamiques ainsi que la transparence dans la mise en œuvre et les services orientés vers la clientèle se trouvent au cœur du groupe de produits « Nature ».

L'examen externe du travail des gardes-faune est achevé. Le directeur de l'économie publique a pris connaissance du rapport correspondant et de l'intention d'examiner et de mettre en œuvre les recommandations de ce dernier. L'inspection de la chasse est désormais dirigée par Niklaus Blatter.

Les contrats concernant la conception de nouvelles applications informatiques dans les domaines de la pêche et de la chasse sont signés; des synergies sont désormais possibles avec nos cantons partenaires (Soleure, Saint-Gall, Thurgovie et Zurich).

Le deuxième volet du concept de biodiversité du canton de Berne a été approuvé. Le volet III (élément-clé: plan sectoriel) peut maintenant être élaboré.

#### Chances et risques

Les inventaires fédéraux (en part. ceux des bas-marais ainsi que des prairies et pâturages secs) sont mis en œuvre via des contrats d'exploitation. Actuellement, environ 85 pour cent de la surface inventoriée est couverte par de tels contrats. Des surfaces supplémentaires (p. ex. zones tampons) pourraient s'y ajouter suite à la révision de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Dans le cadre de la révision des inventaires fédéraux, une partie des objets régionaux deviendront des objets

nationaux et bénéficieront, de ce fait, de contributions fédérales plus élevées.

La mise en œuvre des modifications de l'ordonnance fédérale sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) et de l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage (OPFS) ainsi que l'examen et l'adaptation de concepts fédéraux pourraient requérir des ressources supplémentaires à l'avenir.

---

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions CHF)	2.190	2.171
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions CHF)	2.002	2.048
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	762	784
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	235	277
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	956	1 090
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions CHF)	3.73	4.16
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bacraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	179	183

---

## 4.8 Financements spéciaux

### 4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-3 931 921</b>	<b>-7 819 999</b>	<b>-5 938 160</b>	1 881 839	24.1 %
<b>Revenues</b>	<b>3 931 921</b>	<b>7 819 999</b>	<b>5 938 160</b>	-1 881 839	-24.1 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Biens, services et marchandises	-621	-300 000	-416 145	-116 145	-38.7 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	0	-3 324 999	-625 550	2 699 449	81.2 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-3 746 396	-4 120 000	-4 767 762	-647 762	-15.7 %
37 Subventions redistribuées	-68 750	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-116 154	-75 000	-128 703	-53 703	-71.6 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	1 880	8 000	1 400	-6 600	-82.5 %
43 Contributions	0	0	7 500	7 500	0.0 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	1 594 833	2 320 000	2 504 340	184 340	7.9 %
47 Subventions à redistribuer	68 750	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	1 616 552	1 491 999	2 770 060	1 278 061	85.7 %
49 Imputations internes	649 906	4 000 000	654 860	-3 345 140	-83.6 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-4 292 600</b>	<b>-14 625 000</b>	<b>-3 980 900</b>	10 644 100	72.8%
<b>Recettes</b>	<b>6 098 955</b>	<b>4 200 000</b>	<b>5 250 460</b>	1 050 460	25.0%
<b>Solde</b>	<b>1 806 355</b>	<b>-10 425 000</b>	<b>1 269 560</b>	11 694 560	112.2%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	0	0	0	0	0.0%
52 Prêts et participation permanentes	-4 292 600	-11 300 000	-3 980 900	7 319 100	64.8%
56 Subventions accordées	0	-3 325 000	0	3 325 000	100.0%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	6 098 955	4 200 000	5 250 460	1 050 460	25.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	59 692 324	58 075 771	58 075 771	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	58 075 771	56 583 772	55 305 712	-1 278 060	-2.3%
Variation du patrimoine	-1 616 552	-1 491 999	<b>-2 770 059</b>	-1 278 060	-85.7%

## Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique. Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

#### 4.8.2 Fonds de régénération des eaux

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-4 983 888</b>	<b>-4 621 127</b>	<b>-4 458 405</b>	162 722	3.5 %
<b>Revenues</b>	<b>4 983 888</b>	<b>4 621 127</b>	<b>4 458 405</b>	-162 722	-3.5 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-3 805	-1 127	-1 790	-663	-58.9 %
31 Biens, services et marchandises	-392 192	-580 000	-548 251	31 749	5.5 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	-3 255 820	-3 740 000	-3 478 526	261 474	7.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-40 300	0	0	0	0.0 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-1 050 450	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-241 323	-300 000	-429 839	-129 839	-43.3 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	512	2	102 635	102 633	5131657.5 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	21 557	0	290 673	290 673	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	198 125	216 032	17 907	9.0 %
49 Imputations internes	4 961 819	4 423 000	3 849 065	-573 935	-13.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-3 335 612</b>	<b>-4 040 000</b>	<b>-3 601 410</b>	438 590	10.9%
<b>Recettes</b>	<b>80 014</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	-300 000	-100.0%
<b>Solde</b>	<b>-3 255 599</b>	<b>-3 740 000</b>	<b>-3 601 410</b>	138 590	3.7%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-607 834	0	0	0	0.0%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	-2 727 779	-4 040 000	-3 601 410	438 590	10.9%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	300 000	0	-300 000	-100.0%
66 Subventions acquises	80 014	0	0	0	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	9 593 122	10 643 572	10 643 572	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	10 643 572	10 445 447	10 427 540	-17 907	-0.2%
Variation du patrimoine	1 050 450	-198 125	<b>-216 032</b>	-17 907	-9.0%

## Commentaire

En 2016, la fortune du Fonds a diminué de CHF 0,2 million pour s'établir à CHF 10,4 millions. En effet, l'adaptation des taxes dues pour l'utilisation de la force hydraulique a fait baisser de CHF 1,1 million l'apport ordinaire provenant des taxes d'eau, qui s'élevait à CHF 3,8 millions en 2016. Les dépenses totales ont atteint environ CHF 4 millions. Environ 85 pour cent de cette somme a été attribuée aux requérants (notamment responsables cantonaux de l'aménagement des eaux) sous forme de subventions à l'investissement.

#### 4.8.3 Caisse des épizooties

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-4 645 240</b>	<b>-5 618 242</b>	<b>-5 606 564</b>	11 678	0.2 %
<b>Revenus</b>	<b>4 645 240</b>	<b>5 618 242</b>	<b>5 606 564</b>	-11 678	-0.2 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-121 674	-144 080	-152 084	-8 004	-5.6 %
31 Biens, services et marchandises	-848 936	-2 379 400	-1 006 063	1 373 337	57.7 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	-392 512	0	-3 097	-3 097	0.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-380 667	-680 000	-354 241	325 759	47.9 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-2 394 846	-1 914 762	-3 400 238	-1 485 476	-77.6 %
39 Imputations internes	-506 604	-500 000	-690 841	-190 841	-38.2 %
<b>Revenus</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	90 598	40 000	740 773	700 773	1751.9 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	3 741 440	4 385 242	3 798 673	-586 569	-13.4 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	193 504	193 000	209 297	16 297	8.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	619 698	1 000 000	857 821	-142 179	-14.2 %



	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-391 819</b>	<b>0</b>	<b>-980</b>	-980	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-391 819</b>	<b>0</b>	<b>-980</b>	-980	0.0%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-391 819	0	-980	-980	0.0%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	4 031 687	6 426 533	6 426 533	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	6 426 533	8 360 398	9 826 771	1 466 373	17.5%
Variation du patrimoine	2 394 846	1 933 865	<b>3 400 238</b>	1 466 373	75.8%

## Commentaire

Malgré une situation épizootique dans l'ensemble favorable, les dépenses consenties pour prévenir et lutter contre les épizooties en 2016 ont augmenté de plus de 20 pour cent par rapport à l'année précédente. La situation au niveau des maladies touchant les abeilles a toutefois connu une nouvelle amélioration. Les recettes tirées des cotisations des détenteurs d'animaux sont restées similaires à celles de l'année précédente. Le produit de la taxe perçue à l'abattage instituée par la Confédération, la subvention cantonale à la lutte contre les épizooties des abeilles et les zoonoses ainsi que la dissolution de la Convention inter-cantonale sur le commerce du bétail, dans le cadre de laquelle une part de la fortune a été versée au canton de Berne, ont contribué au bilan positif de la Caisse des épizooties. La fortune de cette dernière s'élève à environ CHF 9,8 millions au 31 décembre 2016.

#### 4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-6 590 386</b>	<b>-6 015 000</b>	<b>-6 088 079</b>	-73 079	-1.2 %
<b>Revenues</b>	<b>6 590 386</b>	<b>6 015 000</b>	<b>6 088 079</b>	73 079	1.2 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Biens, services et marchandises	-322 599	-150 000	-289 694	-139 694	-93.1 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	0	-50 000	-686	49 314	98.6 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-5 945 313	-5 770 500	-5 298 765	471 735	8.2 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-297 910	0	-473 519	-473 519	0.0 %
39 Imputations internes	-24 564	-44 500	-25 414	19 086	42.9 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	6 590 386	6 015 000	6 088 079	73 079	1.2 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	0	0	0	0	0.0 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>-50 000</b>	<b>0</b>	50 000	100.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-50 000</b>	<b>0</b>	50 000	100.0%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	0	0	0	0	0.0%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	0	-50 000	0	50 000	100.0%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	1 848 500	2 146 411	2 146 411	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	2 146 411	2 146 411	2 619 930	473 519	22.1%
Variation du patrimoine	297 910	0	<b>473 519</b>	473 519	0.0%

## Commentaire

Le Fonds pour l'encouragement du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique et sert à gérer les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

#### 4.8.5 Fonds pour les dommages causés par le gibier

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-448 120</b>	<b>-441 800</b>	<b>-391 126</b>	50 674	11.5 %
<b>Revenues</b>	<b>448 120</b>	<b>441 800</b>	<b>391 126</b>	-50 674	-11.5 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-300	0	0	0	0.0 %
31 Biens, services et marchandises	-23 976	0	-19 779	-19 779	0.0 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	0	0	0	0	0.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-313 924	-260 000	-313 554	-53 554	-20.6 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-67 527	-151 800	-17 216	134 584	88.7 %
39 Imputations internes	-42 393	-30 000	-40 577	-10 577	-35.3 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	700	0	0	0	0.0 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	440 152	431 800	388 541	-43 259	-10.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	7 268	10 000	2 585	-7 415	-74.1 %

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	393 149	460 675	460 675	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	460 675	548 475	477 891	-70 584	-12.9 %
Variation du patrimoine	67 526	87 800	<b>17 216</b>	-70 584	-80.4 %

#### Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage a couvert des indemnités suite à des dégâts et des mesures

de prévention à hauteur de CHF 0,31 million, et versé une contribution au projet dit du « Fanel » à hauteur de CHF 10 000. Dans

l'ensemble, les indemnités sont restées stables. La fortune du Fonds a augmenté pour s'élever à environ CHF 0,48 million.

## 5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

### 5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-13.4		0.0
Assistance somatique	-1 082.6		3.3
Psychiatrie	-324.0		155.9
Protection de la santé et service sanitaire	-4.7		0.9
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.2		1.2
Protection des consommateurs et de l'environnement	-10.8		1.5
Garantie du minimum vital et intégration	-560.0		163.5
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-898.4		150.7

### 5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-11.4	-12.9	-13.4	-0.5	-4.0 %
Assistance somatique	-1 061.9	-1 045.1	-1 079.3	-34.2	-3.3 %
Psychiatrie	-161.4	-179.3	-168.1	11.2	6.3 %
Protection de la santé et service sanitaire	-3.9	-5.4	-3.8	1.6	30.1 %
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-1.2	-1.3	-0.9	0.4	29.8 %
Protection des consommateurs et de l'environnement	-8.8	-9.2	-9.2	-0.1	-0.8 %
Garantie du minimum vital et intégration	-390.3	-369.9	-396.5	-26.6	-7.2 %
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-719.1	-743.2	-747.7	-4.5	-0.6 %
<b>Total</b>	<b>-2 358.0</b>	<b>-2 366.3</b>	<b>-2 418.9</b>	<b>-52.7</b>	<b>-2.2 %</b>

#### Remarque

Les groupes de produits « soutiens aux fonctions de direction et services généraux » et « prestations juridiques » sont gérés depuis 2016 en tant que groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques ».

Vous trouverez davantage d'informations sur la [plateforme électronique](#).

### 5.3 Les priorités de l'exercice

#### *Mise en œuvre de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.11)/BeHealth*

Le développement de la cybersanté dans le canton de Berne a bien progressé durant l'année sous revue grâce à la collaboration étroite entre la SAP et les acteurs concernés. Le comité de pilotage du projet BeHealth a examiné les conditions générales requises sur les plans technique, organisationnel et économique pour l'exploitation d'un réseau coordonné de cybersanté. Dorénavant, tous les patients bernois auront la possibilité d'autoriser les professionnels de la santé en charge de leur traitement à accéder électroniquement à leurs données.

Par ailleurs, un réseau de cybersanté permet de numériser l'échange d'informations entre les prestataires de soins et d'améliorer l'efficacité. Tant le secteur de la santé que la population en tirent le plus grand profit.

#### *Elaboration du modèle de coûts normatifs en psychiatrie*

Le canton de Berne participe au financement des services ambulatoires et des cliniques de jour des institutions psychiatriques. Sont cofinancées les prestations voulues par la politique de la santé qui ne sont pas couvertes, ou insuffisamment, par d'autres bailleurs de fonds. Un modèle de coûts normatifs a été élaboré entre septembre 2014 et 2015, en collaboration avec les institutions psychiatriques, pour pouvoir cibler les prestations à acquérir. La rémunération étant liée aux prestations, une extrapolation a permis de déterminer les conséquences financières du nouveau modèle en été 2016.

Un mandat a en outre été confié à des experts pour évaluer les répercussions du modèle sur les soins. Un projet a été également lancé dans le but d'élaborer la typologie d'une clinique de jour.

#### *Examen du modèle de coûts normatifs des services de sauvetage*

Comme la mesure EOS visant la diminution de la rétribution versée aux services de sauvetage n'a pas pu être mise en œuvre et que ces derniers se sont opposés aux projets de contrats de prestations 2014, un groupe de travail a été constitué afin de revoir le modèle de coûts normatifs. Des solutions ont été adoptées pour les années 2014 à 2017. Elles sont intégrées dans la révision en cours de l'ordonnance du 23 octobre 2013 sur les soins hospitaliers (OSH; RSB 812.112).

La répartition des équipes entre les différents services de sauvetage est étudiée en collaboration avec les partenaires contractuels.

#### *Rémunérations supplémentaires*

Les rémunérations supplémentaires accordées aux hôpitaux figurent dans le crédit cadre 2016 à 2019 concernant les autres contributions au sens de la loi sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11). Les institutions obtiennent des autres Directions telles l'INS des montants supplémentaires de quelque CHF 100 millions pour la formation et la recherche.

	CHF
Formation postgrade en médecine et en pharmacie	18 480
Psychiatrie hospitalière de jour	20 580
Psychiatrie ambulatoire	15 548
Gestion intégrée des soins psychiatriques	6 825
Consultation pour les migrants	364
Innovations	3 000
Coordination du don d'organes	427
Bilinguisme	300
Consultations en matière de grossesse	1 430
Protection de l'enfant et aide téléphonique aux enfants	566
Matériel scolaire	116
Conservation des archives des hôpitaux fermés	47
Total	67 683

#### *Révision partielle de l'ordonnance du 4 mai 2005 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS; RSB 860.113): bons de garde*

Sur la base de l'évaluation du projet pilote mené en ville de Berne, le Conseil-exécutif s'est prononcé en juin en faveur de l'instauration de bons de garde à titre de subventionnement de l'accueil d'enfants dans des structures extrafamiliales. Les communes sont libres d'opter ou non pour ce nouveau mode de financement, sachant que le canton cofinancera tous les bons qu'elles délivreront conformément aux directives cantonales. L'objectif est une mise en œuvre du nouveau système en 2019 sans incidences sur les coûts. Un programme détaillé a été élaboré pendant l'année sous revue.

#### *Hébergement des réfugiés reconnus*

Depuis 2013, le nombre de réfugiés reconnus ne cesse de croître. La majeure partie des requérants d'asile sont reconnus réfugiés ou admis à titre provisoire et peuvent séjourner dans notre pays de manière durable. Il est difficile de trouver un logement pour toutes ces personnes, vu leur nombre relativement élevé. Les places disponibles dans les centres d'asile doivent être attribuées aux personnes nouvellement arrivées. Des foyers provisoires ont été ouverts pour la première fois durant l'année sous revue.

#### *Soins dans le domaine de l'asile*

La couverture en soins dans ce secteur pose des exigences particulières. Les structures ordinaires ne sont pas adaptées du point de vue organisationnel. Il en résulte une charge supplémentaire, notamment dans les régions qui connaissent déjà une pénurie de médecins de premier recours pour la couverture des besoins de la population permanente. Une des raisons principales de cette charge est le manque de ressources financières pour l'engagement d'interprètes. Des situations difficiles peuvent surgir dans les logements collectifs, notamment chez les requérants d'asile souffrant de troubles, de symptômes ou maladies

psychiques. La SAP apporte son soutien aux centres d'hébergement et à leur personnel ainsi qu'au corps médical. Elle s'engage également au sein du groupe de travail de la Confédération et collabore étroitement avec l'Office de la population et des migrations de la POM, compétent en matière d'asile.



## 5.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-2 828 471 873</b>	<b>-2 763 714 158</b>	<b>-2 902 782 598</b>	-139 068 440	-5.0%
<b>Revenues</b>	<b>536 271 996</b>	<b>474 808 146</b>	<b>518 599 611</b>	43 791 465	9.2%
<b>Solde</b>	<b>-2 292 199 877</b>	<b>-2 288 906 012</b>	<b>-2 384 182 987</b>	-95 276 975	-4.2%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-266 902 078	-281 477 739	-280 522 175	955 564	0.3%
31 Biens, services et marchandises	-62 881 875	-62 277 742	-70 229 363	-7 951 621	-12.8%
32 Intérêts passifs	-8 881	0	-7 902	-7 902	0.0%
33 Amortissements	-71 620 954	-78 291 966	-47 131 235	31 160 731	39.8%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	-360 041 331	-334 834 000	-372 885 073	-38 051 073	-11.4%
36 Subventions accordées	-2 049 480 312	-1 989 909 700	-2 114 900 584	-124 990 884	-6.3%
37 Subventions redistribuées	-14 165 799	-14 500 000	-13 880 063	619 937	4.3%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-684 840	0	-331 972	-331 972	0.0%
39 Imputations internes	-2 685 803	-2 423 011	-2 894 231	-471 220	-19.4%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	550 884	511 060	833 977	322 917	63.2%
43 Contributions	206 801 236	162 156 990	191 882 733	29 725 743	18.3%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	3 306 738	3 456 796	3 191 423	-265 373	-7.7%
45 Remboursement de collectivités publiques	189 239 301	187 611 800	198 177 994	10 566 194	5.6%
46 Subventions acquises	66 926 342	45 708 300	81 925 453	36 217 153	79.2%
47 Subventions à redistribuer	14 165 799	14 500 000	13 880 063	-619 937	-4.3%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	51 748 993	57 613 100	26 391 463	-31 221 637	-54.2%
49 Imputations internes	3 532 703	3 250 100	2 316 505	-933 595	-28.7%

### Evolution du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement boucle sur un montant supérieur au budget d'environ CHF 95 millions, et ce pour les raisons suivantes :

Le budget des soins hospitaliers somatiques a été dépassé d'environ CHF 65 millions, principalement en raison d'une estimation trop faible, vu la hausse des coûts de santé à long terme, de la rémunération des prestations plus élevée qu'escomptée (augmentation des tarifs) et d'un nombre de journées de soins en réadaptation et d'hospitalisations hors canton supérieur aux prévisions.

D'autre part, les chiffres planifiés pour le secteur subventionné de la psychiatrie se sont révélés meilleurs d'environ CHF 4,7 millions, car les ressources pour l'extension des services ambulatoires et des cliniques de jour n'ont pas été entièrement utilisées.

Dans le domaine du long séjour et du troisième âge, le budget a été dépassé de quelque CHF 9,3 millions, à cause de l'accroissement des besoins et des prestations dans les soins résidentiels surtout.

En ce qui concerne l'aide sociale, les coûts ont augmenté de CHF 5,6 millions par rapport à 2015, après compensation des charges (env. 1,4 %). Ce chiffre se base sur une extrapolation de l'aide matérielle 2016. La hausse est due entre autres à des coûts plus élevés pour la garantie du minimum vital (logement et santé, p.ex.). Etant donné que les frais ont été budgétisés trop bas, il en résulte un dépassement 2016 de CHF 27,8 millions après compensation des charges.

## 5.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-96 035 969</b>	<b>-108 646 711</b>	<b>-66 960 245</b>	41 686 466	38.4 %
<b>Recettes</b>	<b>14 959 054</b>	<b>14 180 084</b>	<b>9 406 104</b>	-4 773 980	-33.7 %
<b>Solde</b>	<b>-81 076 916</b>	<b>-94 466 627</b>	<b>-57 554 140</b>	36 912 487	39.1 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-2 917 198	-6 665 000	-4 287 118	2 377 882	35.7 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	-570 000	-570 000	0.0 %
56 Subventions accordées	-93 118 771	-101 981 711	-62 103 127	39 878 584	39.1 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	59 400	0	27 515	27 515	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	76 835	33 335	76 835	43 500	130.5 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	400 598	0	1 132 289	1 132 289	0.0 %
66 Subventions acquises	14 422 220	14 146 749	8 169 465	-5 977 284	-42.3 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

### Evolution du compte des investissements

L'investissement total (y c. le financement spécial par le Fonds d'investissements hospitaliers [FIH]) est inférieur au budget d'environ CHF 36,9 millions.

Dans le secteur du handicap, les investissements sont CHF 3 millions en dessous du budget en raison du retard de certains grands projets.

Suite à la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), toutes les prestations hospitalières des hôpitaux répertoriés du canton de Berne sont

rémunérées désormais sous forme de forfaits liés aux prestations. Le FIH ne finance plus aucun projet depuis l'introduction du nouveau régime. Par conséquent, les estimations du plan valent uniquement pour les projets autorisés avant le 31 décembre 2011. Les versements du Fonds dépendent de l'avancement des divers projets réalisés par les fournisseurs de prestations. Quelque CHF 31 millions budgétés à cet effet n'ont ainsi pas été utilisés en 2015, principalement en raison du retard de certains projets.

## 5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP

2011	2012	2013	2014	2015	2016
2 088.3	2 105.4	2 125.5	2 107.6	2 075.4	2 036.7

### Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année. Les variations de +/- 10 à 20 postes au total sont dues aux fluctuations ordinaires et à la difficulté de trouver du personnel qualifié par moments, notamment dans le domaine des soins et en particulier dans les institutions psychiatriques.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- ouverture de l'unité de psychiatrie médico-légale des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) en 2011/2012 (39 postes);
- besoin d'effectifs supplémentaires en raison du fort taux d'occupation, notamment aux SPU (cliniques de psychiatrie, de psychothérapie et de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ; 16 postes en 2013), postes qui ont pu être financés par l'augmentation des rentrées;
- intégration dans la dotation en personnel des SPU de postes pour la fourniture de prestations médicales à prix coûtant à d'autres institutions (9 postes en 2014);
- suppression d'emplois et fermeture d'unités suite aux mesures EOS concernant la psychiatrie (en particulier secteur du long séjour dans la psychiatrie de la personne âgée, 45 postes en 2014);
- nouvelle réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet « Fit for the future ») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel;
- plusieurs postes non pourvus à la fin de l'année au sein de l'administration centrale (-5);
- transfert de 1,9 poste de l'ECO au Laboratoire cantonal.

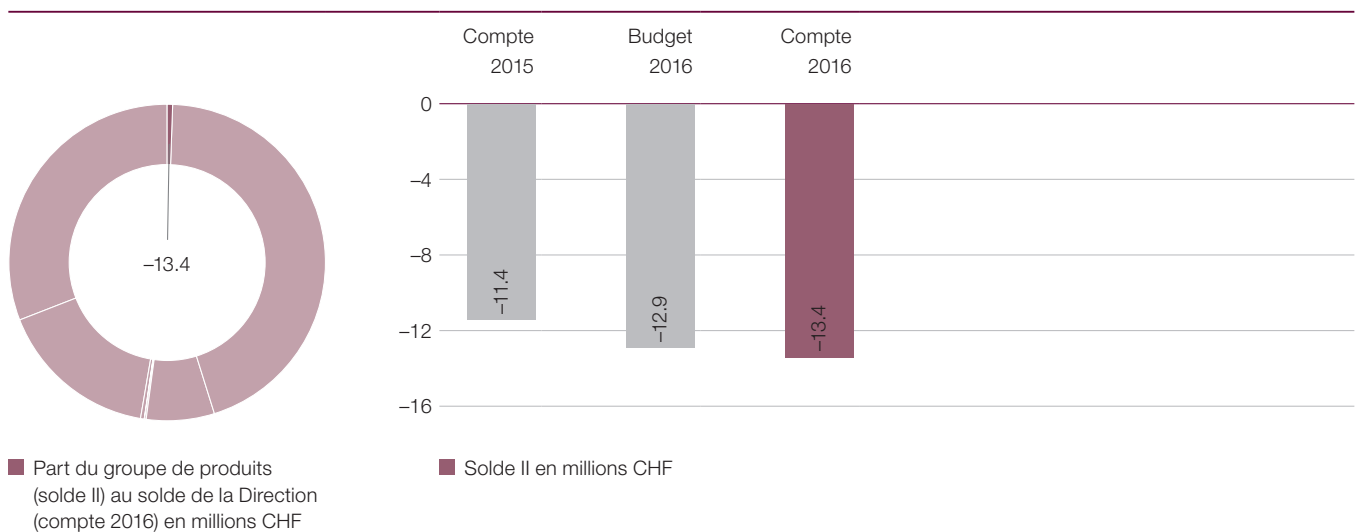
**Remarque**

Les groupes de produits « soutiens aux fonctions de direction et services généraux » et « prestations juridiques » sont gérés depuis 2016 en tant que groupe de produits « Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques ».

Vous trouverez davantage d'informations sur la [plateforme électronique](#).

**5.7 Groupes de produits**

**5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques**



**Description**

Soutien du directeur ; coordination des activités des offices de la SAP ; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération ; planification financière et information du public.

naux ; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction ; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant ; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes ; représentation de la SAP auprès des autorités de la justice administrative et des tribu-

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées : finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

**Schéma du calcul des marges contributives**

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	8 097	10 000	21 350	11 350	113.5%
(-) Frais de personnel	-5 608 050	-7 444 409	-7 278 989	165 420	2.2%
(-) Coûts matériels	-5 657 746	-5 230 700	-6 014 611	-783 911	-15.0%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-157 841	-239 245	-153 795	85 450	35.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-11 415 539</b>	<b>-12 904 354</b>	<b>-13 426 045</b>	-521 691	-4.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 981	10 000	15 224	5 224	52.2%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-11 400 558</b>	<b>-12 894 354</b>	<b>-13 410 820</b>	-516 467	-4.0%
(+)/(-) Régularisations	-1 483 046	23 565	16 644	-6 921	-29.4%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-12 883 603</b>	<b>-12 870 789</b>	<b>-13 394 176</b>	-523 387	-4.1%

**Solde I budget global produits**

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien à la direction	-1 860 158	-2 382 287	-2 008 703	373 584	15.7%
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	-9 555 381	-8 895 955	-9 863 784	-967 829	-10.9%
Prestations juridiques	0	-1 626 112	-1 553 557	72 555	4.5%

**Commentaire :****Modification par budget 2016**

Plusieurs changements à la tête du Secrétariat général (SG) et d'un office ont généré des frais de recrutement nettement supérieurs au budget. Il a aussi fallu faire appel à une aide extérieure pour assurer la continuité de la gestion de la Direction. A cela se sont ajoutés des mandats non planifiés ou plus impor-

tants que prévu liés à des projets dépassant le cadre du SG (optimisation des aides éducatives complémentaires, autonomisation des institutions psychiatriques), dont les charges ne peuvent être compensées.

**Priorités de développement**

Outre le changement de directeur, de secrétaire général et de secrétaires générales adjointes, il convient de citer ici la direction du projet d'autonomisation des institutions psychiatriques cantonales au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'activité législative a porté essentiellement sur les projets suivants :

- révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1 ; cf. volume 1, point 2.1.5/Compte rendu politique);

- révision totale de la LASoc, notamment mise en œuvre du plan cantonal stratégique en faveur des adultes handicapés et restructuration de l'ensemble de l'acte;
- initiative législative du 21 janvier 2014 sur les sites hospitaliers;
- Convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges (Convention sur le financement de la formation postgrade, CFFP).

## Chances et risques

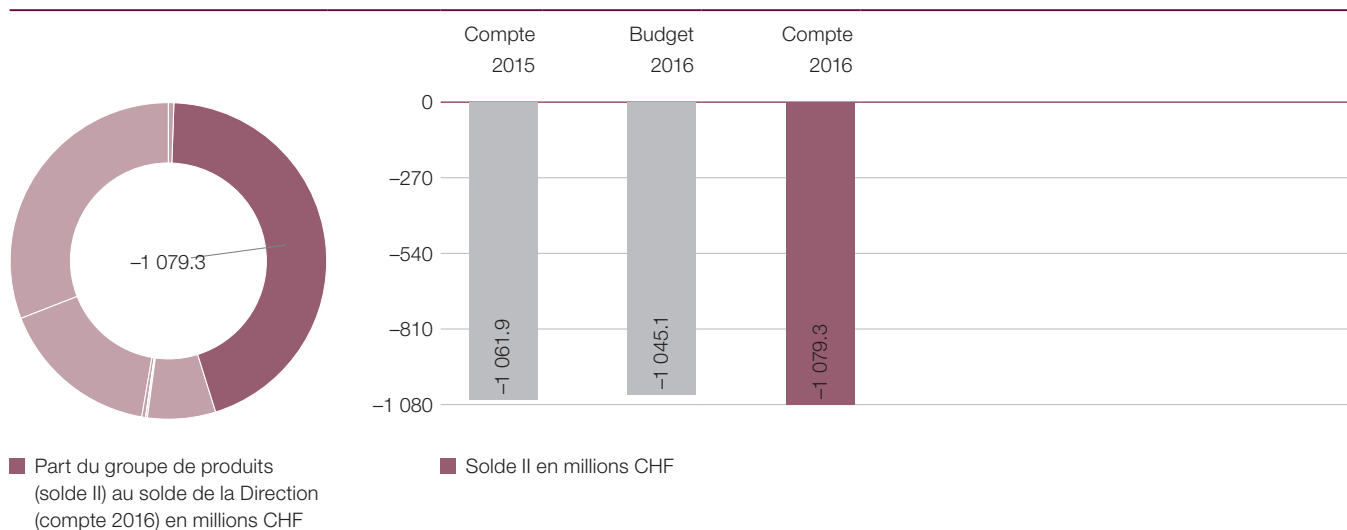
Aucune incidence particulière sur la politique financière.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	168	163
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	18
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	54	41
Nombre de projets législatifs	19	16
Nombre de conseils juridiques (évaluation possible seulement à partir de 2015)	320	478
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	129	196
Nombre de recours déposés	35	27
Nombre de recours réglés	27	23

### 5.7.2 Assistance somatique



#### Description

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage)

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	27 840	0	282 375	282 375	0.0%
(-) Frais de personnel	-4 294 865	-4 435 970	-4 144 185	291 785	6.6%
(-) Coûts matériels	-1 601 908	-2 316 500	-1 532 501	783 999	33.8%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-5 799 066	-5 686 952	-5 820 309	-133 358	-2.3%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-11 667 999</b>	<b>-12 439 422</b>	<b>-11 214 621</b>	1 224 801	9.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	8 823 715	5 000 000	2 918 401	-2 081 599	-41.6%
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 059 067 248	-1 037 630 500	-1 071 069 757	-33 439 257	-3.2%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	66 220	66 220	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 061 911 532</b>	<b>-1 045 069 922</b>	<b>-1 079 299 758</b>	-34 229 836	-3.3%
(+)/(-) Régularisations	51 187 648	57 643 407	26 693 464	-30 949 943	-53.7%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 010 723 884</b>	<b>-987 426 515</b>	<b>-1 052 606 294</b>	-65 179 779	-6.6%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Soins aigus	-7 934 790	-7 752 558	-7 755 894	-3 336	-0.0%
Réadaptation	-143 493	-1 161 403	-67 097	1 094 307	94.2%
Formation pratique et perfectionnement	-920 763	-827 530	-820 925	6 605	0.8%
Services de sauvetage	-2 668 954	-2 697 931	-2 570 705	127 225	4.7%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le groupe de produits affiche un écart négatif d'environ CHF 34 millions par rapport au budget 2016.

Alors que le résultat du solde I est inférieur de quelque CHF 1,2 million au budget (coût des actions récursoires nettement plus bas que prévu), le solde II enregistre un dépassement de CHF 35 millions environ (CHF 66 mio de surplus de dépenses dans les subventions d'exploitation, allié à une diminution des recettes des subventions cantonales; coûts standard des contributions à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers moins élevés que planifié de CHF 31 mio).

La hausse des subventions cantonales s'explique en particulier par la rémunération des prestations selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). Les forfaits par cas et les forfaits journaliers ainsi que le volume des prestations de soins aigus et de réadaptation ont légèrement augmenté.

Les coûts standard pour les subventions d'investissement, également inclus dans le poste «Coûts des subventions cantonales», sont inférieurs aux prévisions. Les montants dus et leurs échéances dépendant de l'évolution des projets, le pilotage des dépenses en la matière n'est guère possible.

### Priorités de développement

Bien qu'introduit en 2012, le nouveau financement hospitalier engendre encore de nombreuses incertitudes. D'une part, le système de forfaits par cas SwissDRG est affiné d'année en

année, ce qui a un impact sur le coût relatif des traitements, partant sur la rémunération des prestations, d'autre part le paysage hospitalier est en constante mutation.

### Chances et risques

Les prestations effectives et les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers (voir ci-dessus) peuvent diverger des suppositions de la planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnellement minimes peuvent

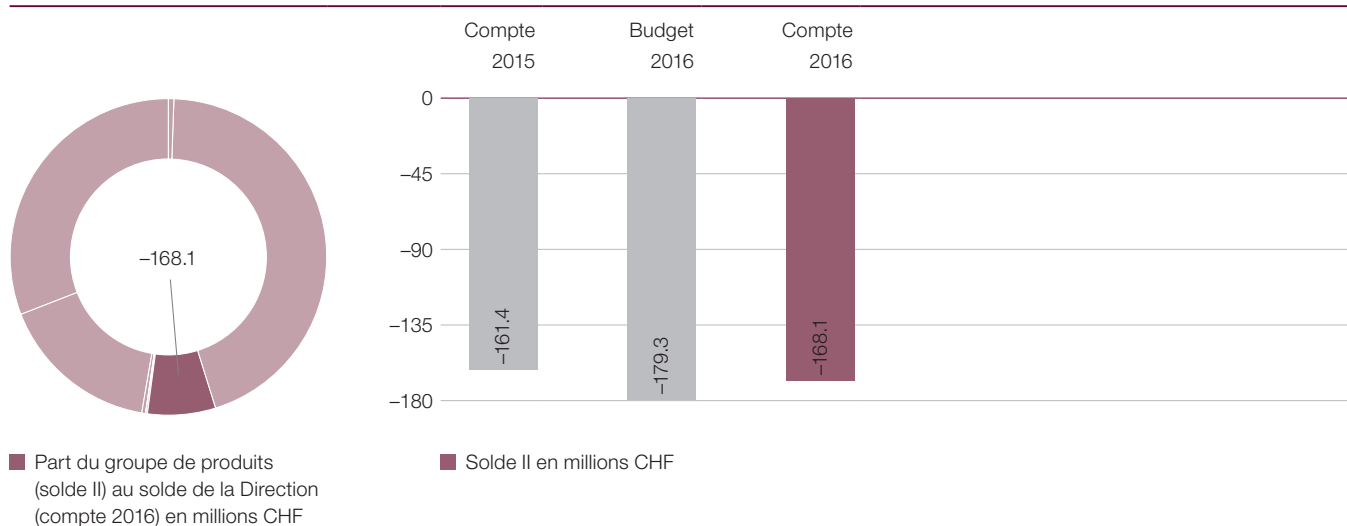
déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation actuelle ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	140 388	141 968
Casemix; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	146 052	148 141
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	149 520	173 334
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	115 500	118 700
Nombre d'interventions de sauvetage	38 278	41 289
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	85	83
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	50	52
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 189	1 188



### 5.7.3 Psychiatrie



#### Description

Traitement, soins et prise en charge de personnes souffrant de maladies ou de troubles psychiques afin de les aider à recouvrer la santé et/ou à retrouver leur autonomie sociale.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	142 676 742	138 408 840	147 336 097	8 927 257	6.4 %
(-) Frais de personnel	-206 214 978	-218 235 068	-212 240 498	5 994 570	2.7 %
(-) Coûts matériels	-46 935 037	-45 668 858	-54 422 869	-8 754 011	-19.2 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-2 739 166	-3 213 909	-2 655 129	558 780	17.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-113 212 439</b>	<b>-128 708 995</b>	<b>-121 982 399</b>	6 726 596	5.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	7 772 213	8 283 000	8 480 915	197 915	2.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-56 133 844	-58 995 600	-54 699 018	4 296 582	7.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	127 360	126 596	122 512	-4 084	-3.2 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-161 446 711</b>	<b>-179 294 999</b>	<b>-168 077 990</b>	11 217 009	6.3 %
(+)/(-) Régularisations	741 879	356 885	-6 798 159	-7 155 044	-2 004.9 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-160 704 831</b>	<b>-178 938 115</b>	<b>-174 876 149</b>	4 061 966	2.3 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Psychiatrie générale	-57 876 193	-63 464 946	-61 074 552	2 390 394	3.8 %
Gérontopsychiatrie	-17 239 330	-18 468 600	-19 625 657	-1 157 057	-6.3 %
Psychiatrie pour enfants et adolescents	-16 089 273	-18 784 667	-16 647 300	2 137 367	11.4 %
Enseignement et recherche universitaires	-7 364 319	-8 515 582	-7 898 941	616 642	7.2 %
Prestations des institutions psychiatriques en faveur des personnes handicapées	-14 661 318	-18 479 035	-17 240 875	1 238 159	6.7 %
Psychiatrie médico-légale	17 993	-996 165	504 926	1 501 091	150.7 %

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le résultat du solde III est inférieur de quelque CHF 4,1 millions à celui prévu au budget 2016. Le solde I est de CHF 6,7 millions environ en dessous des prévisions, le solde II (subventions cantonales) de CHF 11,2 millions.

Le résultat du solde I est dû en particulier aux mesures d'amélioration des résultats entreprises par les institutions psychiatriques cantonales en vue de leur autonomisation en 2017.

Les subventions cantonales budgétisées n'ont pas été entièrement utilisées, car le développement des services ambulatoires et des cliniques de jour a pris du retard.

### Priorités de développement

L'achat des prestations ambulatoires et de clinique de jour s'orientera davantage sur les besoins régionaux dès la mise en œuvre du modèle des coûts normatifs en 2017.

Les trois institutions psychiatriques cantonales sont autonomisées et transformées en sociétés anonymes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, conformément à la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11).

### Chances et risques

La structure tarifaire TARPSY sera introduite dans le secteur hospitalier en 2018. Son effet sur le niveau des tarifs et sur le volume des prestations n'est pas encore clair. Les transferts de

prestations et de coûts vers d'autres dispositifs de prise en charge (psychiatrie ambulatoire, long séjour, secteur social) qui en découleront constituent également une inconnue.]

---

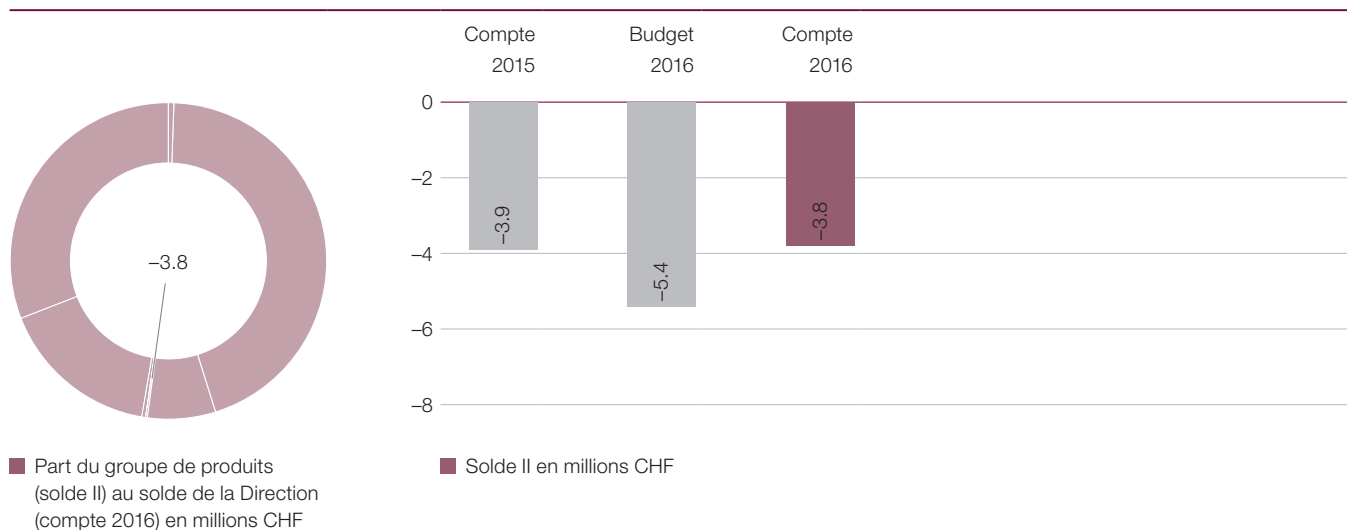
## Informations sur les prestations du groupe de produits

### Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)

	2015	2016
Nombre de journées de soins hospitalières	302 066	306 497
Nombres de journées de soins ambulatoires	p.v.	152 091

1) Les données relatives aux soins ambulatoires en psychiatrie ne sont pas encore disponibles. Elles sont relevées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre du projet Modules Ambulatoires des Relevés sur la Santé (MARS), sous l'égide de l'Office fédéral de la statistique.

### 5.7.4 Protection de la santé et service sanitaire



#### Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et

de la prise en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	978 072	1 080 000	917 507	-162 493	-15.0%
(-) Frais de personnel	-1 864 950	-2 150 646	-1 639 062	511 584	23.8%
(-) Coûts matériels	-1 422 670	-1 913 000	-1 148 972	764 028	39.9%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-786	0	-115	-115	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 310 334</b>	<b>-2 983 646</b>	<b>-1 870 641</b>	1 113 005	37.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 624 320	-2 455 000	-1 932 000	523 000	21.3%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-3 934 654</b>	<b>-5 438 646</b>	<b>-3 802 641</b>	1 636 005	30.1%
(+)/(-) Régularisations	257 224	289 665	134 138	-155 527	-53.7%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-3 677 430</b>	<b>-5 148 981</b>	<b>-3 668 503</b>	1 480 478	28.8%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Maladies transmissibles et médecine préventive	-1 076 455	-1 218 213	-747 757	470 456	38.6%
Autorisations	-704 191	-877 822	-757 994	119 828	13.7%
Garantie de participation aux frais selon art. 41. Abs. 3 KVG	-161 857	-97 004	-148 858	-51 854	-53.5%
Service sanitaire	-367 831	-790 607	-216 033	574 574	72.7%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde II du groupe de produits est inférieur de quelque CHF 1,6 million à la perte budgétisée, qui se montait à CHF 5,4 millions. Des économies ont été réalisées non seulement au niveau des frais de personnel (CHF 0,5 mio), en raison de postes vacants, mais aussi à celui des coûts matériels (CHF 0,8 mio) et des subventions cantonales (CHF 0,5 mio).

Les coûts matériels sont plus bas qu'escompté pour deux raisons: d'une part, aucun projet n'a été déposé dans le cadre de la promotion de la médecine générale (CHF 0,4 mio), d'autre part les moyens destinés à la mise en œuvre de la nouvelle lé-

gislation sur les épidémies n'ont pas été épuisés, le projet étant réalisé par étapes au niveau de la Confédération (CHF 0,4 mio).

Pour ce qui est des subventions cantonales, les contributions réservées au programme de dépistage du cancer du sein par mammographie dans le Jura bernois n'ont pas été entièrement utilisées (CHF 0,1 mio). Par ailleurs, le matériel des services de sauvetage régionaux n'a pas pu être remplacé comme prévu, faute d'un consensus entre les partenaires concernant la stratégie de gestion du matériel en cas de catastrophe (CHF 0,4 mio).

### Priorités de développement

Médecine de premier recours: conseil et soutien, notamment pour la reprise de cabinets et la réorganisation des services médicaux d'urgences ambulatoires. Garantie de la qualité du programme cantonal de dépistage par mammographie.

Début de la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les épidémies, par exemple éradication de la rougeole, lutte contre la tuberculose, soins médicaux aux requérants d'asile. Stratégie contre les maladies hautement infectieuses. Extension du programme de vaccination anti-papillomavirus aux garçons.

### Chances et risques

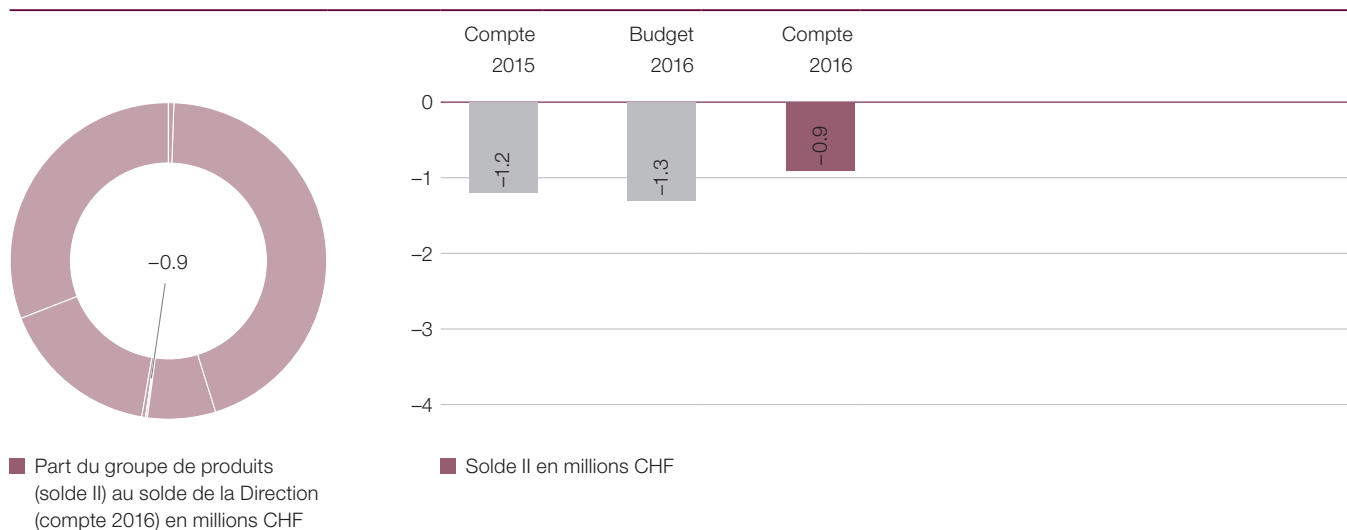
Les nouvelles tâches résultant de la législation fédérale (lois sur les épidémies, la procréation médicalement assistée et l'enregistrement des maladies oncologiques) exigent des ressources financières et humaines supplémentaires. Exemples: soins mé-

dicaux aux requérants d'asile, inspection des entreprises pratiquant la procréation médicalement assistée, participation obligatoire de tous les fournisseurs de prestations médicales à l'enregistrement des maladies oncologiques.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de procédures de surveillance	37	48
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	573	564
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p. ex. programme de méthadone)	2 220	2 310
Nombre de contacts et d'informations de la Division Epidémiologie, p. ex. demandes d'institutions (centres d'asile, hôpitaux, OFSP, etc.), demandes et renseignements de la population (p. ex. campagne anti-rougeole, vaccination HIV, ebola, etc.), cont	24 745	5 296
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	3 847	4 371
Lutte contre les maladies transmissibles: Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p. ex. tuberculose, méningite, rougeole)	4 631	5 439

### 5.7.5 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité



#### Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	1 068 958	926 000	1 242 424	316 424	34.2 %
(-) Frais de personnel	-1 876 550	-1 943 701	-1 850 436	93 266	4.8 %
(-) Coûts matériels	-212 565	-264 311	-229 847	34 464	13.0 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-80 361	-47 445	-52 920	-5 475	-11.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 100 517</b>	<b>-1 329 457</b>	<b>-890 778</b>	438 679	33.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-88 068	0	-42 117	-42 117	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 188 585</b>	<b>-1 329 457</b>	<b>-932 895</b>	396 562	29.8 %
(+)/(-) Régularisations	-150 265	2 388	1 686	-701	-29.4 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 338 850</b>	<b>-1 327 070</b>	<b>-931 209</b>	395 861	29.8 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Contrôle des médicaments	-925 347	-1 059 153	-830 367	228 786	21.6 %
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	-167 682	-242 112	-86 158	155 954	64.4 %
Surveillance des professions pharmaceutiques	-7 489	-28 193	25 747	53 940	191.3 %

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le groupe de produits se solde par un déficit inférieur de près de CHF 0,4 million à la somme budgétisée. Cet écart s'explique en particulier par des rentrées financières plus élevées que prévu dans tous les domaines: Commission cantonale d'éthique de la recherche (CCER Berne), Office du pharmacien cantonal (OPHC) et Laboratoire de contrôle pharmaceutique.

Une subvention de CHF 42 117 ne figurant pas au budget a par ailleurs dû être versée au Service régional d'inspection des médicaments du nord-ouest de la Suisse (RHI) dans le cadre la convention intercantonale sur la gestion dudit service (coûts des subventions cantonales).

### Priorités de développement

Le nombre d'autorisations d'exercer la profession de pharmacien ou de pharmacienne demandées et accordées a massivement augmenté en raison de la révision prévue de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11) portant sur la pratique indépendante de ce groupe professionnel.

La quantité de stupéfiants à éliminer pendant l'exercice sous revue s'est élevée à 7,6 tonnes, soit le maximum jamais atteint.

L'OPHC et le RHI ont pu procéder aux inspections programmées. Ils ont aussi inspecté tous les centres de dispensation de méthadone et d'héroïne.

Outre des analyses ponctuelles, le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a effectué diverses vérifications liées aux projets de prévention menés avec le laboratoire mobile et au projet pilote Drogues info Berne (DIB+). Il a aussi examiné, au cours de quatre contrôles systématiques, 80 échantillons acquis lors d'inspections et d'achats tests. A cette occasion, il a notamment constaté des dérogations aux exigences de la pharmacopée en matière de qualité, de teneur en substances et d'étiquetage.

L'OPHC a pu adapter ses structures, processus et délais aux nouvelles exigences découlant de la loi fédérale du 30 septembre 2011 relative à la recherche sur l'être humain (LRH; RS 810.30), entrée en vigueur en 2014 déjà. Il s'agissait par exemple d'intégrer la Commission cantonale d'éthique à la SAP.

### Chances et risques

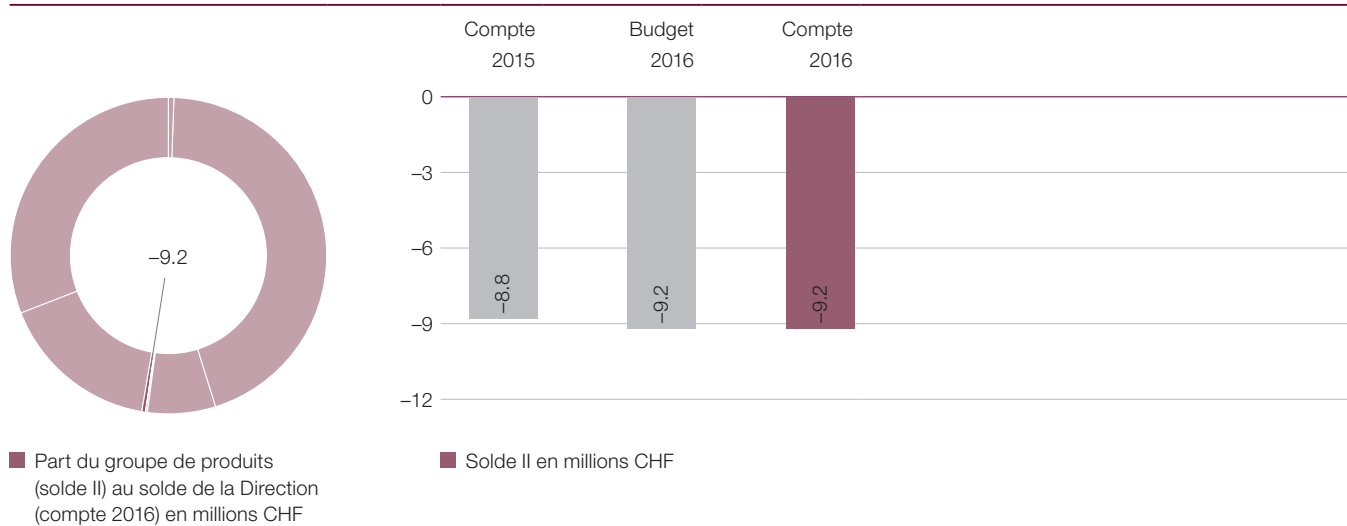
Aucune incidence particulière.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéf	668	650
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	232	225
Nombre d'analyses de laboratoire	1 042	1 154
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	78	27
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	5 750	7 620

### 5.7.6 Protection des consommateurs et de l'environnement



#### Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	1 319 287	1 291 000	1 521 832	230 832	17.9%
(-) Frais de personnel	-8 134 641	-8 577 812	-8 805 257	-227 445	-2.7%
(-) Coûts matériels	-1 390 438	-1 154 000	-1 252 588	-98 588	-8.5%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-636 932	-730 780	-706 314	24 466	3.3%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-8 842 725</b>	<b>-9 171 592</b>	<b>-9 242 327</b>	-70 735	-0.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 898	4 000	4 766	766	19.2%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-8 837 827</b>	<b>-9 167 592</b>	<b>-9 237 561</b>	-69 969	-0.8%
(+)(-) Régularisations	121 965	135 553	138 668	3 115	2.3%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-8 715 861</b>	<b>-9 032 039</b>	<b>-9 098 893</b>	-66 855	-0.7%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-7 090 105	-7 688 705	-7 626 099	62 605	0.8 %
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 223 784	-1 482 887	-1 616 228	-133 341	-9.0 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le résultat du groupe de produits Protection des consommateurs et de l'environnement s'est détérioré, dépassant les prévisions de quelque CHF 70 000.

Le dépassement est dû à la mutation au Laboratoire cantonal d'un collaborateur de l'Office du médecin cantonal (groupe de

produits Protection de la santé et service sanitaire), qui n'était pas encore prévue au moment de l'établissement du budget 2016. Ce changement est globalement neutre en termes de coûts.

#### Priorités de développement

Protection des consommateurs: la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires ne se fera pas avant 2017, en raison du retard pris au niveau fédéral.

Protection de l'environnement: la révision de l'ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM; RS 814.02) a pu être mise en œuvre. Elle a entraîné une réorganisation dans le domaine des entreprises stationnaires.

#### Chances et risques

Etant donné que la législation sur les denrées alimentaires prévoyant de nouvelles fréquences de contrôle n'a pas été intro-

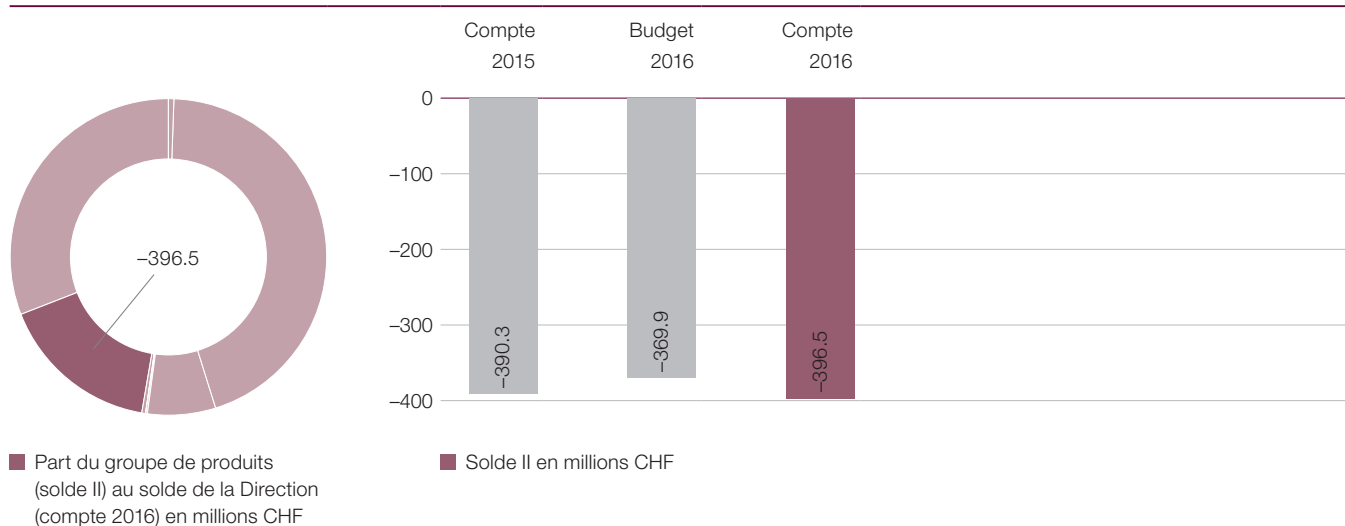
duite, il n'est pas encore possible d'estimer le besoin réel en ressources supplémentaires dans ce domaine.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	7 686	8 320
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	12 364	13 149
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	91	90
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuses	0	0



### 5.7.7 Garantie du minimum vital et intégration



#### Description

##### *Garantie du minimum vital et insertion professionnelle*

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

##### *Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé*

Des programmes de promotion de la santé et de prévention des comportements addictifs sont mis sur pied. Ils s'adressent en premier lieu aux enfants ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes adultes.

Les personnes dépendantes ou risquant de le devenir bénéficient d'une aide individualisée. La SAP planifie l'offre conformément aux besoins, cofinance les prestations au moyen de contrats de prestations et procède au controlling.

##### *Insertion sociale et prestations spécifiques*

Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	26 657	0	55 661	55 661	0.0 %
(-) Frais de personnel	-6 208 126	-6 680 954	-6 289 431	391 523	5.9 %
(-) Coûts matériels	-1 150 909	-1 004 500	-972 953	31 547	3.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-180 063	-158 730	-176 382	-17 652	-11.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-7 512 442</b>	<b>-7 844 184</b>	<b>-7 383 105</b>	461 079	5.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	149 376 319	112 132 300	<b>160 420 505</b>	48 288 205	43.1 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-535 300 279	-477 498 600	<b>-552 550 752</b>	-75 052 152	-15.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 144 680	3 300 000	<b>3 034 374</b>	-265 626	-8.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-390 291 722</b>	<b>-369 910 484</b>	<b>-396 478 978</b>	-26 568 494	-7.2 %
(+)/(-) Régularisations	311 759	2 141 229	911 955	-1 229 274	-57.4 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-389 979 963</b>	<b>-367 769 255</b>	<b>-395 567 024</b>	-27 797 768	-7.6 %

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Garantie du minimum vital social	-3 950 844	-4 255 725	-3 691 625	564 100	13.3 %
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	-870 391	-982 725	-786 742	195 984	19.9 %
Insertion sociale	-2 691 206	-2 605 733	-2 904 739	-299 005	-11.5 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde I est inférieur de CHF 0,5 million à la planification. Le surcoût lié au projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE; CHF 0,23 mio environ) a pu être compensé grâce à une baisse des provisions pour les soldes horaires (vacances et compte épargne-temps) et à un usage plus restrictif des moyens affectés aux prestations de tiers.

Le solde II boucle l'exercice 2016 sur un montant de CHF 396,5 millions (part du canton après compensation des charges), soit une augmentation de CHF 6,2 millions par rapport à 2015. Les coûts de l'aide matérielle sont restés pratiquement stables depuis 2012 après les fortes hausses enregistrées les années précédentes. Les frais de logement et de santé des bénéficiaires de l'aide sociale pourraient être plus importants que prévu.

Dans l'aide sociale aux réfugiés, une correction unique de période comptable a été opérée en vue de l'introduction du MCH2, d'où une réduction de la facture de CHF 3,7 millions (après compensation des charges). Dès lors, aucune hausse des coûts n'est à signaler, malgré l'augmentation du nombre de personnes réfugiées en 2016.

Comme ces dernières années, le budget 2016 a été dépassé, en l'espèce de CHF 26,3 millions (après compensation des charges). Ce dépassement a pu être partiellement corrigé grâce à une adaptation du budget, en particulier dans l'aide matérielle. Mais les chiffres de la planification n'avaient été ajustés que très prudemment les années précédentes. Rétrospectivement, les moyens prévus se sont révélés insuffisants.

#### Priorités de développement

Dans le domaine de la garantie du minimum vital, le nombre de bénéficiaires a légèrement baissé d'après une extrapolation, alors que le coût total de l'aide sociale individuelle a quelque peu augmenté. Les chiffres définitifs seront disponibles au début de l'été 2017. Mais cette évolution laisse supposer que l'insertion des personnes touchant une aide sociale deviendra toujours plus difficile.

Le financement des frais de traitement du personnel des services sociaux (aide sociale et gestion des contributions d'entretien) a été remanié au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le changement de système simplifie les procédures administratives et renforce la sécurité de la planification.

L'avancement de la révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) est décrit dans le volume 1, au point 2.1.5 (Compte rendu politique).

Dans le secteur de l'intégration, le nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire a encore augmenté durant l'année sous rapport. La SAP met sur pied des programmes d'intégration pour ces deux groupes cibles. Il a fallu développer tant l'aide sociale que l'encouragement à l'intégration, investissement qui a pu être financé en grande partie par les subventions de la Confédération.

Des informations sur la restructuration du domaine de l'asile figurent dans le volume 1, au point 2.1.5 (Compte rendu politique).

En 2016, 123 places en garderie et 61 251 heures d'accueil en famille de jour supplémentaires ont été proposées dans 23 communes du canton en vertu de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS; RSB 860.113). Cette amélioration de l'offre est financée par la compensation des charges. En juin 2016, le Conseil-exécutif a décidé de subventionner à l'avenir les tarifs via l'octroi de bons de garde aux parents. La mise en œuvre est prévue pour 2019.

## Chances et risques

Des surcoûts considérables pourraient découler d'une augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire, d'un recul de la conjoncture, de la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers à traiter dans l'aide aux victimes d'infractions a été élevé (354). La SAP a rendu un total de 169 décisions d'indemnisation et de réparation morale. Seules trois (1,8%) ont fait l'objet d'un recours. Suite à un arrêt du Tribunal administratif, la SAP va devoir modifier sa pratique en matière de réparation morale, qui a pourtant fait ses preuves et est aussi appliquée par d'autres grands cantons.

En ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention, les mesures arrêtées pour 2014-2017 dans le Rapport complémentaire à la stratégie d'aide aux personnes dépendantes sont réalisées conformément à la planification. Quant au projet interdirectionnel «Jeunesse et violence», il a été bouclé; le Conseil-exécutif a pris connaissance du rapport final le 31 mai 2016. La deuxième phase du programme cantonal Alimentation et activité physique (Berne en santé) s'est déroulée comme prévu.

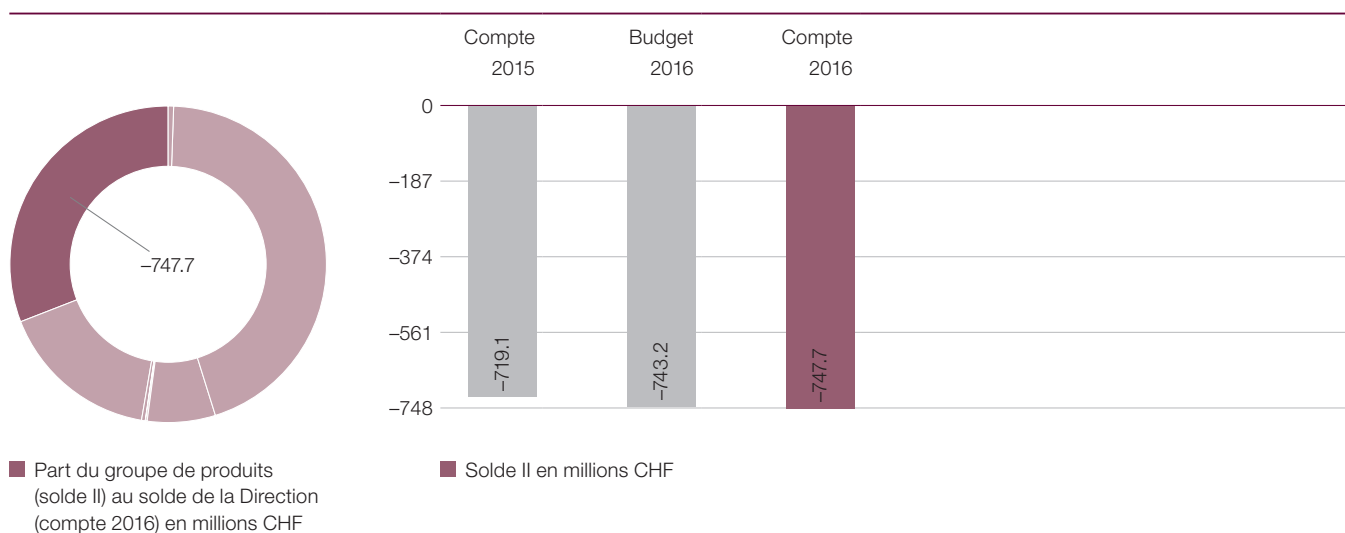
La mise en œuvre des mesures de la stratégie d'aide aux personnes dépendantes s'est poursuivie. Le pilotage des institutions a été développé et optimisé en vue de la phase de planification 2018-2021. Les offres tant ambulatoires que résidentielles affichent un très bon taux d'occupation. Seuls les traitements avec prescription d'héroïne sont en recul.

assurance-chômage surtout) et de changements structurels (réduction individuelle des primes d'assurance-maladie selon l'art. 65 LAMal, p.ex.). L'ampleur de ces surplus de dépenses éventuels ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale en 2015 1 005 000)	47 029	46 900
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; %)	4.7	4.6
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	5 282	6 174
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 000
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 561	3 676
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	280

### 5.7.8 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation



#### Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le can-

ton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	5 651 488	5 150 939	4 467 168	-683 771	-13.3 %
(-) Frais de personnel	-30 827 333	-31 860 563	-31 547 256	313 307	1.0 %
(-) Coûts matériels	-6 053 836	-6 396 129	-6 640 827	-244 699	-3.8 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-255 546	-164 019	43 912	207 931	126.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-31 485 227</b>	<b>-33 269 772</b>	<b>-33 677 004</b>	-407 232	-1.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	147 997 044	126 054 800	146 233 477	20 178 677	16.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-835 603 837	-835 998 962	-860 293 386	-24 294 424	-2.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 819	16 200	14 547	-1 653	-10.2 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-719 077 200</b>	<b>-743 197 734</b>	<b>-747 722 366</b>	-4 524 632	-0.6 %
(+)/(-) Régularisations	14 901 745	16 804 485	13 681 626	-3 122 859	-18.6 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-704 175 455</b>	<b>-726 393 249</b>	<b>-734 040 740</b>	-7 647 491	-1.1 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-1 663 415	-1 816 276	-1 559 173	257 103	14.2 %
Aide aux adultes handicapés	-1 780 392	-1 875 607	-1 900 619	-25 012	-1.3 %
Aide aux enfants et aux adolescents	-28 041 326	-29 577 889	-30 217 212	-639 322	-2.2 %

## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Le solde I est dépassé de quelque CHF 0,4 million. Les contributions des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) aux placements imposés d'enfants et d'adolescents (Foyer scolaire du Château de Cerlier et Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz) sont en effet inférieures aux prévisions. Globalement, le taux d'occupation de ces deux unités administratives assimilées de la SAP est resté constant. Mais le transfert des placements ordonnés par les autorités aux placements librement consentis a des répercussions financières difficiles à planifier, vu les différents modes de rétribution.

Le solde II est dépassé de quelque CHF 4,5 millions. Les subventions d'exploitation sont supérieures de CHF 7,5 millions au budget (coûts et recettes), les subventions d'investissement inférieures de CHF 3 millions environ.

### Priorités de développement

Le Grand Conseil a pris connaissance des rapports actualisés sur la politique du 3<sup>e</sup> âge et sur la politique du handicap en juin 2016, sans opposition.

En ce qui concerne les adultes handicapés, l'accent a de nouveau été mis sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Quelque 60 pensionnaires de deux institutions et 16 personnes n'ayant pas recouru à une offre résidentielle jusque-là ont été intégrées au projet pilote 2016 du modèle bernois. Pour la première fois, des garanties de participation aux frais ont été établies sur la base de l'évaluation standardisée des besoins liés au handicap, qui sont financés par des coûts normatifs.

Pour ce qui est des enfants et des adolescents handicapés, les questions essentielles qui découlent de la localisation des mesures de pédagogie spécialisée dans le canton de Berne sont traitées régulièrement par le comité de pilotage de la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, sous l'égide de l'INS. La rédaction du rapport sur la pédagogie spécialisée du Conseil-exécutif au Grand Conseil, qui comprendra la stratégie en la matière, avance conformément au programme.

### Chances et risques

Dans les secteurs du 3<sup>e</sup> âge et du handicap, les besoins, partant les coûts, continueront d'augmenter ces prochaines années, principalement en raison de l'évolution démographique. Le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît ainsi dans les deux secteurs. Une hausse des besoins de soutien se profile également chez les enfants et les adolescents, vu l'amélioration des diagnostics. Les dépenses qui en résultent ne peuvent être évaluées que grossièrement.

Les principales raisons de la hausse des subventions d'exploitation sont l'augmentation de l'espérance de vie et celle du besoin en soins et en assistance. S'y ajoute la progression presque inévitable des coûts engendrés par le placement de personnes handicapées dans d'autres cantons et par le nombre accru tant des journées en école spécialisée que des élèves de l'enseignement spécialisé bénéficiant d'une scolarisation intégrative.

Les subventions d'investissement sont certes inférieures au budget, mais des moyens importants seront nécessaires pour maintenir en état l'infrastructure requise afin de fournir les prestations de prise en charge prévues. La planification est compliquée par les grandes incertitudes inhérentes au déroulement des projets de construction approuvés et aux flux financiers qui y sont liés.

Le projet interdirectionnel d'optimisation des aides éducatives complémentaires mené sous la conduite de la JCE a pour but d'harmoniser les structures de financement et de surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et institutionnelle des enfants et adolescents. Plusieurs éléments clés ont été élaborés durant l'année sous rapport et intégrés dans le rapport, qui définit des lignes directrices.

La grande majorité des quelque 2000 élèves nécessitant un enseignement spécialisé dans le canton de Berne dispose d'une place répondant à ses besoins. Dans quelques cas, la recherche d'une école spécialisée appropriée est difficile et prend du temps, notamment pour les placements complexes.

Quant aux personnes âgées et aux malades chroniques, la priorité demeure la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de démence et du programme du canton de Berne en matière de soins palliatifs. Des moyens financiers sont prévus pour la formation et le perfectionnement spécifiques du personnel soignant.

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé, quelques enfants et adolescents nécessitent un encadrement particulièrement lourd et complexe, qui implique des prestations très spécialisées, voire une prise en charge individuelle. Comme il n'existe aucune obligation d'admission, les parents et représentants légaux n'obtiennent parfois aucune place. Une gestion du cas par la SAP peut être nécessaire pour trouver rapidement une solution appropriée. Les ressources supplémentaires souvent

requisés à cet effet sont financées individuellement et pour une durée limitée par voie de contrat de prestations.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés doit s'effectuer sans dépenses supplémentaires, selon une consigne politique. Le projet est ainsi piloté, conformément aux besoins, au moyen d'une procédure d'évaluation standardisée et de coûts normatifs. Certains éléments du nou-

veau système alourdissent la facture, d'autres l'allègent. Ainsi, les offres favorisant la perméabilité devraient entraîner un surplus de dépenses, alors que le passage de prestations institutionnelles en home, centre de jour et atelier à des prestations d'assistance (ambulatoires) fait baisser les frais. La suite du projet permettra de procéder à des extrapolations sur l'évolution globale du coût.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de places autorisées dans les institutions pour personnes âgées (EMS) du canton de Berne	14 027	14 186
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	3 990	4 015
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 225	3 199
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 842	12 895
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1, soit 2015)	34 311	39 227
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2015)	7 919	8 095
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2015)	3 483	3 510
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.5	5.7

## 5.8 Financements spéciaux

### 5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-51 748 993</b>	<b>-57 272 000</b>	<b>-26 391 463</b>	30 880 537	53.9%
<b>Revenues</b>	<b>51 748 993</b>	<b>57 272 000</b>	<b>26 391 463</b>	-30 880 537	-53.9%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Biens, services et marchandises	-21 578	-120 000	-2 903	117 097	97.6%
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements	-51 613 748	-57 100 000	-26 088 432	31 011 568	54.3%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
36 Subventions accordées	0	0	-220 429	-220 429	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-113 667	-52 000	-79 700	-27 700	-53.3%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0%
43 Contributions	0	0	0	0	0.0%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	51 748 993	57 272 000	26 391 463	-30 880 537	-53.9%
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-51 616 521</b>	<b>-57 100 000</b>	<b>-26 198 433</b>	30 901 567	54.1 %
<b>Recettes</b>	<b>36 102</b>	<b>33 335</b>	<b>143 335</b>	110 000	330.0 %
<b>Solde</b>	<b>-51 580 419</b>	<b>-57 066 665</b>	<b>-26 055 098</b>	31 011 567	54.3 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-165 816	0	-14 340	-14 340	0.0 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	-51 450 704	-57 100 000	-26 184 093	30 915 907	54.1 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	33 335	33 335	33 335	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	2 767	0	110 000	110 000	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	318 653 135	266 904 142	266 904 142	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	266 904 142	209 632 142	240 512 679	30 880 537	14.7 %
Variation du patrimoine	-51 748 993	-57 272 000	<b>-26 391 463</b>	30 880 537	-53.9 %

## Commentaire

Les projets autorisés jusqu'à fin 2011 sont encore financés par des moyens du Fonds d'investissements hospitaliers.

Les projets suivants, notamment, ont été poursuivis ou achevés en 2016, conformément au calendrier :

– clinique de pédiatrie de l'Hôpital de l'Île (en cours)

– CHR Spital Region Oberaargau AG/étape 2 du plan directeur (clôture)

– CHR Spitaler Frutigen-Meiringen-Interlaken (FMI) AG/rénovation et agrandissement du site d'Interlaken (en cours)

– La planification de la rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA est poursuivie.



### 5.8.2 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-6 887 648</b>	<b>-6 591 100</b>	<b>-6 057 287</b>	533 813	8.1 %
<b>Revenues</b>	<b>6 887 648</b>	<b>6 591 100</b>	<b>6 057 287</b>	-533 813	-8.1 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Biens, services et marchandises	-46 091	-100 000	-32 687	67 313	67.3 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	0	0	0	0	0.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-6 074 603	-6 424 000	-5 610 028	813 972	12.7 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-684 840	0	-331 972	-331 972	0.0 %
39 Imputations internes	-82 114	-67 100	-82 600	-15 500	-23.1 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	4 728	0	0	0	0.0 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	3 144 680	3 300 000	3 034 374	-265 626	-8.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	3 738 240	2 950 000	3 022 913	72 913	2.5 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	341 100	0	-341 100	-100.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	2 060 136	2 744 977	2 744 977	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	2 744 977	2 403 877	3 076 949	673 072	28.0 %
Variation du patrimoine	684 840	-341 100	<b>331 972</b>	673 072	-197.3 %

### Commentaire

La fortune du Fonds de lutte contre la toxicomanie a légèrement augmenté en 2016.

Côté revenus, les recettes ont été moins importantes que prévu pour la dîme de l'alcool, les redevances au sens de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB

935.11) et l'impôt sur les maisons de jeu. Seule la taxe sur la dépendance au jeu a dépassé les attentes.

le montant inscrit dans la planification pluriannuelle, comme l'année précédente.

Côté charges, les dépenses ont été inférieures au budget, le coût de plusieurs projets de longue haleine n'ayant pas atteint



## 6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

### 6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-1.8		0.0
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-78.0		5.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.6		0.0
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-16.1		0.2
Soutien et surveillance des communes	-4.6		0.1
Organisation du territoire	-11.9		1.3
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-3.0		0.2
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-10.8		8.4
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 252.6		726.0
Préfectures	-21.3		9.4
Poursuites et faillites	-34.2		48.5
Tenue du registre foncier	-14.5		96.1
Registre du commerce	-2.9		4.4
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-161.0		28.5

### 6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien de la direction	-1.7	-2.0	-1.8	0.3	13.2 %
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-73.0	-72.8	-73.0	-0.2	-0.3 %
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5	-1.8	-1.5	0.3	14.2 %
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-15.8	-19.9	-15.9	4.0	20.1 %
Soutien et surveillance des communes	-4.3	-5.6	-4.5	1.1	19.9 %
Organisation du territoire	-11.0	-16.8	-10.6	6.2	36.8 %
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.3	-2.8	-2.8	0.1	1.8 %
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2.7	-2.2	-2.4	-0.2	-9.4 %
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-481.0	-536.6	-526.6	9.9	1.9 %
Préfectures	-11.7	-13.3	-11.8	1.4	10.8 %
Poursuites et faillites	9.2	8.6	14.3	5.7	66.8 %
Tenue du registre foncier	80.9	85.2	81.6	-3.6	-4.3 %
Registre du commerce	1.1	0.6	1.5	0.9	141.7 %
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-128.1	-121.6	-132.4	-10.9	-8.9 %
<b>Total</b>	<b>-641.9</b>	<b>-701.0</b>	<b>-685.9</b>	<b>15.0</b>	<b>2.2 %</b>

### 6.3 Les priorités de l'exercice

#### *Communes*

Toutes les communes politiques ont introduit le nouveau modèle comptable MCH2 de manière définitive au 1<sup>er</sup> janvier 2016, au terme d'une phase d'essais de deux ans et de nombreux cours de formation destinés à quelque 1 500 cadres des communes et membres d'autorités. En se fondant sur les expériences réalisées dans les communes pilotes, le Conseil-exécutif a adopté une modification de l'ordonnance sur les communes au 1<sup>er</sup> mai 2016, ce qui a permis aux communes de bénéficier dès le début d'excellentes conditions. Leur situation financière demeure solide puisque seules deux communes politiques présentent un découvert du bilan durant l'année sous rapport. Leur marge financière, en revanche, reste étroite. Le nombre de communes ne diminuera certes l'an prochain que très faiblement (de 352 à 351), mais des démarches soutenues concernant des études préliminaires en vue d'une fusion ont aussi été menées durant l'année sous rapport. A l'heure actuelle, 43 communes examinent l'éventualité d'une fusion dans le cadre de dix projets différents qui, pour la plupart d'entre eux, font l'objet d'un suivi étroit de la part du canton.

#### *Organisation du territoire*

Le 4 mai, le Conseil fédéral a approuvé le plan directeur 2030 entièrement révisé, ce qui a mis un terme au moratoire concernant le classement de zones à bâtir prévu par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire révisée (LAT; RS 700, voir art. 38a) et a influencé tout particulièrement les activités dans le domaine de l'aménagement local et régional. Durant sa session de novembre, le Grand Conseil a pris connaissance du plan directeur 2030 et adopté trois déclarations de planification à ce sujet. Parallèlement à la mise en œuvre du plan directeur et à l'exécution des prescriptions de droit fédéral dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir, deux projets législatifs ont occupé les responsables de l'aménagement du territoire. En modifiant, le 16 mars 2016, la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC; RSB 721.0) dans le cadre du contre-projet à l'initiative sur les terres cultivables, le Grand Conseil a ancré le principe de la protection des terres cultivables et précisé les principes d'aménagement en vue de favoriser l'urbanisation interne. Lors de la session de juin 20, le parlement a adopté des modifications concernant plus de vingt domaines de réglementation dans le cadre de la vaste révision partielle de la législation sur les constructions et mis en œuvre sur un plan législatif les prescriptions de droit fédéral dans les secteurs de la « mobilisation des terrains à bâtir » et de la « compensation de la plus-value ». Le gel des classements en zone à bâtir qui risquait d'entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019 dans le canton de Berne en vertu des dispositions transitoires de la LAT révisée devient ainsi caduc. Les dispositions d'exécution nécessaires sont édictées dans le cadre d'une modification de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC; RSB 721.1), dont la date d'entrée en vigueur sera fixée par le Conseil-exécutif. Du fait de la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 20, de la législation fédérale sur les résidences secondaires, les documents utiles aux praticiens et les aides à l'exécution ont été actualisés dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec les préfets et mis à

la disposition des organes d'octroi du permis de construire et de police des constructions.

#### *Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales*

Lors de la session de novembre 2015, le Grand Conseil a accordé des fonds supplémentaires de CHF 42 millions par an pour la réduction des primes de l'assurance-maladie. Cette décision a permis de réintroduire au 1<sup>er</sup> juillet 2016 la catégorie des familles qu'il avait fallu supprimer en 2014 en raison de mesures d'économie mais aussi de relever les montants en deçà desquels il est possible de prétendre à la réduction des primes ainsi que la limite du revenu déterminante en la matière. Ce changement certes positif a eu des répercussions pour l'office compétent, confronté à une nette recrudescence des demandes de la clientèle.

Durant l'année sous rapport, les Bernois ont voté sur la modification de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), sur l'assurance-accidents (LAA; RS 832.20) et sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1). Un référendum avait été lancé contre le projet qui prévoyait que le nombre de personnes dans le canton de Berne ayant droit à l'avenir à la réduction des primes ne devait plus figurer dans la loi et un projet alternatif avait été opposé au projet principal. Le 28 février 2016, le peuple bernois a rejeté les deux projets qui lui étaient soumis.

Dans le même contexte de la modification prévue de la LiLAMAM, un groupement politique avait lancé en 2015 une initiative populaire visant à régler dans la législation la question des subventions cantonales versées pour la réduction des primes. Le comité a retiré son initiative au mois de novembre 20.

#### *Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse*

Dans le cadre du projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires » dont le but est la mise au point de réglementations uniformes du financement, du pilotage et de la surveillance des offres d'aide à l'enfance et à la jeunesse ambulatoires et résidentielles, le modèle d'octroi d'autorisations, de financement et de pilotage dont les grandes lignes ont été définies a été approfondi et présenté aux acteurs impliqués lors d'une séance d'information en septembre 20. Le rapport final et les mesures d'application doivent être soumis début 2017 au Conseil-exécutif. Comme ces mesures se recoupent avec celles de la Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée (qui relève de l'INS), notamment dans le domaine des foyers scolaires spécialisés, il y a lieu de les harmoniser. Enfin, une banque de données en ligne, qui correspond à une mesure de mise en œuvre anticipée, fournit à partir de l'année sous rapport des données fiables sur le nombre d'enfants accueillis de manière résidentielle, les offres de prise en charge de ce type ainsi que le recours à celles-ci dans le canton de Berne.

Le Grand Conseil a demandé, dans le cadre de la Stratégie de développement de la petite enfance du canton de Berne, que l'amélioration de la protection de l'enfant en bas âge passe par

l'optimisation des structures et des offres existantes et par l'élaboration de formes de coopération et de structures de mise en réseau. C'est sur cette base que le projet intitulé «Détection précoce des situations de mise en danger du bien-être de l'enfant, collaboration à caractère obligatoire comme condition d'une protection de l'enfant efficace» a été lancé en 2013. Depuis lors, divers instruments ont été développés et testés dans le canton. Un coaching pour spécialistes assuré par les centres de puériculture a en outre été mis en place dans le but de soutenir les professionnels qui ont des doutes par rapport à l'évaluation d'une situation ou à la procédure à suivre. Il offre, en fonction des besoins, un accompagnement des spécialistes, un aiguillage des cas, le cas échéant en les transférant à un autre service compétent, Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), ou le suivi de la famille concernée.

#### *Mesures différenciées d'aide à la jeunesse*

Depuis janvier 20, les expertises réalisées dans le cadre du réseau de psychiatrie légale pour enfants et adolescents sont facturées selon le principe des coûts complets, ce qui permet de couvrir la totalité des frais du service. Malgré cette adaptation des prix vers le haut, la demande d'expertises, notamment de la part de mandants du canton de Berne, a augmenté de manière significative. En ce qui concerne la mission centrale, là encore, la demande des services de placement reste élevée et la Station d'observation de Bolligen demeure très fréquentée.

#### *Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat*

Le projet de révision de la loi sur les Eglises nationales bernoises a été soumis à une procédure de consultation jusqu'au 19 décembre 2016. Il vise à renforcer l'autonomie des trois Eglises nationales en leur transférant le pouvoir d'engagement des ecclésiastiques, qui appartient actuellement au canton. Ce sont donc elles qui, à l'avenir, engageront leurs ecclésiastiques et décideront de la répartition des pourcentages de poste entre les paroisses. La réforme des relations entre l'Eglise et l'Etat s'accompagne d'un nouveau système de financement.

#### *Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques*

L'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux dont les entreprises Ecoplan et Wenger Plattner ont été chargées en 2015 s'est conclue par la

remise d'un rapport final le 27 mai 20. Pour ses auteurs, cette deuxième réorganisation est un modèle de réussite. Un certain nombre d'actions d'ordre organisationnel à entreprendre ont été identifiées. Il convient de les examiner très soigneusement pour voir si des adaptations s'imposent.

#### *Administration décentralisée*

Durant l'année sous rapport, le rôle de trait d'union entre le gouvernement et les communes joué par les préfetures (p. ex. lors de la recherche de logements pour des requérants d'asile ou d'aires de stationnement pour les gens du voyage) s'est une nouvelle fois confirmé. La collaboration avec la POM dans le domaine de la législation sur la police qui implique l'examen de tâches et de recouvrements s'est intensifiée. Le travail de l'Office du registre du commerce, des offices des poursuites et des faillites ainsi que des bureaux du registre foncier ont été fortement marqués, cette année encore, par le développement technique des moyens informatiques (modernisation des applications spécialisées, poursuite de l'automatisation et de la numérisation).

#### *Organisation de la surveillance et de la conduite de l'administration décentralisée*

Les processus de conduite et de surveillance de l'administration décentralisée (préfetures, bureaux du registre foncier, offices des poursuites et des faillites, Office du registre du commerce) ont fait l'objet d'un examen.

#### *Ressources*

Durant l'année sous rapport, la JCE a consacré beaucoup de temps aux travaux de préparation et de mise en œuvre de projets cantonaux (IT@BE, Stratégie relative au personnel, GAE/GEVER, PGI). En outre, un crédit-cadre quadriennal pour la période 2017 à 2020 concernant l'ensemble des coûts relatifs aux TIC de la JCE a été soumis pour la première fois au Grand Conseil. Des mesures d'optimisation relatives aux locaux de la JCE ont été examinées.

#### *Législation sur le notariat*

Les travaux de rédaction d'un rapport au Grand Conseil portant sur la révision nécessaire de la loi sur le notariat ont commencé durant l'année sous rapport.

## 6.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-1 548 425 565</b>	<b>-1 624 826 874</b>	<b>-1 619 858 889</b>	4 967 984	0.3%
<b>Revenues</b>	<b>906 171 915</b>	<b>925 666 926</b>	<b>931 988 043</b>	6 321 118	0.7%
<b>Solde</b>	<b>-642 253 650</b>	<b>-699 159 948</b>	<b>-687 870 846</b>	11 289 102	1.6%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-192 383 104	-192 310 913	-194 824 161	-2 513 248	-1.3%
31 Biens, services et marchandises	-149 267 565	-132 156 891	-154 308 302	-22 151 411	-16.8%
32 Intérêts passifs	-5 831	-75 300	-8 501	66 799	88.7%
33 Amortissements	-3 888 389	-4 431 531	-4 426 824	4 706	0.1%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	-259 303	-263 000	-240 220	22 780	8.7%
36 Subventions accordées	-1 190 238 996	-1 281 901 939	-1 251 725 391	30 176 548	2.4%
37 Subventions redistribuées	-1 662 704	-80 000	-2 285 241	-2 205 241	-2756.6%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-10 719 673	-13 607 300	-12 040 249	1 567 051	11.5%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	80 236 697	87 000 000	81 032 051	-5 967 949	-6.9%
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	62 579	90 300	103 896	13 596	15.1%
43 Contributions	107 191 901	90 706 226	112 845 088	22 138 862	24.4%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	115 196	70 000	115 307	45 307	64.7%
45 Remboursement de collectivités publiques	4 034 728	0	4 386 633	4 386 633	0.0%
46 Subventions acquises	710 399 569	744 334 900	727 343 883	-16 991 017	-2.3%
47 Subventions à redistribuer	1 662 704	80 000	2 285 240	2 205 240	2756.6%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	2 468 541	3 385 500	3 875 945	490 445	14.5%

### Evolution du compte de fonctionnement

Concernant l'Office des assurances sociales, les charges dans le domaine de la réduction des primes ont excédé de CHF 26,3 millions les sommes inscrites au budget pour 2016. Cet excédent est absorbé par une économie de CHF 35,6 millions réalisée dans le domaine des prestations complémentaires. Au total, les coûts engendrés par l'Office des assurances sociales sont de CHF 9,9 millions inférieurs au budget.

S'agissant des bureaux du registre foncier, un nouveau recul de CHF 6,0 millions par rapport aux prévisions a été constaté en raison de la nouvelle possibilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de demander un sursis au paiement de l'impôt sur les mutations.

Pour ce qui est des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), les coûts des mesures se sont révélés supérieurs de CHF 27,7 millions aux montants budgétés pour 2016. Cet excédent s'explique également par une dépense de CHF 6,7 millions pour la constitution d'une provision suite à un jugement du Tribunal administratif. Les coûts additionnels ont en partie été compensés par des revenus supplémentaires de l'ordre de CHF 15,6 millions. Globalement, les prévisions budgétaires pour les charges des APEA ont été dépassées de CHF 11,9 millions.

## 6.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-3 024 913</b>	<b>-4 700 000</b>	<b>-980 674</b>	3 719 326	79.1 %
<b>Recettes</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>25 555</b>	25 555	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-2 984 913</b>	<b>-4 700 000</b>	<b>-955 120</b>	3 744 880	79.7 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-2 880 373	-1 900 000	-926 327	973 673	51.2 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	-144 540	-2 800 000	-54 347	2 745 653	98.1 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	40 000	0	25 555	25 555	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

### Evolution du compte des investissements

Le budget du compte des investissements du Service d'informatique était de CHF 0,8 million pour 2015 et de CHF 1,9 million pour 2016. Pour l'exercice 2017, les investissements budgétés se montent à CHF 2,2 millions. En 2016, CHF 0,9 million a été utilisé. En raison de l'augmentation des charges de personnel pour les projets TIC d'envergure cantonale (IT@BE et GAE/BE-GEVER) et le manque de ressources humaines dans le Service d'informatique, tous les investissements prévus n'ont pas pu être réalisés, ce qui a engendré des retards notamment dans

la mise en œuvre du projet e-Bau et celui de plans d'affectation numériques ainsi que dans le remplacement des logiciels utilisés par les offices des poursuites et des faillites.

Les CHF 2,8 millions destinés au projet d'aires pour les gens du voyage seront versés à une date ultérieure, ce dernier n'ayant pas pu être mis en œuvre par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.



## 6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la JCE

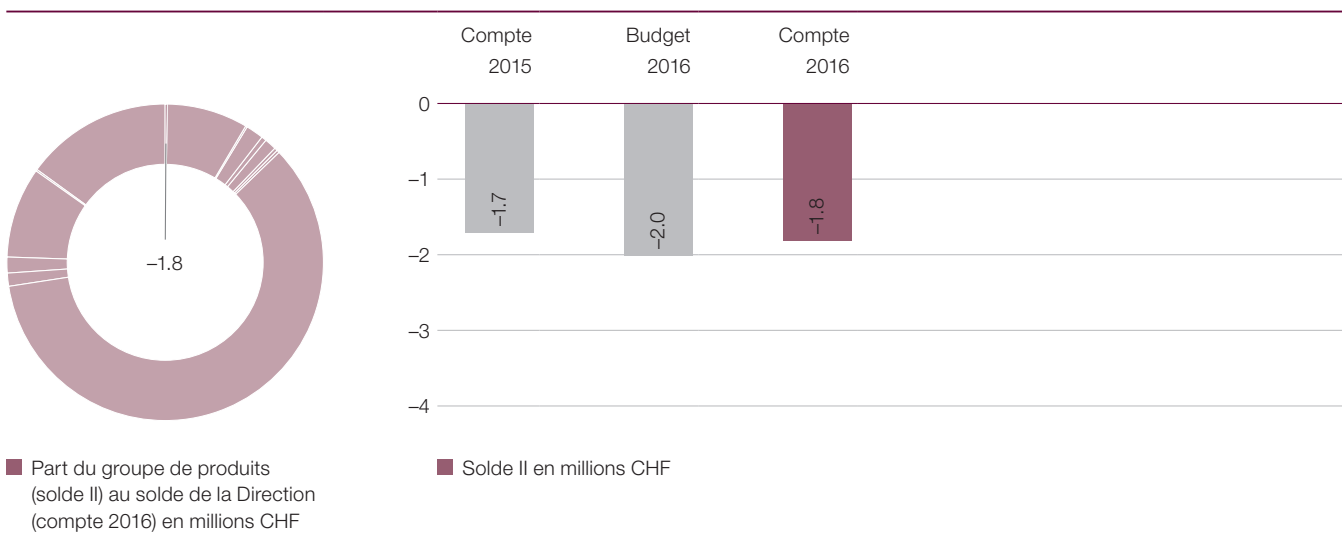
2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 194.8	1 207.7	1 316.7	1 326.4	1 323.6	1 304.7

### Commentaire

La réduction de 18,9 équivalents plein temps (EPT) est due à la mise à jour de l'état des postes d'ecclésiastique. Si l'on ne tient pas compte de cette mise à jour, la JCE a enregistré une hausse de 2,45 EPT.

## 6.7 Groupes de produits

### 6.7.1 Soutien de la direction



#### Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	3 174	2 000	3 139	1 139	56.9 %
(-) Frais de personnel	-1 413 782	-1 543 644	-1 376 203	167 441	10.8 %
(-) Coûts matériels	-247 322	-478 800	-381 557	97 243	20.3 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-671	-644	-707	-63	-9.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 658 602</b>	<b>-2 021 088</b>	<b>-1 755 328</b>	265 760	13.1 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	943	0	879	879	0.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 657 659</b>	<b>-2 021 088</b>	<b>-1 754 449</b>	266 639	13.2 %
(+)/(-) Régularisations	10 735	-506	360	866	171.2 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 646 923</b>	<b>-2 021 594</b>	<b>-1 754 089</b>	267 505	13.2 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-1 658 602	-2 021 088	-1 755 328	265 760	13.1 %

**Commentaire :****Modification par budget 2016**

Le nombre d'affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil dont la JCE est responsable a été aussi élevé que lors de l'exercice précédent. En 2016, le secrétariat général a connu quelques changements de personnel liés en partie à une réorganisation. Bien qu'il ait fallu travailler à certaines périodes avec moins de collaborateurs, les tâches ont toutes pu être menées à bien.

Durant l'année sous rapport, les travaux de préparation de la loi sur les Eglises nationales ont été achevés et la procédure de consultation à son sujet s'est terminée le 19 décembre. Le secrétariat général assume en outre la direction du nouveau projet sur la mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir).

**Priorités de développement**

Le secrétariat général a géré ou soutenu des projets importants comme celui de l'optimisation des aides éducatives complémentaires, l'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux ou encore l'introduction

**Chances et risques**

En raison de la faible dotation en personnel du secrétariat général, dans tous les domaines, toute absence peut provoquer d'importants problèmes. Le fait de devoir assumer des dossiers supplémentaires surcharge les collaborateurs.

L'optimisation des aides éducatives complémentaires devrait permettre de régler différemment le financement et la

Le secrétariat général s'est aussi occupé du référendum sur la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLA-MAM), de l'initiative sur la réduction des primes de l'assurance-maladie, de l'initiative sur les terres cultivables ainsi que de la révision partielle de la loi sur les constructions.

Par rapport au budget, le résultat de la marge contributive II est meilleur que prévu, ce qui s'explique, d'une part, par les frais de personnel moins élevés dus aux changements mentionnés et, d'autre part, par le fait que les moyens prévus pour les prestations de tiers dans le poste des biens, services et marchandises n'ont pas été entièrement utilisés.

de la gestion des affaires et de l'archivage électroniques. Il s'est aussi engagé dans le dossier jurassien en étroite collaboration avec la CHA (vote communaliste, relais francophone).

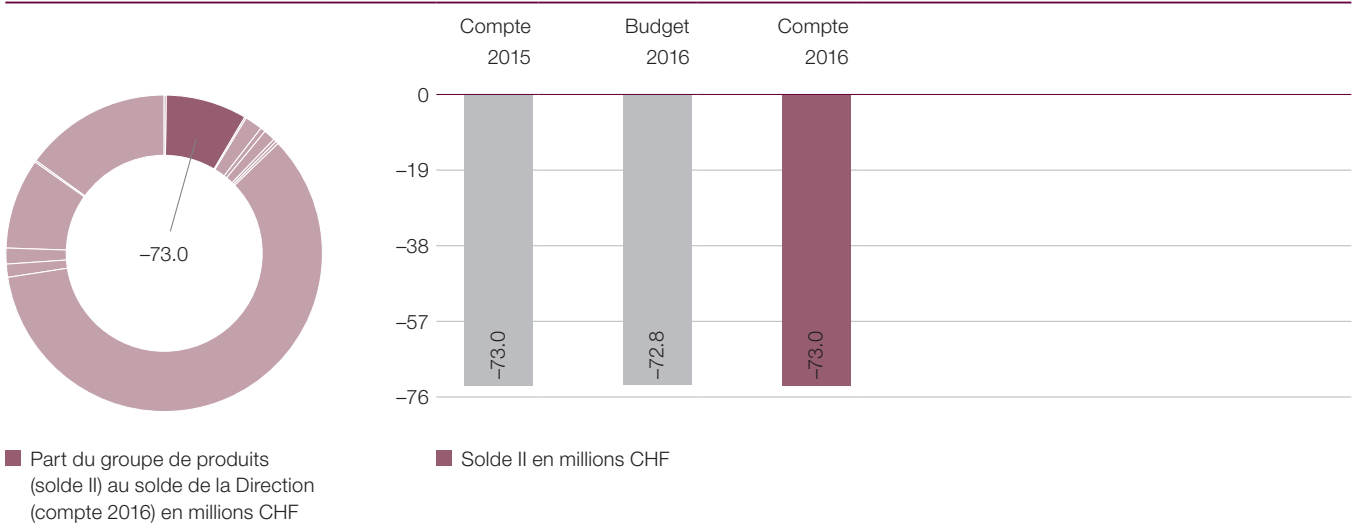
surveillance dans le domaine des institutions de types résidentiel et ambulatoire pour les jeunes et d'attribuer la responsabilité en matière d'exécution à un seul service cantonal.

La nouvelle réglementation des relations entre l'Eglise et l'Etat permet au canton d'adopter une position neutre du point de vue de la politique religieuse.

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	182	148
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	19	13
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	45	19
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	199	187

### 6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat



#### Description

Gestion du personnel ecclésiastique et des questions qui se posent dans le cadre des relations entre l'Eglise et l'Etat.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	4 204 032	187 500	5 003 742	4 816 242	2568.7 %
(-) Frais de personnel	-76 879 930	-72 544 921	-77 642 916	-5 097 995	-7.0 %
(-) Coûts matériels	-355 416	-402 000	-327 664	74 336	18.5 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	854	-1 021	-13 460	-12 439	-1218.8 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-73 030 460</b>	<b>-72 760 442</b>	<b>-72 980 297</b>	-219 855	-0.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	10	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-56 052	-65 000	-65 388	-388	-0.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	46 515	37 000	44 400	7 400	20.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-73 039 986</b>	<b>-72 788 442</b>	<b>-73 001 285</b>	-212 843	-0.3 %
(+)/(-) Régularisations	526 034	-24 792	17 644	42 436	171.2 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-72 513 952</b>	<b>-72 813 234</b>	<b>-72 983 641</b>	-170 407	-0.2 %

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Solde I des produits	-73 030 460	-72 760 442	-72 980 297	-219 855	-0.3 %
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat					

**Commentaire :****Modification par budget 2016**

L'année 2016 a été placée sous le signe de la mise en œuvre de la suppression de postes d'ecclésiastiques qui va s'étendre jusqu'au 31 décembre 2018, ainsi que de l'élaboration de la nouvelle loi sur les Eglises nationales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les postes rémunérés par le canton étaient de 432,7 équivalents plein temps contre 426,7 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui représente six postes à plein temps en moins. Par rapport au solde II de CHF 73 039 986 enregistré en 2015, celui de 2016 s'élevait à CHF 73 001 285, soit CHF 38 701 de plus que prévu. Si l'on considère que lors de l'exercice précédent, une provision de CHF 0,5 million avait été dissoute et inscrite dans les comptes annuels sous la forme d'une diminution de charges, l'année 2016 s'est en fait achevée avec des dépenses inférieures globales de CHF 258 884 par rapport à 2015. Le fait qu'en dépit de la réduction des postes, la diminution des dépenses n'ait pas été plus importante s'explique par l'extension de la masse salariale. En effet, les ecclésiastiques se sont vu accorder deux échelons de traitement supplémentaires, auxquels se sont ajoutées des mesures salariales visant à équilibrer la « bosse des salaires » et des cotisations à la caisse de pension plus élevées. Ces der-

nières, en raison de l'âge relativement élevé des ecclésiastiques, ont lourdement pesé sur les comptes. A l'inverse, une forte réduction des coûts de formation et des remboursements de frais a permis de diminuer les charges enregistrées pour les biens, services et marchandises.

Le solde II a présenté un supplément de dépenses de CHF 212 843 par rapport aux CHF 72 788 442 qui étaient budgétés pour 2016. Le dépassement de crédit qui en résulte pour le solde I est compensé à charge du groupe de produits « Tenue du registre du commerce » de l'Office du registre du commerce.

Etant donné que, pour compenser la suppression de postes à laquelle procède le canton, de nombreuses paroisses ont créé des postes d'ecclésiastique qui leur sont propres, que le canton administre à leur intention tout en leur facturant les frais afférents, les salaires, les dépenses, mais aussi les recettes dues aux restitutions ont augmenté. Les restitutions des paroisses ne peuvent plus être comptabilisées comme diminution des charges, mais, de manière distincte, en tant que revenus.

**Priorités de développement**

Comme le montrent les informations sur les prestations, le nombre d'équivalents plein temps pour les ecclésiastiques diminue d'année en année. Le nombre de rapports de travail augmente pourtant, puisque les ecclésiastiques sont toujours plus

nombreux à se partager des postes en travaillant à temps partiel. Le nombre des logements de fonction est lui aussi en hausse. Les suppléances se maintiennent au même niveau alors que les admissions au sein du clergé bernois sont en recul.

**Chances et risques**

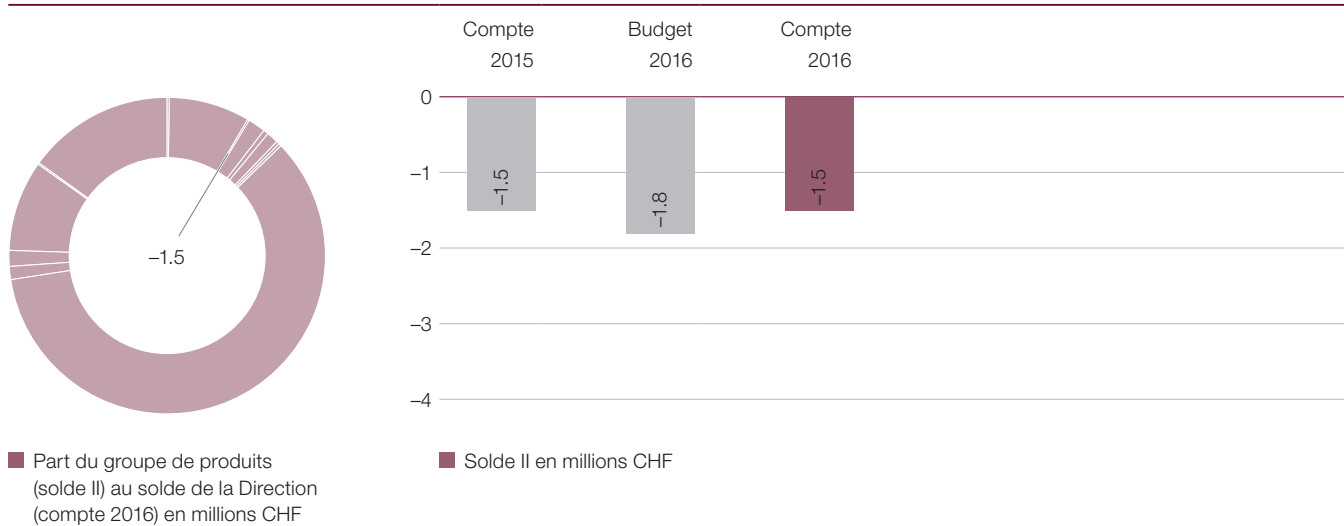
Il y a des chances que la révision totale de la loi sur les Eglises change durablement les bases sur lesquelles reposent les relations entre le canton de Berne et les Eglises nationales. Le

risque que cette révision échoue ne peut néanmoins pas être écarté en raison des nouvelles mesures d'économie décidées par le canton.

**Informations sur les prestations du groupe de produits****Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)**

	2015	2016
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite	665	707
Nombre de logements de service	274	297
Nombre de services de suppléance	700	660
Nombre d'admissions au clergé bernois	30	25

### 6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques



#### Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le

Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	44 230	40 000	45 393	5 393	13.5 %
(-) Frais de personnel	-1 334 355	-1 513 301	-1 398 433	114 868	7.6 %
(-) Coûts matériels	-161 550	-298 400	-166 430	131 970	44.2 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	54	0	-96	-96	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 451 621</b>	<b>-1 771 701</b>	<b>-1 519 566</b>	252 135	14.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	887	700	813	113	16.1 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 450 734</b>	<b>-1 771 001</b>	<b>-1 518 753</b>	252 248	14.2 %
(+)/(-) Régularisations	-3 267	-3 800	96	3 896	102.5 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 454 001</b>	<b>-1 774 801</b>	<b>-1 518 657</b>	256 144	14.4 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-897 206	-1 438 536	-782 888	655 648	45.6 %
Soutien juridique	-554 415	-333 165	-736 679	-403 514	-121.1 %

**Commentaire :****Modification par budget 2016**

Dans le domaine de la justice administrative, le nombre de nouveaux cas a augmenté par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'affaires liquidées s'est accru de manière importante. Malgré cela, le nombre d'affaires pendantes à la fin de l'année est en légère hausse (8 %), ce qui s'explique avant tout par le fait que l'Office juridique a traité 13 procédures de droit civil pour le compte des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. La durée moyenne de la procédure par affaire demeure assez longue, ce qui est insatisfaisant, mais si le volume de travail augmente, les effectifs, eux, ne changent pas.

L'Office juridique a travaillé sur plusieurs projets législatifs, dont la nouvelle loi sur les Eglises, la modification de la loi portant introduction du code de procédure civile, du code de procédure pénale et de la loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs et la modification de la loi sur les préfets et les préfètes. Il a aussi mené le projet d'évaluation de la deuxième réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux. Le rapport final rédigé par Ecoplan/Wenger Plattner a déjà permis de franchir une première étape.

**Priorités de développement**

L'évolution de l'Office juridique est entièrement tributaire de facteurs externes (projets législatifs, recours administratifs). Une augmentation du nombre de recours ainsi qu'un renforcement

de l'activité législative sont attendus, tandis que les ressources disponibles resteront stables.

**Chances et risques**

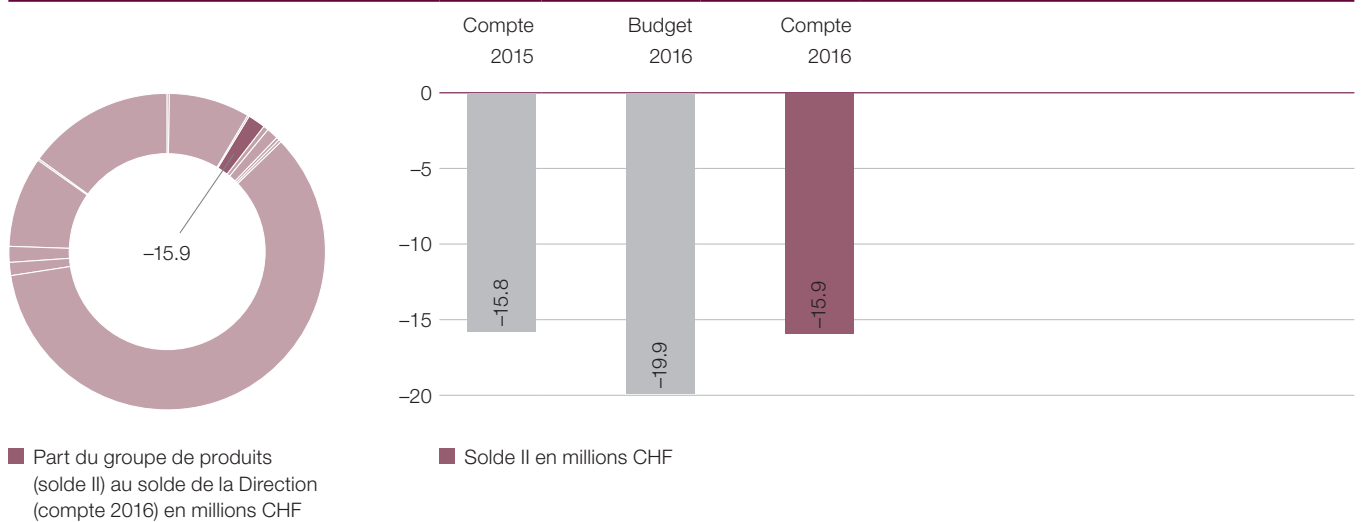
Le risque de prolongement de la durée des procédures subsiste et tend même à s'accroître. De plus, le projet sur la mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir) pourrait avoir une

influence sur la fluctuation du personnel et la motivation des collaborateurs.

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	53	77
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	63	72
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	367	397
Nombre de projets législatifs	7	8

### 6.7.4 Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources



#### Description

Prestations de pilotage et de soutien dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique et de la logistique en faveur des offices centraux et des services décentralisés de la JCE, du Bureau pour la surveillance de la protection des données, ainsi que, dans certains domaines, des autorités judi-

ciaires et du Ministère public. Conseils apportés à l'administration décentralisée, ainsi que surveillance et controlling global (y c. convention de prestations et inspections). Surveillance SIPD au niveau de la Direction. Surveillance du notariat (y c. admission à la profession).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF %	
(+) Rentrées financières	88 767	76 500	160 150	83 650	109.3 %
(-) Frais de personnel	-6 183 013	-7 160 780	-6 309 917	850 864	11.9 %
(-) Coûts matériels	-8 464 228	-11 142 100	-8 384 556	2 757 543	24.7 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-1 251 913	-1 716 079	-1 435 376	280 704	16.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-15 810 387</b>	<b>-19 942 459</b>	<b>-15 969 698</b>	3 972 761	19.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 166	1 000	44 171	43 171	4317.1 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-15 806 221</b>	<b>-19 941 459</b>	<b>-15 925 527</b>	4 015 932	20.1 %
(+)/(-) Régularisations	179 528	235 040	189 835	-45 206	-19.2 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-15 626 694</b>	<b>-19 706 419</b>	<b>-15 735 693</b>	3 970 726	20.1 %

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF %	
Solde I des produits	-15 810 387	-19 942 459	-15 969 698	3 972 761	19.9 %



**Commentaire :****Modification par budget 2016**

Dans l'ensemble, la planification pour 2016 s'est révélée correcte. Des retards pris essentiellement par des projets informatiques ont cependant nécessité quelques adaptations. La modernisation des applications spécialisées de la JCE et la poursuite de l'automatisation et de la numérisation posent toujours de très grandes exigences en raison de la réorganisation de l'informatique dans l'ensemble du canton (dans le cadre du projet IT@BE) et de l'établissement de nouveaux processus de

travail entre les différents acteurs qui en découle (OIO, Bedag, fournisseurs tiers). En 2016, une amélioration de quelque CHF 4 millions par rapport au montant budgété a été enregistrée pour le compte de fonctionnement et de CHF 1 million environ dans le domaine des investissements. En matière de frais de personnel, une politique stricte a permis d'économiser CHF 0,9 million.

**Priorités de développement**

L'optimisation en cours de l'organisation centrale de l'assistance, dans le cadre des projets concernant l'ensemble du canton (IT@BE, stratégie relative au personnel, GAE/GEVER, PGI) et de la stratégie de l'OGS, l'examen de l'organisation de la surveillance

et de la gestion de l'administration décentralisée ainsi que les tâches de rédaction d'un rapport à l'intention du Grand Conseil au sujet de la nécessité de réviser la loi sur le notariat ont constitué en 2016 les priorités de l'OGS.

**Chances et risques**

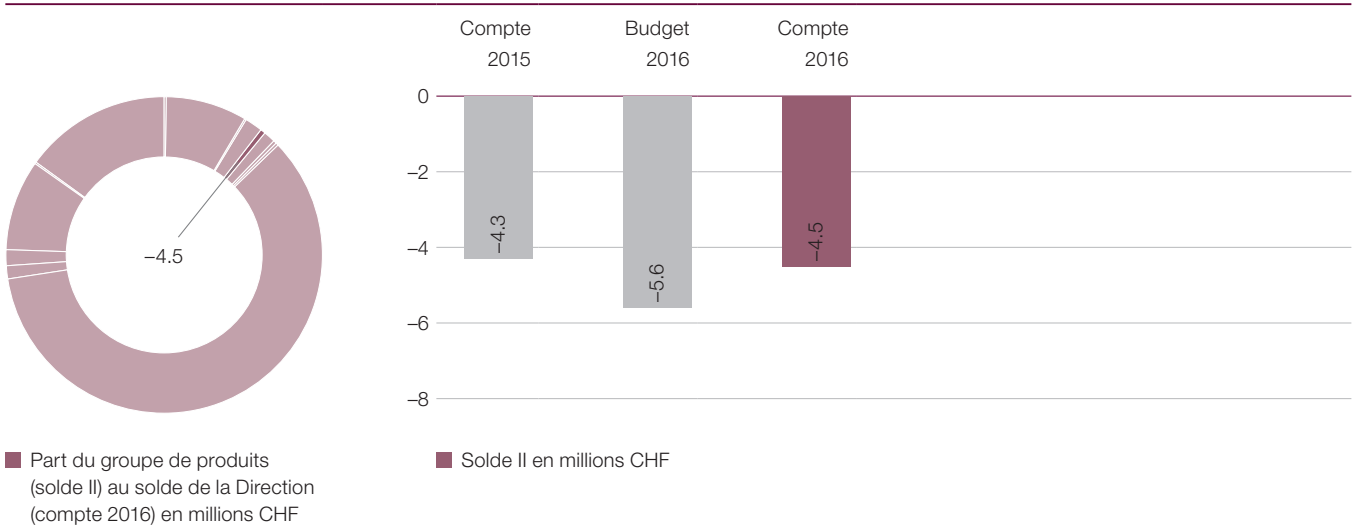
La stratégie de l'OGS permet à l'office d'être bien préparé aux futures évolutions que le canton va connaître. La réforme des Directions dans le cadre de la mise en œuvre de la motion 269–2015 Luginbühl, Krattigen (PBD) Brönnimann, Mittelhäusern (pvl) du 13 novembre 2015 : Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature 2018-2022 (adoption des

chiffres 1 et 2) modifiera aussi bien l'organisation de l'assistance structurée de manière centralisée, au fonctionnement éprouvé, que le rôle que l'OGS a assumé jusqu'à maintenant. La gestion courante de l'office et la garantie des prestations offertes doivent par conséquent être assurées au moyen de mesures ciblées (gestion du changement).

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'inspections effectuées dans les préfectures, les offices des poursuites et des faillites, les bureaux du registre foncier et l'Office du registre du commerce	11	11
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	7	8

### 6.7.5 Soutien et surveillance des communes



#### Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de

l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	45 170	74 900	94 631	19 731	26.3 %
(-) Frais de personnel	-2 228 910	-2 556 464	-2 403 237	153 227	6.0 %
(-) Coûts matériels	-366 185	-639 072	-669 675	-30 602	-4.8 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-1 037	-957	-2 798	-1 840	-192.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 550 961</b>	<b>-3 121 593</b>	<b>-2 981 079</b>	140 515	4.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 768 800	-2 500 000	-1 524 225	975 775	39.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 194	0	2 144	2 144	0.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-4 317 567</b>	<b>-5 621 593</b>	<b>-4 503 160</b>	1 118 433	19.9 %
(+)/(-) Régularisations	-93 721	580 474	-103 692	-684 166	-117.9 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-4 411 289</b>	<b>-5 041 119</b>	<b>-4 606 852</b>	434 268	8.6 %

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Solde I des produits					
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	-1 352 533	-1 595 377	-1 811 857	-216 480	-13.6 %
Soutien et surveillance en matière de finances communales	-1 198 429	-1 526 216	-1 169 222	356 995	23.4 %

**Commentaire :****Modification par budget 2016**

Toutes les communes municipales ont introduit le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) de manière définitive au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et quelque 1500 cadres communaux et membres d'autorités ont été formés à l'exercice de leurs nouvelles tâches. La situation financière des communes demeure solide: seules cinq collectivités de droit public, parmi lesquelles figurent deux communes politiques, connaissent un découvert du bilan. Toutefois, la marge de manœuvre financière dont disposent les communes reste étroite. Dans le domaine des fusions, 43 communes environ sont soutenues par le canton de manière active. Durant l'année sous rapport, la réduction du nombre de communes a été très marginale (de 352 à 351).

Le solde de la marge contributive I fait apparaître une économie de 140 500 francs due essentiellement à la non-utilisation de l'intégralité des montants budgétés pour les frais de personnel. Le solde de la marge contributive II présente quant à lui une amélioration d'environ CHF 1,1 million par rapport aux chiffres budgétés. Ce montant résulte des subventions à la fusion qui n'ont pas toutes été versées, car certains projets ont été reportés.

**Priorités de développement**

Après les communes municipales, la loi sur les communes prévoit l'introduction du MCH2 dans les autres collectivités de droit public. Dans cette perspective, les formations destinées aux

syndicats de communes et aux autres collectivités débutent en 2017.

**Chances et risques**

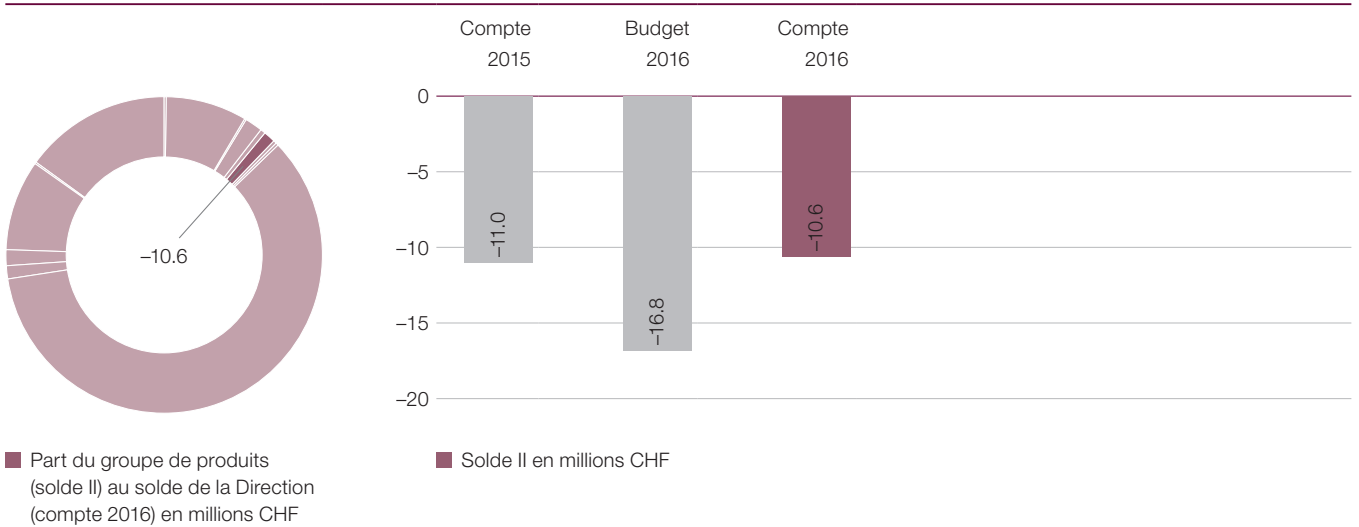
L'introduction du MCH2, mais aussi les charges financières qui ont tendance à s'accroître pour les communes, rendent le renouvellement du système permettant la détection précoce

d'évolutions critiques des finances communales nécessaire afin qu'il soit possible d'intervenir en temps utile et d'éviter ainsi que les communes se retrouvent en situation de découvert.

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 183	1 162
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	5
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	750	863
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	43	43
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	80	55

### 6.7.6 Organisation du territoire



#### Description

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans

le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 188 893	1 170 100	1 293 820	123 720	10.6 %
(-) Frais de personnel	-7 313 453	-7 264 775	-7 790 078	-525 304	-7.2 %
(-) Coûts matériels	-1 236 577	-1 357 328	-1 306 879	50 449	3.7 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-2 259	-1 436	-4 455	-3 020	-210.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-7 363 396</b>	<b>-7 453 438</b>	<b>-7 807 592</b>	-354 154	-4.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 630 930	-9 347 500	-2 814 211	6 533 289	69.9 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 291	4 300	3 215	-1 085	-25.2 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-10 991 035</b>	<b>-16 796 638</b>	<b>-10 618 588</b>	6 178 050	36.8 %
(+)/(-) Régularisations	-266 746	1 652 118	-295 122	-1 947 241	-117.9 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-11 257 780</b>	<b>-15 144 520</b>	<b>-10 913 710</b>	4 230 810	27.9 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Développement territorial cantonal	-2 696 572	-2 762 098	-2 884 788	-122 690	-4.4 %
Aménagement local et régional	-2 857 424	-2 947 167	-3 097 469	-150 302	-5.1 %
Construction	-1 809 401	-1 744 173	-1 825 336	-81 163	-4.7 %

## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Le 4 mai 2016, le Conseil fédéral a approuvé le plan directeur 2030 entièrement révisé, ce qui a mis un terme au moratoire concernant le classement de zones à bâtir prévu par la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire révisée. Le 16 mars 2016, le Grand Conseil a adopté un contre-projet à l'initiative sur les terres cultivables et, le 9 juin 2016, s'est prononcé en faveur d'une vaste révision partielle de la législation sur les constructions. Le domaine de l'aménagement local et régional a été particulièrement concerné par la mise en oeuvre. Une plus grande dotation en ressources humaines, passant par

le recrutement temporaire de personnel, s'est révélée nécessaire du fait des nouvelles prescriptions ainsi que des deux projets d'envergure que sont la procédure électronique d'octroi du permis de construire intitulée «eBau» et le projet de plans d'affectation numériques. En mettant à disposition des outils de travail adaptés aux besoins, des données de base sous une forme appropriée (p. ex. sur le Géoportail du canton de Berne) ainsi que des conseils pertinents, le canton entend favoriser la mise en oeuvre dans les communes.

### Priorités de développement

2017 est une année placée sous le signe de la mise en place d'une nouvelle pratique qui résulte du remaniement global du plan directeur cantonal, de la révision générale de la législation

sur les constructions ainsi que du soutien apporté aux communes.

### Chances et risques

Les exigences complexes de l'urbanisation interne et celles, accrues, de l'utilisation de terres cultivées en général, et des surfaces d'assolement en particulier, peuvent être très contraignantes pour le développement si elles ne sont pas introduites

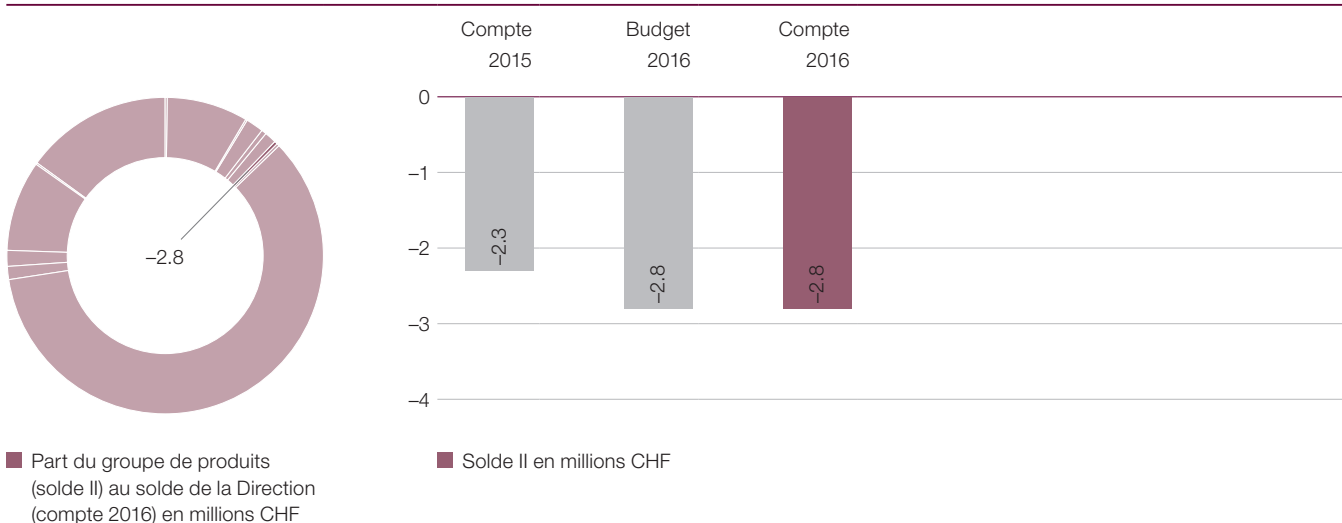
correctement. Une bonne interaction entre les différents acteurs et une procédure optimisée sont garantes d'un développement territorial ciblé dans le canton de Berne.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	85	1
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 244	1 080
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	50	0
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	550	341
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 580	4 426

### 6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse



#### Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et

coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	96 338	75 000	90 019	15 019	20.0 %
(-) Frais de personnel	-2 123 982	-2 462 717	-2 538 378	-75 661	-3.1 %
(-) Coûts matériels	-416 388	-521 863	-415 046	106 818	20.5 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-1 571	-992	-1 011	-19	-1.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 445 603</b>	<b>-2 910 573</b>	<b>-2 864 416</b>	46 157	1.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	150 000	150 000	150 000	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-46 369	-74 800	-71 700	3 100	4.1 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 234	300	1 251	951	317.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-2 340 738</b>	<b>-2 835 073</b>	<b>-2 784 865</b>	50 208	1.8 %
(+)/(-) Régularisations	9 149	708	-89 606	-90 314	-12 764.4 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-2 331 589</b>	<b>-2 834 365</b>	<b>-2 874 472</b>	-40 106	-1.4 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 114 847	-2 445 681	-2 479 062	-33 381	-1.4 %
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-330 756	-464 892	-385 355	79 537	17.1 %

## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Le compte de fonctionnement de 2016 se solde par une diminution de CHF 50 208 par rapport aux prévisions budgétaires dans le solde II de la marge contributive. La prestation de soutien d'un montant de CHF 150 000 que la Confédération a accordée pour 2016 au projet « Optimiser les aides éducatives complémentaires » apparaît dans le solde II.

Les valeurs définies dans le budget 2016 et les tendances présentées dans les informations sur les prestations se sont confir-

### Priorités de développement

L'Office des mineurs (OM) assure la surveillance et le pilotage des APEA. En 2016, l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd) a été révisée et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le nouveau modèle d'indemnisation des services sociaux dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte, qui se fonde sur les charges effectives, est plus équitable.

Un modèle et un rapport ont été élaborés dans 16 domaines définis avec le concours de nombreux spécialistes (praticiens et collaborateurs de l'administration) en vue de créer un système uniforme de surveillance, de pilotage et de financement des aides éducatives complémentaires. Le premier rapport sur les données de 2015 a été publié au printemps 2016. Il fournit pour la première fois des données relativement fiables sur le nombre d'enfants accueillis de manière résidentielle, sur les offres de prise en charge de ce type ainsi que sur le recours à celles-ci dans le canton de Berne.

### Chances et risques

L'uniformisation des structures dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la jeunesse contribue à la transparence financière et à l'amélioration du pilotage. En outre, l'harmonisation des activités d'octroi des autorisations et de surveillance favorise la simplification des structures et la clarification des compétences.

Il est trop tôt pour pouvoir se prononcer de manière précise sur les répercussions financières. Le projet d'optimisation des aides

mées, sauf en ce qui concerne le nombre, plus faible que prévu (19 au lieu de 25), de dénonciations à l'autorité de surveillance contre les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). L'augmentation des autorisations octroyées dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse a été quant à elle plus marquée que ce qui avait été envisagé, en raison des nombreuses demandes d'ouverture d'une structure d'accueil collectif de jour.

L'OM a proposé en 2016 deux cursus spécialisés en allemand au centre de formation Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistungen, à Berne. Le cours d'une durée de six jours, à suivre en cours d'emploi, qui s'accompagne d'une attestation de qualification, s'adresse aux spécialistes du domaine des contributions d'entretien et bénéficie de la reconnaissance prévue par l'article 34b, alinéa 1, lettre a OASoc. Les participants ont été au nombre de 43.

La Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ), qui a entamé en 2016 sa deuxième période de fonction quadriennale, a siégé quatre fois en séance plénière et traité des thèmes suivants : contextes favorisant la radicalisation djihadiste de jeunes en Suisse, objectifs et contenus du parlement cantonal des jeunes nouvellement créé, application des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU dans le canton de Berne. Les fonds du crédit annuel d'encouragement de projets dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, qui s'élevaient à CHF 74 800, ont été presque intégralement utilisés.

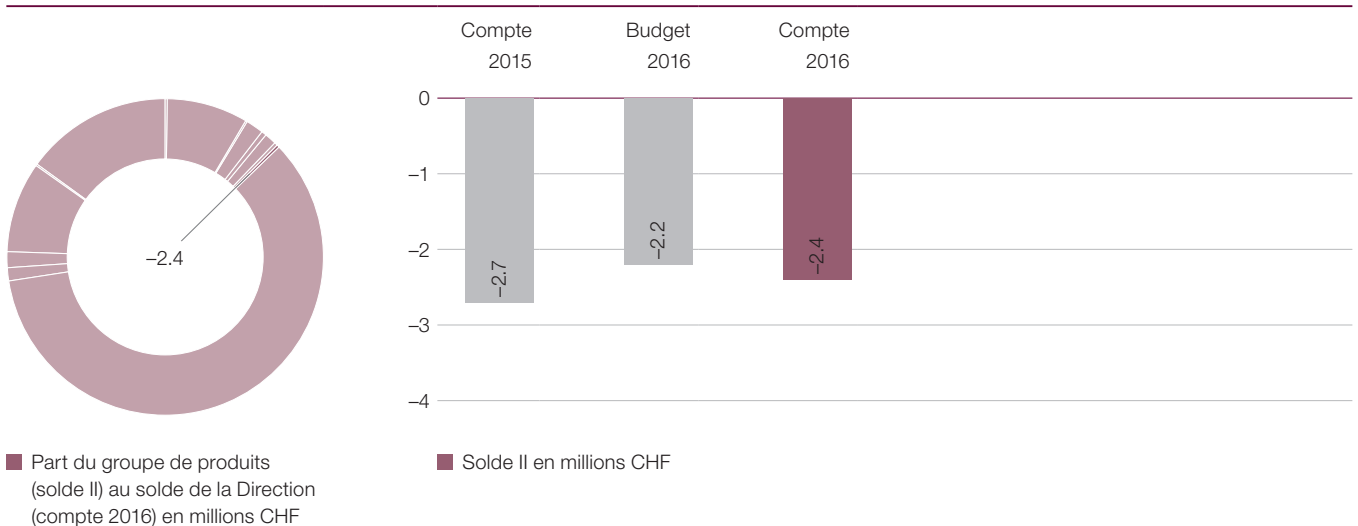
éducatives complémentaires doit être mis en œuvre de manière à n'avoir aucune incidence financière.

Si aucune volonté politique favorable à une adaptation des structures ne se manifeste, le lancement de réformes urgentes se révélera impossible.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	80	46
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	200	183
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	25	19

### 6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



#### Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont

mises en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	7 946 916	9 610 390	8 382 308	-1 228 082	-12.8 %
(-) Frais de personnel	-6 676 681	-6 902 222	-6 740 403	161 819	2.3 %
(-) Coûts matériels	-3 953 660	-4 926 637	-4 073 449	853 188	17.3 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-24 463	-10 176	-10 944	-768	-7.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 707 888</b>	<b>-2 228 645</b>	<b>-2 442 487</b>	-213 842	-9.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	1 096	1 096	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 888	1 000	3 981	2 981	298.1 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-2 704 000</b>	<b>-2 227 645</b>	<b>-2 437 410</b>	-209 765	-9.4 %
(+)(-) Régularisations	4 506	348	-44 135	-44 483	-12 764.4 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-2 699 494</b>	<b>-2 227 296</b>	<b>-2 481 544</b>	-254 248	-11.4 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Observation, expertise et encadrement	-2 707 888	-2 228 645	-2 442 487	-213 842	-9.6 %



## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Le solde II du groupe de produits « Mesures différenciées d'aide à la jeunesse » est de CHF 209 764,88 moins bon que prévu en raison du nombre, plus important que budgété, de placements à tarif réduit effectués par les services sociaux bernois.

Le taux d'occupation de la Station cantonale d'observation d'adolescents a été de 100 pour cent. L'objectif de prestation a ainsi été atteint.

Les valeurs définies dans le budget 2016 et les tendances présentées dans les informations sur les prestations ont pu être confirmées.

### Priorités de développement

Les moyens disponibles et les postes à durée déterminée ont permis d'accomplir la mission principale du groupe de produits, qui consiste à offrir aux services chargés de l'exécution des

mesures de droit civil et de droit pénal un nombre précis de places d'observation et d'encadrement interdisciplinaires, souples et décentralisées ainsi que des expertises.

### Chances et risques

Des offres destinées à des jeunes qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui sont proposées aux autorités de placement. Si ces places représentent une chance pour les personnes concernées et pour la

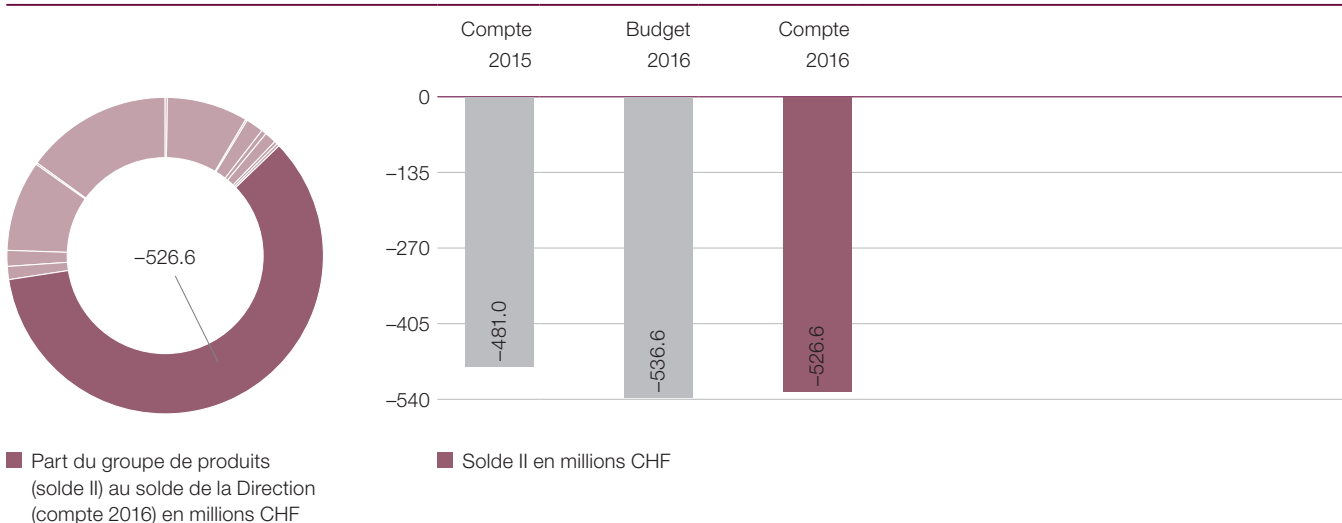
société, elles comportent aussi des risques pour les collaborateurs et mettent à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	20 034	20 490
Nombre d'expertises facturées	8	11
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	42	37

### 6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



#### Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles

personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 845 510	803 000	1 202 567	399 567	49.8 %
(-) Frais de personnel	-3 300 512	-3 556 735	-3 442 800	113 935	3.2 %
(-) Coûts matériels	-1 083 429	-2 244 000	-1 053 722	1 190 278	53.0 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-1 157 440	-1 141 802	-1 157 065	-15 263	-1.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-3 695 871</b>	<b>-6 139 537</b>	<b>-4 451 020</b>	1 688 517	27.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	707 262 505	741 994 900	724 814 667	-17 180 233	-2.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 184 598 621	-1 272 414 139	-1 246 986 163	25 427 976	2.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 003	2 500	1 825	-675	-27.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-481 029 984</b>	<b>-536 556 276</b>	<b>-526 620 691</b>	9 935 585	1.9 %
(+)/(-) Régularisations	-119 200	67 105	78 651	11 546	17.2 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-481 149 184</b>	<b>-536 489 170</b>	<b>-526 542 040</b>	9 947 130	1.9 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Contributions dans le domaine des assurances sociales	1 515 780	261 450	730 521	469 071	179.4 %
Réduction des primes d'assurance-maladie	-5 211 651	-6 400 987	-5 181 541	1 219 446	19.1 %

## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Le solde I présente une amélioration de quelque CHF 1,7 million par rapport au budget. Dans le domaine des remboursements de tiers, l'augmentation enregistrée pour les allocations familiales dans l'agriculture sur la base du décompte final de la Confédération est de CHF 0,4 million. Le fait que tous les postes n'aient pas été occupés aux pourcentages prévus durant l'exercice explique la baisse des coûts de personnel de CHF 0,1 million environ. Les frais d'exploitation et de prestations sont quant à eux de CHF 1,2 million moins élevés.

Le solde II présente lui aussi une amélioration d'environ CHF 9,9 millions par rapport aux chiffres budgétés. La contribution de la Confédération à la réduction des primes est de CHF 1,8 million plus élevée. S'agissant des prestations complémentaires, les subventions à l'exploitation de la Confédération ont diminué de CHF 11 millions et celles des communes de CHF 9,9 millions. Les subventions à l'exploitation des communes pour les allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative s'accroissent de CHF 1,7 million. Dans le domaine de la réduction des primes, les charges augmentent de CHF 28,1 millions (constitution de provisions nettes de

CHF 3,9 millions incluses). Les coûts liés aux prestations complémentaires sont de CHF 56,5 millions inférieurs à ce qui avait été budgété (dissolution d'une provision de CHF 7,3 millions comprise). Quant aux charges pour les allocations familiales destinées aux personnes sans activité lucrative, elles augmentent de CHF 4,2 millions (constitution de provisions de CHF 0,8 million incluse). Les coûts de mise en œuvre et les coûts administratifs dans le domaine des prestations complémentaires diminuent de CHF 1,2 million.

En tenant compte de deux corrections apportées a posteriori au nombre de personnes recevant des allocations familiales parmi celles qui n'exercent pas d'activité lucrative et celles qui travaillent dans l'agriculture, qui n'ont pas pu être prises en compte dans le budget, les valeurs des informations sur les prestations restent généralement constantes par rapport au budget 2016. Les chiffres concernant le nombre d'ayants droit à la réduction des primes et celui des ayants droit touchant en sus des prestations complémentaires ne sont pas encore disponibles.

### Priorités de développement

2016 a été marquée par l'application de l'arrêté du Grand Conseil de novembre 2015 prévoyant que CHF 42 millions de moyens supplémentaires devaient être consacrés à la réduction des primes. L'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie (OCA-Mal) a été révisée au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Il a fallu par ailleurs préparer

un projet de mise en œuvre de l'initiative «Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne» à l'intention du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif a traité cette question à plusieurs reprises. A l'automne 2016, le comité d'initiative a décidé de retirer son projet.

### Chances et risques

Dans une procédure légale datant de 2013, l'Office juridique de la JCE a rejeté le recours au motif qu'un objectif de prestation défini ne permet pas de déduire qu'il existe un droit à la réduction des primes. La recourante a attaqué la décision auprès de l'instance supérieure.

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) prévoit de subdiviser le canton de Berne non plus en trois, mais en deux régions de primes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Si la demande du DFI est acceptée et si aucune mesure corrective n'est apportée, il faut

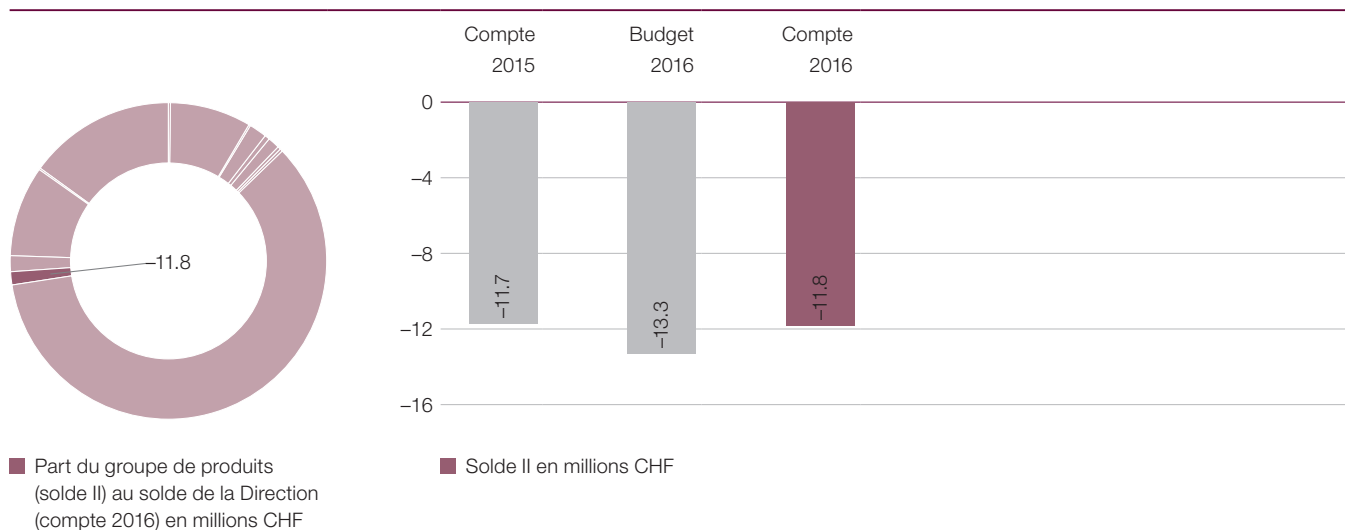
s'attendre à une augmentation substantielle des coûts dans le domaine de la réduction des primes.

Au niveau fédéral, les commissions consultatives des chambres ont décidé qu'à l'avenir, les cantons devraient réduire les primes de l'assurance-maladie des enfants et des jeunes adultes d'au minimum 80 pour cent, et non de 50 pour cent comme c'est le cas actuellement. Cette mesure aurait elle aussi des incidences négatives majeures sur les finances du canton.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	14 000	15 000
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	13 600	16 000
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 600	1 400
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 600	1 700
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	82 000	57 000
Nombre de contacts avec des clients au guichet	4 500	3 500
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 000	16 000
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	179 000	p.v.
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	92 000	p.v.
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	13.6	13.6
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	52.5	52.5
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 444	1 600
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 586	3 400

### 6.7.10 Préfectures



#### Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels: surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, surveillance et traitement des

recours dans les domaines de la tutelle et de la privation de liberté à des fins d'assistance, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	9 167 040	7 714 510	9 412 164	1 697 654	22.0%
(-) Frais de personnel	-16 126 244	-16 082 192	-16 616 283	-534 091	-3.3%
(-) Coûts matériels	-4 699 641	-4 909 310	-4 640 174	269 135	5.5%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-38 201	-21 908	-34 220	-12 312	-56.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-11 697 045</b>	<b>-13 298 899</b>	<b>-11 878 514</b>	1 420 386	10.7%
(+) Recettes des subventions cantonales	1	400	19 544	19 144	4786.1%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 744	7 000	9 426	2 426	34.7%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-11 687 301</b>	<b>-13 291 499</b>	<b>-11 849 543</b>	1 441 956	10.8%
(+)/(-) Régularisations	-128 778	-123 972	-135 664	-11 692	-9.4%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-11 816 078</b>	<b>-13 415 472</b>	<b>-11 985 207</b>	1 430 265	10.7%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Justice administrative	-4 396 083	-4 999 279	-5 301 914	-302 635	-6.1%
Surveillance	-1 800 604	-1 735 782	-1 696 958	38 825	2.2%
Exécution d'autres tâches légales	-5 500 358	-6 563 837	-4 879 642	1 684 196	25.7%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Durant l'exercice écoulé, les préfets et les préfètes ont soutenu le gouvernement dans les domaines de l'hébergement des requérants d'asile et de la recherche de places adéquates pour les gens du voyage. En matière d'asile en particulier, les préfets et les préfètes ont joué un rôle d'organe de liaison entre les communes et le gouvernement, ce qui a permis de bien détenir la situation. Grâce à la bonne collaboration avec l'Office de la population et des migrations (OPM), les tâches ont pu être abordées de manière rapide et pragmatique. Les charges dans le domaine de la violence domestique, et notamment les entretiens à réaliser avec les auteurs d'actes violents, ont nettement

augmenté. Comme durant l'exercice précédent, les rentrées fiscales se sont à nouveau accrues en 2016. Le nombre croissant d'affaires courantes, notamment en matière de construction, génèrent des recettes supplémentaires dues aux émoluments. Les frais des biens, services et marchandises, en revanche, se situent tout juste en deçà du montant budgété tandis que ceux qui concernent le personnel sont très légèrement supérieurs aux prévisions budgétaires. Le calcul des marges contributives permet d'obtenir un solde II de 10,8 pour cent meilleur que prévu.

### Priorités de développement

Dans l'ensemble, les valeurs cibles présentées dans les informations sur les prestations ont pu être atteintes. Tandis que l'on constate un léger recul dans le nombre de procédures de recours, d'autres affaires, telles que les demandes déposées dans le cadre de procédures d'octroi de permis de construire mais aussi celles d'autorisations d'exploiter ou les demandes d'autorisations individuelles sont en constante augmentation. Il s'agit

de tenir compte du volume de travail très important dans le domaine des constructions lors de la planification des ressources. Lors de l'exercice précédent, les valeurs cibles du produit « Surveillance des communes » n'ont juste pas été atteintes. Elles l'ont été de manière très nette en 2016, car un nombre sensiblement plus élevé de visites de contrôle a pu être effectué.

### Chances et risques

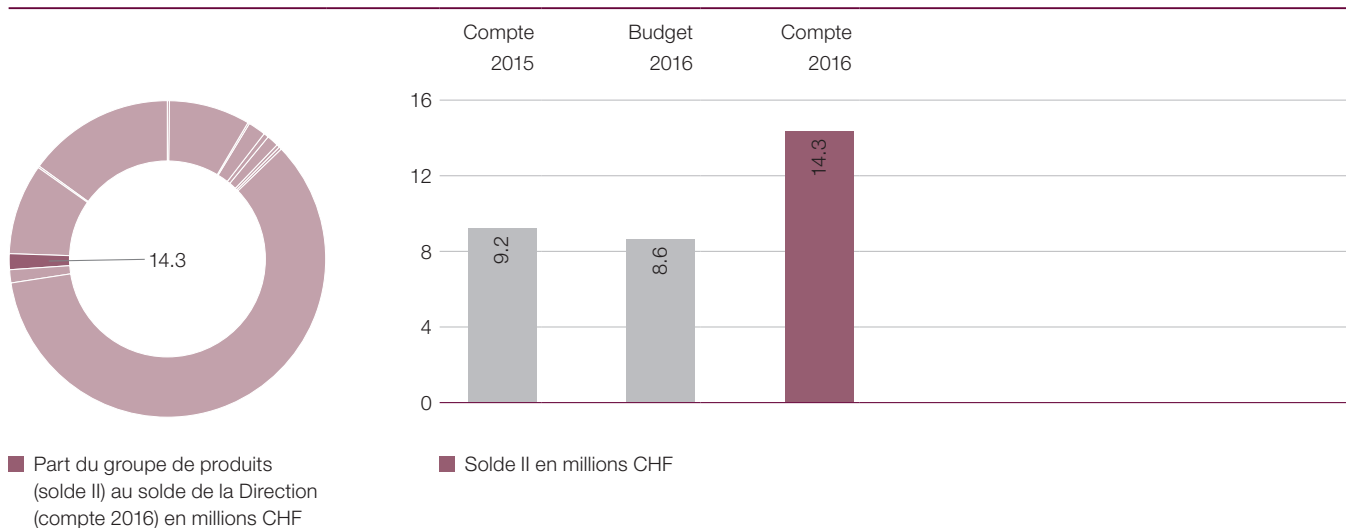
Les dix préfectures ont éprouvé de la difficulté à remplir les tâches qui leur incombent de par la loi avec le personnel dont elles disposent. Les collaborateurs sont en effet très sollicités car ils doivent notamment assumer, en plus des nouveaux projets en cours, les tâches du domaine de l'asile et les entretiens avec les auteurs d'actes violents. En raison d'absences prolongées pour cause de maladie de quelques collaborateurs, il a

fallu engager des remplaçants pour des durées déterminées. Sans ressources suffisantes, il est impossible de mener à bien d'autres tâches ou projets. Les réactions qui ont été enregistrées lors des visites de contrôle menées auprès des communes et des collectivités sont toutes positives. Chacun s'est habitué à travailler avec les questionnaires électroniques, qui semblent faire leurs preuves.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de recours formés (justice administrative)	716	604
Nombre de recours réglés (justice administrative)	732	688
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	260	296
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 363	2 436
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 533	2 547
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	20 118	20 023

### 6.7.11 Poursuites et faillites



#### Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage ;
- Traitement des procédures de faillite ;
- Octroi de renseignements sur la base des registres ;

- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux ;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge ;
- Tenue du registre des réserves de propriété ;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	43 329 912	44 530 000	48 238 192	3 708 192	8.3%
(-) Frais de personnel	-28 401 167	-28 711 543	-27 676 285	1 035 258	3.6%
(-) Coûts matériels	-5 932 859	-7 419 301	-6 440 462	978 838	13.2%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-18 669	-25 506	-96 136	-70 629	-276.9%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>8 977 217</b>	<b>8 373 650</b>	<b>14 025 308</b>	5 651 659	67.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	229 394	186 000	254 590	68 590	36.9%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	16 609	12 800	16 282	3 482	27.2%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>9 223 221</b>	<b>8 572 450</b>	<b>14 296 181</b>	5 723 731	66.8%
(+/-) Régularisations	-195 513	-346 310	-261 746	84 564	24.4%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>9 027 708</b>	<b>8 226 140</b>	<b>14 034 435</b>	5 808 295	70.6%

## Solde I budget global produits

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Exécution des procédures de poursuite	10 010 990	9 523 359	14 430 184	4 906 825	51.5 %
Exécution des procédures de faillite	-1 033 772	-1 149 709	-404 876	744 833	64.8 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde II présente pour l'exercice écoulé un montant plus favorable de quelque CHF 5,7 millions que les prévisions budgétaires, ce qui s'explique par une planification des frais de personnel prudente et restrictive qui a permis d'économiser CHF 1 million environ. Bien qu'en moyenne, 7,3 équivalents plein temps en trop aient été enregistrés, les frais de traitement sont loin d'avoir été intégralement utilisés. En effet, le traitement des personnes engagées à titre supplémentaire se situait principalement dans les classes les plus basses car ces dernières

étaient surtout des apprentis des OPF ayant terminé leur formation, assistés par d'autres personnes de la même catégorie d'âge. Parmi les biens, services et marchandises, près de CHF 980 000 n'ont pas été utilisés. Seules des dépenses strictement nécessaires, destinées à assurer le fonctionnement courant, ont été effectuées. Par ailleurs, les revenus ont été d'environ CHF 3,7 millions supérieurs aux attentes. La nouvelle hausse du nombre des affaires a permis d'enregistrer une augmentation des recettes.

#### Priorités de développement

A la suite de l'introduction, à la fin de 2015, du nouveau logiciel pour les offices des poursuites, nous nous sommes avant tout occupés en 2016 de consolider les processus dans ce domaine. Nous continuons à consacrer du temps au module concernant la réalisation, qui ne figurait pas dans le programme. Dans le domaine des faillites, deux groupes de travail ont évalué les exigences et les attentes avant la mise au concours et l'acquisition d'un nouveau logiciel. Ce projet (SAKA) va nous occuper ces prochaines années également.

En matière de finances et de comptabilité, la comptabilisation distincte des émoluments et des débours a été introduite dans une large mesure. Vers la fin de l'année, nous avons aussi dû consacrer du temps à l'introduction du MCH2.

Les informations pertinentes sur les prestations ont une nouvelle fois été revues à la hausse augmenté durant le dernier exercice (commandements de payer: +10,3%, continuations de poursuites: +2,2%, faillites: +7,9%). Seules les procédures de recours se maintiennent au même niveau.

#### Chances et risques

L'utilisation plus fréquente du programme «e-LP 2.x» par les grands créanciers est un point positif. Elle permet de décharger un peu les collaborateurs, disponibles en nombre restreint. Les interventions politiques et les prescriptions de la Confédération ainsi que les arrêts du Tribunal fédéral et les décisions rendues par l'autorité de surveillance qui ont pour effet d'influencer négativement les recettes liées à la perception d'émoluments (ap-

plication rigoureuse d'un tarif social) constituent un risque important.

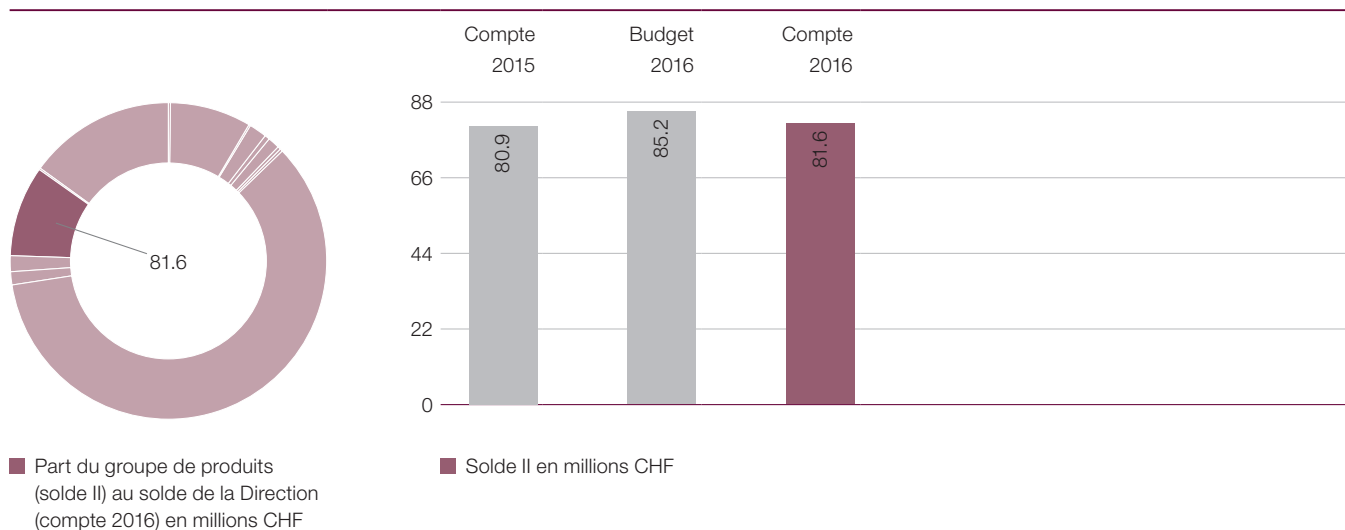
Par ailleurs, il est impossible de connaître pour l'instant les répercussions qu'aura sur nos groupes de produits le train de mesures du Conseil-exécutif relatif à l'assainissement des finances.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de commandements de payer établis	297 583	326 098
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	232 286	228 402
Nombre de recours formés	269	184
Nombre de recours admis	29	21
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 486	1 602
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	766	984
Nombre de recours admis	1	1



### 6.7.12 Tenue du registre foncier



#### Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les

mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	15 080 155	13 861 900	15 039 390	1 177 490	8.5%
(-) Frais de personnel	-13 918 055	-14 920 438	-13 891 949	1 028 489	6.9%
(-) Coûts matériels	-566 392	-723 000	-562 384	160 616	22.2%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	36 479	-12 663	-42 753	-30 090	-237.6%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>632 188</b>	<b>-1 794 201</b>	<b>542 304</b>	2 336 505	130.2%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	4	4	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	80 245 089	87 002 100	81 040 211	-5 961 889	-6.9%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>80 877 278</b>	<b>85 207 899</b>	<b>81 582 518</b>	-3 625 380	-4.3%
(+)/(-) Régularisations	-47 079	-44 977	14 182	59 159	131.5%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>80 830 198</b>	<b>85 162 922</b>	<b>81 596 701</b>	-3 566 221	-4.2%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Tenue du registre foncier	1 788 762	-488 993	1 675 238	2 164 231	442.6%
Taxation et perception des impôts sur les mutations	22 613	-30 000	82 923	112 923	376.4%
Renseignements	-1 179 186	-1 275 208	-1 215 858	59 351	4.7%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Par rapport au budget de l'exercice écoulé, les comptes présentent des rentrées fiscales nettement plus faibles que prévu. De manière générale, de telles rentrées sont difficiles à évaluer dans le cadre du processus budgétaire. Une modification législative concernant les impôts sur les mutations a elle aussi changé la donne. En effet, le canton de Berne privilégie, en matière fiscale, l'acquisition d'une propriété foncière dans le cas où celle-ci est utilisée par la partie acquéreuse elle-même, de manière exclusive et ininterrompue pendant au moins deux ans. Il n'était pas possible d'évaluer aisément les incidences de ce changement législatif sur les rentrées fiscales. A cela s'ajoute que d'autres facteurs ont une influence déterminante sur la décision d'acheter un bien foncier, tels que le montant des intérêts lors d'emprunts de capitaux, la situation conjoncturelle ou encore celle du marché de l'immobilier.

La perspective d'allègements fiscaux semble aider les personnes intéressées à concrétiser leur décision d'acquérir une propriété foncière pour leur propre usage. Dans la mesure où l'acquéreur remplit les conditions exigées, il peut en effet obtenir une économie d'impôt maximale de CHF 14 400.

Durant l'exercice, les autorités du registre foncier ont approuvé en tout 3953 demandes de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations pour un montant total de quelque CHF 40 830 000. Les personnes ayant acquis un immeuble dans le but d'en faire leur domicile principal ont ainsi pu bénéficier d'exonérations fiscales a posteriori correspondant en moyenne à CHF 10 329.

Dans un tel contexte, il a été impossible d'évaluer de manière précise le niveau du montant II, qui présente un résultat nettement moins bon que ce qui avait été budgété.

### Priorités de développement

- Consolidation du déroulement de la procédure prévue par l'article 17a de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2; exonération fiscale a posteriori).
- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre (achèvement des chapitres sur la propriété, sur les droits de gage immobilier ainsi que sur les servitudes et charges foncières).
- Numérisation des pièces justificatives du registre foncier pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1997, en remontant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1960, dans la mesure où les moyens techniques le permettent. Cette opération était prévue dans le cadre des ressources financières disponibles, à la condition qu'il soit possible de recourir à l'infrastructure nécessaire, en particulier à des appareils permettant de numériser les pièces justificatives du registre foncier (numériseurs de livres).
- Extension de l'offre de données numériques auprès des bénéficiaires concernés.

### Chances et risques

Au 31 décembre 2016, 10 028 demandes de sursis avaient donné lieu à une décision entrée en force. La somme des impôts sur les mutations ayant fait l'objet de sursis s'élève actuellement à CHF 103 266 000 environ. Avec l'octroi des sursis, ce sont 10 028 hypothèques légales, entrées en force elles aussi, qui ont été inscrites sur les feuillets des immeubles concernés. Il

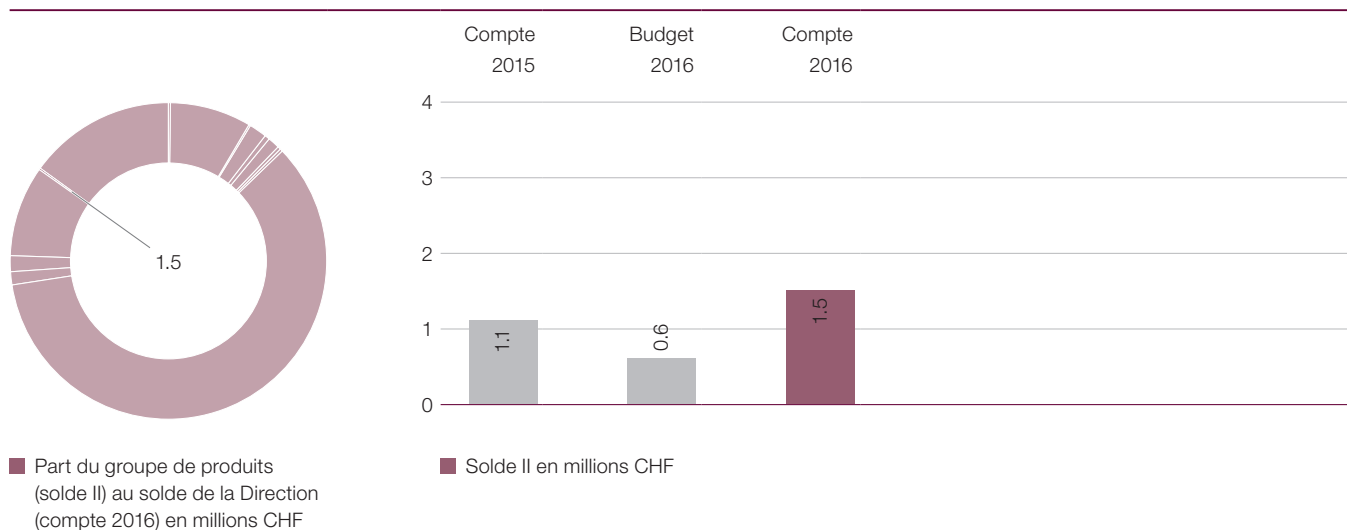
existe un risque que la budgétisation des recettes fiscales (impôts sur les mutations) de CHF 87 millions pour 2017 soit peu réaliste.

La fin du programme d'acquisition des numériseurs de livres, qui semble se dessiner, est considérée une chance.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	64 343	65 948
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	62 029	61 581
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force	62 435 172	40 830 794

### 6.7.13 Registre du commerce



#### Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'iden-

tification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	4 157 836	4 011 000	4 420 345	409 345	10.2%
(-) Frais de personnel	-2 834 425	-3 136 425	-2 705 153	431 272	13.8%
(-) Coûts matériels	-135 959	-198 300	-146 066	52 235	26.3%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-52 244	-51 469	-55 391	-3 922	-7.6%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>1 135 208</b>	<b>624 806</b>	<b>1 513 736</b>	888 930	142.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	1 000	0	-1 000	-100.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 655	1 300	1 674	374	28.8%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>1 136 863</b>	<b>627 107</b>	<b>1 515 410</b>	888 304	141.7%
(+)/(-) Régularisations	-25 768	-25 828	-27 257	-1 429	-5.5%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>1 111 095</b>	<b>601 279</b>	<b>1 488 153</b>	886 874	147.5%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Inscription au registre	1 141 546	704 962	1 526 284	821 322	116.5 %
Procédure d'examen préalable	-6 339	-80 155	-12 548	67 607	84.3 %

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Durant l'exercice, le nombre d'affaires saisies a été en recul par rapport à l'année précédente (2881 de moins, pour un total de 23 325). Ce repli s'explique, d'une part, par le fait qu'aucun projet particulier concernant la mise à jour du registre n'a été mené et, d'autre part, par la réduction du nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce (2856 de moins, pour un total de 19 354). En 2016, davantage d'émoluments administratifs ont toutefois été perçus qu'en 2015, en raison de l'augmentation des affaires complexes soumises à des tarifs d'émoluments élevés. Le nombre accru d'examens préalables (51 de plus, pour un total de 584) révèle également une augmentation des affaires juridiques difficiles. Les nouvelles inscriptions de sociétés à responsabilité limitée ont elles aussi été nettement plus importantes. Si on le compare à celui de l'exercice précédent, on constate que le nombre de réquisitions d'inscriptions électroniques au registre du commerce a plus que doublé (138 en 2015 contre 312 en 2016).

Le solde II présente une amélioration d'environ CHF 888 000 par rapport au budget, ce qui s'explique par une planification du personnel prudente et restrictive, qui a permis de faire des économies d'environ CHF 430 000, ainsi que par une augmentation des émoluments administratifs (d'environ CHF 410 000).

Les fonds non utilisés et les recettes supplémentaires obtenues permettent de compenser les dépassements de crédit de l'Office des mineurs (groupe de produits « Mesures différenciées d'aide à la jeunesse »), des Eglises nationales (groupe de produits « Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat ») et de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (groupe de produits « Organisation du territoire »).

#### Priorités de développement

Les procédures administratives prévues par les articles 152 et suivants de l'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411), menées de manière conséquente, font partie des affaires courantes. En dépit de processus standardisés, elles requièrent un temps considérable et évoluent parfois vers des procédures de recours qui, elles aussi,

exigent de la part de l'Office du registre du commerce un investissement conséquent en heures de travail. La numérisation des pièces justificatives des 57 198 entités juridiques actives a bien avancé. L'idée est de s'affranchir des archives physiques, en vue notamment du probable déménagement de l'office.

#### Chances et risques

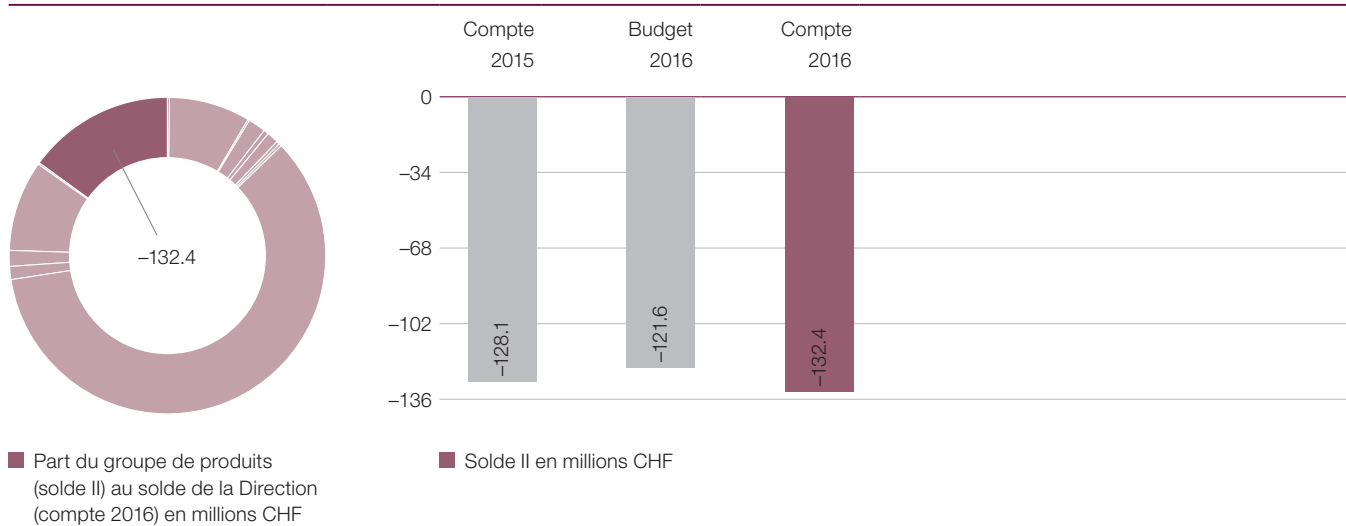
L'archivage électronique qui prend de l'ampleur peut être considéré comme une chance. Il améliore en effet l'accessibilité pour les collaborateurs. Le déménagement prévu de l'office est perçu

comme une charge supplémentaire; elle pourrait notamment entraîner des retards dans le traitement des affaires.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'enregistrements	18 000	19 139
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	19 000	19 354
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	550	600

### 6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



#### Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314abis, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1bis CCS ; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA,

art. 17 LF-CLaH), les tâches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	27 542 282	13 000 000	28 521 524	15 521 524	119.4%
(-) Frais de personnel	-22 602 180	-23 064 920	-23 134 996	-70 076	-0.3%
(-) Coûts matériels	-132 952 777	-111 476 991	-137 711 589	-26 234 598	-23.5%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-93 644	-10 395	-105 484	-95 089	-914.8%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-128 106 319</b>	<b>-121 552 306</b>	<b>-132 430 544</b>	-10 878 239	-8.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	2 076	2 076	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	13 675	0	17 086	17 086	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-128 092 644</b>	<b>-121 552 306</b>	<b>-132 411 382</b>	-10 859 076	-8.9%
(+/-) Régularisations	-223 023	-129 992	-1 182 849	-1 052 856	-809.9%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-128 315 668</b>	<b>-121 682 298</b>	<b>-133 594 231</b>	-11 911 933	-9.8%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-77 615 136	-72 041 812	-89 121 936	-17 080 125	-23.7 %
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-47 352 493	-43 808 716	-37 733 005	6 075 711	13.9 %
Exécution de tâches non liées à des mesures	-1 389 496	-3 397 724	-3 854 890	-457 165	-13.5 %
Interventions et surveillance dans le domaine des	-30 514	0	-159 322	-159 322	0.0 %
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-400 471	-576 133	-462 491	113 642	19.7 %
Surveillance et gestion de la qualité	-1 318 209	-1 727 921	-1 098 900	629 021	36.4 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde II, dans le calcul des marges contributives, a été dépassé de CHF 10 859 076 par rapport au montant budgété, ce qui s'explique par la constitution extraordinaire d'une provision de CHF 6 700 000 due à un jugement du Tribunal administratif exigeant que les frais d'infrastructure de la commune de Köniz fassent l'objet d'une rémunération dans le cadre de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd; RSB 213.318). Ces excédents de charges sont aussi dus aux coûts des mesures et en particulier aux frais de placement que les APEA doivent assumer dans l'accomplissement de leur mandat légal et qu'il est difficile d'influencer. Dans le cadre des décisions budgétaires pour 2016, le poste des biens, services et marchandises avait subi une réduction de CHF 8 800 000. Sans cette réduction et sans la provision mentionnée, les APEA auraient terminé l'année en restant même légèrement en deçà des valeurs inscrites au budget. Le crédit supplémentaire devenu nécessaire peut être compensé de ma-

nière interne à la Direction, à charge des groupes de produits « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales » de l'Office des assurances sociales et « Organisation du territoire » de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Le nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte est nettement supérieur aux prévisions budgétaires, en raison notamment d'un mode de décompte différent mais aussi des nombreux avis de détresse qui parviennent aux APEA et que celles-ci doivent traiter d'office. Le nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte ayant donné lieu à une décision se situe à peine audessus des valeurs budgétées. Il en va de même pour les placements à des fins d'assistance ayant donné lieu à une décision. En revanche, le nombre de placements d'enfant décidés par une autorité qui ont d'importantes incidences juridiques et financières est quant à lui inférieur aux chiffres du budget.

#### Priorités de développement

En 2016, les APEA ont créé les bases nécessaires à l'exécution du nouveau droit relatif aux contributions d'entretien, qui est entré en vigueur au début de 2017. Elles ont en outre adapté leurs structures afin de répondre aux exigences de la loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte révisée (LPEA; RSB 213.316) et de ses dispositions d'exécution. Les APEA ont en particulier modifié la manière de décompter les mandats financièrement importants confiés aux services sociaux, afin de favoriser une indemnisation transparente.

Au cours de leur quatrième année d'existence, les APEA ont amélioré leur organisation et renforcé leurs relations avec leurs

partenaires. Les autorités ont rendu le système de gestion des dossiers CMI-Axioma plus stable et l'ont étendu. Ainsi, de nouveaux modules permettant de gérer les dossiers des enfants placés, d'administrer et de décompter de manière transparente les coûts des mesures sont sur le point d'être introduits. Les APEA ont aussi développé la gestion de leurs modèles. Un rapport trimestriel amélioré, devant faciliter le pilotage des APEA et la surveillance, ainsi que le dépistage précoce de risques, va aussi voir le jour. Les APEA ont étoffé leur état-major tout particulièrement dans le domaine des finances et redistribué des postes entre elles en fonction du volume de leurs affaires.

#### Chances et risques

Une fois encore, le fait que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés et qu'ils entretiennent de bonnes relations avec les partenaires institutionnels doit être considéré

comme une chance. Les risques, quant à eux, restent dus à l'important volume de travail que le personnel doit assumer et sont liés au nombre de cas et à l'évolution des coûts des me-

sures qui dépendent à leur tour de la législation. Dans ce contexte, les économies dictées, à partir de 2018, par le pro-

gramme cantonal d'allégement budgétaire représentent elles aussi un danger.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 807	7 789
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	6 989	4 307
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	191	213
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	143	149

## 7 Direction de la police et des affaires militaires (POM)

### 7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-8.2		2.7
Police	-382.5		123.9
Circulation routière et navigation	-42.9		319.5
Privation de liberté et mesures d'encadrement	-141.9		60.3
Population et immigration	-212.6		166.7
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-18.6		16.8

### 7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-5.2	-5.9	-5.4	0.5	9.0 %
Police	-256.8	-271.4	-258.5	12.9	4.7 %
Circulation routière et navigation	269.3	267.6	276.7	9.1	3.4 %
Privation de liberté et mesures d'encadrement	-57.5	-80.3	-81.6	-1.3	-1.7 %
Population et immigration	-23.7	-21.8	-45.9	-24.1	-110.9 %
Sécurité civile, sport et affaires militaires	1.7	-7.3	-1.8	5.6	75.9 %
<b>Total</b>	<b>-72.2</b>	<b>-119.1</b>	<b>-116.5</b>	<b>2.7</b>	<b>2.2 %</b>



### 7.3 Les priorités de l'exercice

#### *Interventions et charge de travail de la Police cantonale*

Le nombre d'interventions de la Police cantonale et de délits commis dans la zone de la Reitschule reste élevé. L'organisation réussie de l'étape du Tour de France à Berne a également entraîné une charge de travail importante. Aucun incident notable n'a toutefois été signalé.

#### *Accent mis sur les vols avec effraction*

La priorité donnée à la lutte contre les vols avec effraction dans les logements a permis d'engager et de mettre en œuvre des mesures préventives et répressives. Les chiffres sont en recul.

#### *Prévention du terrorisme*

Après les attaques terroristes perpétrées dans des pays voisins, le risque d'attentat a été revu à la hausse en Suisse, et donc dans le canton de Berne. Des mesures ont été prises à cet effet dans les domaines de l'organisation (création d'une cellule ad hoc), de la formation et de l'équipement (acquisition de fusils d'assaut).

#### *Mesure des résidus et organisation des contrôles*

Le prolongement de quatre à cinq ans de l'échéance du premier contrôle périodique permet une harmonisation au niveau suisse et des convocations ciblées pour les expertises.

#### *Harmonisation de la téléphonie et de la communication à l'OCRN*

Dans le cadre d'Harmtel, l'OCRN a analysé la communication par téléphone et décidé de créer un centre d'appels unique pour la clientèle.

La communication externe a été renforcée avec la mise en place d'une rétroaction lors des entretiens avec les partenaires et la clientèle.

#### *Travaux stratégiques en matière d'exécution judiciaire*

La stratégie globale OEJ doit déterminer quels types de peines privatives de liberté l'Office de l'exécution judiciaire exécutera à l'avenir. Le changement d'appellation de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement, devenu l'Office de l'exécution judiciaire le 1<sup>er</sup> août 2016, découle de cette réorganisation.

#### *Établissement pénitentiaire de Thorberg*

L'analyse du fonctionnement et la réorganisation de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg sont terminées. A la faveur de ces dernières, la section thérapeutique a fermé ses portes et une nouvelle section d'exécution des peines et mesures de longue durée a vu le jour.

#### *Foyer d'éducation Prêles*

La fermeture définitive du Foyer d'éducation Prêles a été prononcée le 31 octobre 2016. La future affectation en tant qu'établissement de détention administrative a pris du retard.

#### *Situation extraordinaire dans le domaine de l'asile*

Le recul des demandes d'asile durant l'exercice sous revue a entraîné une accalmie dans le domaine bernois de l'asile et permis de créer des réserves d'hébergement.

#### *Restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE)*

Lors de sa session de novembre, le Grand Conseil a pris connaissance de la Stratégie de l'asile et des réfugiés du canton de Berne. Les travaux de mise en œuvre ont démarré.

#### *Élaboration d'une stratégie du sport pour le canton de Berne*

En juillet 2015, le Conseil-exécutif avait chargé la POM d'élaborer une stratégie du sport pour le canton de Berne. Les travaux au sein des projets partiels se déroulent conformément au calendrier prévu. La stratégie devrait être soumise à l'approbation du Conseil-exécutif d'ici la fin 2017.

#### *Planifications et projets dans le domaine de la protection de la population*

L'analyse des dangers par commune a été revue et corrigée. Elle sera vraisemblablement mise en ligne sur le géoportail du canton. Une « planification des mesures d'urgence en cas de dangers naturels » a été élaborée dans 20 communes.

#### *Interventions de la protection civile lors d'intempéries*

Une intervention de grande ampleur a eu lieu en juin 2016 après des glissements de terrain dans le Simmental.

## 7.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-783 082 229</b>	<b>-787 524 769</b>	<b>-837 223 650</b>	-49 698 881	-6.3 %
<b>Revenues</b>	<b>709 921 831</b>	<b>675 686 495</b>	<b>714 370 039</b>	38 683 544	5.7 %
<b>Solde</b>	<b>-73 160 398</b>	<b>-111 838 274</b>	<b>-122 853 612</b>	-11 015 338	-9.8 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-488 310 294	-507 275 272	-495 525 743	11 749 529	2.3 %
31 Biens, services et marchandises	-146 812 705	-155 122 988	-150 981 428	4 141 560	2.7 %
32 Intérêts passifs	-885	-1 500	-1 989	-489	-32.6 %
33 Amortissements	-18 600 686	-18 586 862	-20 444 785	-1 857 923	-10.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	-186 189	-186 500	-189 827	-3 327	-1.8 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	-5 551	-15 000	-25 330	-10 330	-68.9 %
36 Subventions accordées	-114 856 076	-90 590 326	-154 656 884	-64 066 558	-70.7 %
37 Subventions redistribuées	-1 121 630	-1 443 500	-1 350 622	92 878	6.4 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-6 000 457	-3 430 000	-4 353 429	-923 429	-26.9 %
39 Imputations internes	-7 187 757	-10 872 821	-9 693 614	1 179 207	10.8 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	250 364 068	253 220 000	257 034 831	3 814 831	1.5 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	2 415 751	2 227 500	2 344 945	117 445	5.3 %
43 Contributions	288 766 452	286 263 256	273 735 470	-12 527 786	-4.4 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	3 934 504	3 887 548	4 195 925	308 377	7.9 %
45 Remboursement de collectivités publiques	10 744 365	7 409 207	7 390 282	-18 925	-0.3 %
46 Subventions acquises	129 104 450	111 193 931	158 798 219	47 604 288	42.8 %
47 Subventions à redistribuer	1 121 630	1 253 500	1 350 622	97 122	7.7 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	780 879	780 879	0.0 %
49 Imputations internes	23 470 611	10 231 552	8 738 865	-1 492 687	-14.6 %

### Evolution du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2016 boucle sur un solde péjoré de CHF 11,0 millions par rapport au budget. Ce résultat s'explique par une hausse des dépenses (+CHF 49,7 mio, soit -6,3 %) que la hausse des recettes ne parvient pas à contrebalancer (+CHF 38,7 mio, soit +5,7 %).

Les charges du personnel sont inférieures de CHF 11,8 millions par rapport au budget, ce qui s'explique principalement par la diminution des provisions pour les soldes de vacances et de comptes épargne-temps (-CHF 8,4 mio). Le tarif horaire, désormais calculé individuellement, permet une comptabilisation influant sur le résultat de CHF 3,6 millions rien que pour la Police cantonale. Cette dernière a pu réaliser une autre économie de CHF 1,0 million par rapport au budget en réduisant l'acquisition de pièces d'uniforme, étant donné que de nouveaux uniformes seront acquis prochainement. De plus, des postes vacants ou non repourvus et des gains de rotation ont permis une économie de l'ordre de CHF 2,4 millions à l'échelle de la Direction. Les dépenses pour le matériel ont été inférieures de CHF 4,1 millions

au montant budgété. Grâce à l'adaptation de différentes règles de comptabilisation, à une baisse des coûts du matériel de consommation et au fait que la station-essence du personnel n'est plus approvisionnée par la Police cantonale, les dépenses pour les biens, services et marchandises sont inférieures de CHF 14,4 millions au montant budgété. Par contre, l'hébergement et l'encadrement d'un effectif de requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) supérieur aux prévisions ont nécessité des dépenses supplémentaires à hauteur de CHF 10,3 millions. De même, le nombre élevé de requérants d'asile et de personnes admises provisoirement a engendré une nette augmentation des contributions versées aux organisations partenaires de l'Office de la population et des migrations par rapport à ce qui était prévu. De plus, une nouvelle pratique a été introduite selon laquelle les avances sont versées aux services d'aide sociale en matière d'asile chaque trimestre, sur la base du nombre de places libres. Cette pratique a engendré le versement d'environ CHF 64,0 millions de subventions supplémentaires.

Le nombre élevé de requérants d'asile participe cependant aussi de l'augmentation des recettes : les indemnités versées par la Confédération (subventions acquises) ont été supérieures de CHF 48,3 millions au montant budgété. La Confédération a toutefois diminué ses subventions de CHF 1,2 million suite à la fermeture du Foyer d'éducation Prêles (FEP) le 31 octobre 2016. À l'Office de la circulation routière et de la navigation, les recettes inscrites au budget ont été supérieures de CHF 3,8 millions pour

la taxe sur les véhicules à moteur et de CHF 2,9 millions pour les émoluments. Quant à l'Office de l'exécution judiciaire, il a enregistré des recettes inférieures au budget de CHF 13,4 millions. Les tarifs perçus ont en effet diminué suite à la fermeture du FEP et de la Section thérapeutique de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg et, d'une manière générale, le nombre de placements par d'autres cantons est en baisse.

## 7.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-14 530 234</b>	<b>-20 700 000</b>	<b>-17 957 389</b>	2 742 611	13.2 %
<b>Recettes</b>	<b>1 473 255</b>	<b>300 000</b>	<b>2 780 059</b>	2 480 059	826.7 %
<b>Solde</b>	<b>-13 056 979</b>	<b>-20 400 000</b>	<b>-15 177 330</b>	5 222 670	25.6 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-13 425 843	-20 400 000	-15 480 232	4 919 768	24.1 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions redistribuées	-1 104 391	-300 000	-2 477 157	-2 177 157	-725.7 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	334 435	0	302 902	302 902	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	34 429	0	0	0	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	1 104 391	300 000	2 477 157	2 177 157	725.7 %

### Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements est inférieur au budget (CHF -5,2 mio, soit -25,6%).

Cette différence s'explique, entre autres, par le prix nettement inférieur aux prévisions des appareils de test d'alcoolémie dans l'haleine (Police cantonale). De plus, la planification d'un nouveau centre de police a pris un nouveau tournant. Par ailleurs, contrai-

rement aux prévisions, tous les projets informatiques n'ont pas pu être réalisés. Le crédit prévu pour le remplacement de l'application ASYDATA n'a pas été utilisé. La nouvelle application est encore à l'étude et, à cet égard, il faudra tenir compte du fait qu'à l'avenir, l'aide sociale dans le domaine de l'asile relèvera de la compétence de la SAP.

## 7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

2011	2012	2013	2014	2015	2016
3 837.3	3 871.7	3 919.9	3 975.5	4 003.0	4 045.7

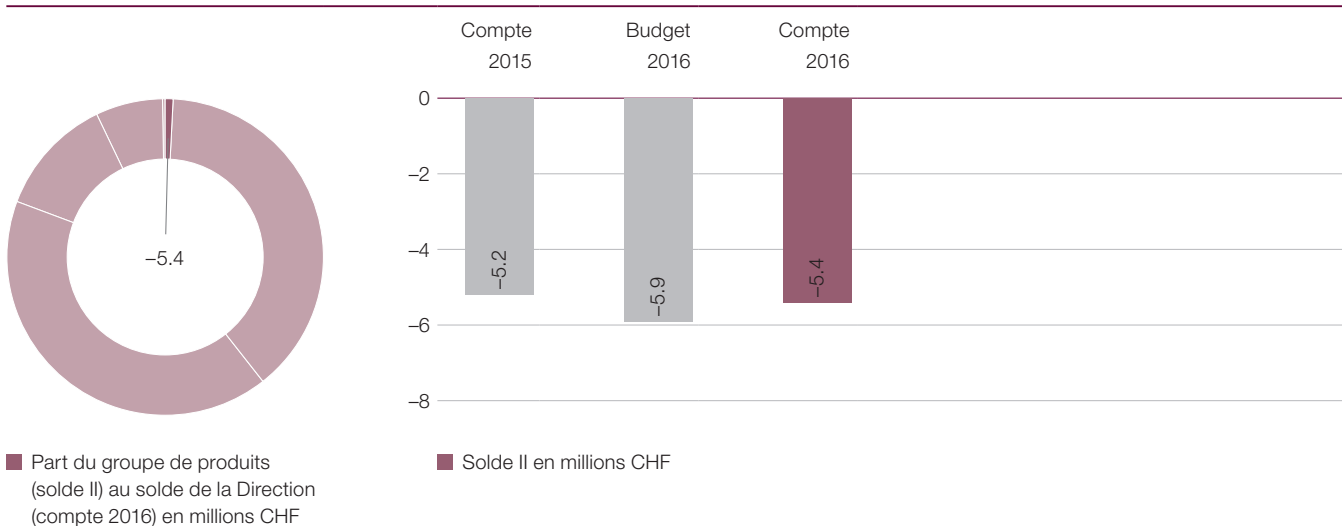
### Commentaire

Les effectifs sont en augmentation de 42,7 équivalents plein temps (EPT) par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due à des influences diverses et s'explique en premier lieu par l'augmentation des recrutements pour les filières de l'École de police d'Ittigen et de l'École intercantonale de police de Hitzkirch. Ces recrutements ont permis de renforcer la police en uniforme, qui se trouve en sous-effectifs (+49,0 EPT). De plus, l'augmentation des effectifs de la protection des ambassades est arrivée à son terme (+11,7 EPT). La Police cantonale a en outre créé

quelques postes civils (+7,1 EPT). À l'Office de la circulation routière et de la navigation, la mise en œuvre du projet Contact Center a nécessité une réorganisation complète de la téléphonie (+7,4 EPT). L'Office de l'exécution judiciaire a connu une baisse de ses effectifs, notamment en raison de la fermeture du FEP le 31 octobre 2016 (-44,2 EPT). D'autres raisons diverses ont conduit la POM à augmenter légèrement ses effectifs (+11,7 EPT).

## 7.7 Groupes de produits

### 7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



#### Description

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil ; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi et à l'ordonnance d'organisation ; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport ; octroi d'autorisations de loterie.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	2 918 535	2 945 383	2 931 665	-13 718	-0.5 %
(-) Frais de personnel	-6 017 894	-6 212 183	-6 174 735	37 448	0.6 %
(-) Coûts matériels	-1 473 875	-2 079 395	-1 598 787	480 608	23.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-86 761	-105 313	-65 253	40 060	38.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-4 659 995</b>	<b>-5 451 509</b>	<b>-4 907 111</b>	544 398	10.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	1 600	1 600	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-309 283	-309 750	-314 740	-4 990	-1.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	-182 780	-186 500	-189 827	-3 327	-1.8 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-5 152 057</b>	<b>-5 947 759</b>	<b>-5 410 078</b>	537 681	9.0 %
(+)/(-) Régularisations	9 825	24 428	15 877	-8 551	-35.0 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-5 142 233</b>	<b>-5 923 331</b>	<b>-5 394 201</b>	529 130	8.9 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien à la direction	-5 027 436	-5 564 462	-5 300 173	264 289	4.7 %
Justice administrative	-1 548 047	-1 782 298	-1 538 324	243 974	13.7 %
Autorisations de police industrielle et de loterie	1 915 488	1 895 252	1 931 386	36 134	1.9 %
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0.0 %

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le solde I (budget global) du groupe de produit présente un résultat meilleur d'environ CHF 500 000 par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par des frais de matériel plus bas qu'escompté. Certains projets informatiques prévus pour l'exercice sous revue ont été abandonnés ou reportés au

profit de la coordination avec IT@BE, un projet en cours à l'échelle cantonale. Des économies ont par ailleurs pu être réalisées dans les domaines des prestations de tiers, des contributions à des tiers, des frais de représentation et des frais administratifs généraux.

#### Priorités de développement

L'adaptation de l'organisation du Secrétariat général aux enjeux à venir est terminée. Le centre de compétences en matière informatique de la Direction sera restructuré en fonction de la réorganisation et de la centralisation des services informatiques

de base à l'échelon cantonal. D'après le calendrier actuel du projet IT@BE, le transfert des services informatiques de base de la POM n'est prévu qu'en 2020.

#### Chances et risques

Le Secrétariat général est confronté depuis quelques années à une augmentation importante des procédures de recours. Alors que la POM a enregistré en moyenne 249 nouveaux recours et actions en responsabilité de l'État au cours de la période 2002 à 2008, le nombre moyen de cas est passé à 309 durant les sept années suivantes, soit une hausse de 24 pour cent. Il ne

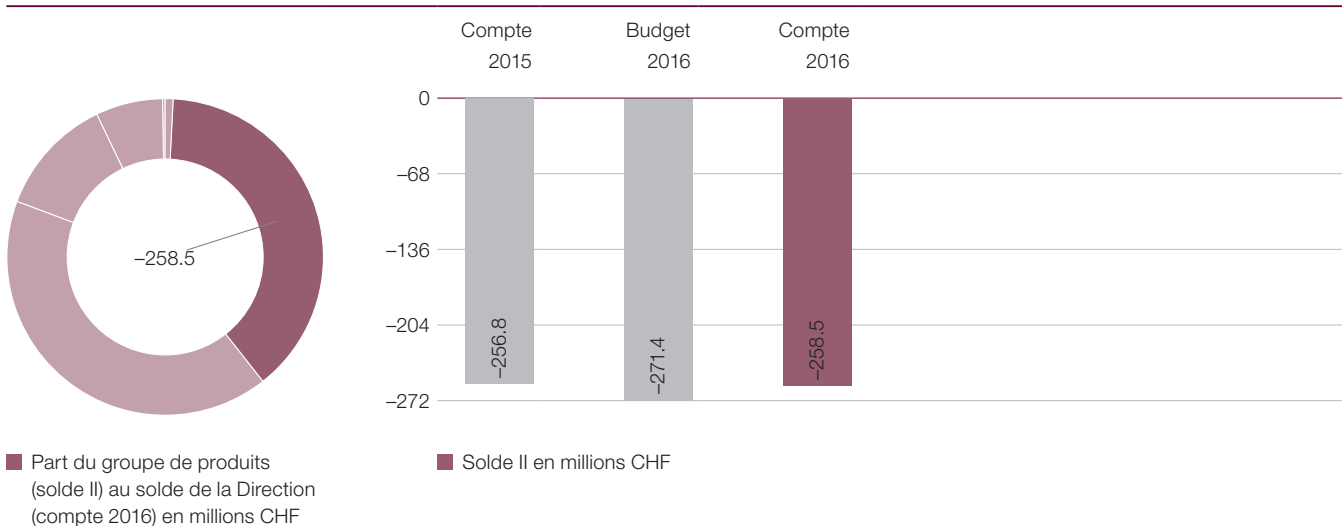
s'agit donc pas d'une hausse passagère, mais bien d'une situation qui risque de durer. Bien que le Service juridique soit parvenu à liquider beaucoup plus de procédures durant la même période, un renforcement provisoire des ressources humaines sera peut-être nécessaire pour faire face à l'augmentation des procédures pendantes.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

### Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)

	2015	2016
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	148	138
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	15
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	50	43
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	193	202
Nombre de recours déposés	286	376
Nombre de recours traités	283	318

## 7.7.2 Police



### Description

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales ;
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux ;
- les mesures préventives ;
- l'exploitation d'une organisation d'alarme ;

- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux ;
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	59 935 582	60 220 000	61 290 430	1 070 430	1.8 %
(-) Frais de personnel	-303 876 386	-313 177 802	-306 572 487	6 605 315	2.1 %
(-) Coûts matériels	-57 578 680	-62 702 163	-59 494 964	3 207 199	5.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-17 503 166	-17 614 373	-16 401 815	1 212 558	6.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-319 022 650</b>	<b>-333 274 338</b>	<b>-321 178 836</b>	12 095 501	3.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	22 855 583	23 249 000	23 636 981	387 981	1.7 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	39 402 252	38 638 000	39 009 357	371 357	1.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-256 764 815</b>	<b>-271 387 338</b>	<b>-258 532 498</b>	12 854 840	4.7 %
(+)(-) Régularisations	5 833 530	6 513 987	3 016 347	-3 497 639	-53.7 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-250 931 285</b>	<b>-264 873 351</b>	<b>-255 516 150</b>	9 357 201	3.5 %



## Solde I budget global produits

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-115 408 958	-120 910 113	-121 389 136	-479 024	-0.4 %
Police judiciaire	-207 251 658	-216 421 884	-205 396 012	11 025 871	5.1 %
Prestations pour des tiers	3 637 966	4 057 659	5 606 312	1 548 654	38.2 %

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le groupe de produits police couvre l'ensemble des activités de la Police cantonale bernoise (POCA). Une économie d'environ CHF 12,1 millions a pu être réalisée au niveau du solde I (budget global). Les écarts budgétaires sont dus à des facteurs comptables et au déroulement des activités opérationnelles de la POCA.

Les frais de personnel ont baissé d'environ CHF 6,6 millions (env. 2%). Le nouveau tarif horaire appliqué à l'évaluation des provisions du personnel en matière de vacances, de solde horaire et de compte épargne-temps ayant été revu à la baisse, une économie de CHF 3,6 millions (facteur comptable) a été réalisée sur l'ensemble des provisions du personnel, ce qui a eu une incidence sur le résultat. Compte tenu de fluctuations d'effectifs, environ CHF 2,0 millions de frais de personnel n'ont pas été engagés. Vu l'acquisition de nouveaux uniformes à venir, CHF 1,0 million a pu être économisé dans l'achat de pièces d'uniformes pendant l'année sous revue. En 2016, les effectifs moyens se sont élevés à environ 2433 postes équivalent plein temps.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le solde maximum du compte épargne-temps est limité à 50 jours (contre 125 précédemment). Une période transitoire de quatre ans est prévue pour les collaborateurs dont le solde dépassait 50 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2016 afin qu'ils puissent le réduire. Au cours de l'année sous revue, environ 48 000 heures de travail ont été acquittées par le versement de salaires aux collaborateurs. Cela correspond à une réduction de la provision de CHF 2,5 millions, qui n'a toutefois pas d'incidence sur le résultat (solde neutre).

Au cours de l'année sous revue, les demandes de permis d'acquisition d'armes, les émoluments pour les connexions d'alarme et les attestations d'assurance et d'identité ont généré un excédent de recettes de CHF 1,1 million. Une économie de CHF 3,2 millions a pu être réalisée sur les frais matériels. Moins de matériel a dû être acheté pour exécuter les tâches policières et les frais d'entretien des infrastructures ont été plus bas que le montant budgété. En outre, la diminution des amortissements et la réduction du du croire (facteur comptable) se sont traduites par une amélioration d'environ CHF 1,2 million. Les subventions fédérales et les recettes générées par les amendes ont également augmenté. Compte tenu des nouvelles prescriptions en

matière de comptabilisation, ces dernières ne sont plus affichées sous forme de chiffres nets mais bruts.

Les dépenses pour le compte des investissements sont inférieures d'environ CHF 2,0 millions. Le projet d'un centre de police à Ostermundigen a été abandonné. Toutefois, la situation en matière de locaux dans la région de Berne devant être rapidement améliorée, un nouveau projet prévoyant un centre de police à Niederwangen a été lancé. La planification des dépenses doit donc être mise à jour et intégrée au plan financier des années à venir. En octobre, les nouveaux éthylomètres prévus par la loi ont été introduits. Grâce à un appel d'offre conjoint avec la police cantonale de Zurich et l'optimisation de l'emplacement, ils ont été acquis pour environ CHF 1,0 million de moins que ce qui figurait au budget.

Au cours de l'année sous revue, la situation politique mondiale a, de nouveau, exercé une influence considérable sur les activités de la POCA. Les attentats terroristes perpétrés en Europe ont augmenté le risque, du moins subjectivement (la Suisse n'ayant fait l'objet d'aucune menace concrète pendant l'année sous revue), qu'un tel acte se produise dans le pays. Les adaptations nécessaires ont été effectuées dans le cadre d'un examen continu de l'équipement et de la doctrine d'engagement. En outre, de nouvelles connaissances ont été intégrées aux formations et aux cours de perfectionnement afin de préparer les collaborateurs au mieux. Des formations sur la sécurité, la tactique d'engagement, la gestion d'exploitation, la conduite de personnel et divers thèmes d'actualité ont été dispensées avec succès. La taille du corps de police pose des exigences importantes en matière de disponibilités de formateurs et de places de formation. Le centre de formation de Riedbach, à disposition depuis début 2016, est fortement sollicité.

Toutefois, le contexte de menace accrue, observé depuis longtemps par le Service de renseignement, a aussi eu un effet sur la planification. Ainsi, au cours de l'année sous revue, des mesures adaptées, nécessitant une mobilisation de personnel plus importante, ont été prises, notamment pour le Tour de France. Outre le volume de travail pour la planification et les mesures de sécurité, cette manifestation a nécessité un grand déploiement d'effectifs pour assurer la sécurité routière le long du circuit, qui traversait tout le canton. Compte tenu de ces besoins en personnel (plus de 800 agents par jour pour les deux journées de

course), il a fallu, rapidement après l'annonce de la manifestation, prononcer une suspension de prise de vacances et de congés pour la mi-juillet. En raison d'un homicide commis sur la « grosse Allmend » quelques jours avant l'arrivée de la colonne du Tour de France à Berne, la police a dû redoubler d'efforts afin de garantir les prestations de base.

Le 17 septembre 2016, la police a déployé d'importantes forces d'intervention compte tenu de la forte mobilisation organisée contre la manifestation autorisée sur la place fédérale (ville de Berne) « Marsch fürs Läbe ». Cette présence a permis d'empêcher les opposants d'infiltrer la manifestation.

Dans la nuit du 21 au 22 mai 2016, un engagement majeur a dû être déployé à court terme en raison d'un cortège de plusieurs centaines de personnes, qui s'était formé à l'endroit de l'ancienne usine d'incinération de déchets à Berne. D'importants dégâts matériels et d'attaques contre les forces d'intervention ont été commis. En mars déjà, des agents de police mobilisés en raison d'une barricade en feu érigée sur la route vers la Reitschule ont été violemment attaqués. Au total, onze policiers ont été blessés lors de ces attaques. Du point de vue de la police, la zone autour de la Schützenmatte a constitué un défi important durant l'année sous revue. Dans la nuit du 3 au 4 décembre 2016, le parking situé dans cette zone et la Neubrückstrasse (au niveau de l'arrêt Henkerbrünnli) ont été le théâtre de deux incidents, qui ont fait chacun un blessé grave. L'une des victimes a succombé à ses blessures.

L'année sous revue a aussi été intense dans d'autres domaines et régions. Une évolution positive a été observée en matière de

vols par effraction dans le secteur habitations, qui reste prioritaire. Le nombre d'infractions a pu, à nouveau, être réduit grâce aux efforts importants de toutes les régions, au moyen de mesures ciblées de prévention et de répression. En outre, nombre de personnes ont pu être appréhendées en flagrant délit.

Les importants efforts déployés se sont aussi traduits dans le sondage sur la sécurité publié pendant l'année sous revue. Dans le canton de Berne, 88,7 pour cent des personnes interrogées ont qualifié le travail de la POCA de « relativement bon » à « excellent ». La part d'évaluations positives a donc augmenté nettement plus que dans le reste de la Suisse. Le sondage a aussi indiqué une satisfaction sensiblement plus grande en ce qui concerne la présence de la police, estimée comme satisfaisante par près de deux tiers de la population. Comme lors du sondage mené en 2011, les communes liées par un contrat sur les ressources ont fait l'objet d'une étude approfondie. Se fondant sur les résultats, les responsables locaux ont établi des diagnostics de sécurité, pouvant servir de base en vue d'un plan de sécurité local pour les communes. Ces diagnostics ont été présentés aux représentants communaux et discutés avec eux.

L'importance d'entretenir une collaboration étroite avec les représentants communaux est notamment apparue pendant la période estivale. Divers signalements et interventions ont été effectués en lien avec l'occupation de terrains par des gens du voyage. La bonne intégration au sein des communes s'est manifestée, par exemple, lors de nombreux événements, les plus impressionnants ayant été l'ouverture des nouveaux corps de garde à Münsingen en février et à Zweisimmen en décembre, deux événements qui ont attiré plusieurs centaines de visiteurs.

## Priorités de développement

La carrière de la police en uniforme continue d'être mise en œuvre. Pendant l'année sous revue, 79 policiers ont été promus au degré de collaborateur 2. Les travaux sur le plan de carrière des assistants de sécurité ont malheureusement pris un peu de retard et viennent d'être lancés. La mise en œuvre est donc prévue pour fin 2017.

Au cours de l'année sous revue, les écoles de police ont mené le recrutement pour 2017 selon le calendrier prévu. La capacité maximale étant presque atteinte, le nombre d'aspirants a été réduit en conséquence. En 2017 (1<sup>er</sup> recrutement), 34 aspirants devraient commencer leur formation à l'école intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH). Au cours de l'année sous revue, six aspirants ont été admis à l'École de Police francophone et 18 assistants de sécurité y ont achevé leur formation avec succès. La mise en place de l'École de Police francophone constituait aussi une priorité. Au cours de l'année sous revue, cette filière,

rattachée au programme de l'EIPH, a été couronnée de succès pour la deuxième fois. À l'automne, l'EIPH a effectué un audit intermédiaire, qui n'a donné lieu à aucune critique. L'avantage d'une formation de police autonome a à nouveau clairement été démontré. L'intégration de contenus propres au corps de police et l'approche axée sur la pratique, notamment en matière de processus et de traitement de cas, présentent des avantages évidents. Cette plus-value essentielle coïncide avec les commentaires positifs des lieux de stage et des observations de la formation d'application.

La nouvelle convention de prestations relative aux tâches d'investigation et de désamorçage en matière d'explosifs et de pyrotechnie a été mise en œuvre sans problème notable. La POCA, en tant que centre de compétence bernois, a mené une intervention dans le canton du Jura et 24 dans le canton de Berne.

## Chances et risques

Les travaux en vue de la prochaine révision de la loi sur la police ont pu avancer et, par arrêté du 21 septembre 2016, le Conseil-exécutif a ouvert la procédure de consultation. Le risque ou la possibilité que les prestations de base de la police et les activités de police judiciaire soient réévaluées persistent.

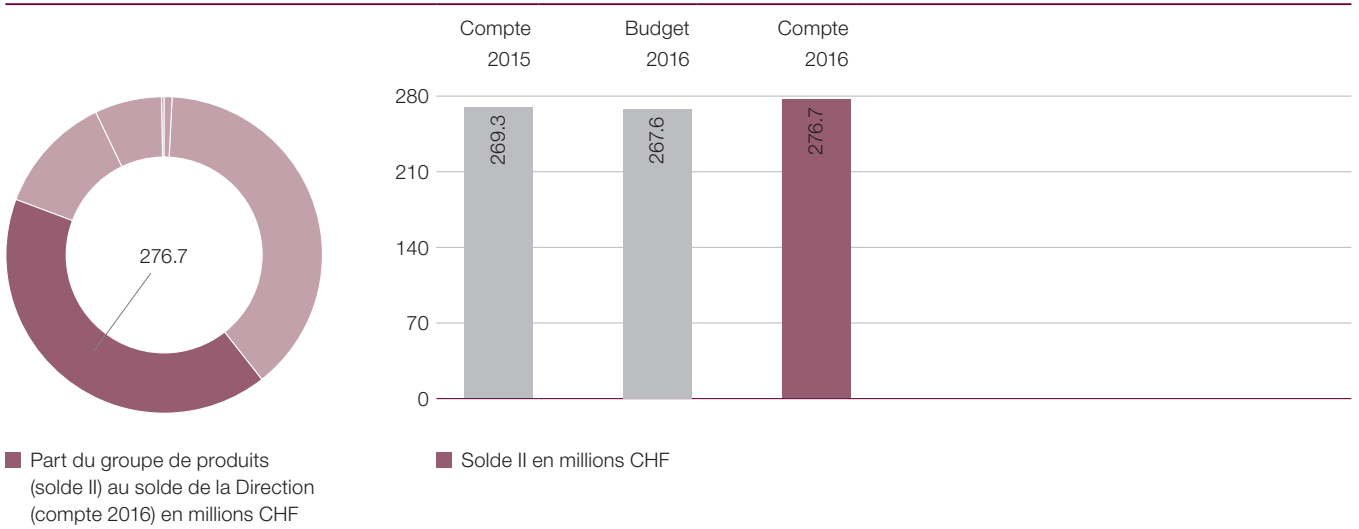
Au cours de l'été, les résultats des analyses des sols des fosses forestières Steinige Brüggli, Längenried et Holzacher, où la POCA dispense des formations de tir, ont été présentés. Seul le sol de la fosse Steinige Brüggli doit être assaini. Toutes doivent cependant être équipées de nouvelles installations pare-balles. L'assainissement est prévu pour 2018 et les frais seront intégrés au budget 2018.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 866	1 912
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	541	532
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 233 817	3 353 446
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	55	55
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	78	91
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	167 682	167 028

### 7.7.3 Circulation routière et navigation



#### Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite ;
- Organisation d'expertises et d'exams de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'exams de conduite pour bateaux ;
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation ;
- Surveillance des écoles de conduite ;
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions ;
- Signalisation sur les voies d'eau ;
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier ;
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	61 815 577	59 688 021	62 507 528	2 819 507	4.7 %
(-) Frais de personnel	-32 870 506	-34 807 570	-32 793 388	2 014 183	5.8 %
(-) Coûts matériels	-7 678 202	-8 079 531	-7 729 775	349 756	4.3 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-2 313 072	-2 414 525	-2 335 039	79 486	3.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>18 953 798</b>	<b>14 386 395</b>	<b>19 649 326</b>	5 262 932	36.6 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	250 364 068	253 220 000	257 034 831	3 814 831	1.5 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>269 317 866</b>	<b>267 606 395</b>	<b>276 684 158</b>	9 077 763	3.4 %
(+)(-) Régularisations	-1 091 042	-1 093 824	-992 773	101 051	9.2 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>268 226 823</b>	<b>266 512 570</b>	<b>275 691 385</b>	9 178 814	3.4 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Admission des véhicules	16 617 150	13 738 572	17 139 383	3 400 811	24.8%
Admission des conducteurs de véhicules	1 592 826	462 076	1 886 290	1 424 215	308.2%
Mesures administratives	-1 700 053	-2 003 620	-1 796 212	207 407	10.4%
Admission des bateaux	-56 671	-37 808	-31 087	6 721	17.8%
Admission des conducteurs de bateaux	87 808	30 860	61 757	30 897	100.1%
Signalisation sur les voies d'eau	-18 818	-32 696	-34 109	-1 413	-4.3%
Redevances cantonales sur le trafic	-5 969	-162 644	-49 170	113 474	69.8%
Redevances fédérales sur le trafic	1 645 994	1 586 540	1 619 567	33 027	2.1%
Places d'amarrage	791 531	805 114	852 908	47 794	5.9%

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

L'année s'achève sur un résultat réjouissant. Le solde I (budget global) du groupe de produits présente un résultat meilleur que celui prévu dans le budget (+ CHF 5,3 mio). Les rentrées (CHF 62,5 mio) sont plus élevées que l'année précédente (CHF 0,7 mio) et supérieures à celles inscrites au budget

(CHF 2,8 mio). Les coûts (CHF 42,9 mio) sont restés identiques à ceux de l'année précédente, mais ils sont nettement inférieurs au budget (CHF 45,3 mio). Les rentrées dues aux taxes sur les véhicules à moteur sont plus élevées que prévu (CHF 3,8 mio).

#### Priorités de développement

Cette année encore, le nombre d'expertises a sensiblement augmenté. En 2016, quelque 271 000 véhicules ont été expertisés (contrôles subséquents compris). Ainsi, un excédent de recettes de près de CHF 1,2 million a été réalisé par rapport au budget et de CHF 0,7 million par rapport à l'année précédente. En comparaison avec 2015, l'OCRN a effectué 10 300 expertises de plus, établissant ainsi un nouveau record. Les ressources existantes ne permettent pas d'accroître encore davantage la productivité.

En 2016, les ventes de véhicules neufs ont diminué de 2 pour cent dans l'ensemble de la Suisse, et même davantage dans le canton de Berne, raison pour laquelle les recettes provenant des immatriculations et des contrôles garage ont diminué. Au total, 276 000 permis de circulation ont été délivrés.

Avec des rentrées de CHF 8,7 millions, le résultat du produit Admission des conducteurs de véhicules s'améliore de CHF 0,9 million par rapport au budget. L'OCRN a traité 40 700 demandes de permis d'élève conducteur (37 700 en 2015) et délivré 68 100 permis de conduire (63 900 en 2015).

Dans le domaine des mesures administratives, les rentrées ont été légèrement plus élevées que celles de l'année précédente, mais en raison des frais de personnel plus élevés, le taux de couverture des coûts a baissé à 69 pour cent (70 % en 2015).

En ce qui concerne la navigation, les rentrées ont reculé à cause du recul du nombre d'exams théoriques et pratiques pour bateaux. Pour cette même raison, l'OCRN a délivré sensiblement moins de permis de conduire pour bateaux. Cependant, une couverture des coûts de près de 100 pour cent a pu être atteinte.

Les rentrées dues à la taxation et à la perception des redevances cantonales sur le trafic sont inférieures au montant budgété. Cette baisse résulte principalement de la diminution des menaces de poursuites et du recul des émoluments facturés pour la perception semestrielle des taxes. On en déduit que les mauvais payeurs se font plus rares, ce qu'indique aussi la baisse du taux d'amortissement (0,45 % contre 0,49 % en 2015).

Bien que le nombre de véhicules en circulation ait augmenté de seulement 1 pour cent par rapport à l'année précédente, les recettes dues aux taxes sur les véhicules à moteur se montent à près de 2,7 pour cent de plus qu'en 2015. Elles s'élèvent à CHF 255,2 millions, soit CHF 3,8 millions de plus que dans le budget (y c. taxes sur les véhicules cantonaux), confirmant ainsi la tendance à l'achat de véhicules plus grands, donc plus lourds. Quant aux rentrées liées aux impôts sur les bateaux (CHF 2,7 mio), elles restent dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

## Chances et risques

La Confédération a adapté la périodicité des contrôles des véhicules automobiles légers et des motos et ne tolérera plus les retards à l'avenir. Le canton doit être en mesure de garantir la disponibilité des moyens permettant de respecter les délais des expertises. En raison de l'état précaire des infrastructures du Centre d'expertises et d'examens de Berne, le respect de ces prescriptions sur le long terme ne va pas sans difficultés. La

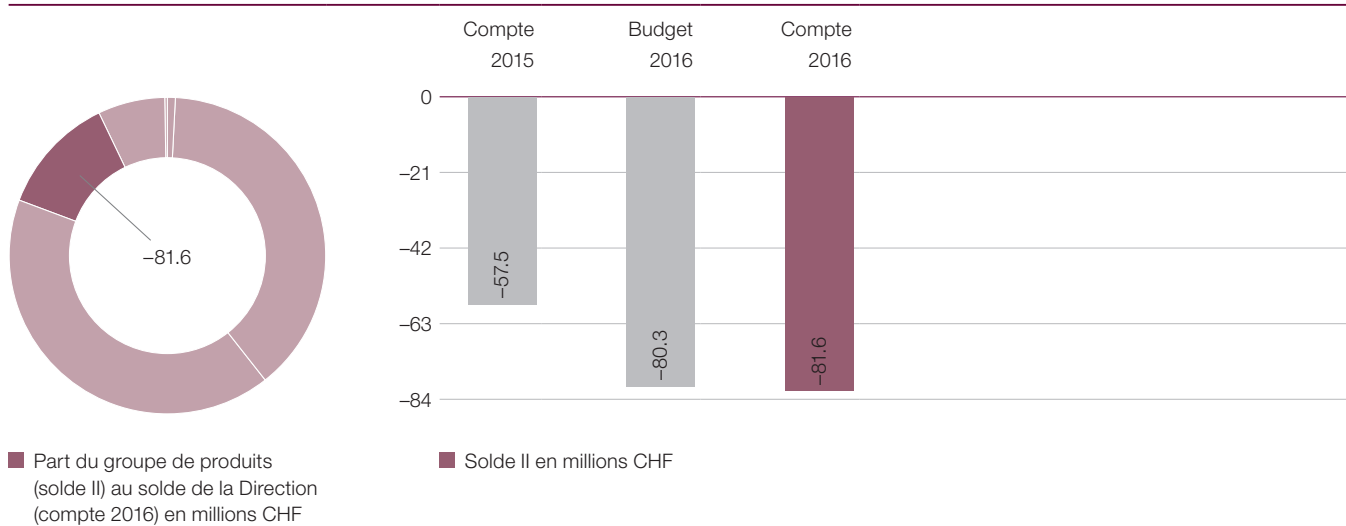
recherche de nouveaux locaux se poursuit. Les ressources existantes ne permettent pas d'accroître encore davantage la productivité. Or si le nombre de véhicules en circulation continue de croître, une expansion de ces ressources s'imposera. En outre, il n'est pas encore possible d'évaluer les incidences du projet législatif Opera 3 sur le personnel et les infrastructures de l'office.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	774 651	782 270
Effectif des bateaux	11 927	11 878
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	276 917	276 284
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	84 722	91 103
Nombre d'expertises	261 167	271 475
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	43 387	43 563
Nombre de mesures administratives notifiées	19 021	18 713
Nombre de consultations téléphoniques	478 775	477 213

### 7.7.4 Privation de liberté et mesures d'encadrement



#### Description

L'Office de l'exécution judiciaire est chargé de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures pour adultes et mineurs. Certains établissements assurent également l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte

relevant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou détention pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil pour mineurs. La priorité est mise en tout temps sur la sécurité publique, la diminution du risque de récidive et la préparation à la réinsertion.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016		2016	CHF
(+) Rentrées financières	83 134 299	69 135 283	60 268 844	-8 866 439	-12.8%
(-) Frais de personnel	-114 090 631	-110 180 615	-111 623 886	-1 443 271	-1.3%
(-) Coûts matériels	-23 251 543	-35 153 630	-27 541 936	7 611 694	21.7%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-3 249 523	-3 694 591	-2 731 721	962 871	26.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-57 457 398</b>	<b>-79 893 553</b>	<b>-81 628 698</b>	-1 735 145	-2.2%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-88	-407 500	0	407 500	100.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-57 457 486</b>	<b>-80 301 053</b>	<b>-81 628 698</b>	-1 327 645	-1.7%
(+/-) Régularisations	915 208	909 881	-4 010 269	-4 920 150	-540.7%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-56 542 278</b>	<b>-79 391 171</b>	<b>-85 638 967</b>	-6 247 796	-7.9%



## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Exécution des peines et mesures dans des établissements externes à l'OPLÉ	-21 811 760	-20 752 409	-21 914 006	-1 161 597	-5.6 %
Exécution des peines et mesures en milieu fermé (hommes)	-8 418 259	-6 862 942	-9 528 832	-2 665 890	-38.8 %
Exécution des peines en milieu ouvert (hommes) et détention administrative	-9 520 840	-13 039 752	-10 214 758	2 824 994	21.7 %
Exécution des mesures pour hommes	-3 521 912	-6 188 376	-4 626 945	1 561 431	25.2 %
Exécution des peines et mesures pour femmes	-3 541 286	-3 089 429	-1 886 687	1 202 742	38.9 %
Exécution de mesures	855 136	526 055	-4 763 287	-5 289 342	-1005.5 %
Exécution des mesures institutionnelles (adolescen)	246 792	-588 512	-308 028	280 484	47.7 %
Détention en prison	-6 414 250	-23 768 069	-23 098 110	669 959	2.8 %
Autres formes d'exécution des peines et probation	-5 331 020	-6 130 118	-5 288 045	842 073	13.7 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Au niveau du solde I (budget global), le compte d'exploitation affiche un solde de CHF -81,6 millions. Ce résultat représente une péjoration de CHF 1,7 million par rapport au solde budgété

(CHF -79,9 mio), laquelle a nécessité un crédit supplémentaire. La péjoration du solde est due principalement à la fermeture du Foyer d'éducation Prêles (FEP).

#### Priorités de développement

L'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLÉ) porte un nouveau nom depuis le 1<sup>er</sup> août 2016. Il a amorcé un tournant en adoptant l'appellation plus simple et plus englobante d'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) et en lançant les premières étapes d'une vaste réorganisation durant l'année 2016. Ainsi, un nouveau règlement sur l'organisation interne est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et une nouvelle direction a été créée, dans laquelle sont représentées toutes les sections de l'office. Par ailleurs, une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration. En outre, les établissements ont été rebaptisés « établissement pénitentiaire » et la loi du 25 juin 2003 sur l'exécution des peines et mesures (LEPM; RSB 341.1), qui se trouve en révision totale, deviendra la loi sur l'exécution judiciaire (LEJ).

Autre aspect de la réorganisation, la Section de la probation et des formes particulières d'exécution de peines (SPFP) fusionnera avec la Section de l'application des peines et mesures (SAPEM) pour former la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP). Les travaux de fusion ont été menés avec diligence durant toute l'année 2016 et aboutiront le 1<sup>er</sup> mai 2017 avec la réunion des deux sections au sein d'une même unité.

Jusqu'en juillet 2016, les deux prisons régionales de Bienne et de Moutier étaient gérées comme une unité. Elles ont été séparées sur le plan organisationnel au mois d'août 2016 et un nouveau directeur est entré en fonction à la Prison régionale de Moutier.

Les conseillers d'État réunis au sein du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des

peines et mesures ont décidé, lors de la conférence concordataire du 22 avril 2016, d'introduire l'exécution des sanctions axée sur le risque (ROS) comme système de gestion des cas électronique à caractère contraignant dans tous les cantons concordataires au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cela implique la création, courant 2017, d'un Secteur d'analyse médico-légale (SAML) au sein de la SPESP, lequel se tiendra à la disposition des cantons concordataires à partir de 2018, conformément au plan d'introduction. Le SAML effectuera une évaluation approfondie du risque dans tous les cas présentant un grand danger de récidive.

Dans les prisons régionales, le taux d'occupation s'est élevé en moyenne à 105,3 pour cent en 2016. Il a donc dépassé celui de l'année précédente (97,9 %). Quant à celui des établissements pénitentiaires, il est resté presque inchangé par rapport aux années précédentes, avec 95,2 pour cent. Dans les deux foyers d'éducation, il est passé de 65,5 pour cent à 57,7 pour cent en raison du faible nombre de jours d'occupation et de la fermeture du FEP. Dans le domaine des arrêts domiciliaires sous surveillance électronique, il a atteint 60,6 pour cent, restant ainsi en deçà de celui de l'année précédente (80,5 %). Au total, l'OEJ a enregistré en 2016 un taux d'occupation de 79,7 pour cent (contre 84,7 % l'année précédente).

En ce qui concerne l'objectif d'effet Contribution à la sécurité publique et à la sécurité intérieure de l'exploitation, le nombre d'évasions depuis les sections fermées des prisons régionales, des établissements pénitentiaires et des foyers d'éducation s'est monté à deux pour l'année 2016 (année précédente: un événement impliquant six jeunes en fuite).



Les deux établissements pénitentiaires de Thorberg et de St-Jean ont adopté en 2016 le système Time pour la saisie du temps de travail. Par conséquent, cette dernière se fait désormais au moyen du même logiciel dans tous les secteurs de l'OEJ.

L'Établissement pénitentiaire de Thorberg ne propose plus l'exécution en milieu fermé avec accompagnement psychiatrique (section thérapeutique) ni l'exécution en section de sécurité avec accompagnement psychiatrique (intégration).

### Chances et risques

Avec la décision de fermer le FEP au 31 octobre 2016, la POM, plus précisément l'OEJ, a reçu le mandat de régler la question de la réaffectation. La fermeture du foyer a touché quelque 90 collaborateurs et collaboratrices. Avec le concours de l'Office du personnel, la POM a cherché des solutions socialement acceptables pour les personnes concernées, notamment d'autres emplois susceptibles de leur convenir. En ce qui concerne les installations du site de Prêles, différentes utilisations potentielles sont à l'étude dans le cadre d'un projet distinct.

introduira progressivement ce nouvel instrument de planification durant le premier semestre 2017.

Malgré quelques problèmes techniques, le projet d'harmonisation de la téléphonie (HarmTel) a été introduit dans de nouveaux secteurs de l'OEJ. Il faudra attendre fin 2017 pour qu'il soit mis en œuvre à l'échelle de tout l'office. S'agissant du projet BE-Print, dix unités administratives l'ont adopté. Les autres suivront dans le courant de l'année 2017.

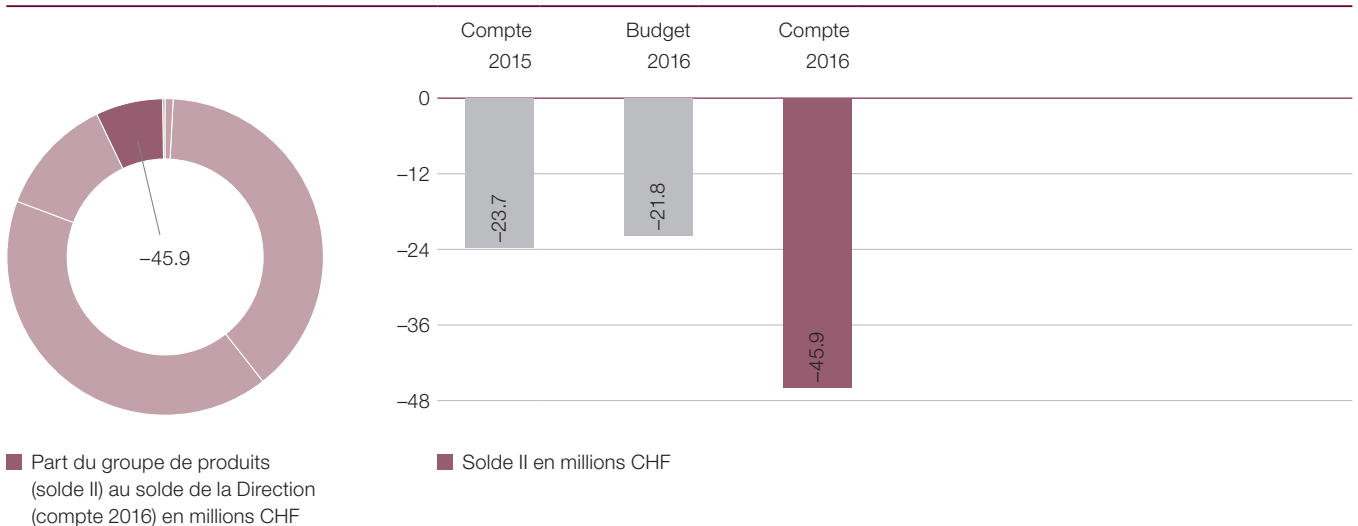
Sous la conduite du Secteur du contrôle de gestion, la Prison régionale de Berne (PRBE) a développé, durant le deuxième semestre 2016, un module spécialisé servant à planifier l'utilisation des ressources et l'intervention du personnel. La PRBE

Le projet FABESYS, destiné à remplacer l'application spécialisée pour la gestion des détenus GINA, est en cours de conception. Les responsables de la Section de la détention ont défini le processus de planification fin 2016. La réalisation est prévue pour le premier trimestre 2017.

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	364 819	366 580
Nombre de journées de travail d'intérêt général	17 820	19 736
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 086	1 091
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	85	79
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	130	142
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	6	2

### 7.7.5 Population et immigration



#### Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Hébergement, soutien, assistance et accompagnement pour les personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Berne.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré.

Établissement de documents sur l'état civil.

Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers.

Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération). Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	38 018 384	34 519 707	33 668 175	-851 532	-2.5 %
(-) Frais de personnel	-25 248 672	-27 499 005	-20 982 696	6 516 309	23.7 %
(-) Coûts matériels	-30 821 106	-29 053 815	-45 100 032	-16 046 217	-55.2 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-127 816	-268 857	-96 198	172 660	64.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-18 179 209</b>	<b>-22 301 970</b>	<b>-32 510 751</b>	-10 208 781	-45.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	102 255 195	83 872 449	132 999 294	49 126 845	58.6 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-107 733 560	-83 336 885	-146 406 866	-63 069 981	-75.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 206	4 000	15 022	11 022	275.6 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-23 652 368</b>	<b>-21 762 406</b>	<b>-45 903 301</b>	-24 140 895	-110.9 %
(+)(-) Régularisations	-60 077	-46 048	-115 711	-69 663	-151.3 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-23 712 445</b>	<b>-21 808 454</b>	<b>-46 019 012</b>	-24 210 558	-111.0 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Asile	-11 979 591	-11 978 879	-25 104 621	-13 125 742	-109.6%
Etrangers	-4 050 949	-4 666 094	-5 260 795	-594 701	-12.7%
Demandes et événements relevant de l'état civil	-6 071 878	-8 430 378	-5 882 567	2 547 811	30.2%
Communication de données extraites des registres	1 193 029	767 691	1 242 197	474 506	61.8%
Documents d'identité des ressortissants suisses	2 730 180	2 005 690	2 495 035	489 346	24.4%

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le résultat reste marqué par d'importantes dépenses dans le domaine de l'asile, qui ne peuvent pas être entièrement couvertes par les forfaits alloués par la Confédération. L'excédent de dépenses non couvertes par rapport au budget global (solde I) pour l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) atteint CHF 13,7 millions. Cette péjoration peut toutefois être compensée au sein du

groupe de produits à hauteur de CHF 3,5 millions, de sorte que le budget global n'est dépassé que de CHF 10,2 millions. La compensation est possible grâce à une baisse générale des dépenses pour le matériel et à une augmentation des recettes liées aux titres de séjour pour étrangers. Par ailleurs, la diminution du solde horaire et la revalorisation des provisions concernant le personnel participent aussi de l'amélioration du résultat.

#### Priorités de développement

La cellule de réflexion sur l'hébergement et l'encadrement dans le domaine de l'asile en réunit tous les acteurs importants dans le canton de Berne. Elle permet de suivre avec précision les évolutions en matière d'asile et de prendre les mesures adéquates. Elle a en outre intensifié sa coopération avec l'Association des communes bernoises. En juin 2016, les préfectures ont été chargées de rechercher de nouvelles places d'hébergement pour les requérants d'asile, en étroite collaboration avec les communes. De premières expériences positives ont été réalisées. L'implication des préfectures se fonde sur une base légale introduite à l'occasion d'une modification de la loi du 20 janvier 2009 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers (LiLFAE ; RSB 122.20), qui a été adoptée par le Grand Conseil pendant la session de novembre.

La nouvelle stratégie de la Confédération devrait être introduite à l'échelle nationale en 2019. Elle comporte des procédures accélérées et une meilleure intégration des requérants d'asile dont les chances de rester en Suisse sont élevées. Dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne, la POM, la SAP et, dans une moindre mesure, l'INS, ont œuvré conjointement à l'élaboration d'une stratégie inédite dans ce domaine. La nouvelle organisation prévue met l'accent sur une intégration dès le début par la SAP et sur l'exécution rapide et cohérente des renvois par la POM, ce qui implique un transfert des compétences en matière d'aide sociale dans le domaine de l'asile. La stratégie a été approuvée

par le Conseil-exécutif le 16 août 2016. Le Grand Conseil en a pris connaissance à une nette majorité le 23 novembre suivant et a, par le biais de déclarations de planification, précisé les points dont la conception détaillée de la stratégie devra tenir compte.

La procédure de consultation sur la révision de la loi du 9 septembre 1996 sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (LDC ; RSB 121.1) est arrivée à échéance fin septembre 2016. Le projet sera examiné par les commissions début 2017, puis par le Grand Conseil en juin et en septembre 2017. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en même temps que la nouvelle loi fédérale.

Des travaux relatifs au système de contrôle interne (SCI) de l'office ont été menés tout au long de l'année sous revue. Les processus, les risques et les contrôles sont saisis dans ADONIS, le nouveau système de gestion des processus et du SCI, puis intégrés dans les flux de travail. L'ensemble de la procédure est suivie par le Contrôle des finances, qui procède à des contrôles périodiques.

Depuis 2014, les mesures EOS prévoyant une réduction des effectifs du Service de l'état civil et des naturalisations (SECN) et du Service des documents d'identité (SDI) sont mises en œuvre de façon systématique.

## Chances et risques

Dans le domaine de l'asile, la situation a été nettement plus calme en 2016 qu'en 2015. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) avait prévu qu'au moins 40 000 demandes d'asile seraient déposées avant l'automne 2016. Or, leur nombre a chuté dès le printemps 2016, pour augmenter à nouveau légèrement en été et en automne (variation saisonnière). Au final, 27 207 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, et 3390 ont été attribuées au canton de Berne. Cela représente une diminution de 31,2 pour cent pour ce qui est des demandes et de 37,5 pour cent pour ce qui est des attributions par rapport à l'année précédente. La baisse du nombre de RMNA (433 à fin 2016) par rapport à l'année précédente n'est pour sa part que minime (-5,5 %). Dans le domaine de l'asile, la variation des effectifs, notamment des RMNA, entraîne des coûts supplémentaires; le montant prévu n'a pas pu être respecté, car on ne s'attendait pas à une hausse particulière au moment d'établir le budget. Par la suite, l'OPM a établi une présentation transparente de l'ensemble des coûts d'aide sociale non couverts par les subventions fédérales et a demandé un crédit d'objet en vue de l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile de 2016 à 2019. Ce crédit a été approuvé par le Conseil-exécutif le 15 juin 2016 puis par le Grand Conseil le 5 septembre suivant. Il a toutefois fait l'objet d'un référendum, et le peuple se prononcera le 21 mai 2017.

À la fin 2016, les partenaires contractuels géraient 25 centres d'hébergement collectifs en surface, 14 centres d'urgence souterrains et sept foyers pour RMNA, sur mandat du canton. L'apaisement de la situation dans le domaine de l'asile a conduit à une sous-occupation de ces centres, si bien que certains hébergements d'urgence seront fermés de manière échelonnée pendant l'année 2017. La plupart d'entre eux seront intégrés à la réserve stratégique. Le canton met la priorité sur les centres en surface et accroît ladite réserve. Les centres inclus dans cette dernière peuvent être ouverts rapidement en cas de besoin. Ainsi, le canton sera en mesure de réagir sans délai à une forte augmentation du nombre d'attributions à l'avenir. Cette mesure est nécessaire car l'évolution du domaine de l'asile est très dif-

ficile à prévoir et la Confédération continue d'enjoindre aux cantons d'établir des plans d'urgence.

Comme l'année précédente, le domaine des étrangers a été marqué par un grand nombre de dossiers à traiter. Grâce à l'optimisation des processus qui a été entreprise et au recrutement de collaborateurs à temps partiel, le nombre de dossiers en cours, qui avait fortement augmenté au cours des deux dernières années, a pu être nettement réduit.

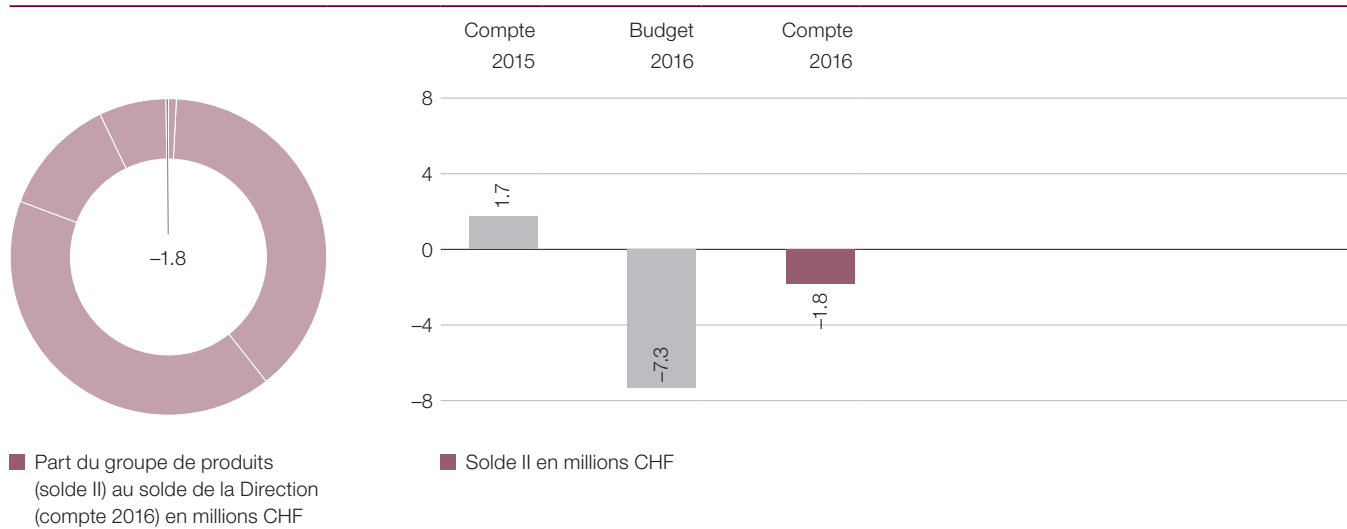
En 2016, le SECN a enregistré 10 884 naissances et 2323 reconnaissances d'enfant. Il s'agit là des chiffres les plus élevés depuis 2005. Il y a eu 1206 décès de moins que le nombre de naissances. Outre de nombreuses autres transactions, 4469 mariages ont été conclus. Le nombre total de cérémonies a été inférieur à la moyenne des années précédentes. 45 pour cent des mariages conclus dans le canton de Berne se sont soldés par un divorce. 1205 ressortissants étrangers ont été naturalisés par la voie ordinaire, soit 607 de moins qu'en 2015. Par ailleurs, l'examen de naissances à l'étranger en lien avec la procréation médicalement assistée (maternité de substitution) soulève des questions juridiques nouvelles qui engendrent une charge de travail considérable dans le domaine de l'état civil.

En 2016, les sept centres de documents d'identité ont accueilli 149 433 personnes. Le nombre de documents qu'ils ont délivrés a diminué de 3,1 pour cent : en tout, 219 473 passeports, cartes d'identité, titres de séjour biométriques pour ressortissants d'États tiers et documents de voyage du SEM ont été établis. Grâce à différentes mesures, la part de rendez-vous pris en ligne a augmenté de 4,4 points de pourcentage pour atteindre 41,6 pour cent. Ainsi, les prises de rendez-vous par téléphone ont diminué, ce qui a contribué à l'optimisation des processus et à la diminution des frais de personnel. À partir de 2017, il faudra s'attendre à une forte diminution de la charge de travail, sachant que le nombre de documents d'identité qui arriveront à échéance ces prochaines années sera plus faible. Cette prévision se fonde également sur les valeurs empiriques de la décennie écoulée.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Berne	5 428	3 390
Requérants d'asile dont la procédure est en cours (en première instance ou en instance de recours)	5 060	4 587
Personnes admises à titre provisoire (<=7 ans)	2 290	2 788
Naturalisations ordinaires	1 812	1 205
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 650 000	4 536 000
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	226 392	219 473
Nombre d'appels reçus par la centrale d'appels du Service des documents d'identité (SDI)	125 262	112 248

### 7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



#### Description

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe

d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la POM et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

## Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	7 588 876	7 277 551	7 314 667	37 116	0.5 %
(-) Frais de personnel	-11 418 099	-12 693 427	-12 320 045	373 382	2.9 %
(-) Coûts matériels	-4 894 829	-5 718 602	-4 819 218	899 383	15.7 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-49 877	-283 903	-55 256	228 647	80.5 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-8 773 929</b>	<b>-11 418 380</b>	<b>-9 879 852</b>	1 538 528	13.5 %
(+) Recettes des subventions cantonales	517 773	453 000	599 928	146 928	32.4 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 278 798	-513 380	-1 374 529	-861 149	-167.7 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 206 733	4 160 000	8 891 654	4 731 654	113.7 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>1 671 778</b>	<b>-7 318 760</b>	<b>-1 762 799</b>	5 555 961	75.9 %
(+)/(-) Régularisations	-6 730 758	964 223	-4 213 866	-5 178 090	-537.0 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-5 058 979</b>	<b>-6 354 537</b>	<b>-5 976 666</b>	377 871	5.9 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Sport	-2 885 271	-3 543 388	-3 297 331	246 057	6.9 %
Infrastructure	3 585 450	2 960 366	3 351 316	390 951	13.2 %
Affaires militaires	-4 120 540	-4 273 584	-3 899 342	374 241	8.8 %
Coordination de la protection de la population	-2 765 226	-3 896 670	-4 145 986	-249 316	-6.4 %
Protection civile	-2 588 342	-2 665 105	-1 888 509	776 595	29.1 %

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde des marges contributives I à III est de CHF 4,3 millions supérieur au budget. Cette amélioration est due à des économies réalisées grâce à des postes vacants, des gains de rotation lors de la nouvelle attribution de certains d'entre eux et d'une diminution des frais de matériel. Toutefois, l'amélioration du solde au niveau de la marge contributive III découle surtout du fait que dans le budget 2016, les recettes et une part des dépenses du fonds des contributions de remplacement ont fait l'objet, par erreur, d'une régularisation transitoire. Les corrections requises ont été effectuées et les comptes 2016 sont conformes à la pratique applicable.

Le projet de commande à distance des sirènes dans l'ensemble du canton de Berne au moyen du système Polyalert est réalisé et toutes les régions sont maintenant raccordées.

Le contrôle périodique des abris (CPA) dans le canton de Berne est en cours. Les expériences menées au cours du projet pilote dans la région concernée serviront aux planifications et étapes ultérieures du CPA. Ce dernier sera effectué dans l'ensemble du canton, région après région, au cours des années à venir.

En 2016, le Care Team du canton de Berne est intervenu plus de 500 fois. Doté d'un corps de milice d'environ 200 personnes, il fournit un soutien spirituel et une aide psychologique d'urgence

au personnel d'intervention et aux victimes en cas d'événement traumatisant survenant dans la vie quotidienne, de catastrophe ou de situation d'urgence. Ce soutien psycho-social vise à stabiliser rapidement les personnes touchées sur le plan psychique et à leur faire recouvrer leur autonomie.

Au début de l'année 2015, l'établissement d'un plan d'urgence relatif aux dangers naturels a été inscrit dans la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi; RSB 521.1) et, en février 2015, le Conseil-exécutif a adopté le crédit-cadre nécessaire à sa mise en œuvre. Jusqu'à la fin 2016, 40 plans d'urgence ont pu être établis en collaboration avec les communes et ont été remis à ces dernières.

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, la Confédération a complètement remanié la protection d'urgence liée aux centrales nucléaires en Suisse et édicté des prescriptions en partie nouvelles. Même si ces dernières n'ont pas encore force exécutoire, l'organe de conduite cantonal (OCCant) a, durant le premier semestre 2016, procédé à un état des lieux pour le canton de Berne et défini les prochaines étapes en vue de combler les lacunes du dispositif cantonal de sécurité. Durant l'été 2016, le Conseil-exécutif a approuvé cette démarche, chargeant notamment l'OCCant d'établir des plans pour une évacuation



préventive partielle de la zone 2 et pour une évacuation suite à un accident nucléaire.

Les communes bernoises ont pu terminer leurs analyses des dangers à la fin 2016 et disposent désormais de bases actualisées pour l'évaluation des risques. Les standards appliqués permettent la comparaison des données, tant entre les risques qu'entre les communes. Il est prévu que ces données soient publiées sur le géoportail du canton de Berne au premier semestre 2017.

Des glissements de terrains dans le Simmental (sur la commune d'Oberwil) ont requis l'intervention de la protection civile à des fins d'observation et de sécurité. Diverses organisations de protection civile (OPC) régionales et la formation cantonale ont été engagées, par périodes de 24 heures. En plus de cela et d'autres interventions mineures lors d'intempéries, différentes OPC ont œuvré en faveur de la collectivité au niveau régional et apporté leur soutien lors de grandes manifestations cantonales ou nationales.

Le contrôle de gestion et les inspections dans le domaine de la protection civile font l'objet d'une révision. À son terme, des directives harmonisant ces démarches de contrôle seront édictées afin de tirer parti de synergies, d'améliorer la cohérence et d'éliminer des redondances.

Divers projets de promotion du sport sont déjà établis, d'autres se trouvent au stade de la mise en œuvre ou de la planification. Écoles polysportives Sportopus: le programme d'encouragement à la pratique du sport est désormais proposé sur six différents sites à travers le canton. Les écoles polysportives portent un label et ont à leur disposition un plan d'enseignement. À la fin 2016, 177 enfants participaient au programme.

Tente du sport de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM): en 2016, cette grande tente mobile de 180 mètres carrés a été dressée lors de trois événements.

School Dance Award: ce concours de danse tient lieu d'éliminatoire et de rencontre cantonale au sein d'une fédération regroupant quatre cantons de la Suisse du nord-ouest. Ainsi, les meilleurs groupes issus des cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et de Berne se qualifient pour la finale. Un total de 252 enfants et adolescents ont participé au School Dance Award bernois et 800 enfants ont en outre pu profiter des offres de préparation proposées aux écoles.

Remorque sportive BE fit: la remorque contient du matériel de sport spécial promettant des cours de sport inoubliables (du monocycle au matériel de jonglage, en passant par des skis sur gazon, des culottes de lutte et des équipements de lacrosse). Elle peut être utilisée par toute organisation à but non lucratif (not. écoles, associations, fondations, communes, fédérations). En 2016, elle a été empruntée à 30 reprises.

Honneur aux médaillés: la cérémonie donnée par le Conseil-exécutif en l'honneur des sportifs et sportives bernoises ayant rem-

porté des succès a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2016 à l'Hôtel du gouvernement, à Berne. Plus de 70 lauréats ont pu y prendre part personnellement.

Midi actif: il s'agit d'une offre destinée aux collaborateurs de l'administration et d'autres communes et localités intéressées, qui souhaitent faire un peu de sport pendant leur pause de midi. Différentes leçons de sport et d'activité physique payantes ont été dispensées à Berne, Thoun, Bienne et Valbirse. Vu son succès, l'offre sera étoffée.

Sport scolaire facultatif: 75 écoles ont proposé environ 800 cours, avec le soutien financier du canton.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Conseil-exécutif a chargé la POM d'élaborer une stratégie sportive pour le canton de Berne comprenant les aspects suivants:

- objectifs stratégiques (à long terme) poursuivis par le canton de Berne en matière sportive,
- rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures figurant à la stratégie sportive 2004 et sur leur compatibilité avec les objectifs stratégiques récemment fixés,
- lignes directrices sur le sport couvrant divers aspects,
- une stratégie relative au sport de compétition,
- une stratégie relative au sport de masse,
- une stratégie relative à l'éducation et au sport,
- une stratégie portant sur les sciences du sport,
- une présentation d'un budget prévisionnel relatif aux domaines et possibilités d'action.

L'organisation du projet incombe à l'OSSM et rassemble tous les groupes d'intérêt du domaine sportif. Il est prévu que la stratégie soit établie d'ici à fin 2017. Huit groupes de travail ont fourni un travail important en 2016, en définissant des champs d'action et des mesures. Le 5 décembre 2016, une rencontre publique a eu lieu avec quelque 100 participants, lesquels ont pu s'exprimer sur les résultats présentés à cette occasion. L'élaboration de la stratégie touche à sa fin.

Dans le domaine de l'administration militaire, l'OSSM se charge, entre autres, de diverses tâches d'exécution que la Confédération délègue aux cantons. Ainsi, en 2016, il a organisé 126 journées d'orientation, auxquelles se sont rendus 4439 conscrits. Il a traité 4194 demandes d'ajournement de service, 15 226 annonces d'arrivée, de départ ou de changement d'adresse et 1850 cas de manquement au tir obligatoire. 2589 membres de l'armée ont été libérés de leurs obligations militaires. Dans le cadre de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, 50 567 factures et décisions de taxation ont été établies et 14 060 rappels ont été envoyés. Les rentrées ainsi générées avoisinent

CHF 21,7 millions, dont 80 pour cent doivent être reversés à la Confédération et 20 pour cent sont conservés par le canton.

L'OSSM a aussi organisé des événements n'entrant pas dans ses tâches d'exécution légales, tels que la fête de libération des officiers, l'accueil des lieutenants récemment brevetés, le lancement du tir en campagne et le « Chlousehöck » des commandants de troupe bernois. Il a en outre coordonné les 35 demandes de prestations des quatre fanfares militaires du canton

de Berne et les six visites à la troupe effectuées auprès des bataillons ou divisions attribués au canton.

En 2016, 257 902 jours d'occupation ont été enregistrés sur la place d'armes de Berne, ce qui représente une augmentation de 2,4 pour cent par rapport à l'exercice précédent. La tendance à la hausse observée au cours des dernières années s'en trouve ainsi confirmée.

### Priorités de développement

L'OSSM met la priorité sur l'élaboration d'une stratégie pour le sport, sur la planification d'urgence en cas de dangers naturels et sur des planifications et des stratégies en matière de protec-

tion de la population. Le budget et le plan intégré mission-financement prennent ces projets en compte.

### Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, des amendes et de

la location de casernes. Le résultat peut être bénéficiaire comme déficitaire.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	15 253	15 226
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	52 778	50 567
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	8 296	8 572
Nombre de moniteurs J+S actifs	18 630	19 695
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	8 500	9 674
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	49 954	45 986
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	250 000	257 902



## 7.8 Financements spéciaux

### 7.8.1 Contributions de remplacement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-7 003 490</b>	<b>-6 950 000</b>	<b>-5 229 979</b>	1 720 021	24.7%
<b>Revenues</b>	<b>7 003 490</b>	<b>8 408 500</b>	<b>5 229 979</b>	-3 178 521	-37.8%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>1 458 500</b>	<b>0</b>	-1 458 500	-100.0%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Biens, services et marchandises	0	0	0	0	0.0%
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements	0	0	0	0	0.0%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
36 Subventions accordées	-851 181	0	-780 879	-780 879	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-6 000 457	-3 430 000	-4 353 429	-923 429	-26.9%
39 Imputations internes	-151 853	-3 520 000	-95 671	3 424 329	97.3%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0%
43 Contributions	7 003 490	5 000 000	4 449 100	-550 900	-11.0%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	780 879	780 879	0.0%
49 Imputations internes	0	3 408 500	0	-3 408 500	-100.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	12 308 695	15 218 695	18 309 151	3 090 456	20.3 %
Etat du patrimoine au 31.12.	18 309 151	16 677 195	21 881 701	5 204 506	31.2 %
Variation du patrimoine	6 000 457	1 458 500	<b>3 572 550</b>	2 114 050	144.9 %

## Commentaire

Depuis sa révision de 2012, la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LP-PCi; RS 520.1) prévoit que les contributions de remplacement en matière de construction d'abris sont versées aux cantons, lesquels alimentent ainsi un financement spécial. Dans le canton de Berne, les fonds des contributions décentralisés prévus sous l'ancien droit restent aux mains des communes jusqu'à fin 2019. Les prélèvements sont effectués avant tout sur ces fonds décentralisés, le fonds central (administré par le canton) n'étant mis à contribution que de façon subsidiaire. En 2016, ce fonds a fait l'objet de prélèvements pour des acquisitions de matériel par des organisations de protection civile, pour des mesures

dans le domaine de la construction d'abris, pour la réalisation du contrôle périodique des abris et pour la couverture des frais administratifs du fonds. Les recettes enregistrées pendant la période sous revue proviennent des contributions de remplacement que doivent verser les maîtres d'ouvrage en vertu de la législation fédérale. Les prélèvements attendus pendant les prochaines années sur le fonds central sont difficiles à anticiper. Ils dépendent en effet du besoin d'investissement, du nombre de demandes reçues pour d'autres mesures de protection civile et du solde des fonds décentralisés restant auprès des communes.



## 8 Direction des finances (FIN)

### 8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.4	0.1
Prestations de services finances du groupe	-20.3	119.9
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	-1.1	1 273.6
Impôts et prestations de services	-145.0	5 225.7
Personnel	-16.3	3.5
Informatique et organisation	-95.9	11.5

### 8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.2	-5.0	-4.3	0.6	12.8 %
Prestations de services finances du groupe	15.6	51.3	99.6	48.3	94.2 %
Péréquation financière confédération–canton/canton–communes	1 243.3	1 271.0	1 272.6	1.6	0.1 %
Impôts et prestations de services	4 949.1	4 977.4	5 080.7	103.3	2.1 %
Personnel	-11.0	-13.6	-12.8	0.8	5.8 %
Informatique et organisation	-84.5	-79.9	-84.4	-4.5	-5.6 %
<b>Total</b>	<b>6 108.3</b>	<b>6 201.2</b>	<b>6 351.4</b>	150.1	2.4 %

### 8.3 Les priorités de l'exercice

Outre la préparation du rapport de gestion de 2015, l'élaboration du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 a constitué l'une des priorités de l'exercice. Dans le cadre de ces travaux, le Conseil-exécutif a dû constater un net assombrissement des perspectives financières. Aussi a-t-il décidé à l'automne 2016, dans le sens d'une politique financière prévoyante et circonspecte, de mettre sur pied un nouveau train de mesures d'allègement au cours des mois suivants. Son objectif prioritaire est de soumettre au Grand Conseil en août 2017 un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 équilibrés. Le Conseil-exécutif entend aussi pérenniser le financement de la stratégie fiscale qu'il a présentée le 24 août 2016, et dont le Grand Conseil a pris connaissance durant sa session de novembre 2016. Il va par ailleurs montrer au Grand Conseil quelles mesures s'imposeraient pour pouvoir accorder des dégrèvements d'impôt supplémentaires. Le Conseil-exécutif a l'intention de présenter en août 2017 au public, en même temps que les résultats du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021, les mesures d'allègement qu'il a préparées. Il devrait adopter au même moment à l'intention du Grand Conseil le projet de révision de la loi sur les impôts 2019 visant à mettre en œuvre la stratégie fiscale et la troisième réforme de l'imposition des entreprises. On trouvera un compte rendu exhaustif à ces sujets aux chapitres 2.1.8 « Finances » et 2.3 « Évaluation et évolution de la situation de politique financière et déduction des risques et des opportunités en la matière » du volume I.

En décembre 2016, le Conseil-exécutif a adopté sa proposition au Grand Conseil concernant une évaluation générale des immeubles et des forces hydrauliques. La délibération au Grand Conseil est prévue pour la session de mars 2017. Ce projet permettra d'actualiser les valeurs officielles des biens-fonds dans le canton de Berne à l'horizon 2020 et de les adapter en fonction de l'évolution des valeurs vénales intervenue depuis la dernière évaluation qui date de 1999.

En 2016, le Conseil-exécutif a arrêté une modification partielle de l'ordonnance sur le personnel (OPers) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui prévoit essentiellement l'introduction d'une progression dégressive des traitements (voir aussi ch. 2.2 « Politique du personnel » du volume I).

Le Conseil-exécutif a arrêté une modification de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFF), fixant au niveau de l'ordonnance les adaptations exigées par l'introduction du MCH2/IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et une modification de l'ordonnance sur les subventions cantonales (OCSu), qui réalise en particulier les adaptations que la révision de 2016 de la loi

sur les subventions cantonales a rendues nécessaires au sujet de la vérification du respect de l'égalité salariale et de l'élaboration, par les entreprises subventionnées, de rapports sur les indemnités.

Le 10 septembre 2014, le Conseil-exécutif a chargé la FIN, avec la participation des Directions, de la Chancellerie d'Etat et de la Justice, d'élaborer une étude de faisabilité pour l'introduction d'un système PGI (ACE 1121/2014). Le 29 juin 2016, il a arrêté la décision de principe de déployer un PGI dans le canton (ACE 0805/2016). Le Grand Conseil a ensuite approuvé, lors de la session de novembre 2016, le crédit-cadre pour la phase de conception du projet (AGC 0955/2016). Le déploiement d'un PGI permettra d'améliorer nettement l'efficacité et l'efficacité des processus de support du canton.

Le 3 février 2016, le Conseil-exécutif a adopté la stratégie TIC du canton de Berne 2016 à 2020 (ACE 105/2016), qui est mise en œuvre par le programme « IT@BE ». Le Grand Conseil a approuvé le crédit-cadre correspondant durant sa session de novembre 2016, avec des frais de mise en œuvre de quelque CHF 17,3 millions pour les années 2016 à 2021. La nouvelle stratégie TIC se fonde sur le projet « Audit indépendant de l'informatique dans l'administration cantonale » (UPI) et prévoit une harmonisation conséquente et une centralisation de la fourniture des services TIC de base dans l'ensemble de l'administration cantonale avec les économies correspondantes.

Le programme « gestion des affaires et archivage électroniques » (GAE) fournit à l'administration cantonale une infrastructure technique uniforme pour la gestion interdirectionnelle des affaires. Une fois le concept d'organisation des affaires élaboré, l'exploitation pilote du logiciel de gestion des affaires CMI AXIOMA a été lancée en octobre 2016 à la CHA et à l'Office d'informatique et d'organisation (OIO). La décision de l'étendre au reste du canton sera prise en fonction des résultats de l'exploitation pilote, en avril 2017.

L'harmonisation de la téléphonie (projet HarmTel) a pour objet de remplacer les systèmes de téléphonie analogiques et numériques de l'administration cantonale. La mise en place progressive de la solution de téléphonie numérique UCC (Unified Communication and Collaboration) s'est poursuivie en 2016 et a été complétée par un service pour des solutions de centre de contact. Le remplacement se poursuivra dans les Directions et à la Chancellerie d'Etat jusqu'à fin 2017. Le projet sera clôturé fin 2018.

## 8.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-1 049 568 270</b>	<b>-750 135 125</b>	<b>-724 860 766</b>	25 274 359	3.4 %
<b>Revenues</b>	<b>7 060 600 240</b>	<b>6 973 883 713</b>	<b>6 992 160 918</b>	18 277 205	0.3 %
<b>Solde</b>	<b>6 011 031 970</b>	<b>6 223 748 588</b>	<b>6 267 300 152</b>	43 551 565	0.7 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-115 693 205	-133 996 080	-112 652 942	21 343 138	15.9 %
31 Biens, services et marchandises	-109 388 991	-117 839 621	-119 207 371	-1 367 750	-1.2 %
32 Intérêts passifs	-102 781 200	-105 934 000	-101 406 359	4 527 641	4.3 %
33 Amortissements	-73 858 003	-70 567 474	-73 480 668	-2 913 193	-4.1 %
34 Parts et contributions sans affectation	-309 543 026	-303 629 950	-308 905 944	-5 275 994	-1.7 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	-7 780 518	-7 711 000	-7 884 703	-173 703	-2.3 %
36 Subventions accordées	-159 465	-187 000	-144 449	42 551	22.8 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-164 322 977	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-166 040 884	-10 270 000	-1 178 331	9 091 669	88.5 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	4 733 307 055	4 801 700 000	4 844 011 452	42 311 452	0.9 %
41 Régales, concessions	101 585	180 000	94 111	-85 889	-47.7 %
42 Revenus des biens	267 702 479	132 234 400	189 818 562	57 584 162	43.5 %
43 Contributions	31 938 539	27 074 766	30 523 814	3 449 048	12.7 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	1 838 268 494	1 835 973 387	1 898 605 502	62 632 115	3.4 %
45 Remboursement de collectivités publiques	16 677 519	16 000 000	17 011 099	1 011 099	6.3 %
46 Subventions acquises	159 341	136 134 500	151 116	-135 983 384	-99.9 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	1 232 020	11 888 000	1 323 683	-10 564 317	-88.9 %
49 Imputations internes	171 213 209	12 698 660	10 621 579	-2 077 081	-16.4 %

### Evolution du compte de fonctionnement

Un excédent de revenus de CHF 6,27 milliards est enregistré au compte de fonctionnement de la FIN. Le montant budgété est ainsi dépassé de CHF 43,6 millions (0,7 %). Compte tenu du facteur de correction appliqué au budget cantonal pour en améliorer la précision, contenu comme supplément de revenus dans le budget (CHF 136,0 mio) et du prélèvement sur le Fonds de couverture des pics d'investissement budgété mais pas effectué (CHF 10,0 mio), ce résultat s'explique par CHF 164,3 millions de revenus en plus et CHF 15,3 millions de charges en moins.

Du côté des revenus, la redistribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) pour l'exercice 2015 a procuré une amélioration significative (CHF +41,2 mio). L'évolution des revenus a en outre été nettement positive pour les impôts cantonaux (CHF

+42,3 mio), les parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (CHF +56,9 mio) et les dividendes sur les participations cantonales (CHF +15,6 mio).

Du côté des charges, on note une diminution des charges de personnel (CHF -21,3 mio), à laquelle participe la dissolution de provisions influant sur le résultat pour les contributions de transition et les cotisations de financement devrait avoir à verser aux caisses de pension. Les charges en biens, services et marchandises présentent un léger dépassement du budget (CHF +1,4 mio), la coupe arrêtée par le Grand Conseil durant la session de novembre 2015 n'ayant pu être respectée (partie FIN: CHF 7,9 mio).

## 8.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-1 261 447</b>	<b>-4 720 000</b>	<b>-2 101 904</b>	2 618 096	55.5%
<b>Recettes</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>	400 000	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-1 231 447</b>	<b>-4 720 000</b>	<b>-1 701 904</b>	3 018 096	63.9%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-1 261 447	-4 720 000	-2 101 904	2 618 096	55.5%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	30 000	0	400 000	400 000	0.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

### Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements de la FIN boucle sur un excédent de dépenses de CHF 1,7 million. La différence de CHF 3,0 millions en moins par rapport au résultat budgété s'explique par des retards et des nouvelles planifications dans des projets, ainsi que par un remboursement partiel de capital de dotation.

### **8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN**

<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
961.4	953.4	952.7	948.0	949.3	951.7

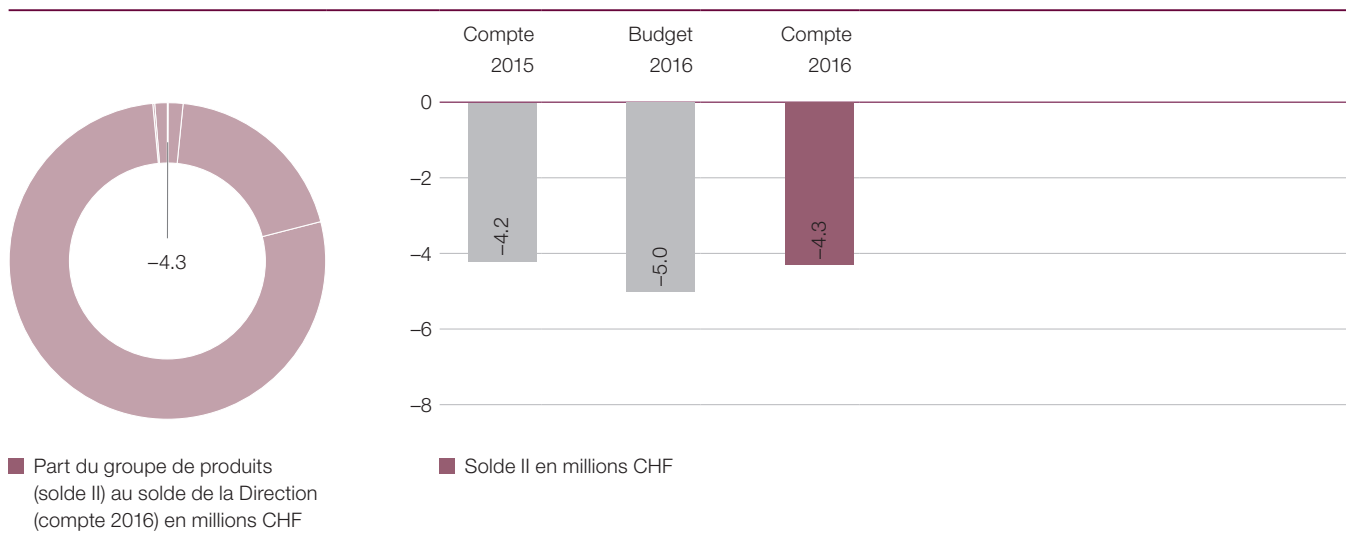
#### **Commentaire**

Après plusieurs années de recul, l'effectif du personnel exprimé en ombre de postes à plein temps (effectif en équivalents plein temps, EPT) est à nouveau en légère croissance, celle-ci résultant d'une faible diminution du nombre de postes vacants. A la suite du programme IT@BE, il est prévu de pourvoir à l'OIO de nouveaux postes qui ont toutefois été sciemment laissés vacants du fait de IT@BE.



## 8.7 Groupes de produits

### 8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



#### Description

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » : soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la CHA et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la FIN (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	2 000	0	1 000	1 000	0.0%
(-) Frais de personnel	-3 900 775	-4 041 631	-3 810 285	231 346	5.7%
(-) Coûts matériels	-449 641	-1 105 100	-613 430	491 670	44.5%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	0	0	0	0	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-4 348 416</b>	<b>-5 146 731</b>	<b>-4 422 715</b>	724 016	14.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	101 585	180 000	94 111	-85 889	-47.7%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-4 246 831</b>	<b>-4 966 731</b>	<b>-4 328 604</b>	638 127	12.8%
(+/-) Régularisations	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-4 246 831</b>	<b>-4 966 731</b>	<b>-4 328 604</b>	638 127	12.8%

## Solde I budget global produits

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 348 416	-5 146 731	-4 422 715	724 016	14.1 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde III du groupe de produits est de CHF 638 127 (13 %) supérieur au montant budgété. Ce résultat positif s'explique en premier lieu par des économies réalisées sur les biens, services et marchandises, en particulier dans le domaine des prestations de services de tiers en relation avec des projets de la FIN (CHF

366 000). Dans les charges de personnel, une diminution de quelque CHF 231 000 résulte par ailleurs de vacances de postes. Enfin, du côté des revenus, le décompte des Salines Suisses a été de CHF 86 000 inférieur aux prévisions du fait d'une réduction des émoluments régaliens.

#### Priorités de développement

Voici les travaux qui ont constitué les priorités de l'année sous rapport :

##### Gestion interne de la Direction

- Corapports : évaluation de quelque 510 affaires d'autres Directions et de la Chancellerie d'Etat concernant tous les domaines de la politique cantonale.
- Affaires du Conseil-exécutif et du Grand Conseil : élaboration et examen de quelque 200 affaires de la FI à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, dont aussi de nombreuses réponses à des interventions.
- Politique fiscale : élaboration de la stratégie fiscale du canton de Berne, suivi de la 3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises et préparation de l'évaluation générale des immeubles et des forces hydrauliques de 2020.
- Politique du personnel : révision de l'ordonnance sur le personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (avec le focus sur l'introduction d'une progression salariale dégressive).
- Informatique : finalisation de la stratégie TIC 2016 à 2020 et mise en œuvre de cette stratégie avec le programme IT@BE, qui a été lancé en 2016 et doit être mené à bien d'ici 2021.
- Examen de la loi sur la péréquation financière et la compensation des tâches (LPFC) : enquête auprès des communes, des syndicats de communes et des Directions, analyse des évolutions enregistrées ces dernières années.
- Gestion des participations : travaux d'actualisation de la stratégie du propriétaire pour la SA Bedag Informatique.
- Réponse à de nombreuses questions posées par des citoyens et citoyennes, principalement dans le domaine fiscal.

##### Politique financière

Malgré des détériorations financières parfois significatives (notamment réductions supérieures des primes d'assurance-maladie, diminution de moitié du montant budgété au titre de la distribution des bénéficiaires de la Banque nationale suisse et révision à la baisse des revenus attendus des impôts et des paiements compensatoires de la péréquation financière fédérale), le Conseil-exécutif a réussi en 2016 aussi à élaborer un budget en équilibre pour l'année à venir. Il n'a cependant pas pu empêcher la dette d'augmenter dans le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 élaboré dans le même temps.

Vu la situation, le Conseil-exécutif a décidé à l'automne 2016 de mettre sur pied un train de mesures d'allègement. Son objectif prioritaire est de soumettre au Grand Conseil en août 2017 un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 équilibrés. Le Conseil-exécutif entend aussi pérenniser le financement de sa stratégie fiscale et va par ailleurs montrer au Grand Conseil quelles mesures s'imposeraient pour pouvoir accorder des dégrèvements d'impôt supplémentaires. La coordination de l'élaboration d'un programme d'allègement au plan cantonal est assurée par le domaine « Politique financière » au Secrétariat général de la FIN.

L'année sous rapport a vu l'élaboration, pour la première fois selon le « Modèle comptable harmonisé MCH2 » en relation avec les IPSAS, normes comptables internationales pour le secteur public, du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Dans le même temps, les deux dernières optimisations encore pendantes de l'évaluation de la nouvelle gestion publique NOG ont été réalisées au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Concrètement cela signifie que le budget et le plan intégré mission-financement ont pour la première fois en 2016 été subdivisés en une version allemande et une version française, et que par ailleurs les soldes des produits ont pour la première fois aussi servi de paramètres de pilotage dans le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020.

#### *Droit et législation*

La nouvelle réglementation de l'indemnisation des mandats des représentants et représentantes du canton a été instaurée par une modification de la loi sur le personnel et de l'ordonnance sur les représentants et les représentantes du canton. Une modification de l'ordonnance sur les subventions a réglé les nécessaires dispositions d'exécution de la révision de 2015 de la loi sur les subventions, en particulier concernant le contrôle du

respect de l'égalité salariale et l'obligation de fournir des rapports sur les indemnités. Une révision partielle de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations a notamment créé les bases légales nécessaires à l'introduction du MCH2/IPSAS au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Chances et risques**

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques pertinents du point de vue financier.

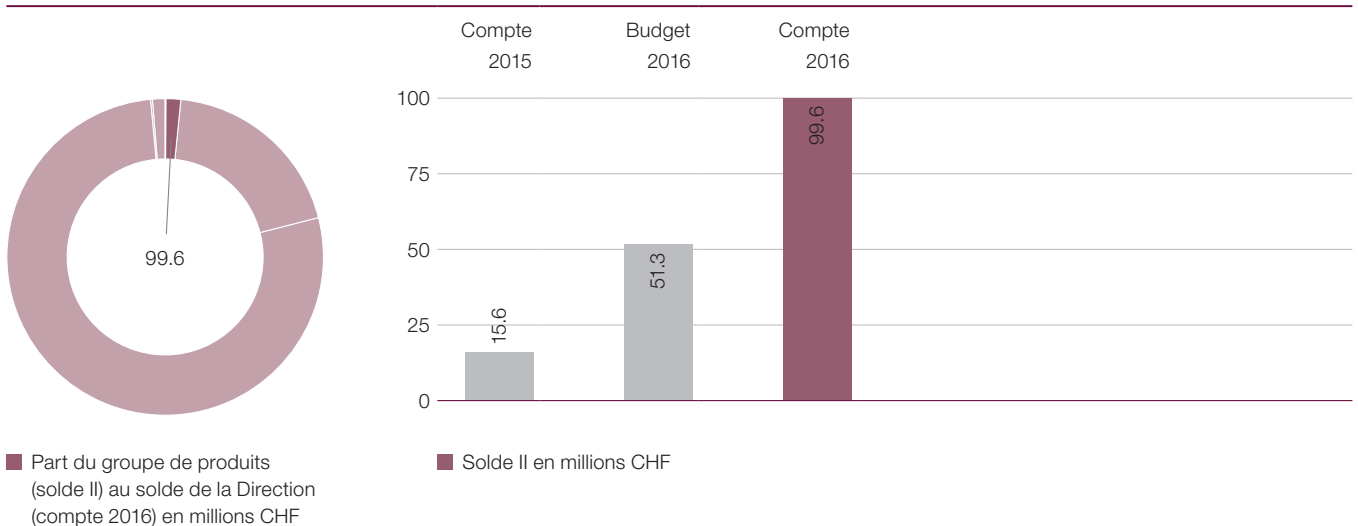
---

#### **Informations sur les prestations du groupe de produits**

##### **Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	221	203
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	11
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	42	38
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	465	512
Nombre de recours déposés	7	4
Nombre de recours réglés	8	4

### 8.7.2 Prestations de services finances du groupe



#### Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier: elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des

participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	34 120 737	73 624 000	119 872 379	46 248 379	62.8 %
(-) Frais de personnel	-5 293 758	-6 577 140	-5 513 810	1 063 330	16.2 %
(-) Coûts matériels	-5 105 720	-7 726 026	-6 808 770	917 256	11.9 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-8 098 002	-8 012 598	-7 932 953	79 645	1.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>15 623 257</b>	<b>51 308 236</b>	<b>99 616 846</b>	48 308 610	94.2 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>15 623 257</b>	<b>51 308 236</b>	<b>99 616 846</b>	48 308 610	94.2 %
(+)/(-) Régularisations	-36 589 381	-46 346 895	-31 446 754	14 900 141	32.1 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-20 966 124</b>	<b>4 961 341</b>	<b>68 170 092</b>	63 208 751	1 274.0 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Comptabilité du groupe	26 740 373	-2 131 350	-1 806 351	324 999	15.2 %
Trésorerie	-8 728 814	65 906 156	112 429 256	46 523 100	70.6 %
Production FIS et support	-1 034 660	-9 649 165	-8 614 324	1 034 841	10.7 %
Gestion des assurances	-1 353 643	-2 817 405	-2 391 735	425 670	15.1 %

## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Dans les comptes de 2016, le solde II est de CHF 48,3 millions supérieur au montant budgété. Cet écart résulte principalement du versement de CHF 81,8 millions au titre des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS) alors que le montant inscrit au budget n'était que de CHF 40,6 millions, conformément à l'arrêté

du Grand Conseil de la session de novembre 2015. La distribution du bénéfice de la BNS est comptabilisée comme rentrée financière dans le calcul des marges contributives et concerne le produit Trésorerie. Les produits des dividendes ont en outre en majeure partie été plus élevés que prévu.

### Priorités de développement

#### *Comptabilité de groupe :*

L'année écoulée a été consacrée principalement aux activités suivantes :

- Le rapport de gestion de 2015 a été élaboré dans les délais. Le Grand Conseil a examiné le rapport de gestion de 2015 lors de sa session de juin 2016.
- Les travaux de projet et de mise en œuvre visant à introduire le modèle comptable harmonisé conforme aux IPSAS (MCH2) pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 se sont poursuivis en collaboration avec les DIR/CHA/JUS. L'élaboration du bilan de retraitement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conformément au MCH2/IPSAS jouait à cet égard un rôle central, puisque l'élaboration (utilisant pour la première fois le modèle comptable MCH2/IPSAS) du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 en dépendait.

#### *Trésorerie :*

Les disponibilités évoluant positivement, le volume des émissions à moyen et à long termes prévues a pu être ramené de CHF 300 millions à CHF 150 millions. Les taux d'intérêt sont restés inférieurs aux prévisions. Les produits des dividendes ont en majeure partie été plus élevés qu'attendu.

#### *Production FIS et support :*

Les adaptations du système d'informations financières FIS ont pu avancer conformément à la planification, de sorte que la nouvelle présentation des comptes conforme au MCH2 et aux IPSAS a pu être mise en œuvre dans le système pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les systèmes comme FIS sont exigeants à appliquer et nécessitent de bonnes connaissances de la part des personnes qui les utilisent. Pour instaurer le savoir-faire néces-

saire, de nombreuses formations et un accompagnement du travail ont été organisés.

Dans le projet de Progiciel de gestion intégré (PGI), l'étude de faisabilité a pu être menée à bien. Par ACE 805/2016 le Conseil-exécutif a arrêté la décision de principe pour l'introduction d'un PGI sur la base du rapport. Les travaux de la phase d'initialisation du projet se déroulent conformément à la planification.

#### *Gestion des assurances :*

Les tâches prioritaires du service spécialisé en gestion des risques et des assurances ont été les suivantes durant l'année sous rapport :

- prise en charge du portefeuille des assurances du canton conformément à la directive du Conseil-exécutif concernant les risques et les assurances (voir ACE 0323/2008),
- gestion du Pool dommages cantonal (voir ACE 1404/2012) et optimisation permanente de la situation en matière de couverture dans les domaines des risques du canton considérés comme dignes d'être assurés,
- appel d'offres public pour l'assurance responsabilité civile d'entreprise et l'assurance couvrant les sujets d'expérimentation humaine dans sa fonction de centrale d'achat cantonale pour les assurances.

Au printemps 2016 le canton de Berne, plus particulièrement le service spécialisé, a été admis à l'Association Suisse des Courtiers « in-house » en assurance (V.I.B).

### Chances et risques

Par ACE 805/2016, le Conseil-exécutif a arrêté la décision de principe pour l'introduction d'un PGI sur la base du rapport. Si à partir de là, la mise en œuvre devait être décidée, il faut prévoir à moyen terme des investissements substantiels et à court terme des applications pour la direction et le suivi du projet. Il

est impossible de prévoir aujourd'hui le montant des coûts et la date approximative de l'achat correspondant.

Il faut partir du principe que l'introduction d'un PGI nécessitera pendant plusieurs années l'entretien d'une exploitation parallèle pour les systèmes devant être remplacés, ce qui aura des ré-

percussions sur les coûts et, partant, sur le compte de fonctionnement.

La Banque nationale suisse (BNS) clôture l'exercice 2016 avec un bénéfice de quelque CHF 24 milliards. Le montant distribué sera donc plus élevé que prévu. Vu les risques considérables concernant le bilan, il faut toutefois s'attendre à des pertes sur

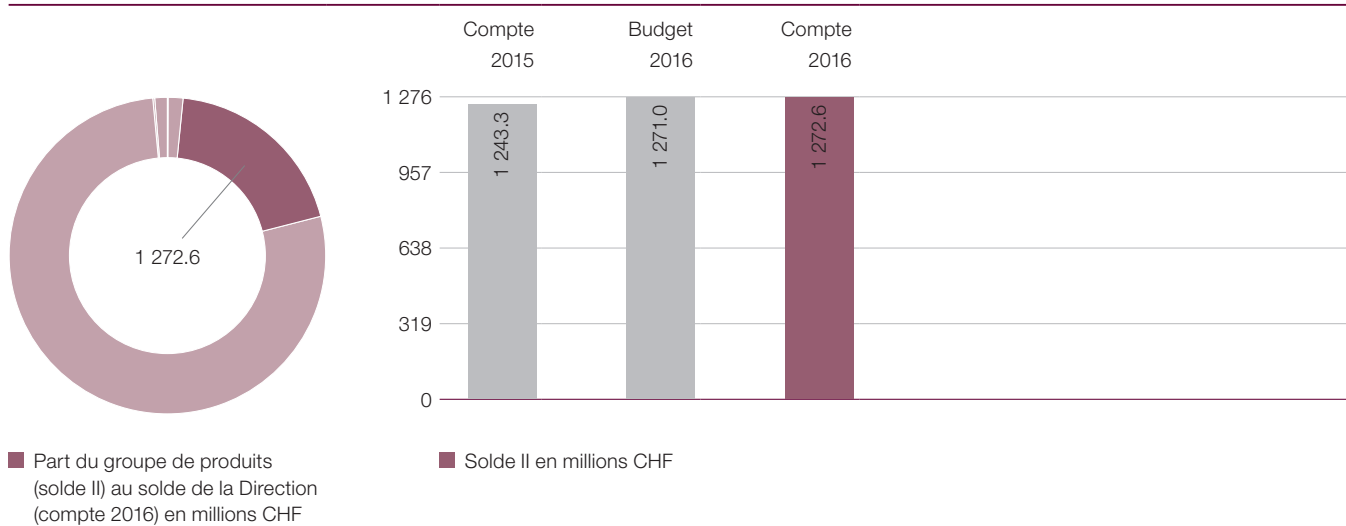
ces distributions au cours des années suivantes, qui pourront néanmoins être compensées par le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS.

Les marchés financiers ne prévoient aujourd'hui ni croissance rapide des taux d'intérêt, ni hausse de l'inflation.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	67	64
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	15 000	15 000
Nombre de versements traités	1 090 000	1 111 086
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	209	165
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	54	90
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	2.6
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	415	478

### 8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



#### Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	19 283	13 000	18 379	5 379	41.4%
(-) Frais de personnel	-830 529	-829 249	-824 947	4 302	0.5%
(-) Coûts matériels	-113 594	-379 642	-239 771	139 871	36.8%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	0	-22 705	-4 417	18 288	80.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-924 840</b>	<b>-1 218 596</b>	<b>-1 050 756</b>	167 840	13.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 244 180 124	1 272 227 300	<b>1 273 631 472</b>	1 404 172	0.1%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>1 243 255 284</b>	<b>1 271 008 704</b>	<b>1 272 580 716</b>	1 572 012	0.1%
(+)(-) Régularisations	-746 722	-945 855	-641 770	304 085	32.1%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>1 242 508 562</b>	<b>1 270 062 849</b>	<b>1 271 938 945</b>	1 876 096	0.1%

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
CHF Solde I des produits					
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-498 562	-811 928	-615 937	195 991	24.1 %
Coordination statistique et statistique financière	-376 496	-350 505	-382 085	-31 580	-9.0 %
Péréquation financière confédération – canton	-49 782	-56 163	-52 734	3 429	6.1 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Les comptes de 2016 du groupe de produits ne présentent que de faibles écarts par rapport au budget. Les prestations complémentaires à la dotation minimale des communes ont notamment été de quelque CHF 0,9 million inférieures et CHF 0,6 mil-

lion de subventions en moins ont été versées en relation avec des fusions de communes (subventions de projet, compensation de pertes sur la péréquation financière).

#### Priorités de développement

Les montants totaux dans la péréquation financière au sein du canton pour la réduction des disparités (péréquation financière horizontale) et la dotation minimale aux communes financièrement les plus faibles changent chaque année en fonction du développement de la capacité financière de chaque commune.

- adaptation de la statistique financière des communes (FINSTA) du fait de l'introduction du modèle comptable MCH2 dans les communes bernoises au 1<sup>er</sup> janvier 2016;
- actualisation des scénarios démographiques régionalisées pour le canton de Berne jusqu'en 2045.

Les activités suivantes ont en outre été prioritaires durant l'année sous rapport:

- début des travaux pour le contrôle des résultats de 2016 de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC);

#### Chances et risques

Aucun

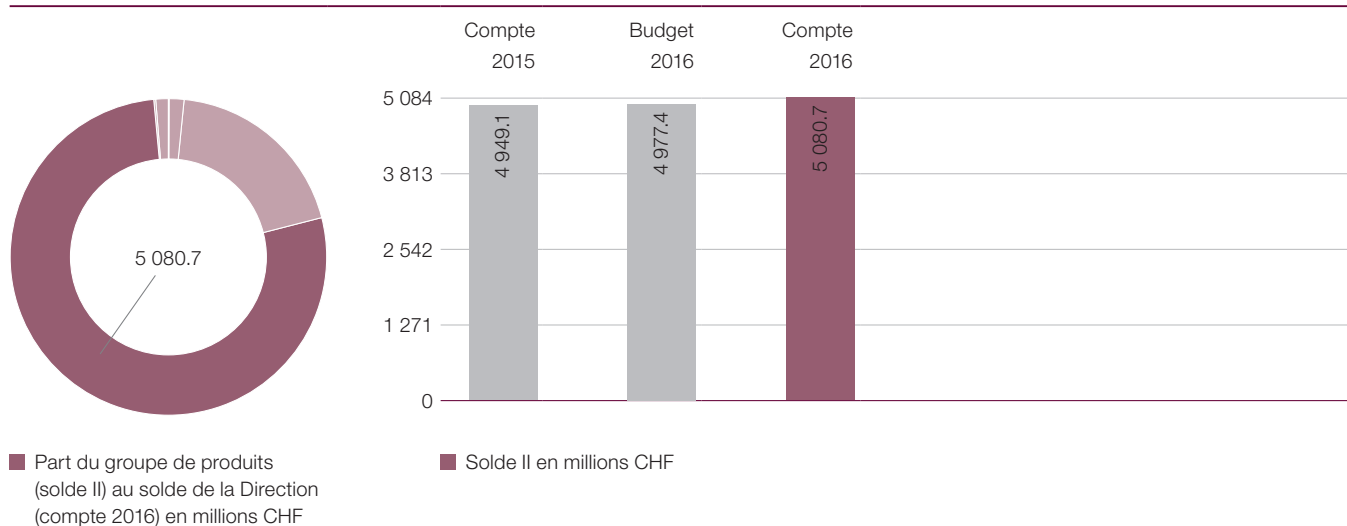
## Informations sur les prestations du groupe de produits

### Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)

	2015	2016
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire géotopographique, prestation complémentaire so	275	279
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	171	166
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	242	241
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 483	1 465
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 253	1 278
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	138	140



### 8.7.4 Impôts et prestations de services



#### Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	53 486 581	52 658 650	54 760 937	2 102 287	4.0%
(-) Frais de personnel	-90 387 739	-94 783 289	-90 893 487	3 889 802	4.1%
(-) Coûts matériels	-43 187 721	-50 333 602	-48 020 462	2 313 140	4.6%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	1 211 885	-1 537 565	-6 069 211	-4 531 646	-294.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-78 876 993</b>	<b>-93 995 806</b>	<b>-90 222 223</b>	3 773 583	4.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	125 341	100 000	113 416	13 416	13.4%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 027 832 226	5 071 297 001	5 170 802 078	99 505 077	2.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>4 949 080 573</b>	<b>4 977 401 195</b>	<b>5 080 693 271</b>	103 292 076	2.1%
(+/-) Régularisations	-71 395 208	69 619 703	-65 126 962	-134 746 665	-193.5%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>4 877 685 365</b>	<b>5 047 020 898</b>	<b>5 015 566 308</b>	-31 454 589	-0.6%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Impôts	0	-44 563	-86 429 049	-86 384 487	-193 850.2%
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-78 876 993	-93 951 244	-3 793 174	90 158 070	96.0%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde I de ce groupe de produits est inférieur de CHF 3,7 millions de francs par rapport au montant budgété. Cette différence s'explique par une augmentation des produits des émoluments perçus pour des actes administratifs et des remboursements des communes par rapport au budget. A cela s'ajoutent une diminution des charges de personnel grâce aux postes vacants et aux gains de rotation enregistrés suite à l'embauche de personnels plus jeunes, et des allègements des charges de biens, services et marchandises. En revanche, les coûts calculés ont augmenté.

#### *Produit de l'impôt*

Personnes physiques: l'Intendance des impôts avait établi ses prévisions 2016 en juin 2015 sur la base de ses statistiques d'évolution du produit, de l'évolution du revenu déclaré à l'AVS et des prévisions économiques d'instituts économiques renommés. Les prévisions en matière de produit de l'impôt sur le revenu se sont confirmées avec un écart moindre de CHF -9,4 millions par rapport au montant budgété. Le bon résultat des impôts sur la fortune (CHF 20,2 mio) compense de nouveau

cette diminution. Les prévisions sont très précises. L'écart par rapport au budget n'est que de 0,3 pour cent au total.

Impôt sur le bénéfice et le capital: le résultat dépasse le montant budgété de CHF 52,3 millions. L'écart par rapport au budget est de 9,6 pour cent. L'Intendance des impôts prévoyait un recul du produit de l'exercice 2016, suite à la suppression du cours plancher du franc par rapport à l'euro en 2015. Contre toute attente, cela n'a pas été le cas.

Pour ce qui est de l'impôt sur les successions et donations, le résultat dépasse quelque peu le montant budgété. Suite au fléchissement du marché immobilier, le produit des impôts sur les gains immobiliers a diminué.

Parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé: le produit est nettement supérieur au montant budgété. Le résultat de l'impôt fédéral direct dépasse de CHF 53,7 millions le montant budgété, ce qui s'explique par la croissance positive du produit et par certains des résultats de personnes morales. Le produit de l'impôt anticipé a augmenté de CHF 3,2 millions.

### Priorités de développement

#### *Impôts périodiques*

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans la convention de prestations conclue entre la FIN et l'Intendance des impôts ont été atteints, voire plus qu'atteints en 2016. Les résultats sont à nouveau légèrement meilleurs que les très bons résultats de l'année précédente, malgré une nouvelle augmentation du volume de travail de un à deux pour cent en moyenne dans tous les secteurs. Au 31 décembre 2016, 91,3 pour cent des salariés (530 235) et 68,1 pour cent des indépendants (41 503) étaient taxés. Ainsi, l'objectif de 90,0 pour cent pour la prestation « Taxation » était clairement dépassé au 31 décembre 2016. Le système de taxation a été une aide utile à l'activité de taxation et les chiffres sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente (-0,7 %).

Les objectifs en matière de taxation des personnes morales ont également été atteints. Comme les années précédentes, il a été possible de procéder à des expertises des comptes; leur nombre total est de nouveau légèrement supérieur à celui des années précédentes. Le taux de taxation des personnes morales est supérieur aux valeurs cibles tant à la section PM que dans les cinq régions.

L'adaptation générale des valeurs locatives en 2015, qui a déployé ses effets dans les déclarations d'impôt 2015 complétées en 2016, a entraîné un peu plus de réclamations contre les taxations finales que d'habitude; grâce à une bonne communication, il n'y a toutefois pas eu une avalanche de réclamations.  
*Impôt à la source*

En 2016, les relevés et les lignes de décompte ont légèrement augmenté. Tous les objectifs de prestation ont été atteints. La collaboration avec les trois communes à attributions spéciales (Berne, Biel/Bienne et Thoune) est bonne.

Les conséquences du projet fédéral de modification de l'impôt à la source ne sont pas encore connues, y compris celle de la fixation du montant du revenu du travail déclenchant la taxation ordinaire ultérieure d'office (TOU). L'augmentation des cas à taxer dépendra de ce montant et se situera dans une fourchette allant de quatre à sept fois plus qu'actuellement.

#### *Impôts sur les gains immobiliers*

Le marché immobilier a également connu un léger fléchissement économique en 2016 (en particulier, un recul de la demande des pays étrangers). Ce ralentissement conjoncturel et le franc suisse fort ne sont pas restés sans effet sur le marché immobilier du canton. Le volume des transactions est certes resté stable, mais les prix du marché immobilier ont légèrement diminué. Le nombre de taxations a été un peu plus élevé en 2016 que l'année précédente, mais le produit a diminué d'environ 11,0 pour cent par rapport à l'année précédente en raison de la légère baisse des prix de l'immobilier. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs ont néanmoins été atteints en 2016.

#### *Rappels d'impôt*

Le nombre de cas de rappel d'impôt est toujours aussi élevé. En particulier, le nombre de dénonciations spontanées garantissant l'impunité qui ont été déposées en 2016 a atteint de

nouveaux records en 2016, comme c'est la tendance dans le reste de la Suisse. Depuis l'introduction de cette procédure en 2010, le chiffre record de 1 151 dossiers a été atteint en 2016 (2010 : 560 ; 2013 : 650 ; 2014 : 840 ; 2015 : 755). Tant les cas de dénonciations spontanées que ceux de rappels d'impôt assortis d'une amende sont devenus encore plus complexes. Cette nette augmentation du volume de travail dans ce domaine a été maîtrisée avec les mêmes effectifs de personnel. Le nombre de cas ouverts (relevant ou non d'experts) a légèrement augmenté.

#### *Impôt sur les successions et donations*

En 2016, il y a eu environ 10 300 cas de succession (environ 10 600 en 2015), donc presque le même nombre que l'année précédente. Il y a eu environ 1 100 cas de donation (environ 1 300 en 2015), ce qui est le chiffre le plus bas depuis des années, à l'exception de l'année 2013 (1 000).

Le produit de cet impôt varie énormément selon le montant et le destinataire de la donation ou de la succession. Le résultat peut généralement être fortement influencé par l'un ou l'autre cas. Le produit total de l'année 2016 a diminué par rapport à celui de 2015.

#### *Perception et prestations de services*

Malgré les intérêts peu élevés, les paiements anticipés ont de nouveau augmenté en 2016, tant en termes de nombre de clients (180 521 contre 167 515 en 2015), qu'en termes de montant (plus de CHF 579 mio contre CHF 569 en 2015). La charge d'intérêts du canton est passée de CHF 438 985 à CHF 603 075.

## Chances et risques

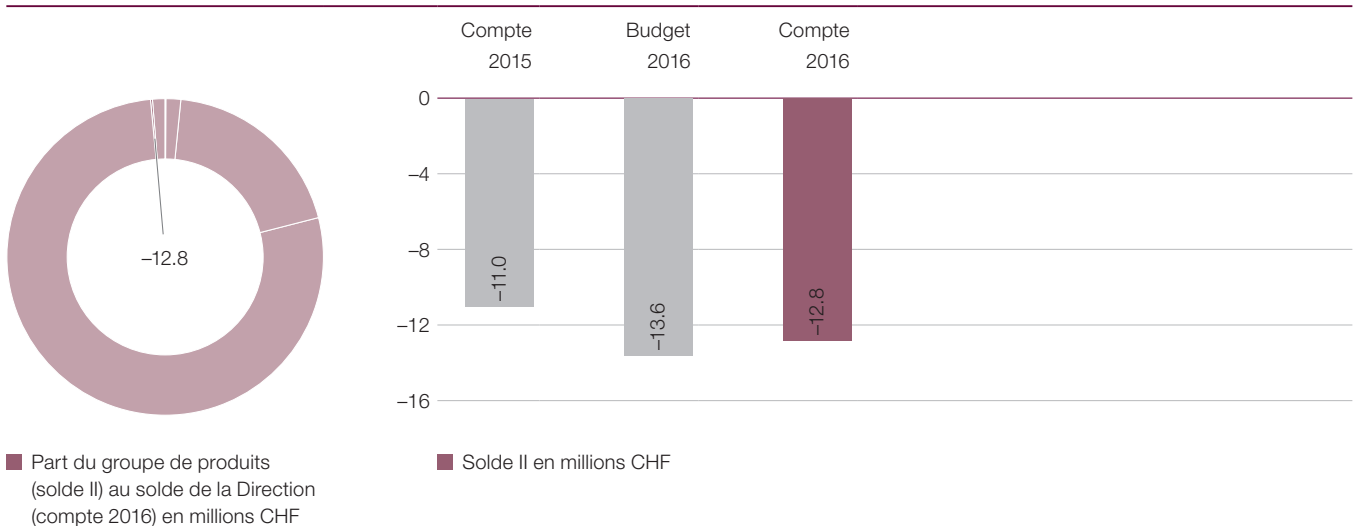
Il n'y a rien de particulier à noter pour en 2016.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	655 755	659 058
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	42 729	44 138
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	614	615
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	9.7	9.9
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	66 624	71 646
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	497 942	714 086
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	13 276	14 154
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	302 455	321 480

### 8.7.5 Personnel



#### Description

Politique du personnel et traitements: élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales: offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	4 191 862	3 580 000	3 434 736	-145 264	-4.1 %
(-) Frais de personnel	-9 803 851	-10 747 446	-10 436 663	310 783	2.9 %
(-) Coûts matériels	-5 154 185	-5 832 409	-5 637 175	195 234	3.3 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-314 012	-615 751	-194 375	421 376	68.4 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-11 080 186</b>	<b>-13 615 606</b>	<b>-12 833 477</b>	782 129	5.7 %
(+) Recettes des subventions cantonales	34 000	34 500	37 700	3 200	9.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 850	3 000	2 374	-626	-20.9 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-11 041 337</b>	<b>-13 578 106</b>	<b>-12 793 403</b>	784 703	5.8 %
(+)/(-) Régularisations	11 579 933	54 083	13 009 903	12 955 820	23 955.4 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>538 596</b>	<b>-13 524 023</b>	<b>216 500</b>	13 740 524	101.6 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Politique du personnel et traitements	-7 664 297	-8 799 622	-8 067 712	731 910	8.3%
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 415 889	-4 815 984	-4 765 765	50 219	1.0%

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le solde du groupe de produits est amélioré de CHF 0,8 million (6 %) par rapport au budget. Des économies de CHF 0,3 million ont en particulier été réalisées dans les charges de personnel du fait de la réduction unique du nombre d'engagements via le crédit d'insertion et le réseau de stages. Les frais matériels sont d'à peine CHF 0,2 million inférieurs au montant budgété, grâce

à une légère diminution des charges administratives générales. Les charges d'intérêt standard ont été de CHF 0,4 million moins élevées que prévu du fait du recul des investissements. Du côté des revenus, une légère diminution d'à peine CHF 0,1 million est à noter sur les recettes des prestations de services.

#### Priorités de développement

Les évolutions et priorités suivantes ont en particulier été prises en compte pour ce groupe de produits en 2016 :

- Les systèmes de rémunération ont permis de procéder chaque mois aux quelque 45 000 versements de salaire au personnel cantonal, aux membres du corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées, ce qui représente une masse salariale mensuelle de quelque CHF 251 millions.
- La bourse de l'emploi du canton de Berne sur internet ([www.be.ch/jobs](http://www.be.ch/jobs)) est très fréquentée et constitue le canal le plus important pour la publication des offres d'emploi de l'administration cantonale. En 2016, la bourse de l'emploi a été complètement renouvelée et complétée par un système de cyberrecrutement.
- Les offres de cours centraux de formation et de perfectionnement de l'Office du personnel ont de nouveau enregistré

une forte demande en 2016. Les participants ont jugé la qualité très bonne de même que l'orientation sur la pratique. 129 cours ont été dispensés, dont 18 pour les francophones.

- Les offres du produit « Assistance sociale du personnel » ont été largement utilisées (plus de 750 demandes et consultations). 2016 a été marquée par la fermeture du foyer d'éducation de Prêles et l'autonomisation des cliniques psychiatriques. L'accompagnement des 211 personnes concernées a réussi, une solution ayant pu être trouvée pour 73 pour cent d'entre elles.
- Le nombre de contrats d'apprentissage conclus par l'administration cantonale (tous les métiers compris) est stable. Les formations ont pu être dispensées conformément aux consignes. Le réseau de stages pour les anciens apprenti-e-s sans emploi de l'administration cantonale a permis d'offrir à 15 anciens apprenti-e-s un poste de travail pendant 6 mois.

#### Chances et risques

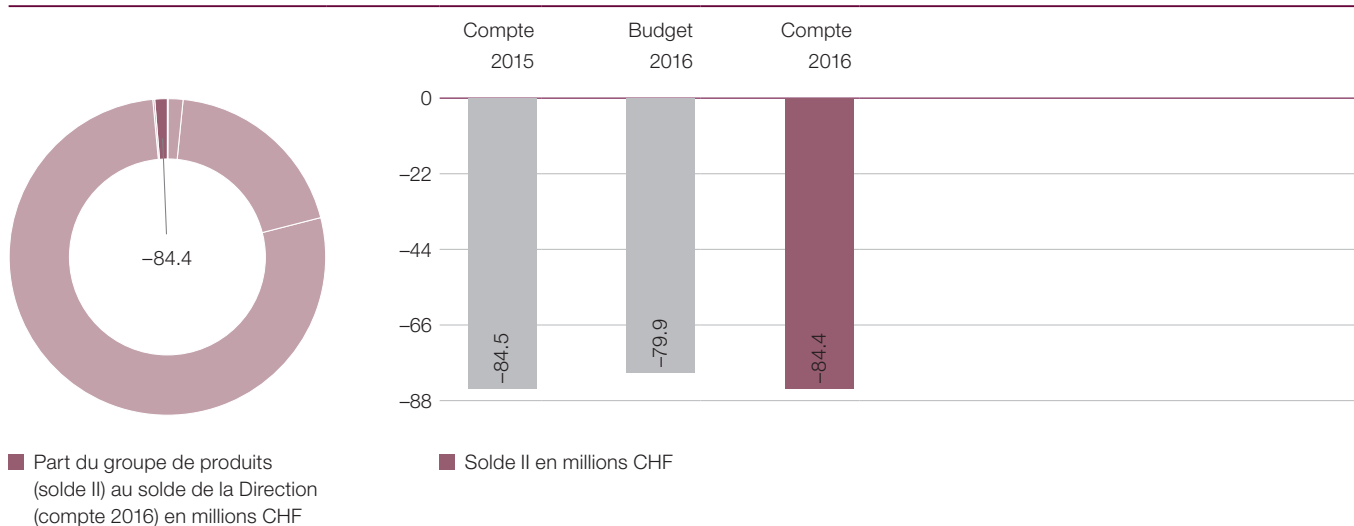
Aucune particularité n'est à remarquer dans ce domaine en 2016.

---

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	12 128	12 195
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	47 000	45 000
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	245	251
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	104	129
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	145	145
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	832	761

### 8.7.6 Informatique et organisation



#### Description

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'uti-

lisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plate-formes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	6 472 250	12 665 660	11 467 027	-1 198 633	-9.5%
(-) Frais de personnel	-13 190 372	-16 057 002	-13 516 080	2 540 922	15.8%
(-) Coûts matériels	-77 164 244	-76 351 911	-82 207 948	-5 856 037	-7.7%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-571 215	-164 737	-160 698	4 039	2.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-84 453 582</b>	<b>-79 907 990</b>	<b>-84 417 698</b>	-4 509 708	-5.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-2 000	0	2 000	100.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-84 453 582</b>	<b>-79 909 990</b>	<b>-84 417 698</b>	-4 507 708	-5.6%
(+)/(-) Régularisations	-34 016	104 244	154 608	50 364	48.3%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-84 487 598</b>	<b>-79 805 746</b>	<b>-84 263 090</b>	-4 457 344	-5.6%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Organisation	-7 917 400	-7 737 171	-9 026 668	-1 289 497	-16.7 %
Poste de travail	-14 255 600	-16 797 275	-13 880 649	2 916 626	17.4 %
Sécurité	-837 100	-978 396	-584 629	393 767	40.2 %
Applications	-10 300 700	-12 058 287	-11 082 668	975 619	8.1 %
Infrastructure	-51 142 800	-42 336 861	-49 843 085	-7 506 224	-17.7 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde II du groupe de produits est de CHF 4,5 millions supérieur au montant budgété. La différence résulte de la coupe dans les charges en biens, services et marchandises que le Grand Conseil a arrêtée durant sa session de novembre 2015. Dans le

cadre de la partie de coupe linéaire de la FIN, l'OIO était concerné à hauteur de CHF 5,1 millions. Un crédit supplémentaire de CHF 4,6 millions a été demandé au Grand Conseil.

#### Priorités de développement

##### *Gestion de la mobilité d'entreprise (projet EMM, Enterprise Mobility Management)*

Le projet EMM vise à garantir la sûreté d'utilisation des données de travail sur des appareils mobiles de l'administration, comme des smartphones et des tablettes, et de faciliter ainsi le travail mobile. En 2016, le marché a été attribué à Swisscom avec le logiciel MobileIron dans le cadre d'un appel d'offres public. Une exploitation pilote s'est déroulée jusqu'à novembre 2016, la mise en place aura lieu d'ici mars 2017.

##### *Mise en place de la technologie de réseau IPv6 (projet IPv6 BE)*

La mise en place du nouveau protocole de réseau IPv6 exige des ajustements de tous les éléments de l'infrastructure TIC de l'administration. En septembre 2016, la phase conceptuelle s'est achevée et la phase de réalisation a été lancée. Le projet durera encore jusqu'à l'été 2018.

##### *Harmonisation de la téléphonie (projet HarmTel)*

Ce projet a pour objet de remplacer les systèmes de téléphonie analogiques et numériques de l'administration cantonale. En 2016, la mise en place par étapes de la solution de téléphonie numérique UCC (Unified Communication and Collaboration) s'est poursuivie et a été complétée par un service pour des solutions de centre de contact. Le remplacement durera jusqu'à la fin de l'année 2017 et le projet s'achèvera fin 2018.

##### *Gestion et archivage électroniques des affaires – infrastructure de base (projet GAE-BI)*

Le projet GAE-BI fournit à l'administration cantonale une infrastructure uniforme et interdirectionnelle pour la gestion et l'archivage électroniques des affaires. Une fois que le concept d'organisation des affaires a été élaboré, l'exploitation pilote du logiciel de gestion des affaires CMI AXIOMA a débuté en octobre 2016 à la CHA et à l'OIO. Sur la base des résultats de l'exploitation pilote, la décision concernant la mise en œuvre sera arrêtée en avril 2017.

#### Chances et risques

Outre le crédit supplémentaire, aucune particularité n'est à remarquer dans ce domaine en 2016.



---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	3 583	4 034
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0.69	0.17
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	147	173
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	12	16
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	4 759	5 750
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	586	880

## 8.8 Financements spéciaux

### 8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-1 814 266</b>	<b>-2 328 001</b>	<b>-1 711 850</b>	616 151	26.5 %
<b>Revenues</b>	<b>1 814 266</b>	<b>2 328 000</b>	<b>1 711 850</b>	-616 150	-26.5 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	1	100.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Biens, services et marchandises	0	-50 000	0	50 000	100.0 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	0	-1	-16	-15	-1042.9 %
34 Parts et contributions sans affectation	-1 811 266	-2 275 000	-1 708 834	566 166	24.9 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-3 000	-3 000	-3 000	0	0.0 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	0	0	0	0	0.0 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	582 246	400 000	388 167	-11 833	-3.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	1 232 020	1 928 000	1 323 683	-604 317	-31.3 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	11 935 005	10 702 985	10 702 985	0	0.0%
Etat du patrimoine au 31.12.	10 702 985	8 774 985	9 379 302	604 317	6.9%
Variation du patrimoine	-1 232 020	-1 928 000	<b>-1 323 683</b>	604 317	31.3%

### Commentaire

Une somme de CHF 1,3 million a été prélevée sur le Fonds pour les cas spéciaux et affectée aux communes concernées par des fusions (contributions aux projets, compensation des pertes dues à la péréquation financière).

### 8.8.2 Fonds destiné à couvrir les prix d'investissement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>0</b>	<b>-9 960 000</b>	<b>0</b>	9 960 000	100.0 %
<b>Revenues</b>	<b>0</b>	<b>9 960 000</b>	<b>0</b>	-9 960 000	-100.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0 %
31 Biens, services et marchandises	0	0	0	0	0.0 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	0	0	0	0	0.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	0	-9 960 000	0	9 960 000	100.0 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	0	0	0	0	0.0 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	9 960 000	0	-9 960 000	-100.0 %
49 Imputations internes	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	272 531 000	282 491 000	9 960 000	3.7 %
Variation du patrimoine	0	-9 960 000	0	9 960 000	100.0 %

### Commentaire

Le prélèvement sur le Fonds qui avait été budgeté à hauteur d'environ CHF 10,0 millions n'a pas été effectué en 2016.

### 8.8.3 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-164 322 977</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Revenues</b>	<b>164 322 977</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Biens, services et marchandises	0	0	0	0	0.0%
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements	0	0	0	0	0.0%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
36 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-164 322 977	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	0	0	0	0	0.0%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0%
43 Contributions	0	0	0	0	0.0%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	164 322 977	0	0	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Budget 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	0	164 322 977	164 322 977	0	0%
Etat du patrimoine au 31.12.	164 322 977	164 322 977	164 322 977	0	0%
Variation du patrimoine	164 322 977	0	<b>0</b>	0	0%

### Commentaire

En 2016 il n'y avait pas de prélèvement sur le Fonds.



## 9 Direction de l'instruction publique (INS)

### 9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.6		0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 196.9		358.6
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-736.0		169.6
Enseignement supérieur	-583.5		1.4
Culture	-75.6		3.2
Services centralisés	-44.2		4.9

### 9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.3	-17.8	-16.4	1.4	7.8 %
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-825.9	-850.7	-838.3	12.4	1.5 %
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-566.7	-522.1	-566.4	-44.3	-8.5 %
Enseignement supérieur	-570.8	-585.3	-582.1	3.2	0.5 %
Culture	-72.9	-72.7	-72.5	0.2	0.3 %
Services centralisés	-36.5	-39.2	-39.2	-0.0	-0.1 %
<b>Total</b>	<b>-2 090.1</b>	<b>-2 087.8</b>	<b>-2 114.9</b>	<b>-27.1</b>	<b>-1.3 %</b>



### 9.3 Les priorités de l'exercice

#### *Ecole obligatoire*

L'année 2016 a été marquée par les travaux d'introduction du Lehrplan 21, le nouveau plan d'études alémanique. Les nombreuses séances d'information organisées à l'intention du corps enseignant dans l'ensemble de la partie germanophone du canton ont permis de lancer les travaux de mise en œuvre dans les écoles. En juin 2016, le directeur de l'instruction publique a fixé au 1<sup>er</sup> août 2018 la date d'entrée en vigueur de ce nouveau plan d'études.

Parallèlement, l'INS, en collaboration étroite avec la SAP, a travaillé d'arrache-pied à la définition de la Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée et le projet est bien avancé. Des décisions d'orientation ont été discutées et précisées avec les parties prenantes à l'occasion des divers entretiens organisés. Un rapport devrait être présenté au Grand Conseil en 2017.

Les nouveaux moyens didactiques utilisés pour l'enseignement des langues étrangères ont fait l'objet de critiques de la part du corps enseignant. Celles-ci ont été entendues par l'INS, qui, conjointement avec les autres cantons Passepartout (BL, BS, FR, SO, VS), a donné à la maison d'édition Schulverlag plus AG le mandat de procéder à des améliorations.

L'INS a publié des recommandations à l'intention des établissements de la scolarité obligatoire dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'informatique. Ces conseils ont été rédigés en collaboration étroite avec l'Association des Communes Bernoises (ACB) et la PHBern.

Une modification de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant (OSE; RSB 430.251.0) a permis de mettre fin à une inégalité salariale entre les directions d'école de la scolarité obligatoire (primaire et secondaire I). Au 1<sup>er</sup> août 2017, toutes seront ainsi affectées à la classe de traitement 15.

Le Dialogue pédagogique a également été poursuivi en 2016. Il encourage les discussions autour de l'enseignement sur une base de respect mutuel. La deuxième Journée de l'école a eu lieu le 19 mars 2016.

#### *Ecoles moyennes*

La garantie d'un accès sans examen aux hautes écoles via un accroissement de la qualité de la maturité ainsi que la mise en œuvre de la solution Quarta dans la partie germanophone du canton et du cursus bilingue biennois en quatre ans au gymnase ont constitué les thèmes phares de 2016 pour les gymnases. L'acquisition des compétences disciplinaires de base, le développement de la comparabilité des exigences des examens et les améliorations à apporter pour favoriser la transition entre le gymnase et les hautes écoles font l'objet de plusieurs projets visant à garantir la qualité de la maturité. Le plan d'études cantonal germanophone pour la formation gymnasiale a été remanié et les travaux de mise en œuvre de la solution Quarta sont désormais achevés. Les principales nouveautés liées aux cursus unilingue allemand et bilingue en quatre ans ont été communi-

quées : avancement du choix de la troisième langue, de l'option spécifique et de la discipline artistique à la fin de la deuxième année du secondaire I, nouvelle maturité bilingue avec l'italien. La majorité des communes francophones se sont montrées favorables au cursus bilingue ininterrompu de quatre ans au gymnase.

Dans les écoles de culture générale, l'accent a été mis sur la qualité de la maturité spécialisée, en particulier de la maturité spécialisée orientation Pédagogie proposée pour la première fois. Ce titre permet d'accéder aux hautes écoles spécialisées ainsi qu'aux hautes écoles pédagogiques.

#### *Formation professionnelle*

Dans le domaine de la formation professionnelle, le nombre d'élèves intégrant directement une formation après la scolarité obligatoire reste élevé. S'agissant des solutions transitoires visant l'intégration des allophones, le nouveau bond des demandes a généré un goulet d'étranglement, qui s'est soldé par un gel des admissions faute de moyens, de locaux et de personnel pour accueillir tous les candidats et candidates. L'organisation des écoles professionnelles a quant à elle de nouveau fait l'objet d'un examen en raison de l'évolution démographique, des changements observés au niveau de l'offre et de la demande dans les divers domaines de formation ainsi que de la situation en termes d'infrastructures. La concentration de certaines professions sur quelques sites est un gage de perméabilité et de synergies entre les formations CFC et AFP et les orientations de la MP. Cette réorganisation permet aussi d'optimiser la taille des classes et leurs effectifs et d'économiser CHF 1,5 million au total. Par ailleurs, afin de renforcer la formation professionnelle supérieure, le Parlement fédéral a approuvé le transfert du financement des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs des cantons vers la Confédération. Le passage au nouveau système est suivi de près afin de garantir la continuité du financement, de contrôler son efficacité et de veiller au respect de la neutralité budgétaire.

#### *Orientation professionnelle*

La réorganisation de l'Orientation professionnelle et personnelle s'est poursuivie en 2016. Les centres d'orientation professionnelle (centres OP) ont vocation à devenir des pôles de services modernes, fonctionnant selon des principes économiques. Les infothèques se positionnent désormais comme des centres de rencontre autour des questions d'orientation. Le Case management Formation professionnelle (CM FP) a fait ses preuves dans l'intégration des jeunes en situation difficile. Cette initiative sera maintenue au vu des résultats positifs de l'évaluation et son efficacité continuera d'être régulièrement contrôlée.

#### *Enseignement supérieur*

Lors de sa session de juin 2016, le Grand Conseil a pris connaissance de l'analyse des variantes élaborée par le Conseil-exécutif quant à la deuxième phase de concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et a exprimé son

approbation. Les départements qui ne seront pas concentrés sur le Campus Biel/Bienne seront rassemblés sur un nouveau campus à Berne, situé dans le quartier de Weyermannshaus. Un laboratoire technologique, géré conjointement par la BFH et la Technische Fachschule Bern, verra le jour à Berthoud. Les travaux de mise en œuvre sont en cours.

Dans la perspective d'accroître le nombre de places d'études en médecine humaine à l'échelle nationale, les possibilités d'extension de la filière ont été étudiées à l'Université de Berne. C'est ainsi que 100 nouvelles places seront créées à compter de 2018 à Berne, ce qui contribuera pour une grande part à atteindre l'objectif des 1 300 diplômes annuels délivrés en médecine en Suisse. Parallèlement, l'Université de Berne coopérera avec celle de Fribourg pour proposer 40 places d'études en master de médecine à Fribourg. L'Université de Berne et l'Hôpital de l'Île deviendront ainsi le plus grand centre de formation en médecine humaine de Suisse et contribueront de manière durable à renforcer encore la Région capitale Suisse en tant que site médical.

Afin de contrer la menace d'une pénurie d'enseignants et d'enseignantes spécialisés, la filière de pédagogie spécialisée de la PHBern devrait accueillir à l'avenir, outre des personnes disposant d'un diplôme d'enseignement, des personnes diplômées dans des disciplines apparentées, et ce comme le prévoient les dispositions de la CDIP. La révision partielle de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone en ce sens devrait être présentée au Grand Conseil lors de la session de mars 2017.

#### *Culture*

Les travaux de remaniement de la Stratégie culturelle du canton de Berne de 2009 ont débuté.

Dans le cadre du développement du statut particulier du Jura bernois a été créé le poste de délégué du Conseil du Jura bernois à la culture. Son titulaire exerce cette fonction parallèlement à celle de délégué aux affaires francophones et bilingues de l'Office de la culture. Dans le même temps, les sections francophone et germanophone de l'encouragement des activités culturelles ont fusionné.

#### *Politique salariale visant le corps enseignant*

Comme en 2016, 1,5 pour cent de la masse salariale sera consacré à la progression individuelle des traitements du corps enseignant au 1<sup>er</sup> août 2017. Cette progression sera échelonnée en fonction du nombre d'années d'expérience. Il n'y aura pas de compensation du renchérissement (progression générale) en raison de l'évolution négative des prix en 2017. Les 0,3 pour cent normalement prévus à cet effet seront employés pour des corrections individuelles ciblées visant à réduire les retards salariaux existants.

L'adaptation du taux d'intérêt technique de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) a constitué un évènement important en 2016. Compte tenu de la baisse géné-

rale des taux d'intérêt et de l'accroissement de l'espérance de vie des bénéficiaires, le taux d'intérêt technique passera ainsi de 3 à 2,5 pour cent au 1<sup>er</sup> août 2017. Cette baisse sera associée à une augmentation des cotisations d'épargne pour tous les assurés.

L'élaboration du rapport sur la comparaison des conditions d'engagement du corps enseignant a constitué une des autres priorités de l'année. Le rapport montre que les traitements bernois ne sont toujours pas concurrentiels et que le nombre de leçons obligatoires par an est élevé dans certaines classes. De plus, les enseignants et enseignantes bernois sont quelque peu désavantagés s'agissant de leur caisse de pension, notamment du fait des cotisations d'assainissement élevées dont ils doivent s'acquitter. Le rapport montre aussi que le canton de Berne propose des conditions attrayantes dans certains domaines comme celui de la décharge horaire liée à l'âge. Dans d'autres, tels que celui du dédommagement de la fonction de maîtrise de classe, il offre des prestations dans la moyenne. Les pistes de travail sont donc en premier lieu la garantie d'une progression salariale et le rattrapage des retards salariaux. Dans un deuxième temps, il conviendra de remettre à plat l'attribution des classes de traitement dans le domaine de la scolarité obligatoire et d'envisager des décharges horaires ciblées pour les enseignants et enseignantes.

#### *Subsides de formation*

Les subsides de formation contribuent fortement à l'équité des chances. Les personnes qui suivent une formation au degré secondaire II ou au degré tertiaire et disposent de faibles ressources financières peuvent bénéficier d'un soutien. En 2016, l'INS a cherché à savoir si l'octroi de subsides de formation avait bien l'effet escompté auprès des bénéficiaires. Sur la base des résultats obtenus, un rapport d'évaluation intitulé « Les bénéficiaires de subsides de formation dans le canton de Berne – Caractéristiques de la population » a été publié sur Internet en août 2016.

L'application Bourse-online, qui permet de déposer les demandes de subsides via Internet, a été rattachée au portail administratif cantonal BE-Login.

#### *Bourse cantonale des emplois de l'enseignement*

L'actuelle bourse cantonale des emplois de l'enseignement a atteint la fin de sa période d'exploitation et doit être modernisée. Les travaux sont bien avancés et la nouvelle version du système devrait être disponible en février 2017.

#### *EDUBERN*

Le développement de la plateforme informatique des écoles du degré secondaire II (EDUBERN) a été poursuivi et l'offre de prestations étendue. Le rattachement de nouveaux établissements à la plateforme a permis l'exploitation de synergies et la réduction des coûts informatiques pour les écoles.

## 9.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-2 636 766 509</b>	<b>-2 621 160 827</b>	<b>-2 677 620 104</b>	-56 459 277	-2.2%
<b>Revenues</b>	<b>549 627 094</b>	<b>535 470 910</b>	<b>565 869 589</b>	30 398 679	5.7%
<b>Solde</b>	<b>-2 087 139 414</b>	<b>-2 085 689 916</b>	<b>-2 111 750 515</b>	-26 060 599	-1.2%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-1 600 605 452	-1 603 543 768	-1 611 112 023	-7 568 255	-0.5%
31 Biens, services et marchandises	-73 848 058	-73 847 335	-74 949 867	-1 102 532	-1.5%
32 Intérêts passifs	-133 941	-300 000	-105 636	194 364	64.8%
33 Amortissements	-15 605 330	-15 581 667	-15 453 979	127 687	0.8%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	-62 603 884	-67 430 500	-77 817 164	-10 386 664	-15.4%
36 Subventions accordées	-876 875 408	-857 016 757	-883 989 192	-26 972 435	-3.1%
37 Subventions redistribuées	-3 124 748	-1 921 500	-8 932 696	-7 011 196	-364.9%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0%
39 Imputations internes	-3 969 688	-1 519 300	-5 259 546	-3 740 246	-246.2%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Récales, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	1 406 290	1 777 000	1 349 624	-427 376	-24.1%
43 Contributions	55 071 998	49 644 035	54 619 713	4 975 679	10.0%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	1 017 119	619 013	986 468	367 455	59.4%
45 Remboursement de collectivités publiques	371 256 827	369 181 478	384 733 409	15 551 931	4.2%
46 Subventions acquises	114 833 021	111 227 685	111 963 433	735 748	0.7%
47 Subventions à redistribuer	3 124 748	1 921 500	8 932 696	7 011 196	364.9%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	2 917 091	1 100 200	3 284 245	2 184 045	198.5%

### Evolution du compte de fonctionnement

Avec un solde de CHF 2 111,8 millions, le résultat des comptes liés à la formation et à la culture dépasse le montant budgété de CHF 26,1 millions, soit de 1,2 pour cent. Si les charges ont été de CHF 56,5 millions (2,2 %) supérieures aux prévisions, les revenus n'ont dépassé les attentes qu'à hauteur de CHF 30,4 millions (5,7 %).

Côté charges, les principaux écarts par rapport au budget concernent les charges de personnel (CHF 7,6 mio), les subventions accordées (CHF 27,0 mio) et les dédommagements à des collectivités publiques (CHF 10,4 mio). La hausse en matière de charges de personnel est en premier lieu imputable aux écoles moyennes et professionnelles (entre autres en raison des classes supplémentaires dans le domaine de la migration) et est en partie compensée par des dépenses moindres dans le domaine de la scolarité obligatoire. Les subventions accordées sont des subventions cantonales sur lesquelles il n'est pas possible d'intervenir à court terme et dont le versement est prévu par une

base légale : les subventions versées aux écoles du degré secondaire II ont dépassé le budget de près de CHF 29,0 millions, alors que les subventions versées à d'autres cantons dans le domaine de l'enseignement supérieur ont été de CHF 1,6 million inférieures aux prévisions. Les subsides de formation (bourses) ont quant à eux été de CHF 0,9 million supérieurs au montant budgété. Aux charges supplémentaires en lien avec les dédommagements à des collectivités publiques (CHF 10,4 mio) s'opposent des recettes supplémentaires engendrées par les restitutions de collectivités publiques (CHF 15,6 mio), lesquelles sont en grande partie dues à une correction des principes de régularisation en matière de contributions aux frais d'enseignement en cas de fréquentation d'école extracantonale. Si l'on compare ces deux éléments, on constate que des recettes supplémentaires ont été enregistrées dans le domaine des contributions aux frais d'enseignement en cas de fréquentation d'école extracantonale.

## 9.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-17 328 655</b>	<b>-15 409 000</b>	<b>-15 804 872</b>	-395 872	-2.6 %
<b>Recettes</b>	<b>65 457</b>	<b>0</b>	<b>29 523</b>	29 523	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-17 263 197</b>	<b>-15 409 000</b>	<b>-15 775 350</b>	-366 350	-2.4 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-10 385 567	-10 554 000	-11 049 233	-495 233	-4.7 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	1 397 388	1 397 388	0.0 %
56 Subventions accordées	-6 943 088	-4 855 000	-6 153 026	-1 298 026	-26.7 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	65 457	0	3 968	3 968	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	25 555	25 555	0.0 %
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

### Evolution du compte des investissements

Les investissements nets ne dépassent que de CHF 0,4 million (2,4 %) le montant inscrit au budget (CHF 15,4 mio).

## 9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS

2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 028.9	1 002.9	993.5	1 056.1	1 066.9	1 068.5

### Commentaire

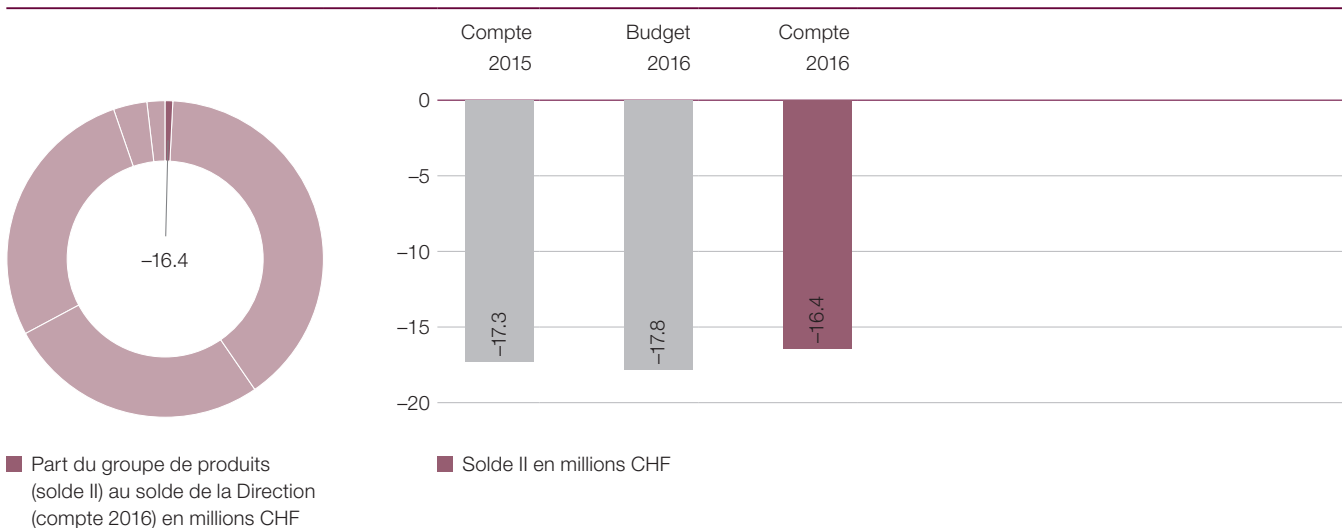
L'augmentation de 1,6 équivalent plein temps (EPT) au total s'explique comme suit :

La sous-traitance de la cafétéria de la Gewerblich-Industriellen Berufsschule (Gibb) a permis de supprimer 13,5 postes. Parallèlement, environ 7 EPT ont été utilisés pour des engagements de durée limitée et des augmentations de degré d'occupation visant à compenser des absences pour cause de maternité ou de maladie et à faire face à des volumes de travail extraordinaires, en particulier à l'OSP.

En outre, le Case management Formation professionnelle a eu besoin de 2,3 EPT supplémentaires suite à sa réorganisation et des postes vacants dans les différents offices ont été repourvus à hauteur de quelque 2 UTP. 1 EPT incombe aux fluctuations normales chez le personnel de fouilles du Service archéologique. Enfin, le projet Recensement architectural 2020 de l'OC a été doté de 2,8 EPT. Tous ces EPT supplémentaires ont été octroyés dans la limite des effectifs inscrits à l'état des postes de l'INS.

## 9.7 Groupes de produits

### 9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



#### Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planifi-

cation financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016		2016	CHF
(+) Rentrées financières	262 941	170 000	155 011	-14 989	-8.8 %
(-) Frais de personnel	-8 952 102	-9 940 903	-8 808 629	1 132 274	11.4 %
(-) Coûts matériels	-1 603 836	-1 322 740	-1 333 472	-10 732	-0.8 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	130	0	814	814	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-10 292 866</b>	<b>-11 093 643</b>	<b>-9 986 275</b>	1 107 368	10.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 973 124	-6 733 000	-6 447 345	285 655	4.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 756	5 400	5 347	-53	-1.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-17 260 234</b>	<b>-17 821 243</b>	<b>-16 428 274</b>	1 392 969	7.8 %
(+)/(-) Régularisations	-2 221	-500	-6 051	-5 551	-1 110.1 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-17 262 455</b>	<b>-17 821 743</b>	<b>-16 434 324</b>	1 387 419	7.8 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien aux fonctions de direction	-9 110 082	-10 212 768	-8 687 571	1 525 197	14.9%
Prestations juridiques	-1 182 784	-880 874	-1 298 704	-417 830	-47.4%

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le solde I du groupe de produits est inférieur de CHF 1,1 million au budget 2016. Cette performance est due à des besoins de financement moins importants que prévu dans le domaine du

personnel (gains de rotation, frais, formation continue et recrutement du personnel).

#### Priorités de développement

Le soutien du directeur dans la préparation et l'analyse des décisions, dans les travaux législatifs et dans la conduite de la direction constitue la mission centrale de ce groupe de produits. Le contrôle judiciaire des décisions et décisions sur recours

attaquées relève également de ce domaine de compétences. En raison du contexte financier difficile, les travaux sont concentrés sur les tâches les plus essentielles.

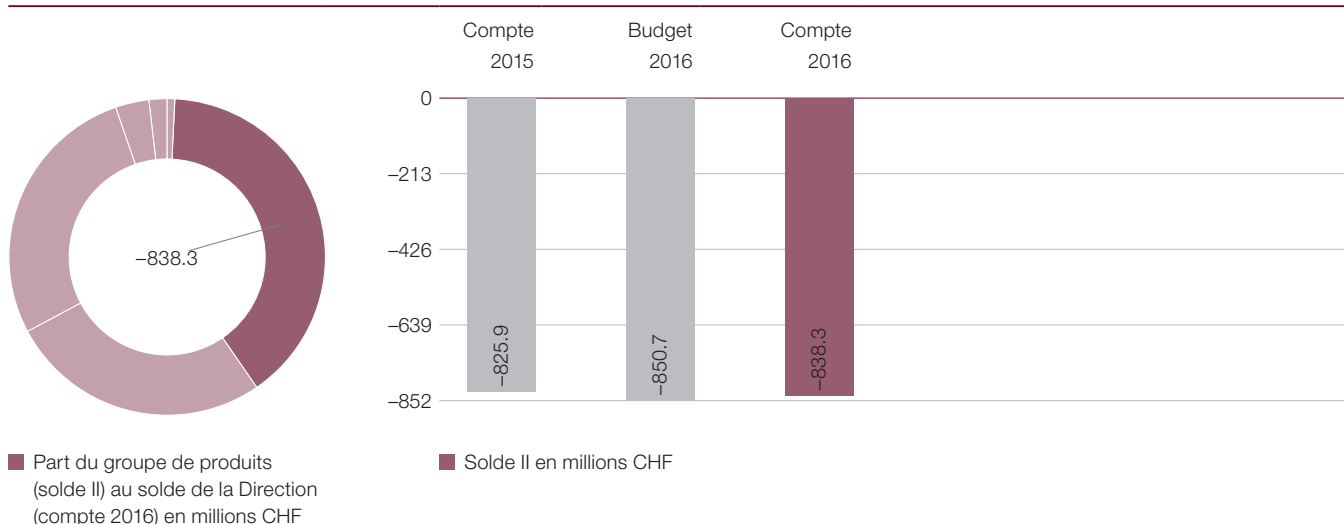
#### Chances et risques

Il n'existe ni chance ni risque.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	95	133
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	22
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	29
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	194	151
Nombre de recours déposés	333	276
Nombre de recours réglés	343	283

### 9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



#### Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psycho-

logiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	354 264 793	354 404 282	356 831 143	2 426 861	0.7 %
(-) Frais de personnel	-1 118 292 258	-1 141 093 677	-1 131 185 215	9 908 462	0.9 %
(-) Coûts matériels	-41 496 326	-42 365 310	-42 820 383	-455 072	-1.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	67 480	-72 145	-435 885	-363 740	-504.2 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-805 456 311</b>	<b>-829 126 851</b>	<b>-817 610 340</b>	11 516 511	1.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 081 037	900 000	1 145 677	245 677	27.3 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-22 244 509	-22 981 500	-22 466 570	514 930	2.2 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	671 335	515 046	647 243	132 197	25.7 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-825 948 447</b>	<b>-850 693 305</b>	<b>-838 283 990</b>	12 409 316	1.5 %
(+)/(-) Régularisations	-146 462	17 680	156 622	138 942	785.9 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-826 094 909</b>	<b>-850 675 625</b>	<b>-838 127 367</b>	12 548 258	1.5 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Ecole obligatoire	-759 783 521	-781 087 356	-772 305 737	8 781 619	1.1 %
Offres périscolaire	-45 672 789	-48 050 851	-45 304 603	2 746 248	5.7 %



## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Dans le groupe de produits Ecole obligatoire et offres périscolaires, environ 93 pour cent des charges (soit près de CHF 1,1 mia) sont afférents aux traitements du corps enseignant et constituent donc des charges sur lesquelles il est difficile d'influer. Le solde I pour ce groupe de produits s'élève à CHF 817,6 millions (CHF 805,5 mio l'année précédente). Par rapport au montant budgété de CHF 829,1 millions (CHF 817,8 mio l'année précédente), ce groupe de produits affiche donc un solde de

CHF 11,5 millions inférieur au budget (contre CHF 12,4 mio l'année précédente), soit un écart positif de 1,4 pour cent par rapport au budget (contre 1,4 % l'année précédente).

La baisse des charges résulte principalement de cotisations d'épargne plus faibles à la CACEB, de cotisations moindres aux assurances sociales et de gains de rotation plus élevés.

### Priorités de développement

En 2016, la priorité de l'exercice dans le cadre du groupe de produits Ecole obligatoire et offres périscolaires a été marquée par la mise en œuvre de la Stratégie de la formation 2016 (session de mars du Grand Conseil), en particulier pour les travaux concernant

- l'introduction du Lehrplan 21 dans la partie germanophone du canton,
- la mise en place du nouveau modèle d'enseignement des langues étrangères au degré secondaire I,
- la Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée,
- l'élaboration de lignes directrices relatives aux médias et à l'informatique dans les écoles et
- le Dialogue pédagogique.

En 2016 aussi, la INS tenait à inclure le plus d'autorités possible dans le processus d'introduction de ces nouveautés. Ainsi, dif-

férentes séances d'information et plusieurs entretiens sur le Lehrplan 21 et sur la Stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée ont été organisés et des impulsions précieuses ont été données.

L'offre des écoles à journée continue a continué à progresser en 2016. La demande de prise en charge ayant évolué de façon modérée, le nombre d'heures d'encadrement n'a progressé que de 4,5 pour cent. Les émoluments versés par les parents au titre de la prise en charge ont par ailleurs de nouveau augmenté en 2016, ce qui a permis de limiter la hausse des dépenses cantonales.

Comme prévu, les Services psychologiques pour enfants et adolescents (SPE) ont proposé, en coopération avec les centres de puériculture, des consultations dans tout le canton. Le résultat de l'évaluation de cette offre est réjouissant. Les parents sont dans l'ensemble très satisfaits de l'offre et le personnel des deux instances cantonales apprécie la répartition des compétences et la qualité de la collaboration.

### Chances et risques

L'introduction du Lehrplan 21 est sur la bonne voie. Les premières séances d'information à l'intention du corps enseignant ont eu lieu et les formations continues sont en cours dans les

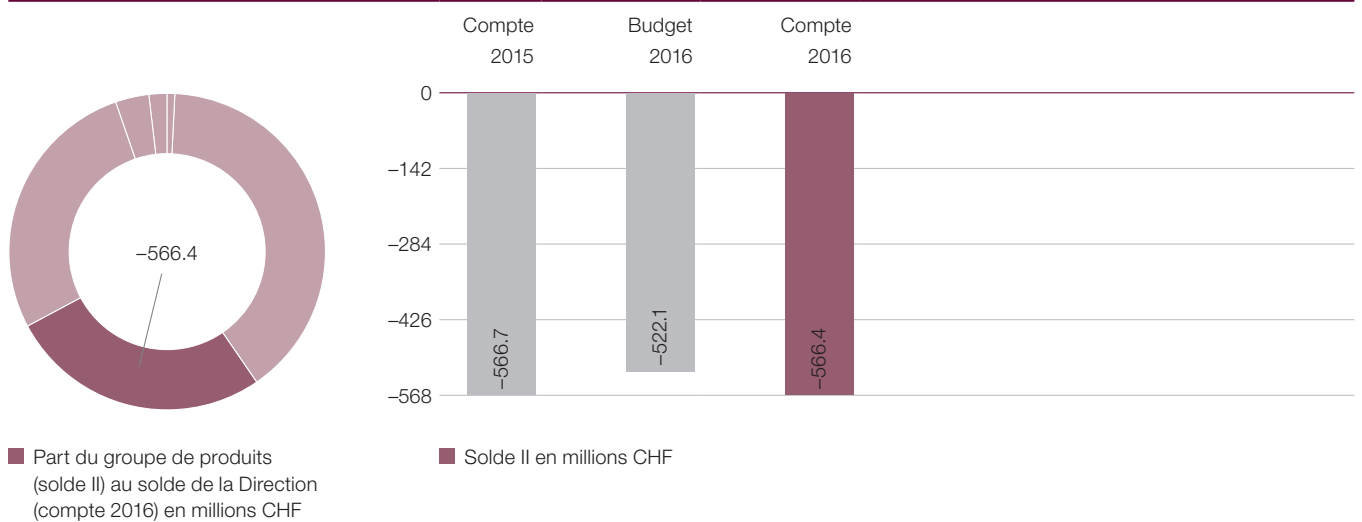
écoles. La grille horaire et les dispositions générales du plan d'études ont également été élaborées.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

### Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)

	2015	2016
Nombre d'élèves (école obligatoire)	102 212	102 793
Nombre de classes (classes régulières)	5 180	5 204
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	4 765 731	5 058 420
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	8 848	9 427
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000

### 9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



#### Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue

offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	52 598 618	53 622 813	63 158 226	9 535 413	17.8 %
(-) Frais de personnel	-440 889 816	-421 377 182	-428 455 835	-7 078 653	-1.7 %
(-) Coûts matériels	-90 821 681	-94 250 460	-110 592 813	-16 342 354	-17.3 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-12 218 796	-12 169 130	-12 011 628	157 502	1.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-491 331 675</b>	<b>-474 173 959</b>	<b>-487 902 050</b>	-13 728 092	-2.9 %
(+) Recettes des subventions cantonales	109 190 121	107 022 685	106 131 750	-890 935	-0.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-184 804 442	-155 024 057	-184 936 483	-29 912 426	-19.3 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	276 125	73 000	265 509	192 509	263.7 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-566 669 870</b>	<b>-522 102 331</b>	<b>-566 441 275</b>	-44 338 944	-8.5 %
(+)/(-) Régularisations	505 254	974 144	1 421 787	447 643	46.0 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-566 164 616</b>	<b>-521 128 187</b>	<b>-565 019 488</b>	-43 891 300	-8.4 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Ecoles moyennes	-148 686 541	-147 462 588	-146 068 097	1 394 490	0.9 %
Formation professionnelle supérieure	-322 878 058	-311 178 896	-321 024 857	-9 845 961	-3.2 %
Orientation professionnelle	-20 263 583	-21 146 437	-20 809 096	337 341	1.6 %

## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Le solde I du groupe de produits Ecoles moyennes et formation professionnelle s'élève à CHF 487,9 millions, un chiffre supérieur de CHF 13,7 millions au budget (2,9 %). Le crédit supplémentaire nécessaire pour couvrir ce dépassement peut être compensé presque intégralement (CHF 13,4 mio) par les bons résultats obtenus dans d'autres groupes de produits de l'INS. Le dépassement budgétaire résulte pour l'essentiel du nombre de mi-

grants et migrantes supérieur aux prévisions qui ont dû être accueillis dans les offres de formation à visée intégrative et d'une erreur dans la planification des traitements du corps enseignant et du personnel administratif. Le solde du niveau II s'établit à CHF 566,4 millions, soit CHF 0,2 million de moins que l'année précédente.

### Priorités de développement

#### *Ecoles moyennes*

Le plan d'études cantonal germanophone pour la formation gymnasiale a été révisé en vue de l'introduction de la solution Quarta. Les travaux ont pu être terminés dans les temps, de sorte que le nouveau plan d'études pourra entrer en vigueur à la rentrée 2017. Sa mise en œuvre dans les disciplines a d'ores et déjà commencé. Ainsi, en langues étrangères, l'arrivée des premiers élèves ayant bénéficié de la didactique Passepartout a été préparée et l'examen d'admission adapté en vue de la session du printemps 2017. La filière gymnasiale bilingue proposée à Bienne a par ailleurs connu divers changements en raison de la mise en place de la solution Quarta. Elle durera dorénavant quatre ans, dispensés au gymnase.

Les efforts menés dans le domaine de la qualité de la maturité devraient permettre aux titulaires de ce certificat de continuer à accéder sans examen aux hautes écoles. Parmi ces efforts, on retient les interventions de la Commission cantonale de maturité et de ses experts et expertes aux examens, la poursuite de la culture de l'évaluation commune et la mise en œuvre des conclusions des échanges qui ont eu lieu en 2015 entre gymnases et hautes écoles.

Dans les écoles de culture générale, la première volée de l'orientation Pédagogie a terminé sa formation avec succès. La filière a été évaluée et légèrement modifiée sur la base des résultats obtenus.

#### *Formation professionnelle*

Le recul du nombre d'élèves sortant de l'école obligatoire n'a quasiment aucun effet sur le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage conclus. Cela résulte principalement des efforts visant à promouvoir un accès direct à la formation professionnelle et de l'augmentation du nombre de formations AFP.

Les modifications en termes d'offre et de demande dans certains domaines professionnels ont entraîné une réorganisation des sites et des formations dans les écoles professionnelles, ce qui a permis une optimisation des effectifs et du nombre de classes.

Les nombres de diplômes obtenus et d'abandons sont similaires à ceux de l'année précédente. Des projets d'assurance-qualité

ont été lancés dans les branches qui connaissent un nombre de ruptures de contrats d'apprentissage et d'échecs aux examens supérieur à la moyenne.

Le processus de qualification professionnelle gagne en importance chez les adultes : la validation des acquis a été étendue à de nouvelles professions et la collaboration avec les différents partenaires pour mettre en place une offre de formation adaptée aux adultes progresse. Les examens de maturité professionnelle, menés selon les nouveaux plans d'études cantonaux, ont été un succès. Les sujets des épreuves avaient auparavant été validés par des experts et expertes aux examens.

Le passage du financement cantonal au financement fédéral des cours préparatoires aux examens professionnels et examens professionnels supérieurs a été organisé.

La formation professionnelle reste confrontée au défi d'accueillir un grand nombre de jeunes arrivés tardivement en Suisse : malgré la création de classes, tous les jeunes n'ont pas pu être accueillis dans les offres de formation à visée intégrative faute de locaux, de personnel et de moyens suffisants. Des limites ont également été atteintes dans les offres de soutien en langues.

#### *Orientation professionnelle et personnelle*

La réorganisation prévue a pu être menée à bien : la création d'une organisation matricielle avec des secteurs d'activité coordonnés à l'échelle cantonale a permis d'organiser les offres des centres OP de manière plus logique dans les régions, de supprimer les doublons et d'accroître l'efficacité de l'OP. Différentes améliorations ont déjà été apportées telles que le repositionnement de l'offre de coaching à titre bénévole des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage (Junior Coaching). D'autres projets seront mis en œuvre en 2017 sans incidences sur les finances.

Le nombre de consultations de conseil a quelque peu augmenté par rapport à 2015, dans un contexte de complexification des cas à traiter. Le Case management Formation professionnelle a été reconduit par le Conseil-exécutif pour une durée indéterminée et optimisé sur la base des recommandations du rapport d'évaluation cantonal.

## Chances et risques

Le canton de Berne dispose d'une offre de formation riche et de qualité, qui le rend compétitif sur le plan intercantonal. Il s'attache à anticiper les évolutions de la société et contribue régulièrement aux projets menés à l'échelle nationale en faisant valoir ses intérêts et ses expériences.

Du fait de la pression financière, le budget n'est plus en mesure d'absorber de nouvelles tâches ou l'extension de tâches existantes.

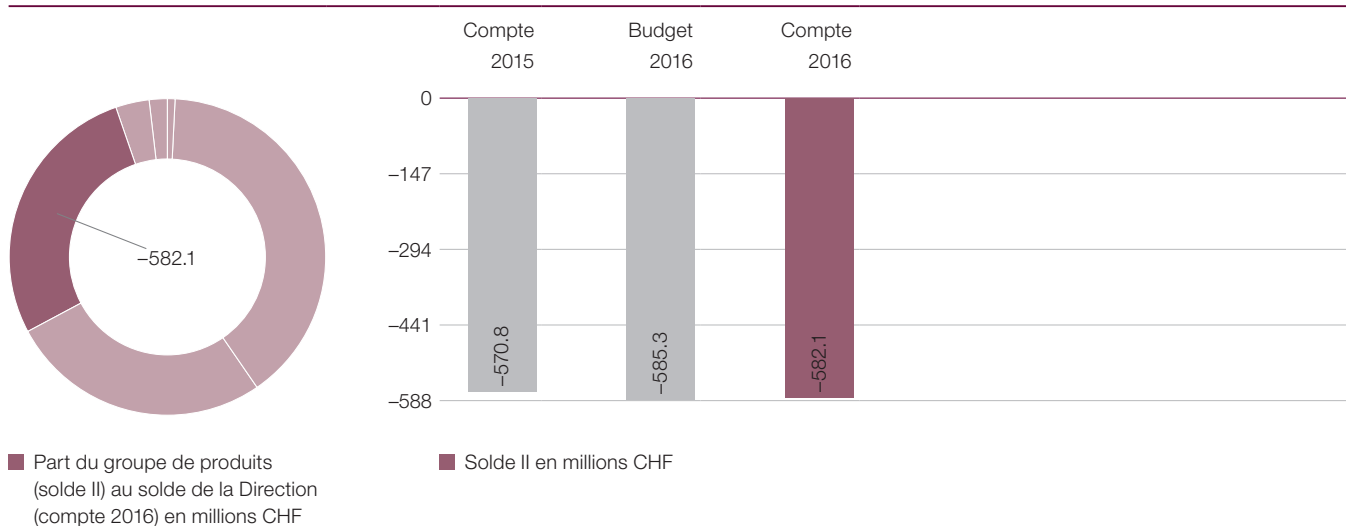
Cela pourrait entraîner des réductions de prestations ou accroître le nombre de demandes de crédits supplémentaires. Des moyens financiers sont en particulier nécessaires pour intégrer professionnellement les adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse, dont le nombre a considérablement augmenté.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	26 937	26 564
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 779	1 824
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 413	4 864
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	54 120	63 762
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 267	6 132
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	980	1 144
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	13 090	13 213

### 9.7.4 Enseignement supérieur



#### Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la INS élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la

HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directeur de l'instruction publique dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux enseignants et enseignantes ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	35 261	2 148	14 926	12 778	594.9%
(-) Frais de personnel	-3 309 980	-3 504 836	-3 457 809	47 027	1.3%
(-) Coûts matériels	-420 470	-701 180	-573 487	127 692	18.2%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-69 866	-69 869	-61 137	8 732	12.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-3 765 055</b>	<b>-4 273 737</b>	<b>-4 077 507</b>	196 230	4.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	1 080 276	0	1 427 026	1 427 026	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-568 099 531	-581 006 000	-579 439 799	1 566 201	0.3%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-570 784 310</b>	<b>-585 279 737</b>	<b>-582 090 279</b>	3 189 458	0.5%
(+/-) Régularisations	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-570 784 310</b>	<b>-585 279 737</b>	<b>-582 090 279</b>	3 189 458	0.5%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Formation universitaire	-1 564 600	-1 775 154	-1 691 786	83 368	4.7 %
Formation en haute école spécialisée	-1 177 400	-1 310 154	-1 251 336	58 818	4.5 %
Formation du corps enseignant	-1 017 700	-1 188 429	-1 134 384	54 045	4.5 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde du niveau II du groupe de produits Enseignement supérieur est inférieur de CHF 3,2 millions au budget prévu. Ce résultat est dû à la perception de subventions fédérales non

budgetées. De plus, les contributions conformément à l'Accord intercantonal universitaire (AIU) ont été inférieures au montant prévu au budget.

#### Priorités de développement

L'Université crée 100 places d'études supplémentaires en médecine humaine et collabore avec l'INS et la TTE pour mettre en œuvre sa stratégie spatiale.

De concert avec l'INS et la TTE, la BFH prépare la concentration des sites du campus de Bienne et du campus de Berne approuvée par le Grand Conseil.

Dans le cadre d'une révision partielle de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone inscrite à l'ordre du jour du GC pour le premier semestre 2017, les conditions d'admission au cursus de pédagogie curative à la PHBern seront adaptées.

#### Chances et risques

En augmentant le nombre de places d'étude en médecine humaine, l'Université a su saisir l'opportunité de devenir le premier lieu de formation en médecine humaine du pays. Elle fait désormais face au défi de trouver des locaux suffisants (site de transition: maison Renfer) et de proposer des places de stages supplémentaires dans les délais impartis.

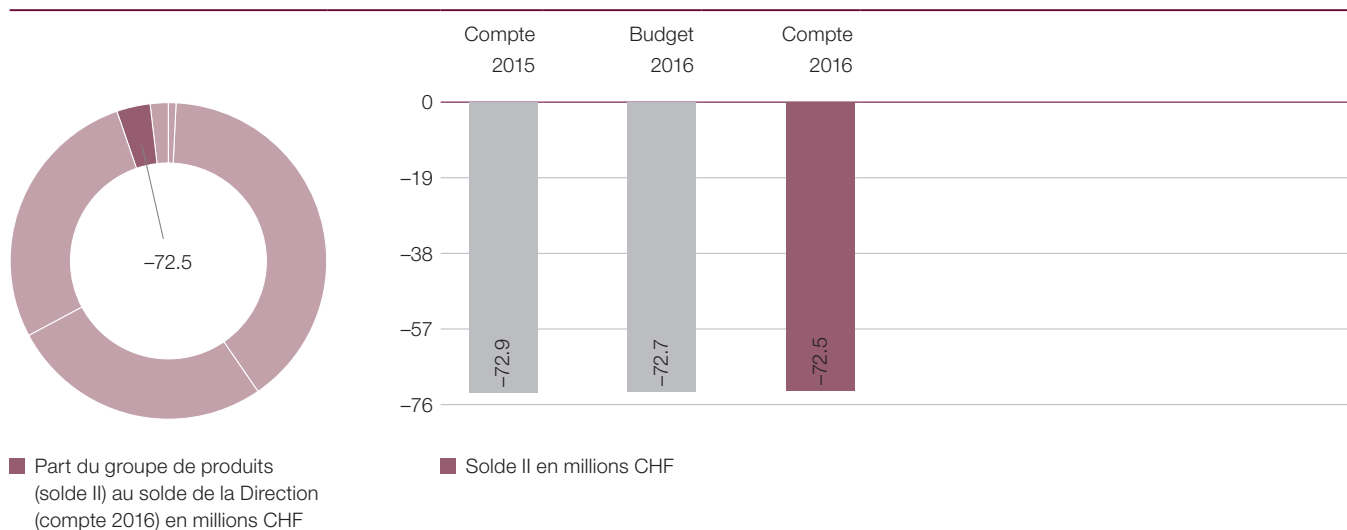
Les infrastructures constituent un grand défi pour les hautes écoles. L'Université doit avant tout disposer de laboratoires de façon flexible afin de continuer à attirer des groupes de re-

cherche de pointe ainsi que des fonds de tiers à des fins de recherche. La croissance du nombre d'élèves devant s'atténuer au niveau national, soigner les infrastructures pour l'enseignement est un facteur de plus en plus important pour attirer des élèves. Cela vaut tout particulièrement pour la BFH. Celle-ci est désavantagée par rapport à ses principales concurrentes au niveau de la concentration des sites et des infrastructures. Un retard dans la concentration des sites la rendrait moins compétitive par rapport aux autres hautes écoles spécialisées.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	17 430	17 514
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	38.3	38
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 664	6 864
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	49.7	49.3
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 464	2 528
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	62	68
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	633	649
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	198	203

### 9.7.5 Culture



#### Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	2 618 067	1 655 800	3 140 639	1 484 839	89.7%
(-) Frais de personnel	-18 218 547	-18 248 848	-19 203 709	-954 861	-5.2%
(-) Coûts matériels	-3 553 912	-3 708 380	-3 702 692	5 689	0.2%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-137 865	-139 623	-142 410	-2 787	-2.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-19 292 257</b>	<b>-20 441 051</b>	<b>-19 908 172</b>	532 879	2.6%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	-53 653 958	-52 271 000	-52 600 921	-329 921	-0.6%
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 399	0	10 217	10 217	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-72 935 816</b>	<b>-72 712 051</b>	<b>-72 498 875</b>	213 176	0.3%
(+)/(-) Régularisations	2 680 718	1 358 776	1 719 665	360 889	26.6%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-70 255 098</b>	<b>-71 353 275</b>	<b>-70 779 210</b>	574 065	0.8%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Encouragement des activités culturelles	-2 587 950	-3 349 073	-2 651 222	697 850	20.8%
Protection du patrimoine	-6 563 911	-6 990 484	-7 058 747	-68 262	-1.0%
Archéologie	-10 140 396	-10 101 494	-10 198 203	-96 709	-1.0%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Grâce à une priorisation efficace, à des retards de projets et à des revenus supplémentaires, l'exercice a pu être clos dans les limites du budget autorisé au niveau du solde I (budget global).

En revanche, les subventions cantonales ont enregistré un dépassement de CHF 330 000.

### Priorités de développement

#### *Encouragement des activités culturelles*

La mise en œuvre de la loi sur l'encouragement des activités culturelles s'est achevée comme prévu au 31 décembre 2016. Toutes les parties ont approuvé les contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance au moins régionale négociés collégalement.

Le mandat de projet relatif à la révision de la Stratégie culturelle 2009 a été attribué, les principaux travaux préparatoires ont été achevés à la fin 2016.

Assainissement du Stadttheater: la phase d'assainissement 2016 a été menée à bien. Le «Kubus», installé en centre-ville en tant que salle de spectacle provisoire, a eu du succès auprès du public, d'autant plus que le Konzert Theater Bern a habilement tiré profit de l'emplacement central et de l'accessibilité de ce lieu provisoire dans l'organisation de ses programmes.

#### *Monuments historiques*

La première étape du projet de Direction «Recensement architectural 2020» s'est achevée sur la révision des ensembles bâtis. Si les coûts n'ont pas dépassé le budget, la charge de travail a cependant été énorme.

De plus, le Service des monuments historiques a regroupé ses deux sites en ville de Berne. Ce projet a lui aussi généré une charge supplémentaire et demandé beaucoup d'efforts parallèlement aux tâches habituelles.

#### *Archéologie*

Grâce à une priorisation accrue et au fait que certains projets ont requis moins de travail, il a été possible de faire preuve de flexibilité tout en tenant le budget.

### Chances et risques

#### *Encouragement des activités culturelles*

Le projet ARS (réseau Arts de la scène), repris par le fOrum culture, a commencé à porter ses fruits grâce à des mesures concrètes qui ont déjà contribué à renforcer les arts de la scène dans l'espace francophone.

#### *Monuments historiques*

Le projet de Direction «Recensement architectural 2020» a bien démarré puisque le nombre d'ensembles bâtis inventoriés a été

réduit d'environ un tiers. La révision portant sur les objets dignes de conservation est bien planifiée.

#### *Archéologie*

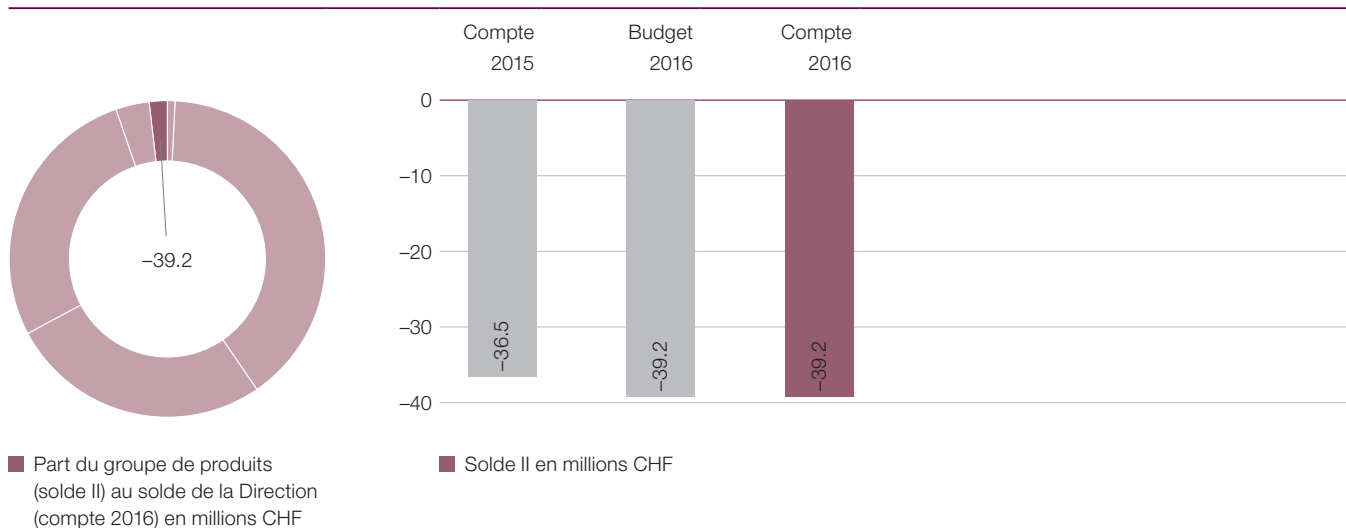
Pour une partie des projets, il a été possible d'assurer le financement ou d'avancer dans la planification; pour une autre partie, le risque persiste.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	1 805	2 240
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	31	58
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 063	7 184
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4.1	4.3
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	138	106
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	3 734	4 738
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	11.9	13.4
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	11 220 550	15 906 728



### 9.7.6 Services centralisés



#### Description

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsidés de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant,

- les opérations financières et comptables de l'INS (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INS,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INS à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsidés de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	0	0	0	0	0.0%
(-) Frais de personnel	-8 461 349	-9 361 326	-8 999 501	361 825	3.9%
(-) Coûts matériels	-3 241 294	-3 492 434	-4 186 286	-693 851	-19.9%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-709 955	-719 748	-632 344	87 404	12.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-12 412 598</b>	<b>-13 573 508</b>	<b>-13 818 130</b>	-244 622	-1.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	4 768 586	3 830 000	4 943 553	1 113 553	29.1%
(-) Coûts des subventions cantonales	-28 836 282	-29 454 400	-30 348 974	-894 574	-3.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-36 480 294</b>	<b>-39 197 908</b>	<b>-39 223 552</b>	-25 644	-0.1%
(+)/(-) Régularisations	-167 599	-303 311	-137 432	165 879	54.7%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-36 647 893</b>	<b>-39 501 219</b>	<b>-39 360 984</b>	140 235	0.4%

## Solde I budget global produits

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
CHF Solde I des produits				CHF	%
Prestations internes de service	-11 443 565	-12 499 390	-12 538 322	-38 932	-0.3 %
Subsides de formation	-969 032	-1 074 118	-1 279 808	-205 691	-19.1 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

La réduction de CHF 1,3 million des charges de biens, services et marchandises en matière de prestations informatiques, visée en raison du plafonnement des charges correspondantes décidé par le Grand Conseil pour le budget 2016, n'a pas pu être réalisée dans sa totalité. En effet, une réduction de cette envergure n'aurait pas permis d'assurer les services informatiques de base ni de proposer les applications spécialisées (du moins pas dans la qualité requise). Le solde de la marge contributive I a donc été dépassé de CHF 245 000.

Pour les produits Prestations internes de service et Subsides de formation, le solde de la marge contributive II est supérieur de CHF 26 000 aux valeurs budgétées pour 2016. Le solde des subventions cantonales pour le produit Subsides de formation est inférieur d'environ CHF 220 000 aux valeurs budgétées en raison du rendement supplémentaire lié au remboursement de bourses.

#### Priorités de développement

Le projet cantonal d'harmonisation de la téléphonie a été achevé en 2016. La priorité a continué d'être donnée à la fourniture des prestations informatiques (prestations de base/applications spécialisées) à l'administration et aux écoles du degré secondaire II (EDUBERN). Le projet de lancement d'une nouvelle bourse

cantonale de l'emploi pour le corps enseignant est assuré par la Section du personnel. L'application est en cours d'élaboration et le lancement de la plateforme est prévu pour le printemps 2017.

#### Chances et risques

Aucun risque particulier n'avait été identifié pour l'année 2016.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Demandes de subsides traitées	6 334	6 614
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	60	62
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	16 411	16 600
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	2 132	2 903



## 10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

### 10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-18.5		0.3
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.2		0.2
Développement durable	-13.2		0.3
Information géographique	-7.1		2.7
Infrastructures	-247.4		155.0
Transports publics et coordination des transports	-373.7		112.4
Gestion des biens immobiliers	-387.1		51.0
Eaux et déchets	-38.2		77.9

### 10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien à la direction	-17.3	-19.8	-18.2	1.6	8.2 %
Juridiction administrative et prestations juridiques	-1.9	-2.1	-2.0	0.1	6.0 %
Développement durable	-12.8	-16.4	-12.9	3.4	21.0 %
Information géographique	-5.8	-6.3	-4.4	1.9	29.5 %
Infrastructures	-90.6	-86.6	-92.4	-5.8	-6.7 %
Transports publics et coordination des transports	-252.5	-274.1	-261.3	12.8	4.7 %
Gestion des biens immobiliers	-338.8	-349.8	-336.1	13.8	3.9 %
Eaux et déchets	41.5	35.0	39.7	4.7	13.4 %
<b>Total</b>	<b>-678.2</b>	<b>-720.1</b>	<b>-687.6</b>	<b>32.5</b>	<b>4.5 %</b>

### 10.3 Les priorités de l'exercice

#### *Energie*

Mise en œuvre du Modèle de prescriptions énergétiques (MoPEC) dans le droit cantonal. Intégration, autant que possible, des exigences dans l'ordonnance cantonale sur l'énergie. Pour les autres prescriptions, une modification de la loi sur l'énergie est nécessaire (consultation jusqu'à fin 2016). En réponse à deux motions parlementaires, la fiche de mesures «Promouvoir les installations de production d'énergie éolienne» a été adaptée dans le plan directeur cantonal. L'augmentation des études d'impact sur l'environnement de près de 50 pour cent par rapport à la moyenne des dix dernières années est révélatrice du dynamisme des activités de construction dans le canton de Berne. Ont été au centre de l'attention : la planification de l'arrêt de la centrale nucléaire de Mühleberg, le projet «Téléphérique en V» à Grindelwald et la nouvelle gravière à Kallnach.

#### *Eaux et déchets*

Elaboration de programmes de mesures relatifs à la stratégie de l'eau 2010 pour la période 2016 à 2022. Les objectifs déjà fixés ont été poursuivis. Le plan sectoriel déchets du canton de Berne a été revu : de nouvelles mesures ont été établies pour consolider la sécurité de l'élimination, pour mettre en œuvre les nouvelles prescriptions fédérales en matière de déchets et pour renforcer l'économie circulaire.

#### *Transports publics et coordination des transports*

Exécution de la procédure d'approbation des plans pour le réaménagement de la gare de Berne. Les travaux de construction commenceront en 2017. Le canton de Berne a fixé, conjointement avec ses voisins, les offres de transport envisagées sur

la base desquelles la Confédération élaborera l'étape d'aménagement 2030 pour l'infrastructure ferroviaire. Les projets d'agglomération de 3<sup>e</sup> génération ont été soumis à la Confédération.

#### *Construction et génie civil*

Traitement d'environ 525 projets d'entretien des bâtiments prévus et d'urgences dues notamment à des intempéries. Lancement de grands projets : nouveau site de la HESB, campus de Berne, réalisation d'un mandat d'étude relatif à Uni Muesmatt et décision relative au choix du site à Köniz-Niederwangen pour le regroupement de la Police cantonale de Berne.

Achèvement de la première étape du projet IMMO-IT (mise en service des volets données de base et gestion, de la gestion l'entretien et de l'outil immobilier).

Mise en œuvre d'importants projets d'infrastructure dans les domaines de la protection contre les crues, des routes cantonales et de la construction des routes nationales. Mise en service du contournement dans le cadre du réaménagement du réseau routier de Worb. La construction du contournement de Thoune par le nord est en cours, la mise en service aura lieu au plus tard au printemps 2018. Approbation des crédits d'étude pour les projets de réaménagement routier dans l'Emmental et en Haute-Argovie. Les travaux sur la Transjurane (A16) sont presque achevés, le dernier tronçon sera ouvert en avril 2017. La branche Est de l'A5 devrait être mise en service à la fin de l'été 2017.

## 10.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-863 872 516</b>	<b>-954 115 738</b>	<b>-884 847 946</b>	69 267 792	7.3 %
<b>Revenues</b>	<b>413 621 338</b>	<b>450 561 652</b>	<b>431 488 350</b>	-19 073 302	-4.2 %
<b>Solde</b>	<b>-450 251 179</b>	<b>-503 554 086</b>	<b>-453 359 595</b>	50 194 491	10.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-106 454 785	-110 736 720	-107 877 777	2 858 943	2.6 %
31 Biens, services et marchandises	-150 673 744	-162 268 016	-149 873 553	12 394 463	7.6 %
32 Intérêts passifs	-9 697 911	-9 556 617	-9 534 737	21 880	0.2 %
33 Amortissements	-273 132 581	-295 692 451	-248 872 251	46 820 200	15.8 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-302 259 612	-359 867 000	-344 940 157	14 926 843	4.1 %
37 Subventions redistribuées	-1 252 508	-3 700 000	-2 468 721	1 231 279	33.3 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-6 499 594	-219 000	-8 550 888	-8 331 888	-3804.5 %
39 Imputations internes	-13 901 781	-12 075 934	-12 729 861	-653 927	-5.4 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	3 843 402	5 180 000	4 557 470	-622 530	-12.0 %
42 Revenus des biens	30 936 599	26 080 152	38 491 434	12 411 282	47.6 %
43 Contributions	108 892 589	106 930 960	106 348 939	-582 021	-0.5 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	60 978 202	67 529 941	61 659 233	-5 870 708	-8.7 %
45 Remboursement de collectivités publiques	5 678 501	4 500 500	4 756 040	255 540	5.7 %
46 Subventions acquises	163 090 454	184 945 700	175 824 250	-9 121 450	-4.9 %
47 Subventions à redistribuer	1 252 508	3 700 000	2 468 721	-1 231 279	-33.3 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	25 668 410	29 956 499	23 465 529	-6 490 970	-21.7 %
49 Imputations internes	13 280 673	21 737 900	13 916 733	-7 821 167	-36.0 %

### Evolution du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2016 boucle sur un solde de CHF 50,2 millions (10%) inférieur au budget. Les revenus sont de CHF 19,1 millions et les charges de CHF 69,3 millions inférieurs au montant budgété. Ces recettes moins élevées sont notamment dues à des imputations internes et à plusieurs postes en baisse: subventions (CHF 9 mio), RPLP et droits d'entrée sur les carburants (CHF 8 mio), revenus des concessions et des taxes d'eau plus faibles. La vente d'immeubles a généré

des gains comptables plus élevés (CHF 12,4 mio). La diminution des recettes a pu être compensée par une baisse des charges. Cette dernière résulte d'amortissements moins importants (CHF 47 mio), du non-prélèvement sur le Fonds de couverture des pics d'investissement et du report de mises en service, ainsi que d'une baisse des biens, services et marchandises (CHF 12 mio) et des subventions accordées (CHF 15 mio).

## 10.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-679 685 798</b>	<b>-670 007 186</b>	<b>-619 231 557</b>	50 775 629	7.6%
<b>Recettes</b>	<b>335 374 477</b>	<b>315 513 188</b>	<b>288 780 309</b>	-26 732 879	-8.5%
<b>Solde</b>	<b>-344 311 321</b>	<b>-354 493 998</b>	<b>-330 451 248</b>	24 042 750	6.8%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-499 329 844	-509 620 364	-466 719 702	42 900 662	8.4%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	-148 077 612	-129 586 822	-120 910 830	8 675 992	6.7%
57 Subventions redistribuées	-32 278 343	-30 800 000	-31 601 025	-801 025	-2.6%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	2 675 299	100 000	1 021 821	921 821	921.8%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	11 057 530	9 700 000	9 755 041	55 041	0.6%
63 Facturations à des tiers	27 154 574	22 772 608	33 503 862	10 731 254	47.1%
64 Remboursement de subventions accordées	19 504 468	9 500 000	8 264 548	-1 235 452	-13.0%
66 Subventions acquises	242 704 263	242 640 580	204 634 012	-38 006 568	-15.7%
67 Subventions à redistribuer	32 278 343	30 800 000	31 601 025	801 025	2.6%

### Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements boucle sur un solde de CHF 24 millions (6,8 %) inférieur au budget. Les recettes sont de CHF 26,8 millions et les dépenses de CHF 50,8 millions inférieures au montant budgété. L'écart le plus important résulte de l'achèvement du réseau des routes nationales (env. CHF 25 mio) et concerne à la fois les recettes et les dépenses

puisque les travaux sont financés par la Confédération. Les baisses de dépenses sont par ailleurs dues à des coûts inférieurs à ceux budgétés (poses de revêtement moins onéreuses), à des reports de projets et à des subventions d'investissement moins élevées.

### 10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE

2011	2012	2013	2014	2015	2016
816.7	821.8	802.0	786.1	786.1	795.1

#### Commentaire

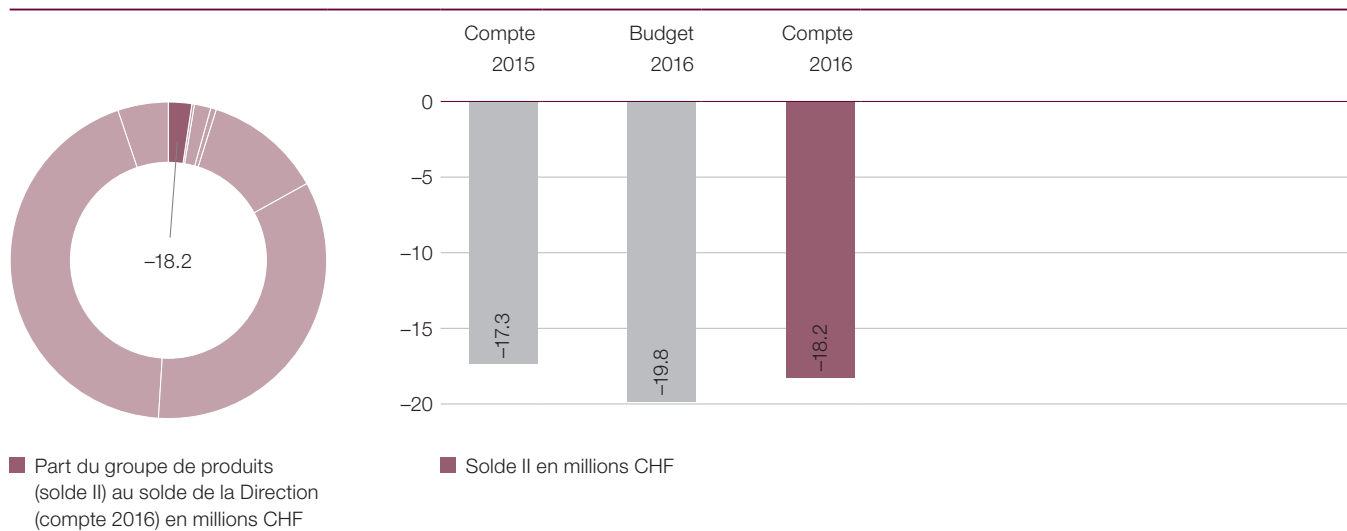
De 2011 à 2016, les effectifs ont oscillé entre 786,1 et 821,8 équivalents plein temps. En 2013, ils sont fortement descendus pour atteindre 802,0 équivalents plein temps, d'une part, parce qu'en raison d'une réorganisation au sein de l'Office des immeubles et des constructions (OIC), des places ont été laissées intentionnellement vacantes et, d'autre part, parce qu'il est souvent difficile de repourvoir immédiatement les postes d'ingé-

nieur. En 2014 et en 2015, les effectifs ont continué de baisser jusqu'à 786,1 équivalents plein temps en raison des effets produits par les mesures de l'EOS. Fin 2016, les effectifs ont pu remonter à 795,1 équivalents plein temps grâce aux postes vacants qui ont été repourvus à l'OIC et à l'OPC.



## 10.7 Groupes de produits

### 10.7.1 Soutien à la direction



#### Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des

ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	29 395	15 000	119 919	104 919	699.5%
(-) Frais de personnel	-8 872 927	-9 745 591	-9 466 508	279 083	2.9%
(-) Coûts matériels	-6 284 961	-7 701 000	-6 707 377	993 623	12.9%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-2 349 526	-2 413 201	-2 250 955	162 246	6.7%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-17 478 020</b>	<b>-19 844 792</b>	<b>-18 304 922</b>	1 539 870	7.8%
(+) Recettes des subventions cantonales	304 331	250 000	221 746	-28 254	-11.3%
(-) Coûts des subventions cantonales	-109 324	-225 000	-111 265	113 735	50.5%
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 155	2 000	4 927	2 927	146.4%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-17 277 857</b>	<b>-19 817 792</b>	<b>-18 189 514</b>	1 628 278	8.2%
(+/-) Régularisations	293 265	285 068	285 537	470	0.2%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-16 984 593</b>	<b>-19 532 724</b>	<b>-17 903 976</b>	1 628 748	8.3%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Soutien à la direction	-5 220 945	-5 410 816	-6 018 647	-607 832	-11.2%
Prestations aux offices	-12 257 074	-14 433 976	-12 286 274	2 147 702	14.9%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde I (budget global) du groupe de produit est d'environ CHF 1,5 million inférieur au budget. Cela est principalement dû à des économies réalisées sur les frais de matériel.

### Priorités de développement

Le Secrétariat général était également compétent en 2016 pour le soutien à la directrice et aux offices, pour la communication ainsi que pour les prestations de services centrales (personnel, informatique, finances).

L'introduction du compte immobilier et les travaux préparatoires pour le nouveau système de gestion des affaires à la TTE conformément au calendrier ont été l'une des tâches centrales du SG au niveau de l'informatique et de l'organisation. D'autres projets nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie TIC cantonale ont été lancés ou mis en œuvre.

### Chances et risques

Le recours à des instruments et applications TIC modernes a permis d'améliorer encore l'efficacité.

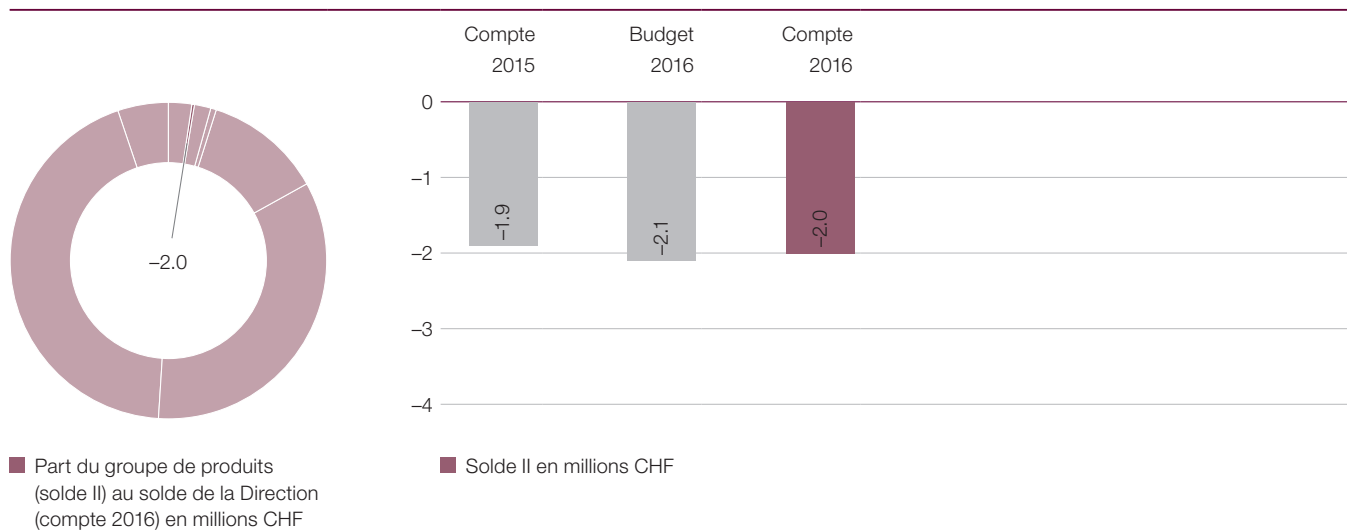
Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, a constitué un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	188	148
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	20	21
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	53	37
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	150	148

### 10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



#### Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la TTE. Il prépare les décisions à l'attention de la directrice. L'Office

juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
(+) Rentrées financières	258 066	191 000	223 697	32 697	17.1 %
(-) Frais de personnel	-2 140 958	-2 208 963	-2 156 350	52 613	2.4 %
(-) Coûts matériels	-45 280	-100 794	-59 411	41 383	41.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-975	0	329	329	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-1 929 148</b>	<b>-2 118 757</b>	<b>-1 991 735</b>	127 022	6.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 298	500	1 248	748	149.6 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-1 927 850</b>	<b>-2 118 257</b>	<b>-1 990 487</b>	127 770	6.0 %
(+)/(-) Régularisations	-7 100	0	-2 081	-2 081	-100.0 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-1 934 949</b>	<b>-2 118 257</b>	<b>-1 992 568</b>	125 689	5.9 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	Ecart budgétaire %
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 694 587	-1 865 637	-1 729 947	135 690	7.3 %
Prestations juridiques	-234 561	-253 120	-261 789	-8 668	-3.4 %

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Les écarts par rapport à la planification ne sont que minimes. Le solde a bouclé sur un résultat d'environ CHF 127 000 inférieur au montant budgété. Le fait que le budget total n'ait pas été atteint est dû à des recettes supplémentaires d'environ CHF

33 000 et à des économies réalisées au niveau des frais de personnel (environ CHF 53 000) et des frais de biens, services et marchandises (environ CHF 41 000).

### Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le

plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité est accordée aux travaux législatifs dans le domaine des déchets et de l'énergie et à la participation du canton de Berne à BKW SA.

### Chances et risques

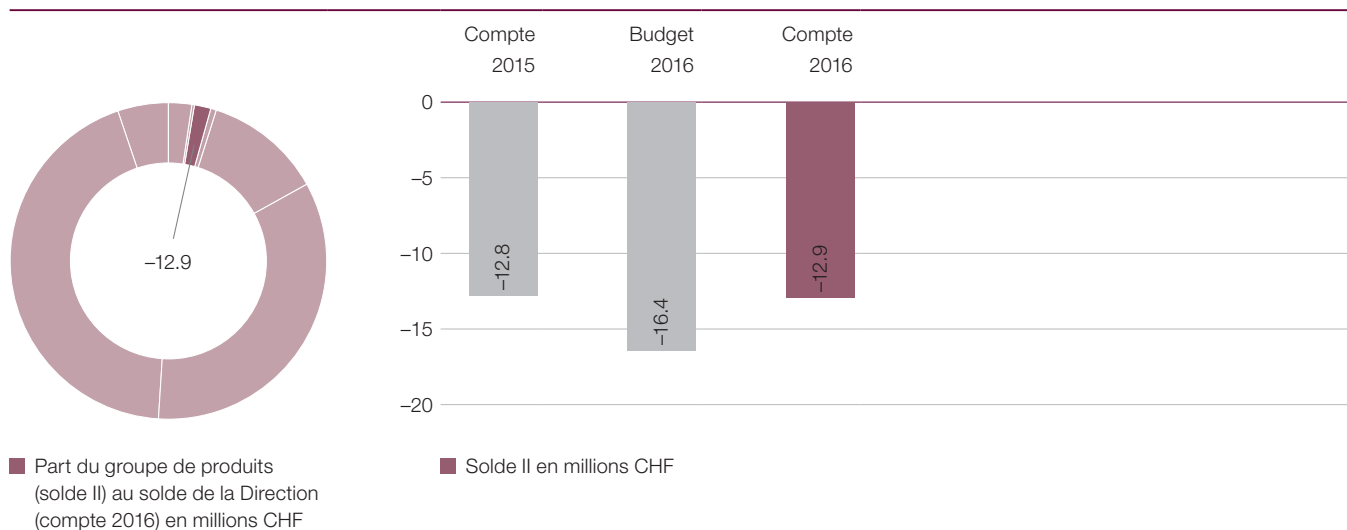
Ce groupe de produits ne présente pas de chances ni de risques sur le plan financier.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de recours déposés	352	312
Nombre de recours réglés	349	318
Nombre de projets législatifs réglés	8	6

### 10.7.3 Développement durable



#### Description

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants :

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes ;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton ;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement ;

- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficaces, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments ;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites ;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	273 221	275 000	310 962	35 962	13.1 %
(-) Frais de personnel	-2 174 287	-2 119 586	-2 266 165	-146 578	-6.9 %
(-) Coûts matériels	-435 568	-748 000	-429 756	318 244	42.5 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-24	0	-1 251	-1 251	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-2 336 658</b>	<b>-2 592 586</b>	<b>-2 386 209</b>	206 377	8.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-10 471 838	-13 764 000	-10 531 877	3 232 123	23.5 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 314	1 000	1 160	160	16.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-12 807 182</b>	<b>-16 355 586</b>	<b>-12 916 926</b>	3 438 660	21.0 %
(+)/(-) Régularisations	2 151 043	4 955 703	2 145 508	-2 810 194	-56.7 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-10 656 139</b>	<b>-11 399 883</b>	<b>-10 771 418</b>	628 466	5.5 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Développement durable	-798 656	-818 049	-584 344	233 705	28.6 %
Energie	-1 538 002	-1 774 537	-1 801 866	-27 328	-1.5 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde I (budget global) du groupe de produits est d'environ CHF 0,2 million inférieur au budget. Au compte des investissements, les recettes et les dépenses comportent environ

CHF 12 millions de subventions de la Confédération redistribuées à des entreprises privées.

#### Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD) et partage le point de vue de la Confédération en la matière. De nombreux défis restent à relever au moyen d'une approche globale (protection du climat, effets du changement climatique et de la stratégie d'adaptation de la Confédération, ainsi que nouvelle législation sur le CO<sub>2</sub> avec une modification des conditions-cadres du Programme Bâtiments de la Confédération).

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, l'application correspondante de la législation sur l'énergie qui doit être adaptée au nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014), ainsi que sur la mise en œuvre du modèle pour les gros consommateurs.

#### Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie cantonale dépend fortement de l'évolution de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

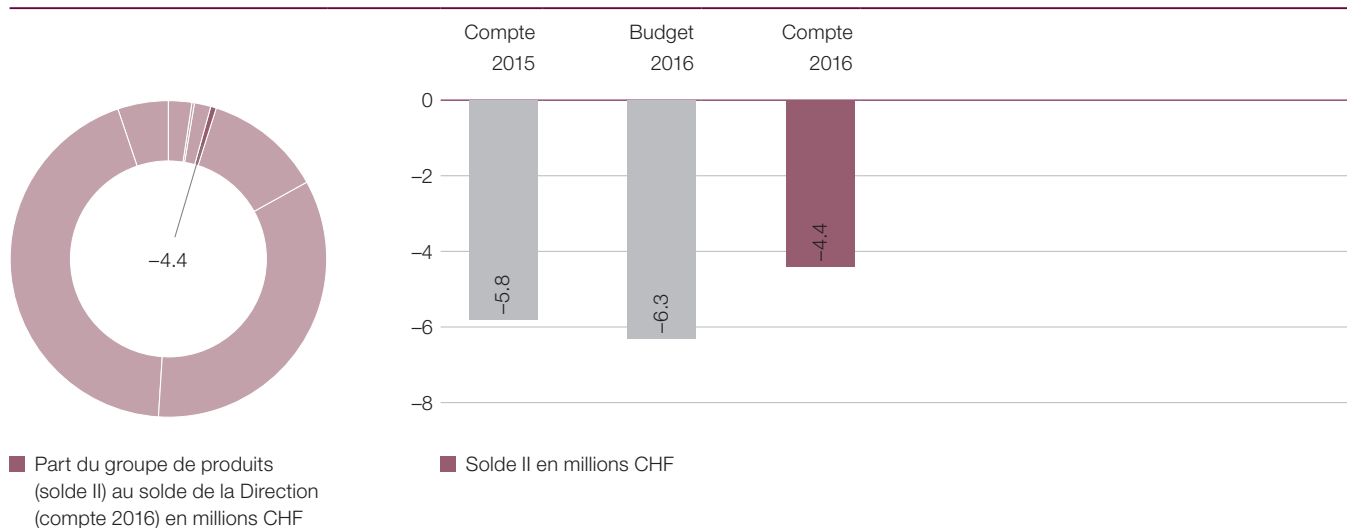
Les nouvelles conditions générales relatives aux contributions globales de la Confédération peuvent entraîner de gros écarts budgétaires.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

### Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)

	2015	2016
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	188	202
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	32	49
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	1 964	2 335
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	5	2
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	71	60

### 10.7.4 Information géographique



#### Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par

ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
(+) Rentrées financières	2 378 660	1 813 000	2 049 631	236 631	13.1 %
(-) Frais de personnel	-4 161 284	-4 339 933	-4 660 550	-320 617	-7.4 %
(-) Coûts matériels	-3 766 096	-2 690 461	-832 324	1 858 137	69.1 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	23 791	-22 257	-44 982	-22 724	-102.1 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-5 524 930</b>	<b>-5 239 651</b>	<b>-3 488 225</b>	1 751 426	33.4 %
(+) Recettes des subventions cantonales	1 037 599	998 000	598 650	-399 350	-40.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 364 041	-2 070 000	-1 561 484	508 516	24.6 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 675	2 141	2 650	509	23.8 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-5 848 697</b>	<b>-6 309 510</b>	<b>-4 448 409</b>	1 861 102	29.5 %
(+)(-) Régularisations	-42 182	373	20 661	20 288	5 432.9 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-5 890 878</b>	<b>-6 309 137</b>	<b>-4 427 748</b>	1 881 389	29.8 %

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Information géographique	-5 524 930	-5 239 651	-3 488 225	1 751 426	33.4 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le solde du groupe de produits (solde I) est de 1,75 million inférieur au budget. Ce résultat s'explique par le non-recours à des prestations de tiers et les crédits qui n'ont pas été entière-

ment utilisés, ainsi que par une hausse des recettes (émoluments dus pour l'utilisation de GRUDIS).

#### Priorités de développement

L'infrastructure cantonale de données géographiques a été complétée par d'autres jeux de données. Le besoin de disposer de données actuelles va croissant. Des automatismes seront donc désormais mis en place pour la mise à jour hebdomadaire de certains jeux de données. L'augmentation de la superficie

décrite dans la mensuration officielle et l'introduction du cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire du canton de Berne avancent comme prévu. Les travaux préparatoires à l'introduction du cadastre des conduites se déroulent pour la plupart selon le calendrier.

#### Chances et risques

La mise à disposition à large échelle de géoinformations de haute qualité sert de base aux planifications, mesures et décisions du secteur économique, de l'administration et des privés. L'utilisation et l'étendue des géoinformations continuent à aug-

menter, de même que leur importance. Grâce à l'optimisation des processus, des géoinformations ont pu être mises à disposition de manière adéquate malgré les ressources limitées de l'OIG.



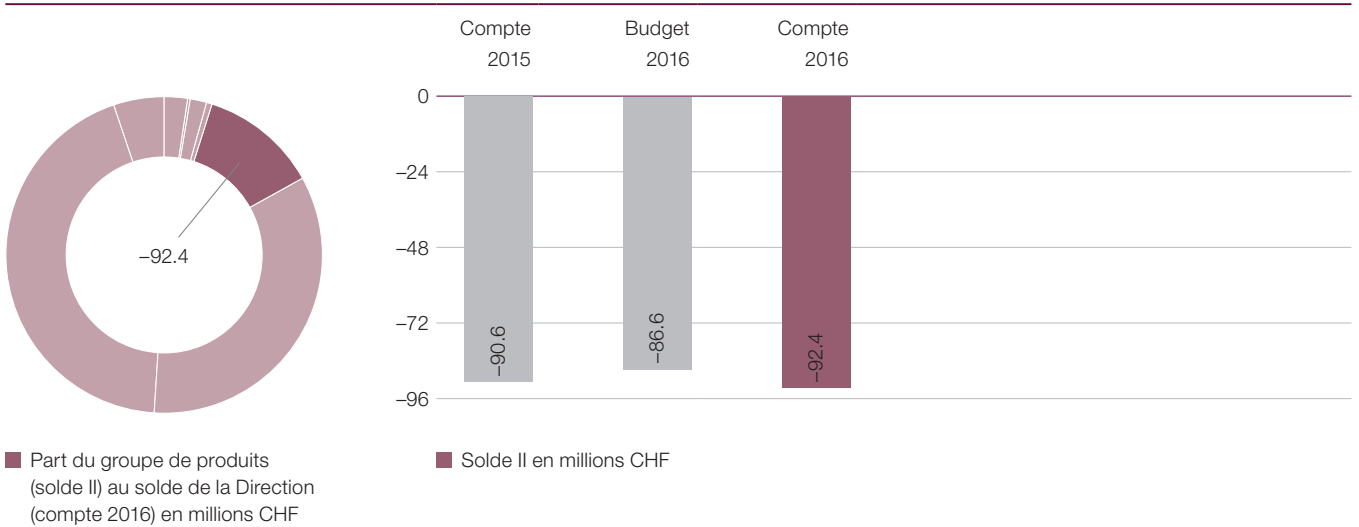
---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	262	278
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	165	845
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	20	20
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	43	46

---

### 10.7.5 Infrastructures



#### Description

Planification; élaboration des projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir: 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales.

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever: 23 km
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever: CHF 2,4 milliards
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir: 174 km

Mise au point de bases et de conceptions, édicition de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne.

Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

- Longueur cumulée du réseau des cours d'eau: 11 132 km
- Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édicition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.
- Longueur du réseau des routes communales: 33 071 km
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés: 1 150 km

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	24 978 061	25 731 900	29 136 976	3 405 076	13.2%
(-) Frais de personnel	-61 500 584	-63 773 208	-61 793 543	1 979 665	3.1%
(-) Coûts matériels	-41 734 668	-46 487 400	-41 555 280	4 932 120	10.6%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-117 865 782	-114 340 374	-122 871 626	-8 531 252	-7.5%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-196 122 974</b>	<b>-198 869 082</b>	<b>-197 083 474</b>	1 785 609	0.9%
(+) Recettes des subventions cantonales	62 746 812	66 000 000	61 481 702	-4 518 298	-6.8%
(-) Coûts des subventions cantonales	-20 918 941	-24 120 000	-21 174 962	2 945 038	12.2%
(+) Rentrées fiscales et amendes	63 692 749	70 400 000	64 378 691	-6 021 309	-8.6%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-90 602 354</b>	<b>-86 589 082</b>	<b>-92 398 043</b>	-5 808 961	-6.7%
(+)/(-) Régularisations	49 154 168	43 261 056	53 327 511	10 066 454	23.3%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-41 448 186</b>	<b>-43 328 026</b>	<b>-39 070 532</b>	4 257 493	9.8%

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Routes cantonales	-167 354 300	-169 697 541	-173 762 188	-4 064 647	-2.4%
Routes nationales	-18 387 600	-18 645 109	-13 487 564	5 157 545	27.7%
Protection contre les crues	-7 868 500	-7 978 704	-7 914 462	64 242	0.8%
Produits spéciaux	-2 512 500	-2 547 729	-1 919 260	628 469	24.7%

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Les rentrées financières ont augmenté vu la dissolution de provisions qui ne sont plus nécessaires pour l'achèvement du réseau des routes nationales. L'hiver très doux a permis de faire de relativement grosses économies dans l'entretien courant des routes. Les coûts standard sont plus élevés en raison d'investissements standard sous-évalués dans le budget. Le solde II

comprend la part à la RPLP (rentrées financières des subventions cantonales) et les droits d'entrée sur les carburants (rentrées fiscales) de la Confédération. Ces dernières années, ces recettes ont enregistré une baisse légère régulière.

#### Priorités de développement

Les investissements destinés au maintien de la substance des routes cantonales ont permis de maintenir les infrastructures au niveau de l'année précédente. Compte tenu du délai d'assainissement dans la lutte contre le bruit qui expirera en mars 2018, la priorité est mise sur les mesures qui restent à réaliser, la TTE s'engageant en outre pour que les délais concernant les subventions fédérales soient assouplis. Dans ses travaux, l'OPC met la priorité sur la planification, l'étude et la réalisation dans les délais des projets figurant au plan du réseau et au crédit-cadre d'investissement routiers ainsi que sur les mesures inscrites dans les projets d'agglomération. Importants projets de construction de routes: achèvement et mise en service de l'A16 et de la branche Est de l'A5, ainsi que du contournement de Thoune par le nord. Elaboration des projets de construction

pour le réaménagement du réseau routier de Berthoud-Oberburg-Hasle et, en cas d'issue positive de la votation populaire en 2017 de celui d'Aarwangen-Langenthal Nord. En ce qui concerne l'achèvement du réseau de routes nationales, poursuite de l'élaboration des projets d'exécution et des projets détaillés pour la branche Ouest de l'A5 à Bienne.

Mise en œuvre de mesures découlant du besoin d'intervention relevé dans les plans sectoriels relatifs au réseau des itinéraires de randonnée pédestre et au trafic cycliste.

S'agissant de la protection contre les crues, des projets sont en cours de construction ou de planification dans l'Aarboden dans la vallée du Hasli. De nombreux projets de protection contre les

crues et de revitalisation sont également en planification ou en cours de réalisation pour les communes chargées de l'aménagement des eaux et pour les corporations de digues (Lütschine

dans la plaine du Bördeli, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, Aar en ville de Berne, ancienne Aar, Emme et Langete).

### Chances et risques

Dans le cadre des projets de réaménagement routier de grande envergure, les recours et la prolongation des délais pour l'approbation des crédits d'étude de projet (référendum facultatif) pourraient conduire à des retards.

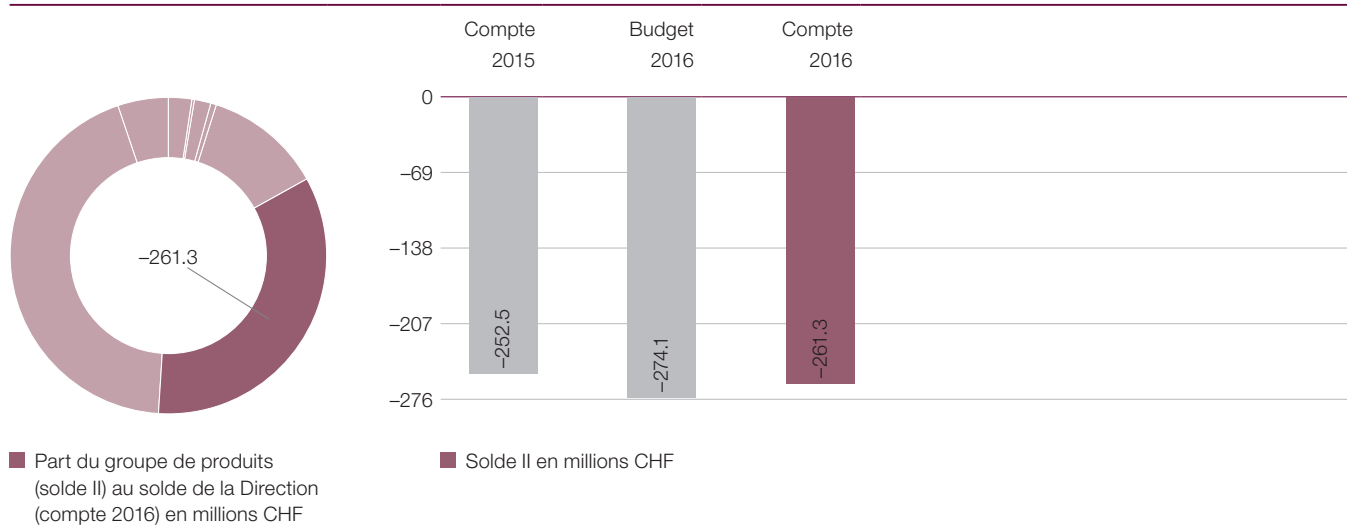
Garantir un entretien adapté des routes, une planification et une réalisation des projets dans les délais malgré des effectifs réduits constitue un sérieux défi.

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	550	599
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	78	79
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	280	260
Pourcentage des objectifs de projets atteints dans le programme d'achèvement du réseau des routes nationales	85	91
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	280	302
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 800	2 915

### 10.7.6 Transports publics et coordination des transports



#### Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR)/Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil. Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il

délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde la Directrice ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

## Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	488 242	175 000	330 100	155 100	88.6 %
(-) Frais de personnel	-2 259 368	-2 264 231	-2 219 771	44 460	2.0 %
(-) Coûts matériels	-1 104 455	-1 398 078	-1 305 286	92 792	6.6 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-4 564 253	-4 200 013	-3 966 686	233 327	5.6 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-7 439 834</b>	<b>-7 687 322</b>	<b>-7 161 642</b>	525 679	6.8 %
(+) Recettes des subventions cantonales	97 672 198	116 503 700	112 032 456	-4 471 244	-3.8 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-342 758 568	-382 951 000	-366 178 029	16 772 971	4.4 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 080	300	1 178	878	292.7 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-252 525 124</b>	<b>-274 134 322</b>	<b>-261 306 038</b>	12 828 284	4.7 %
(+)/(-) Régularisations	4 557 540	8 066 930	9 767 595	1 700 665	21.1 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-247 967 583</b>	<b>-266 067 392</b>	<b>-251 538 443</b>	14 528 949	5.5 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Infrastructure et matériel roulant	-4 963 000	-4 619 262	-4 301 883	317 379	6.9 %
Offre de transports	-2 476 800	-3 068 059	-2 859 759	208 300	6.8 %

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde du groupe de produits (solde I) est d'environ CHF 0,5 million inférieur au budget. Au niveau du solde II, les subventions cantonales sont également inférieures au budget d'un montant net de CHF 12,3 millions. Cela est dû à une baisse des indemnités pour les transports publics. Le besoin moins élevé d'in-

demnités est le fruit des négociations menées dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour le transport régional de voyageurs, et d'un cofinancement plus important de la Confédération. Le compte des investissements boucle sur un résultat de CHF 3,3 millions inférieur au budget.

### Priorités de développement

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne ainsi que le désenchevêtrement du Wylerfeld. La planification des travaux en gare de Berne continue. Ils devraient débuter en 2017. Concernant le Wylerfeld, le chantier a pu démarrer début 2016.

boré et transmis avec les CRTU de deuxième génération et les projets d'agglomération transport et urbanisation de troisième génération à la Confédération dans le but d'obtenir un cofinancement.

Le rapport cantonal de synthèse de 2016 sur les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) a été éla-

Les aménagements ponctuels de l'offre ont été en majeure partie financés par des optimisations de cette dernière. La hausse des indemnités nécessaires par rapport aux années précédentes résultait principalement des coûts du matériel roulant et de l'infrastructure.

### Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics présentent de grands avantages par rapport au trafic individuel motorisé en termes de coûts, d'efficacité et d'utilisation du sol.

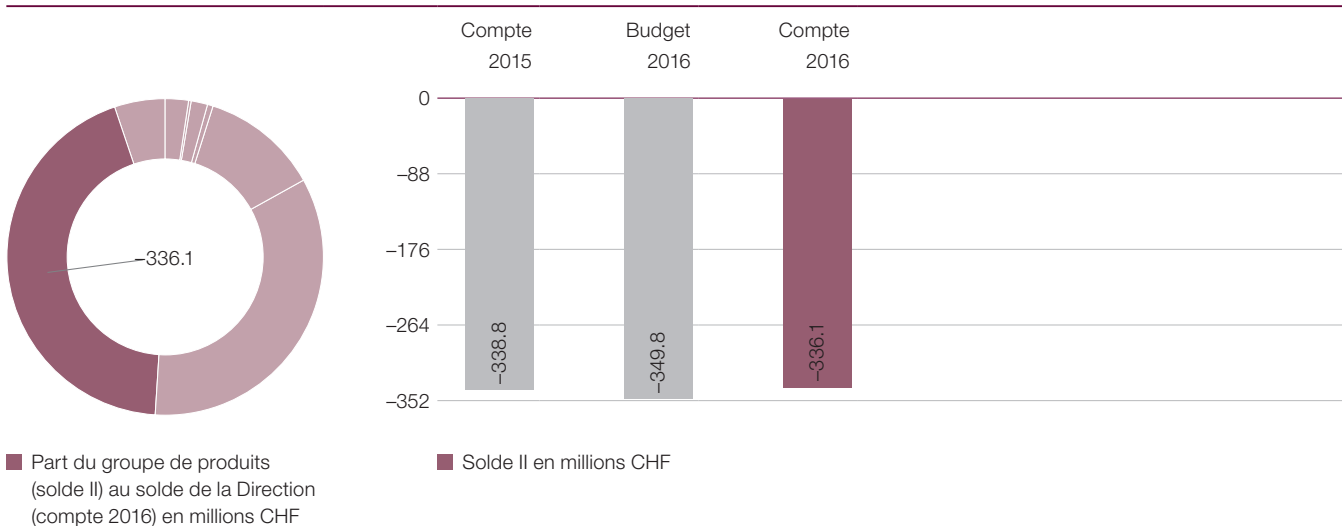
Le développement des infrastructures, ainsi que l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doivent aussi y contribuer de manière significative (entre autres remédier aux pics de fréquentation par des mesures prises au niveau des écoles par ex.).

---

### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	27	25
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	56 900 000	57 900 000
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 605 000 000	1 629 000 000
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	292 900 000	254 100 000
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	73 600 000	44 400 000

### 10.7.7 Gestion des biens immobiliers



#### Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (entretien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des transformations ainsi que des travaux d'en-

retien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	38 968 588	28 914 800	50 980 684	22 065 884	76.3 %
(-) Frais de personnel	-9 615 095	-10 513 735	-10 132 411	381 324	3.6 %
(-) Coûts matériels	-91 057 000	-94 169 673	-92 964 415	1 205 258	1.3 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-277 117 812	-274 077 437	-280 272 752	-6 195 315	-2.3 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-338 821 319</b>	<b>-349 846 045</b>	<b>-332 388 894</b>	17 457 151	5.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	-19 622	0	-3 704 924	-3 704 924	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 066	0	5 740	5 740	0.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-338 834 875</b>	<b>-349 846 045</b>	<b>-336 088 079</b>	13 757 966	3.9 %
(+)/(-) Régularisations	183 651 581	163 698 757	180 211 108	16 512 350	10.1 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-155 183 294</b>	<b>-186 147 288</b>	<b>-155 876 971</b>	30 270 317	16.3 %

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Exploitation des immeubles	-330 786 719	0	0	0	0.0 %
Evolution du parc immobilier	-8 034 600	0	0	0	0.0 %
Gestion des biens immobiliers	0	-349 846 045	-332 388 894	17 457 151	5.0 %



## Commentaire :

### Modification par budget 2016

Le solde I (budget global) du groupe de produits est de CHF 17,0 millions inférieur au budget. D'une part, des recettes supplémentaires d'un montant total de 22,1 millions ont pu être réalisées, principalement grâce à des gains comptables sur

diverses ventes. D'autre part, les coûts standard (intérêts et amortissements) étaient de 6,2 millions supérieurs (2,3 %) aux montants budgétés.

### Priorités de développement

Cette année, des projets importants dans le domaine de l'immobilier ont pu être menés à bien. Pour renforcer le site médical de Berne, le Conseil-exécutif a décidé de développer la formation universitaire en médecine. Des locaux provisoires ont pu être loués à la ville dans l'ancien Hôpital Ziegler. A long terme, la formation médicale sera concentrée sur le site de l'Ile. Pour élargir le potentiel de développement et d'affectation du site de Berne Uni Muesmat, un mandat d'étude a pu être réalisé par trois bureaux de planificateurs. Les résultats de cette étude servent désormais de base à l'appel d'offres d'un concours de projets pour effectuer la première étape de travaux et garantir le développement du site au niveau de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, un emplacement adéquat pour la concentration des sites de la police cantonale bernoise a pu être trouvé à Köniz-Niederwangen. Un contrat de droit de superficie a pu être conclu avec le propriétaire foncier. Le Grand Conseil prendra une décision de principe lors de la session de mars 2017 afin de réserver le terrain et de poursuivre le projet.

Après environ un an de travaux, le nouveau centre d'entretien de Münsingen a été inauguré en octobre. D'autres projets de construction ont également pu être achevés, à l'instar des deux gymnases rénovés de Bienne et d'Interlaken. Pour le maintien de la substance des bâtiments, pas moins de 500 affaires ont été lancées.

Dans le cadre du projet « Autonomisation de la psychiatrie », les immeubles et les biens-fonds ont pu être transmis avec succès aux nouveaux organismes exploitants, assortis des contrats nécessaires.

Innovation numérique : avec la mise en service du nouvel outil informatique de gestion de l'entretien CAFM (Computer Aided Facility Management), la première pierre d'une gestion moderne de l'immobilier a été posée. Ce système d'information et de données met l'accent sur les données générales qui forment la base du compte immobilier.

### Chances et risques

Le besoin actuel en locaux dépasse les moyens disponibles. Les stratégies de l'utilisateur et la croissance qui en découle ne

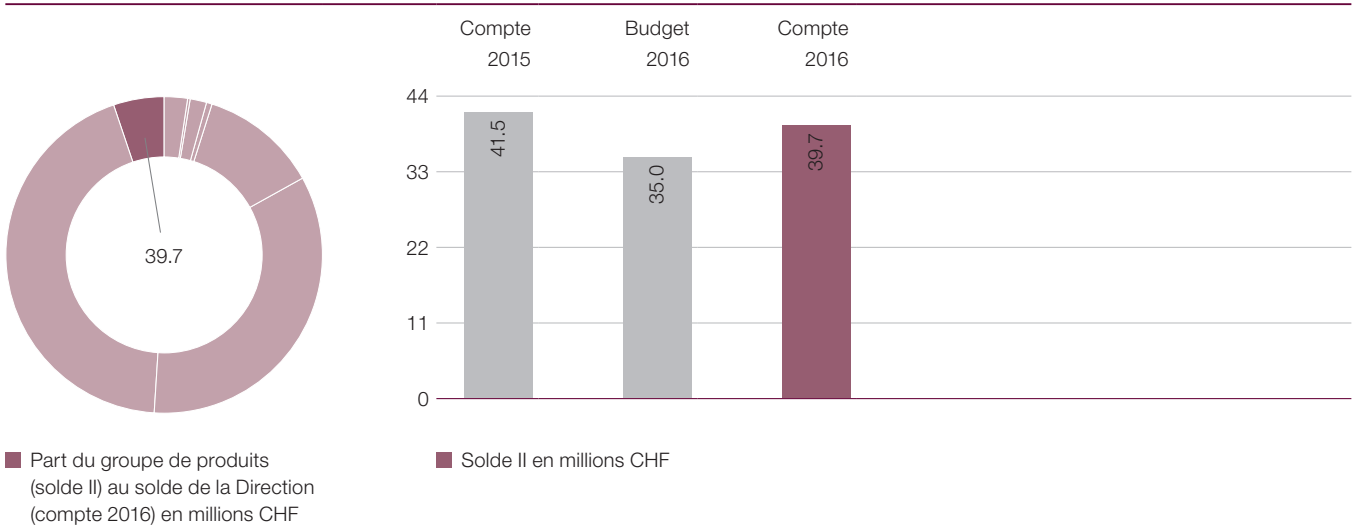
sont en règle générale pas en accord avec les besoins en surfaces et en investissements supplémentaires.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Surface de plancher nette en m <sup>2</sup> pour les besoins du canton de Berne	1 950 979	1 973 568
Dont part de surface de plancher Minergie en m <sup>2</sup>	202 511	212 625
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 225	1 232

### 10.7.8 Eaux et déchets



#### Description

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau.

Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles: CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 10 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, 2 500 concessions d'eau d'usage et 7000 autorisations de sondes géothermiques ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;

- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km<sup>2</sup> d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;

- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régie de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	76 941 277	76 805 000	74 583 829	-2 221 171	-2.9%
(-) Frais de personnel	-15 605 406	-15 771 472	-15 158 556	612 916	3.9%
(-) Coûts matériels	-7 245 753	-9 456 985	-7 289 232	2 167 752	22.9%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-3 206 882	-3 568 853	-3 645 943	-77 090	-2.2%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>50 883 235</b>	<b>48 007 690</b>	<b>48 490 098</b>	482 408	1.0%
(+) Recettes des subventions cantonales	1 329 513	1 110 000	<b>1 489 696</b>	379 696	34.2%
(-) Coûts des subventions cantonales	-11 797 033	-16 421 000	<b>-12 129 512</b>	4 291 488	26.1%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 111 267	2 295 000	<b>1 821 109</b>	-473 891	-20.6%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>41 526 983</b>	<b>34 991 690</b>	<b>39 671 391</b>	4 679 701	13.4%
(+)/(-) Régularisations	-11 712 540	-3 643 070	-11 449 330	-7 806 260	-214.3%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>29 814 443</b>	<b>31 348 620</b>	<b>28 222 061</b>	-3 126 560	-10%

### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-7 739 648	-8 360 496	-7 949 105	411 391	4.9%
Protection des eaux	12 305 959	10 404 145	12 081 127	1 676 982	16.1%
L'économie des déchets et des ressources	-2 786 517	-5 171 951	-1 939 000	3 232 951	62.5%
Utilisation des eaux	49 103 441	51 135 991	46 297 075	-4 838 916	-9.5%

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le groupe de produits (solde I) présente un solde de CHF 0,5 million supérieur (1 %) au montant budgété. La diminution des rentrées financières et la baisse des coûts se sont en majeure partie compensées. Le recul des recettes, de l'ordre de CHF 4,8 millions, est principalement consécutif à la modification de la loi du 23 novembre 1997 sur l'utilisation des eaux, qui renonce à l'augmentation de la taxe d'eau qui avait été prévue. Ces pertes de recettes ont été en partie compensées par des remboursements plus élevés des frais d'assainissement des sites pollués et des recettes supplémentaires pour les émoluments et les redevances.

Les dépenses moins élevées sont principalement dues à la baisse des frais pour l'assainissement des sites pollués et à des coûts de personnel moins élevés à la suite de délais parfois longs avant de repourvoir des postes vacants.

Le solde plus élevé de la marge contributive IV est principalement à mettre au compte d'une réduction importante des versements en ce qui concerne les subventions d'investissement du Fonds pour l'assainissement.

#### Priorités de développement

Les nouveaux programmes de mesures 2017 à 2022 pour la stratégie de l'eau 2010 et le plan sectoriel déchets mis à jour doivent être édictés par le Conseil-exécutif durant le premier semestre 2017. Dans le domaine de l'utilisation des eaux, la priorité est toujours donnée à la promotion de l'exploitation de

la force hydraulique. Dans celui de l'évacuation des eaux usées, l'état de conduites privées est analysé et des mesures de réfection seront au besoin mises en route.

Les mesures figurant dans le plan sectoriel déchets doivent permettre de renforcer l'économie circulaire.

Des travaux ciblés d'entretien sur les ouvrages de régulation d'Interlaken, de Thoune et de Port seront poursuivis afin de garantir leur fiabilité en cas de crues.

En ce qui concerne la surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, le contrôle mettra l'accent sur la teneur en micropolluants (produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture, les stations d'épuration).

Le projet de construction pour l'étape principale de l'assainissement de la décharge d'Illiswil sera élaboré d'ici fin 2017.

Les délibérations sur la révision partielle de la loi sur les déchets au Grand Conseil auront lieu en 2017, dans la mesure où il la traite, dans l'optique d'une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Fonds pour l'assainissement et le Fond pour l'alimentation en eau doivent être adaptés aux développements qui ont eu lieu depuis leur introduction. A cet effet, la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau et la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux doivent être partiellement révisées, dans l'objectif de disposer d'ici fin 2017 de projets à envoyer en consultation.

## Chances et risques

Aucuns

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	750	762
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	450	420
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 806	2 778
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	185	184
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	207	244
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	1 098	1 076

## 10.8 Financements spéciaux

### 10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-4 007 001</b>	<b>-5 108 499</b>	<b>-4 846 297</b>	262 202	5.1 %
<b>Revenues</b>	<b>4 007 001</b>	<b>5 108 499</b>	<b>4 846 297</b>	-262 202	-5.1 %
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-3 340	-3 000	-2 094	906	30.2 %
31 Biens, services et marchandises	-1 981 636	-3 635 500	-2 116 825	1 518 675	41.8 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	-314 598	-499 999	-1 282 966	-782 967	-156.6 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-48 411	0	-36 762	-36 762	0.0 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-631 083	0	-384 615	-384 615	0.0 %
39 Imputations internes	-1 027 934	-970 000	-1 023 035	-53 035	-5.5 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	3 988 173	3 150 000	4 825 677	1 675 677	53.2 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	1 938 499	0	-1 938 499	-100.0 %
49 Imputations internes	18 828	20 000	20 620	620	3.1 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-314 603</b>	<b>-500 000</b>	<b>-1 282 978</b>	-782 978	-156.6 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-314 603</b>	<b>-500 000</b>	<b>-1 282 978</b>	-782 978	-156.6 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	0	0	0	0	0.0 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	-314 603	-500 000	-1 282 978	-782 978	-156.6 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	8 130 522	8 761 605	8 761 605	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	8 761 605	6 823 106	9 146 220	2 323 114	34.0 %
Variation du patrimoine	631 083	-1 938 499	<b>384 615</b>	2 323 114	119.8 %

## Commentaire

Pour l'exercice 2016, CHF 3,5 millions avaient été budgétés pour l'assainissement des sites contaminés. Les dépenses liées aux projets d'assainissement se sont élevées à CHF 2,9 millions, soit CHF 0,6 million de moins que prévu. Grâce aux recettes supplémentaires (CHF 1,5 mio) provenant des contributions fédérales et des remboursements de tiers et aux rentrées supplé-

mentaires générées par les taxes sur les déchets (CHF 0,2 mio), le Fonds a enregistré une hausse de CHF 0,4 million au lieu de la diminution attendue de CHF 1,9 million. Ainsi, la fortune du Fonds au 31 décembre 2016 s'élevait à CHF 9,1 millions.

### 10.8.2 Fonds pour l'assainissement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-13 627 381</b>	<b>-12 078 000</b>	<b>-12 479 051</b>	-401 051	-3.3%
<b>Revenues</b>	<b>13 627 381</b>	<b>12 078 000</b>	<b>12 479 051</b>	401 051	3.3%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Biens, services et marchandises	-767 626	-716 000	-652 844	63 156	8.8%
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements	-7 062 111	-10 500 000	-4 314 667	6 185 333	58.9%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
36 Subventions accordées	-48 178	-15 000	-47 653	-32 653	-217.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-5 014 914	-219 000	-6 738 551	-6 519 551	-2977.0%
39 Imputations internes	-734 552	-628 000	-725 336	-97 336	-15.5%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0%
43 Contributions	13 540 289	12 000 000	12 377 337	377 337	3.1%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0%
49 Imputations internes	87 092	78 000	101 714	23 714	30.4%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-7 062 168</b>	<b>-10 500 000</b>	<b>-4 314 697</b>	6 185 303	58.9 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-7 062 168</b>	<b>-10 500 000</b>	<b>-4 314 697</b>	6 185 303	58.9 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-34 134	0	0	0	0.0 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	-7 028 034	-10 500 000	-4 314 697	6 185 303	58.9 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	33 741 729	38 756 643	38 756 643	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	38 756 643	38 975 643	45 495 194	6 519 551	16.7 %
Variation du patrimoine	5 014 914	219 000	<b>6 738 551</b>	6 519 551	2 977.0 %

## Commentaire

La fortune du Fonds a connu une nouvelle hausse (CHF 6,7 millions) pour s'établir à CHF 45,5 millions, en raison notamment des subventions d'investissements versées qui étaient inférieures d'environ CHF 6,2 millions aux CHF 10,5 millions budgétés (suite à des retards de projets). Le montant des subventions d'investissement garanties s'élève à CHF 18,0 millions nets au 31 décembre 2016. Les recettes du Fonds (taxes sur les eaux

usées) dépassent depuis longtemps les dépenses, ce qui se traduit par une hausse constante de la fortune du Fonds. Une révision partielle de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) débutera en 2017 afin de faire baisser la taxe sur les eaux usées dans la mesure nécessaire.



### 10.8.3 Fonds des rives,lacs et des rivières

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-2 872 146</b>	<b>-2 123 000</b>	<b>-2 000 000</b>	123 000	5.8%
<b>Revenues</b>	<b>2 872 146</b>	<b>2 123 000</b>	<b>2 000 000</b>	-123 000	-5.8%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Biens, services et marchandises	-5 993	-50 000	0	50 000	100.0%
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements	-2 221 255	-1 500 000	-753 827	746 173	49.7%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
36 Subventions accordées	-559 198	-550 000	-541 761	8 239	1.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	-625 371	-625 371	0.0%
39 Imputations internes	-85 700	-23 000	-79 042	-56 042	-243.7%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Régages, concessions	0	0	0	0	0.0%
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0%
43 Contributions	0	0	0	0	0.0%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	872 146	123 000	0	-123 000	-100.0%
49 Imputations internes	2 000 000	2 000 000	2 000 000	0	0.0%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-2 221 255</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-753 827</b>	746 173	49.7 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-2 221 255</b>	<b>-1 500 000</b>	<b>-753 827</b>	746 173	49.7 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	0	0	0	0	0.0 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	-2 221 255	-1 500 000	-753 827	746 173	49.7 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	2 272 710	1 400 564	1 400 564	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	1 400 564	1 277 564	2 025 935	748 371	58.6 %
Variation du patrimoine	-872 146	-123 000	<b>625 371</b>	748 371	608.4 %

## Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2015 à 2017 approuvé par le Conseil-exécutif

tif impliquent la nécessité de plafonner les subventions cantonales tirées du fonds.

#### 10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-4 770 502</b>	<b>-5 498 000</b>	<b>-6 775 077</b>	-1 277 077	-23.2%
<b>Revenues</b>	<b>4 770 502</b>	<b>5 498 000</b>	<b>6 775 077</b>	1 277 077	23.2%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0.0%
31 Biens, services et marchandises	-66 277	-269 000	-91 282	177 718	66.1%
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0%
33 Amortissements	-3 831 955	-5 000 000	-5 861 090	-861 090	-17.2%
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
36 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	-853 598	0	-802 351	-802 351	0.0%
39 Imputations internes	-18 672	-229 000	-20 354	208 646	91.1%
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0%
41 Récales, concessions	29 400	0	1 637 055	1 637 055	0.0%
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0%
43 Contributions	4 741 102	4 900 000	5 131 757	231 757	4.7%
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0%
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0%
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	595 000	0	-595 000	-100.0%
49 Imputations internes	0	3 000	6 265	3 265	108.8%

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-3 831 931</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-5 861 096</b>	-861 096	-17.2 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-3 831 931</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>-5 861 096</b>	-861 096	-17.2 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	0	0	0	0	0.0 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	-3 831 931	-5 000 000	-5 861 096	-861 096	-17.2 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Etat du patrimoine au 1.1.	2 641 894	3 495 491	3 495 491	0	0.0 %
Etat du patrimoine au 31.12.	3 495 491	2 900 491	4 297 842	1 397 351	48.2 %
Variation du patrimoine	853 598	-595 000	<b>802 351</b>	1 397 351	234.8 %

## Commentaire

En 2016, les subventions d'investissement versées dépassaient d'environ CHF 0,9 million les CHF 5,0 millions budgétés. En revanche, un montant de CHF 1,6 million provenant de la vente de concessions, qui n'avait pas été prévu dans le budget, et une hausse de CHF 0,3 million des revenus issus de la taxe d'eau ont généré des recettes supplémentaires de CHF 1,9 million. Compte tenu de ces dernières et d'une baisse de coûts de

CHF 0,4 million, la fortune du Fonds a enregistré une hausse de CHF 0,8 million au lieu de la diminution prévue de CHF 0,6 million, pour s'établir au 31 décembre 2016 à CHF 4,3 millions. Le montant des subventions d'investissement garanties s'élève au 31 décembre à CHF 30,8 millions nets.



## 11 Contrôle des finances (CF)

### 11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Surveillance des finances	-4.3		0.1

### 11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Surveillance des finances	-4.1	-4.6	-4.2	0.4	8.3 %
<b>Total</b>	<b>-4.1</b>	<b>-4.6</b>	<b>-4.2</b>	0.4	8.7 %

### 11.3 Les priorités de l'exercice

Voir le rapport d'activité du Contrôle des finances  
 (www.be.ch/contrôle-des-finances).

### 11.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-4 223 408</b>	<b>-4 690 099</b>	<b>-4 297 860</b>	392 238	8.4 %
<b>Revenues</b>	<b>105 610</b>	<b>107 161</b>	<b>96 568</b>	-10 593	-9.9 %
<b>Solde</b>	<b>-4 117 798</b>	<b>-4 582 938</b>	<b>-4 201 292</b>	381 645	8.3 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-3 922 191	-4 188 347	-4 029 182	159 165	3.8 %
31 Biens, services et marchandises	-150 417	-336 600	-143 878	192 722	57.3 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	-17 839	-15 152	-18 802	-3 650	-24.1 %
34 Parts et contributions sans affectation	-40	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-132 921	-150 000	-105 998	44 002	29.3 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	67 468	66 161	63 470	-2 691	-4.1 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	2 433	1 000	2 430	1 430	143.0 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	35 708	40 000	30 668	-9 332	-23.3 %

#### Evolution du compte de fonctionnement

Les produits ont baissé d'environ CHF 11 000 par rapport au budget. L'écart est principalement dû à une moindre facturation interne (ASTRA, décompte honoraires de consultation externe).

Les charges sont inférieures d'environ CHF 393 000 par rapport au budget. La raison en est la diminution des charges du personnel. Des postes non repourvus, des gains de rotation lors

de changements de postes ainsi que des contributions inférieures à la Caisse de pension en sont la cause. D'autre part les biens, services et marchandises ont diminués. Plus particulièrement les budgets alloués concernant les prestations de services de tiers n'ont pas été pleinement utilisés ainsi que d'autres déficits budgétaires inférieurs.

## 11.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-26 754</b>	<b>-17 800</b>	<b>-7 688</b>	10 112	56.8 %
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0 %
<b>Solde</b>	<b>-26 754</b>	<b>-17 800</b>	<b>-7 688</b>	10 112	56.8 %
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-26 754	-17 800	-7 688	10 112	56.8 %
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0 %
56 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0 %
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0 %
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0 %
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0 %
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0 %
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %

### Evolution du compte des investissements

Les investissements sont inférieurs d'environ CHF 10 000 par rapport au budget.



### 11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

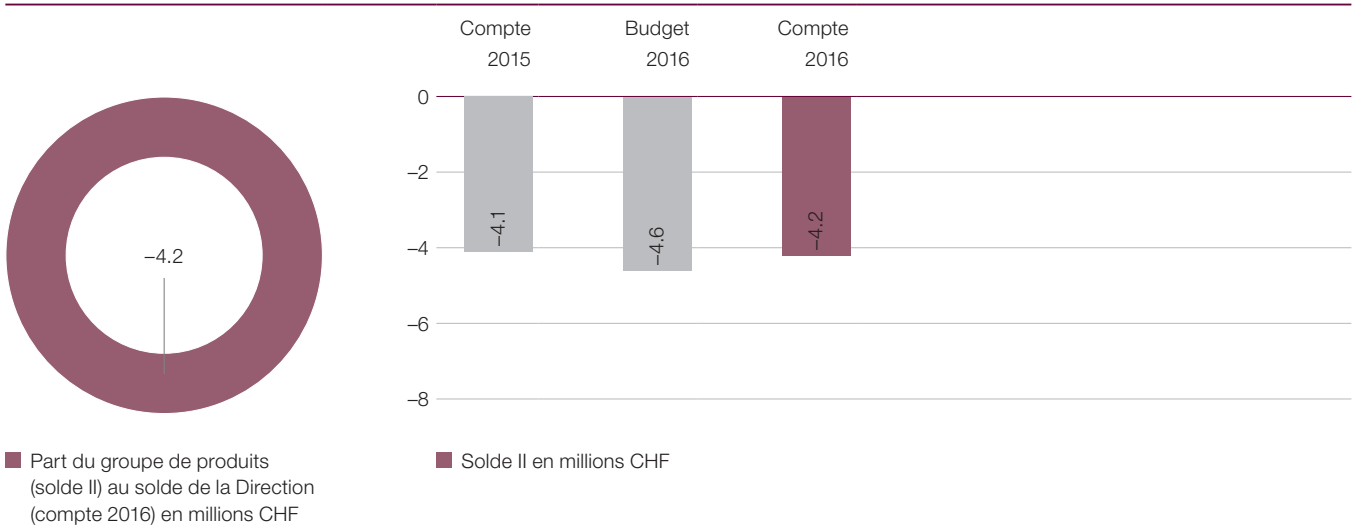
2011	2012	2013	2014	2015	2016
26.6	24.0	23.9	24.7	23.4	23.9

#### Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

## 11.7 Groupes de produits

### 11.7.1 Surveillance des finances



#### Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction) ;
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats) ;
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général ;
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016		2016	CHF
(+) Rentrées financières	91 000	100 000	92 106	-7 894	-7.9 %
(-) Frais de personnel	-3 907 621	-4 188 348	-4 024 720	163 628	3.9 %
(-) Coûts matériels	-283 338	-479 438	-249 876	229 561	47.9 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-19 505	-16 667	-20 819	-4 152	-24.9 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-4 119 464</b>	<b>-4 584 453</b>	<b>-4 203 309</b>	381 143	8.3 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-4 119 464</b>	<b>-4 584 453</b>	<b>-4 203 309</b>	381 143	8.3 %
(+)/(-) Régularisations	1 665	1 515	2 017	502	33.2 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-4 117 798</b>	<b>-4 582 938</b>	<b>-4 201 292</b>	381 645	8.3 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Tâches essentielles	-3 351 838	-3 499 939	-3 707 703	-207 764	-5.9%
Mandats de contrôle spécifiques	-594 724	-830 279	-274 188	556 091	67.0%
Mandats de contrôle spéciaux	-93 990	-214 100	-135 014	79 086	36.9%
Activités de conseil	-78 912	-40 135	-86 404	-46 270	-115.3%

### Commentaire :

#### Modification par budget

Les revenus ont baissé d'environ CHF 8 000 par rapport au budget. L'écart est principalement dû à la facturation interne inférieure (ASTRA, décompte honoraires de consultation externe).

Les charges sont inférieures d'environ CHF 390 000 par rapport au budget. Des postes non repourvus, des gains de rotation lors de changements de postes ainsi que des contributions inférieures à la Caisse de pension en sont la cause. D'autre part

les biens, services et marchandises ont diminué. Particulièrement les budgets alloués concernant les prestations de services de tiers n'ont pas été pleinement utilisés.

Les investissements sont inférieurs d'environ CHF 10 000 par rapport au budget.

#### Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan des tâches et des finances : Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la

profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

#### Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le Contrôle des

finances peut faire appel à des spécialistes si nécessaire. A partir du moment où le Contrôle des finances n'en fait pas usage, ceci aura un impact positif de l'ordre d'environ CHF 85 000 sur le résultat.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

### Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)

	2015	2016
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	24
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	0
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	0
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	0

## 12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

### 12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Protection des données	-1.0		0.0

### 12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Protection des données	-0.9	-1.2	-1.0	0.2	16.4 %
<b>Total</b>	<b>-0.9</b>	<b>-1.2</b>	<b>-1.0</b>	0.2	16.7 %

### **12.3 Les priorités de l'exercice**

Elles sont présentées dans un rapport spécial.

## 12.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-879 124</b>	<b>-1 154 105</b>	<b>-974 021</b>	180 084	15.6 %
<b>Revenues</b>	<b>1 150</b>	<b>3 300</b>	<b>12 322</b>	9 022	273.4 %
<b>Solde</b>	<b>-877 974</b>	<b>-1 150 805</b>	<b>-961 699</b>	189 106	16.4 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-780 548	-950 705	-863 996	86 709	9.1 %
31 Biens, services et marchandises	-92 848	-203 300	-104 627	98 673	48.5 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	-3 227	0	-2 898	-2 898	0.0 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-2 500	-100	-2 500	-2 400	-2400.0 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	0	0	0	0	0.0 %
43 Contributions	640	3 000	11 661	8 661	288.7 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	510	300	451	151	50.3 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	0	0	209	209	0.0 %

### Evolution du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de 2016 se solde par un excédent de charges de CHF 0,2 million (16,4 %) inférieur au budget. Les économies ont été réalisées dans les domaines des charges de personnel, moins élevées que prévu en raison de la vacance d'un poste, et des charges liées aux biens, services et marchandises.

## 12.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-34 776</b>	-34 776	0.0%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0.0%
<b>Solde</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-34 776</b>	-34 776	0.0%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	0	0	-34 776	-34 776	0.0%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
66 Subventions acquises	0	0	0	0	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

### Evolution du compte des investissements

Les coûts de l'audit de la société « Spitäler FMI AG », inscrits par erreur au bilan de l'exercice 2016, feront l'objet d'une correction en 2017 et seront mis à la charge du compte de fonctionnement.

## **12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD**

<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
3.7	5.2	4.7	4.5	4.5	4.8

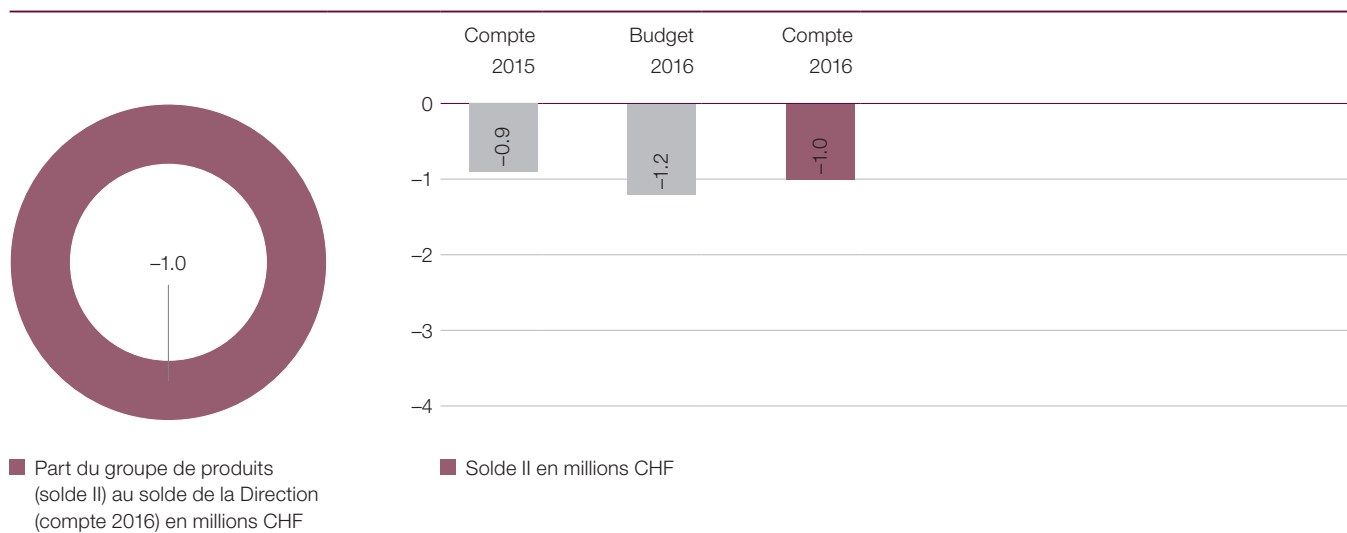
### **Commentaire**

En approuvant le budget 2016, le Grand Conseil a autorisé la création d'un poste à plein temps supplémentaire (pour l'audit informatique).



## 12.7 Groupes de produits

### 12.7.1 Protection des données



#### Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité sui-

vants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	640	0	1 288	1 288	0.0%
(-) Frais de personnel	-780 548	-947 705	-853 623	94 082	9.9%
(-) Coûts matériels	-95 348	-203 400	-106 917	96 483	47.4%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-3 309	0	-3 665	-3 665	0.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-878 565</b>	<b>-1 151 105</b>	<b>-962 917</b>	188 188	16.3%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	510	300	451	151	50.3%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-878 055</b>	<b>-1 150 805</b>	<b>-962 466</b>	188 339	16.4%
(+)/(-) Régularisations	82	0	767	767	0.0%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-877 974</b>	<b>-1 150 805</b>	<b>-961 699</b>	189 106	16.4%

#### Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Protection des données	-878 565	-1 151 105	-962 917	188 188	16.3%

## Commentaire:

### Modification par budget 2016

Le solde I présente une amélioration d'environ CHF 190 000 par rapport au budget 2016. Le poste de collaborateur scientifique accordé par le Grand Conseil (augmentation de 0,45 % de poste) n'a pas pu être pourvu pendant une longue période et les mandats de contrôle à des tiers en vue de vérifier des applications

informatiques n'ont pas non plus être octroyés dans la mesure prévue. La collaboration avec le Contrôle des finances dans le cadre d'un examen très important mené par des tiers mandatés à cet effet a permis de réduire les coûts.

### Priorités de développement

Les tâches à accomplir figurent dans la législation sur la protection des données, mais y sont énoncées de manière telle qu'elles laissent au BPD une marge de manœuvre étendue. Cependant, les ressources du BPD ne lui permettent guère, pour ce qui est de l'accomplissement des tâches, de profiter de cette marge de manœuvre. Le Bureau ne discerne aucune possibilité de renforcer l'accomplissement des tâches. En tant que droit découlant du développement des technologies, le droit de la protection des données prescrit d'identifier de manière précoce les évolutions informatiques pertinentes pour les activités de l'administration et de prendre des mesures relatives à la sécurité des données ainsi qu'à la garantie des droits de la personne. Du point de vue des priorités, la nouvelle stratégie informatique

(prévoyant une centralisation) a impliqué le suivi (contrôles préalables) des projets de services de base communs et des applications de groupe. La Commission de gestion du Grand Conseil ayant indiqué au BPD qu'elle attendait que les objectifs de prestation soient adaptés aux valeurs atteintes au cours de l'exercice précédent, le délégué à la protection des données les a corrigés, ce qui a permis de remplir les objectifs orientés vers un accomplissement des tâches dans les délais impartis. Par contre, les objectifs portant sur les délais à respecter dans le cadre des contrôles préalables n'ont, eux, pas été atteints. Ils sont prévus pour des projets de moyenne importance; or, du fait de la centralisation de l'informatique, les projets à traiter ont essentiellement été de grande envergure.

### Chances et risques

La réforme des règles de l'UE en matière de protection des données, la modernisation de la Convention 108 du Conseil de l'Europe et l'avant-projet de révision totale de la loi fédérale sur la protection des données nécessitent des adaptations de la législation cantonale en la matière. Il n'est pas encore possible de savoir si cela modifiera les besoins en ressources du BPD.

Les coûts des corrections à apporter augmentent de manière exponentielle si des traitements de données illicites dans le cadre de projets informatiques ne sont connus que tardivement. Il s'agit de tenir compte du fait que la centralisation de l'informatique pourrait comporter ce genre de risques.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Assurer le contrôle préalable des grands projets informatiques sous l'angle de la protection de la personnalité et de la sécurité des données (en %).	50	40
Contrôler les applications informatiques. (Nombre de contrôles)	4	4
Former des recours contre les décisions qui rejettent les recommandations.	0	p.v.
Répondre aux demandes triées émanant des Directions et de la Chancellerie d'État (et prendre position sur des projets d'acte législatif) (en %).	73	73
Conseils et soutien prodigués avec compétence.	0	p.v.
Répondre aux questions de personnes privées (en %)	64	64



## 13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

### 13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (compte 2016, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-7.7		0.0
Juridictions civile et pénale	-102.0		45.9
Juridiction administrative	-15.6		1.5
Ministère public	-68.5		53.4

### 13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Direction de la magistrature	-7.0	-9.6	-7.7	1.9	20.1 %
Juridictions civile et pénale	-52.0	-57.2	-56.1	1.1	2.0 %
Juridiction administrative	-13.9	-14.6	-14.0	0.6	4.0 %
Ministère public	-30.5	-19.3	-15.2	4.1	21.2 %
<b>Total</b>	<b>-103.4</b>	<b>-100.7</b>	<b>-93.0</b>	<b>7.7</b>	<b>7.6 %</b>

### **13.3 Les priorités de l'exercice**

Les priorités de l'exercice sont présentées dans le rapport d'activité des autorités judiciaires et du Ministère public.

### 13.4 Compte de fonctionnement

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire CHF	%
<b>Compte de fonctionnement</b>					
<b>Charges</b>	<b>-213 858 520</b>	<b>-211 835 440</b>	<b>-209 790 385</b>	2 045 055	1.0 %
<b>Revenues</b>	<b>96 474 861</b>	<b>96 082 320</b>	<b>101 847 558</b>	5 765 238	6.0 %
<b>Solde</b>	<b>-117 383 658</b>	<b>-115 753 120</b>	<b>-107 942 826</b>	7 810 293	6.7 %
<b>Charges</b>					
30 Charges de personnel	-113 789 147	-119 812 905	-117 943 960	1 868 945	1.6 %
31 Biens, services et marchandises	-47 677 968	-48 092 673	-51 786 857	-3 694 184	-7.7 %
32 Intérêts passifs	0	0	0	0	0.0 %
33 Amortissements	-34 456 454	-39 032 962	-37 059 155	1 973 807	5.1 %
34 Parts et contributions sans affectation	0	0	0	0	0.0 %
35 Dédommagements pour prestations de services de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
36 Subventions accordées	-136 222	-145 000	-141 923	3 077	2.1 %
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0 %
38 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
39 Imputations internes	-17 798 728	-4 751 900	-2 858 490	1 893 410	39.8 %
<b>Revenues</b>					
40 Impôts	0	0	0	0	0.0 %
41 Régales, concessions	0	0	0	0	0.0 %
42 Revenus des biens	61 543	59 000	74 445	15 445	26.2 %
43 Contributions	93 701 716	94 783 420	100 239 948	5 456 528	5.8 %
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	67 227	47 900	64 943	17 043	35.6 %
45 Remboursement de collectivités publiques	0	0	0	0	0.0 %
46 Subventions acquises	2 589 106	1 192 000	1 446 693	254 693	21.4 %
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0 %
48 Prélèvements sur les financements spéciaux / Clôture des comptes spéciaux	0	0	0	0	0.0 %
49 Imputations internes	55 268	0	21 529	21 529	0.0 %

#### Evolution du compte de fonctionnement

Le solde du compte de fonctionnement 2016 est inférieur de CHF 7,8 millions (soit 6,7 %) au montant budgété. Les charges sont inférieures de CHF 2,0 million aux prévisions budgétaires. Les recettes excèdent de CHF 5,7 millions le budget.

La diminution des charges est d'une part due à une diminution des besoins dans le domaine des amortissements de CHF 2,0 millions, de CHF 1,9 million dans celui des imputations internes (coûts TIC plus faibles) et de CHF 1,9 million dans le domaine des charges de personnel. D'autre part, les biens,

services et marchandises ont enregistré un besoin accru de CHF 3,7 millions. L'augmentation dans ce domaine est due aux frais de procédure et d'instruction (+CHF 4,1 mio). Ces frais supplémentaires s'expliquent par l'augmentation du nombre de cas.

Du côté des revenus, les contributions dégagent un supplément de revenus de CHF 5,5 millions (émoluments administratifs, peines pécuniaires et amendes).

### 13.5 Compte des investissements

	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
<b>Compte des investissements</b>					
<b>Dépenses</b>	<b>-571 457</b>	<b>-1 030 000</b>	<b>-334 259</b>	695 741	67.5%
<b>Recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 000</b>	18 000	0.0%
<b>Solde</b>	<b>-571 457</b>	<b>-1 030 000</b>	<b>-316 259</b>	713 741	69.3%
<b>Dépenses</b>					
50 Investissements propres	-571 457	-1 030 000	-334 259	695 741	67.5%
52 Prêts et participation permanentes	0	0	0	0	0.0%
56 Subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
57 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0.0%
58 Autres dépenses à porter à l'actif	0	0	0	0	0.0%
<b>Recettes</b>					
60 Transferts au patrimoine financier	0	0	0	0	0.0%
61 Contributions de tiers	0	0	0	0	0.0%
62 Remboursement de prêts et de participations	0	0	0	0	0.0%
63 Facturations à des tiers	0	0	0	0	0.0%
64 Remboursement de subventions accordées	0	0	0	0	0.0%
66 Subventions acquises	0	0	18 000	18 000	0.0%
67 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0.0%

### Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements 2016 est inférieur de CHF 0,7 million au montant budgété.

### **13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS**

<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
670.9	671.7	687.1	689.2	715.2	746.5

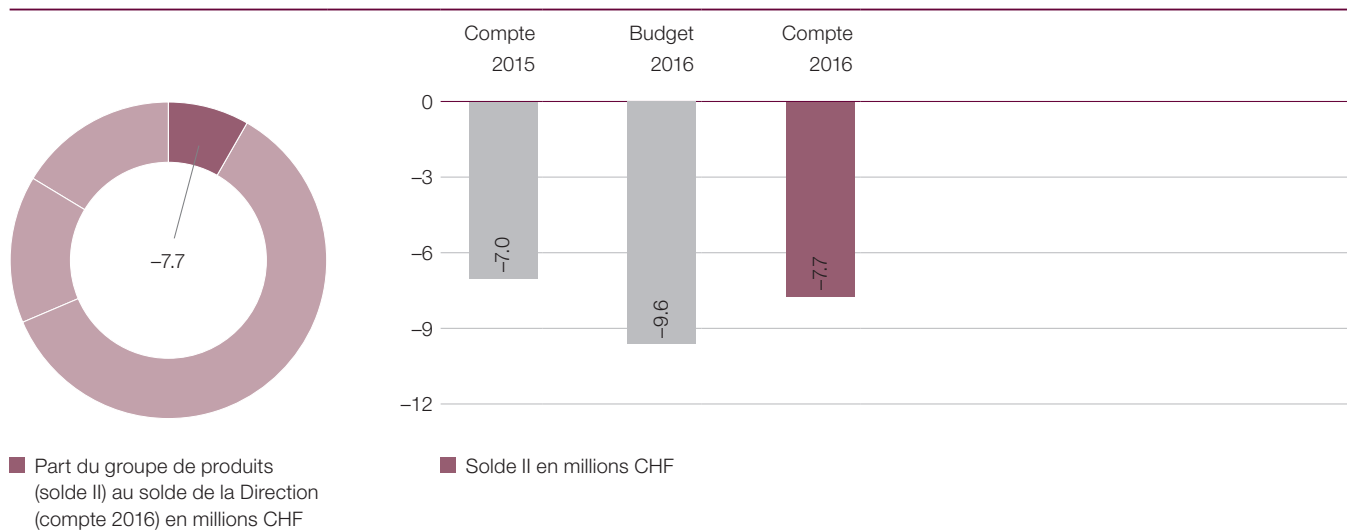
#### **Commentaire**

En 2016, 15,3 postes supplémentaires ont été attribués au Ministère public pour compenser l'augmentation du nombre de cas.



## 13.7 Groupes de produits

### 13.7.1 Direction de la magistrature



#### Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement

du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	21 308	12 000	9 686	-2 314	-19.3%
(-) Frais de personnel	-3 059 127	-3 765 958	-3 476 094	289 864	7.7%
(-) Coûts matériels	-3 246 594	-5 366 757	-3 753 944	1 612 813	30.1%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-682 963	-512 146	-479 316	32 830	6.4%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-6 967 377</b>	<b>-9 632 861</b>	<b>-7 699 668</b>	1 933 193	20.1%
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 012	700	1 226	526	75.1%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-6 966 365</b>	<b>-9 632 161</b>	<b>-7 698 442</b>	1 933 719	20.1%
(+/-) Régularisations	48 623	65 430	38 307	-27 123	-41.5%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-6 917 742</b>	<b>-9 566 730</b>	<b>-7 660 135</b>	1 906 595	19.9%

#### Solde I budget global produits

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
Soutien à la direction	-6 967 377	-9 632 861	-7 699 668	1 933 193	20.1%

**Commentaire:**

**Modification par budget 2016**

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'article 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances et de la comptabilité et du personnel.

Le groupe de produits clôture le compte de fonctionnement avec CHF 1,9 million de plus que prévu au budget.

Les biens, services et marchandises sont inférieurs d'environ CHF 1,1 million au montant budgété. Les projets RH repoussés et le déménagement non réalisé dans les nouveaux bureaux communs en sont la cause. De plus, des projets TI ont été synchronisés avec le programme cantonal IT@BE et seront par-

tiellement mis en œuvre ultérieurement (p. ex. stratégie TIC canton Berne).

Les imputations internes sont inférieures de CHF 0,5 million au montant budgété. Cette différence est due à des prestations non facturées de l'OIO et à des projets TI retardés (p. ex. packaging, libre accès à Internet, serveur FTP).

Les charges de personnel sont inférieures de près de CHF 0,3 million au montant budgété.

Cette baisse est principalement due aux postes pourvus seulement une partie de l'année par le personnel de l'administration et aux fonds octroyés partiellement utilisés pour la formation et le perfectionnement du personnel.

Les objectifs de prestations du groupe de produits sont pleinement atteints.

**Priorités de développement**

La consolidation et l'optimisation conséquente des processus de support existants pour l'ensemble de la justice sont toujours traitées en priorité. Le domaine de l'informatique est fortement touché par les nombreux et volumineux projets de mise en

œuvre du programme IT@BE. De nombreux processus doivent être synchronisés au niveau cantonal. La concentration de l'état-major des ressources en un seul endroit au lieu de quatre reste également prioritaire.

**Chances et risques**

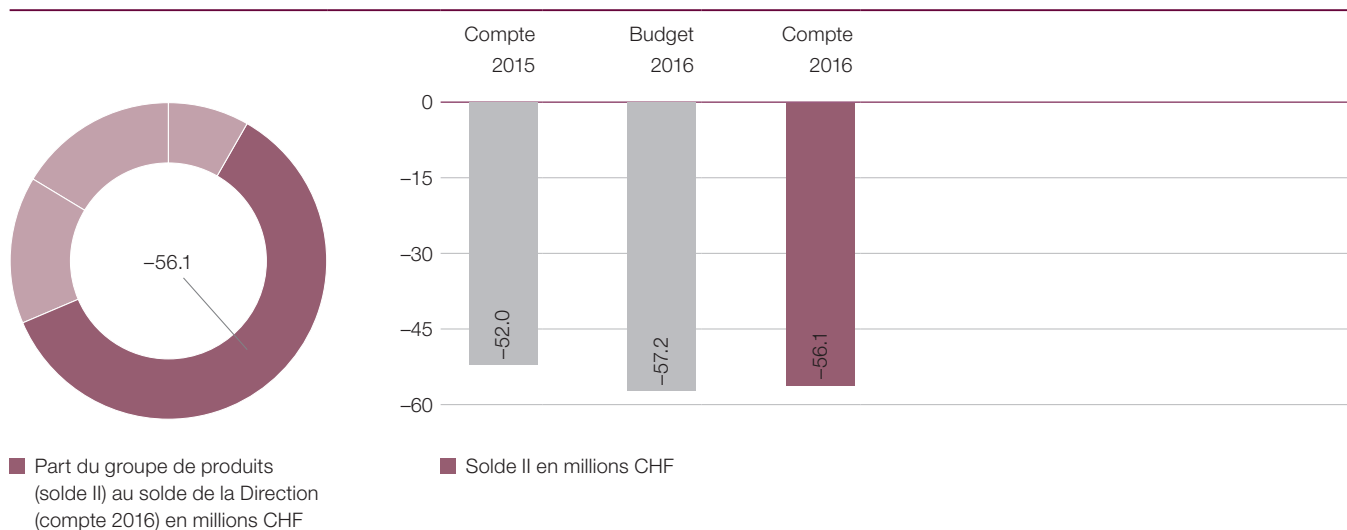
L'introduction d'un SCl pour l'ensemble de la justice va de pair avec la remise en question, l'examen et l'adaptation des processus et la suppression des doublons. Grâce à des processus légers, efficaces et adaptés aux besoins, les tâches peuvent être effectuées de manière économique et efficace, avec la qualité nécessaire. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, un nouveau reporting RH a pu être déve-

loppé pour la Direction de la magistrature. Il a pour but de détecter et d'éviter à temps les risques liés au personnel. A l'état-major des ressources en tant que prestataire en faveur des processus centraux, le besoin de ressources, notamment dans le domaine de l'informatique pour l'approvisionnement de base et le suivi des applications, peut changer très rapidement.

**Informations sur les prestations du groupe de produits**

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	14 000	14 000
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	6 000	6 000
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	84 000	92 000

### 13.7.2 Juridictions civile et pénale



#### Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et

des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
(+) Rentrées financières	44 160 826	42 293 153	44 670 794	2 377 641	5.6%
(-) Frais de personnel	-56 630 603	-59 115 227	-58 684 719	430 508	0.7%
(-) Coûts matériels	-40 367 011	-40 989 547	-42 872 009	-1 882 463	-4.6%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-242 394	-199 684	-413 390	-213 706	-107.0%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-53 079 183</b>	<b>-58 011 305</b>	<b>-57 299 325</b>	711 980	1.2%
(+) Recettes des subventions cantonales	83 505	0	205 000	205 000	0.0%
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0%
(+) Rentrées fiscales et amendes	999 986	770 000	984 798	214 798	27.9%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-51 995 692</b>	<b>-57 241 305</b>	<b>-56 109 526</b>	1 131 778	2.0%
(+)/(-) Régularisations	-5 724 000	-6 015 699	-5 931 600	84 099	1.4%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-57 719 692</b>	<b>-63 257 004</b>	<b>-62 041 126</b>	1 215 877	1.9%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-4 754 100	-4 284 565	-7 459 597	-3 175 032	-74.1 %
Décision de la section civile de la Cour suprême	-4 264 700	-5 557 045	-5 891 437	-334 392	-6.0 %
Examens d'avocat	-2 218 500	-1 037 346	225 514	1 262 860	121.7 %
Surveillance des avocats	-2 346 300	-949 223	-243 156	706 067	74.4 %
Autres prestations de services Cour suprême	-414 600	-452 512	-245 007	207 505	45.9 %
Décision de droit civil première instance	-17 669 100	-20 603 644	-19 082 892	1 520 752	7.4 %
Décision de droit pénal première instance	-13 271 700	-16 537 223	-16 433 561	103 662	0.6 %
Décision de mesures de contraintes première instan	-1 019 700	-1 195 182	-1 154 199	40 983	3.4 %
Procédure de conciliation	-6 164 000	-5 839 126	-5 979 852	-140 726	-2.4 %
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-956 500	-1 555 439	-1 035 138	520 301	33.5 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le compte de fonctionnement des juridictions civile et pénale présente pour l'exercice un total des charges de CHF 108,4 millions (année précédente 103,6 mio) et un total des revenus de CHF 46,4 millions (année précédente : 45,9 mio), ce qui correspond pour le groupe de produits juridictions civile et pénale dans la comptabilité financière à un solde total de CHF 62,0 millions soit une péjoration par rapport à l'année précédente de CHF 4,3 millions. Le budget de CHF 63,2 millions n'a pas été épuisé à raison de CHF 1,2 million.

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 58,4 millions (année précédente : CHF 57,1 mio) et représentent 53,9 % (année précédente : 55,1 %) du total des charges. L'augmentation des charges par rapport à l'année précédente s'élève donc à CHF 1,3 million.

Les biens, services et marchandises s'élèvent à CHF 24,8 millions (année précédente : CHF 22,7 mio) et représentent 22,9 % (année précédente : 21,9%) du total des charges. Cela représente des charges supplémentaires de CHF +2,1 millions. Les biens, services et marchandises englobent notamment les coûts d'assistance judiciaire (AJ) d'un total de CHF 17,1 millions (année précédente: CHF 15,4 mio).

Les amortissements – presque uniquement des amortissements non planifiés de la fortune financière ainsi que des pertes de créances d'assistance judiciaire gratuite – s'élèvent à CHF 24,9 millions (année précédente : CHF 23,6 mio), ce qui représente 23,0 % (année précédente: 22,8 %) du total des charges. Dans les autres groupes de matières, un montant de CHF 0,3 million a été dépensé, comme l'année précédente. Il n'est pas possible de faire des pronostics fiables pour le montant des amortissements de créances irrécouvrables. Il y a lieu de partir du principe que les amortissements seront, à l'avenir également, soumis à de fortes fluctuations.

Les revenus de contributions s'élevant à CHF 45,5 millions ont dépassé le résultat de l'année précédente (CHF 44,6 mio). Les émoluments pour les actes administratifs ont atteint avec 23,2 millions les valeurs de l'année précédente. Les remboursements de tiers – avant tout des contre-passations d'écritures portant sur des amortissements d'assistance judiciaire gratuite, se sont élevés à CHF 21,3 millions, y compris 2,7 millions provenant de l'encaissement de l'Intendance des impôts du canton. Le total des recettes de contributions dépendent du nombre de cas, de leur ampleur et de leur complexité. Dans le domaine pénal, les sanctions prononcées (amendes et peines pécuniaires) sont déterminantes ; dans le domaine civil, c'est la valeur litigieuse.

Seule une petite partie du budget peut être maîtrisée, notamment pour les biens, services et marchandises. Les frais de personnel ont leur base sur la charge de travail à exécuter. Les postes importants de dépenses, tout comme la presque totalité des recettes ne peuvent être maîtrisés et dépendent du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, des jugements ainsi que des conditions financières des participants à la procédure. Il en est de même pour la procédure de recours. Les juridictions pénale et civile ont, ces deux dernières années, entièrement suivi l'injonction d'éliminer les montants du budget qui n'ont pas été utilisés. Ainsi, le solde du budget a été réduit de près de 2,5 millions dans les années 2015 et 2016 et le budget a été allégé de 3%. Comme le montrent les comptes 2016, il n'y a maintenant plus de réserve financière.

En 2016 – comme en 2015 déjà –, aucun investissement à mettre à l'actif du bilan n'a été effectué. Quelques installations téléphoniques ont été supprimées de la comptabilité des immobilisations suite à leur remplacement. Leur financement est assumé de manière centralisée par la justice.

## Priorités de développement

Particularités pour les juridictions civile et pénale, aucune priorité de développement n'a des effets financiers.

## Chances et risques

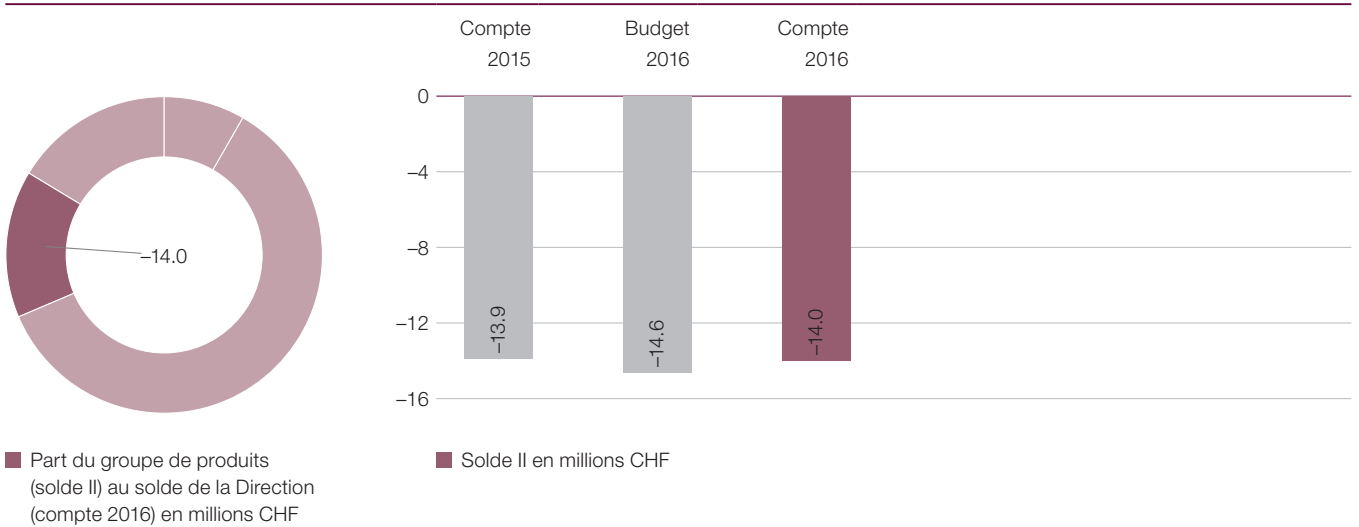
En raison des modifications du droit de l'entretien et du partage de prévoyance qui entrent en vigueur au 1.1.2017, ainsi que de la réintroduction de l'expulsion au 1.10.2016, il y a lieu de s'attendre à un nombre croissant de procédures et à une plus grande complexité des affaires, ce qui aura des répercussions au niveau du personnel ainsi que sur les biens, services et marchandises (entre autres assistance judiciaire gratuite, expertises).

Les 15,3 postes supplémentaires auprès du Ministère public ont pour conséquence que davantage de procédures pénales sont portées devant les tribunaux. C'est également pour cette raison qu'il y a lieu de s'attendre à une augmentation des procédures pénales.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale): Nombre de procédures liquidées	800	1 008
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procédures liquidées	2 100	1 996
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	21 700	21 265
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs: Nombre de procédures liquidées	2 800	3 038
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 400	2 563
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	6 600	5 955
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	22 600	21 303

### 13.7.3 Juridiction administrative



#### Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'exa-

men, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, de même que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	1 385 905	1 314 400	1 530 748	216 348	16.5 %
(-) Frais de personnel	-14 348 593	-14 808 190	-14 696 038	112 152	0.8 %
(-) Coûts matériels	-936 394	-1 116 748	-856 951	259 797	23.3 %
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	173	0	-556	-556	0.0 %
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0 %
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-13 898 909</b>	<b>-14 610 538</b>	<b>-14 022 797</b>	587 741	4.0 %
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0.0 %
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 175	6 500	8 483	1 983	30.5 %
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-13 889 734</b>	<b>-14 604 038</b>	<b>-14 014 314</b>	589 724	4.0 %
(+/-) Régularisations	-37 795	-68 600	-57 822	10 778	15.7 %
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-13 927 528</b>	<b>-14 672 638</b>	<b>-14 072 136</b>	600 502	4.1 %

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-4 709 027	-5 220 867	-4 534 859	686 008	13.1 %
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-6 908 427	-6 736 530	-6 812 374	-75 844	-1.1 %
Autres prestations de services du Tribunal administratif	-20 638	0	-109 012	-109 012	0.0 %
Décision sur recours de la Commission des recours	-1 905 410	-2 227 657	-2 062 785	164 872	7.4 %
Décision sur recours/sur opposition de la Commission	-8 563	32	-18 435	-18 467	-57708.2 %
Jugement de la Commission d'estimation en matière mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-10 950	-6 690	-82 851	-76 161	-1138.4 %
	-335 894	-418 826	-402 483	16 343	3.9 %

### Commentaire :

#### Modification par budget 2016

Le nombre de 3 209 cas liquidés a été de 3,5 pour cent en dessus du but visé. Avec 1 819 cas, 20,9 pour cent de moins de cas pendants que prévus ont été reportés en 2017. La confirmation des jugements par l'instance de recours était également meilleure que prévu, avec un pourcentage de 1,2 pour cent (2 % prévus) des jugements corrigés entièrement ou partiellement par le Tribunal fédéral par rapport à l'ensemble des procédures liquidées au cours de l'exercice. Sur un budget de CHF 14 610 538 au total, le solde de la marge contributive III est meilleur de CHF 587 741 (4 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Les causes suivantes ont mené à ce solde positif :

Les charges légèrement supérieures pour les traitements des autorités et des juges ainsi que pour les cotisations d'assurances du personnel ont pu être juste compensées par l'infériorité des dépenses relatives aux indemnités versées aux autorités et aux commissions, aux traitements du personnel d'administration et d'exploitation ainsi qu'aux coûts de formation et de formation continue du personnel (solde de 0,1 % du crédit de coûts du personnel).

Le reste de l'infériorité des dépenses par rapport aux crédits provient de soldes de crédits relatifs aux autres charges de biens, services et marchandises (CHF 0,3 mio).

#### Priorités de développement

Parallèlement à la poursuite de la consolidation des modifications structurelles consécutives à la réforme de la justice, la juridiction administrative s'est consacrée à sa tâche centrale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public. Au cours de

l'exercice un total des charges de CHF 15,7 millions (année précédente : CHF 15,5 mio) et un total des revenus de CHF 1,6 million bien comptés (année précédente : CHF 1,5 mio).

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 14,8 millions (année précédente : 14,5 mio) et représentent 93 pour cent (année précédente : 94 %) du total des charges. Les charges relatives aux biens, services et marchandises s'élèvent à CHF 0,9 million bien comptés (année précédente : 0,9 mio bien comptés), ce qui correspond à 7 pour cent (année précédente : 3,9 %) du total des charges. Le total des charges englobe aussi les frais d'assistance judiciaire d'un total de CHF 0,3 million (année précédente : CHF 0,3 mio). Les amortissements s'élèvent à CHF 0,3 million (année précédente : 0,3 mio), ce qui correspond à 2,2 pour cent (année précédente : 2,3 %) du total des charges.

Les émoluments judiciaires s'élèvent à CHF 1,2 million (année précédente : CHF 1,5 mio) et les remboursements de tiers CHF 0,4 million ce qui représentent 99,9 pour cent du total des revenus. Les autres revenus sont négligeables, avec un montant de CHF 9 783.

l'exercice, 3 066 nouveaux cas ont été introduits devant les instances de la juridiction administrative. 3 209 cas ont pu être liquidés. 1 819 cas pendants ont été reportés à 2017.

#### Chances et risques

D'un point de vue global, le volume des affaires a légèrement diminué (pour les détails, voir le rapport d'activité 2016 des autorités judiciaires et du Ministère public du canton de Berne).

---

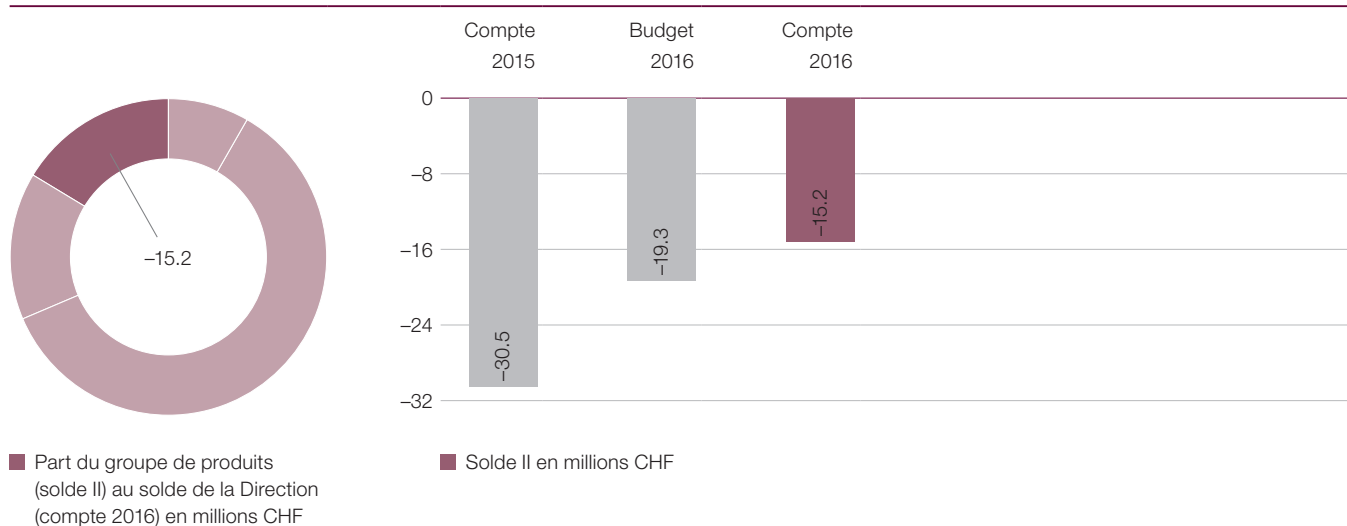
### Informations sur les prestations du groupe de produits

<b>Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	3 100	3 066
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 100	3 209
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	2 300	1 819

---



### 13.7.4 Ministère public



#### Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de re-

cours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

#### Schéma du calcul des marges contributives

CHF	Compte 2015	Budget 2016	Compte 2016	Ecart budgétaire	
				CHF	%
(+) Rentrées financières	23 554 790	22 580 000	24 613 907	2 033 907	9.0%
(-) Frais de personnel	-38 788 081	-42 116 996	-40 867 743	1 249 253	3.0%
(-) Coûts matériels	-39 744 145	-25 172 000	-27 159 469	-1 987 469	-7.9%
(-) Intérêts et amortissements prévisionnels	-450 693	-270 414	-441 094	-170 680	-63.1%
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0.0%
<b>Solde I (budget global)</b>	<b>-55 428 129</b>	<b>-44 979 410</b>	<b>-43 854 399</b>	1 125 011	2.5%
(+) Recettes des subventions cantonales	17 368	42 000	29 538	-12 462	-29.7%
(-) Coûts des subventions cantonales	-68 500	-75 000	-74 450	550	0.7%
(+) Rentrées fiscales et amendes	24 998 490	25 755 000	28 721 541	2 966 541	11.5%
<b>Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)</b>	<b>-30 480 772</b>	<b>-19 257 410</b>	<b>-15 177 770</b>	4 079 640	21.2%
(+/-) Régularisations	-8 337 925	-8 999 338	-8 991 659	7 679	0.1%
<b>Solde III (comptabilité financière)</b>	<b>-38 818 696</b>	<b>-28 256 747</b>	<b>-24 169 429</b>	4 087 318	14.5%

## Solde I budget global produits

CHF Solde I des produits	Compte	Budget	Compte	Ecart budgétaire	
	2015	2016	2016	CHF	%
Instruction	-46 723 298	-34 861 745	-34 620 308	241 436	0.7 %
Mise en accusation	-766 154	-849 978	-520 298	329 680	38.8 %
Procédure simplifiée	-143 399	-205 298	-93 759	111 539	54.3 %
Procédure d'ordonnance pénale	7 541 535	6 896 857	8 125 542	1 228 685	17.8 %
Procédure de recours	-2 121 924	-2 479 008	-2 209 346	269 661	10.9 %
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-656 783	-653 748	-473 926	179 823	27.5 %
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-12 558 107	-12 826 491	-14 062 303	-1 235 812	-9.6 %

### Commentaire:

#### Modification par budget 2016

Le groupe de produit clôture avec un solde I budgété (budget global) de CHF 44,9 millions avec CHF 43,8 millions, soit CHF 1,1 million de mieux que prévu.

Les charges de personnel sont inférieures d'environ CHF 0,9 million au montant budgété, notamment en raison de postes non encore entièrement pourvus (CHF 0,8 mio) ainsi que de réductions des charges dans d'autres comptes de charges de personnel (CHF 0,1 mio).

Les biens, services et marchandises dépassent les prévisions de CHF 3,2 millions. Les coûts de procédure et d'instruction en constituent la majeure partie avec CHF 3,7 millions. Sur ce montant, CHF 1,5 million concerne le domaine des ministères publics régionaux et des ministères publics cantonaux chargés de la poursuite des infractions économiques et des tâches spéciales. Le nombre plus élevé de cas liquidés en est la cause. Près de CHF 2,8 millions concernent le domaine de l'exécution des mesures de protection et des peines du Ministère public cantonal des mineurs, suite à l'augmentation du nombre de cas. Le Ministère public n'a aucune influence sur ces dépenses. En ce qui concerne les autres postes de biens, services et marchandises, un montant de CHF 0,5 million n'est pas utilisé, notamment en raison des optimisations mises en œuvre dans le cadre de l'envoi postal (CHF 0,3 mio) et d'une politique des dépenses généralement modérée.

Les charges d'amortissement dépassent les coûts planifiés de près de CHF 0,4 million. Les charges pour les amortissements

non planifiés de la fortune financière (avoir) dépassent les prévisions d'environ CHF 0,2 million en raison de l'augmentation du nombre de cas liquidés. En ce qui concerne les pertes de créances pour l'assistance judiciaire gratuite, une augmentation des charges d'environ CHF 0,2 million a été enregistrée par rapport au budget. En raison de la réglementation légale, le Ministère public n'a aucune influence sur l'évolution des charges. Les amortissements planifiés sur les immobilisations corporelles du patrimoine administratif sont légèrement inférieurs à la valeur prévue.

Les imputations internes sont inférieures d'environ CHF 1,3 million au montant prévu. La diminution des hébergements dans des institutions internes au canton dans le domaine du Ministère public des mineurs en est la principale cause.

Les contributions (émoluments, amendes, peines pécuniaires, remboursements) dépassent d'environ CHF 5,0 millions la valeur budgétée. Contrairement aux hypothèses au moment de la planification, davantage de revenus ont pu être générés dans le domaine des procédures d'ordonnance pénales en raison de l'augmentation du nombre de cas liquidés. Le Ministère public ne peut pas maîtriser l'évolution des revenus.

Pendant l'année sous revue, les confiscations dans le domaine des subventions acquises ont dépassé d'environ CHF 0,4 million le montant prévu. Il est impossible de planifier ce poste de manière précise.

#### Priorités de développement

Le projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers) a pour but le développement d'une plate-forme commune avec la police cantonale pour la gestion des processus et remplacera l'application spécialisée actuelle Tribuna par une application moderne. La nouvelle application améliorera le travail quotidien

grâce à un soutien électronique et aménagera de manière plus efficace la collaboration et l'échange de données entre les autorités de poursuite pénale bernoises. L'introduction est prévue pour l'année 2019.

## Chances et risques

D'une manière générale, le Ministère public ne peut exercer aucune influence significative sur l'évolution des principaux postes de charges et de produits (frais de procédure et d'instruction, recettes provenant d'émoluments, amendes, peines pécuniaires) qui dépend souvent de tiers. Une augmentation des procédures accroît d'une part les frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir un effet positif. Le nombre d'instructions va obligatoirement continuer à augmenter en raison des nouvelles dispositions légales en relation avec l'initiative sur le renvoi.

La charge déjà très élevée va ainsi encore s'accroître. Les émoluments pour les mesures de surveillance dans le Service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication du DFJP (Service SCPT) sont augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en

vue d'améliorer le degré de couverture des coûts et seront encore élevés progressivement au cours des années à venir. Selon l'état actuel, une augmentation des coûts du simple ou double est prévue dans ce domaine. L'évolution des coûts en relation avec la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém) est également incertaine.

A notre avis, les mesures d'économie qui ont été nécessaires dans le cadre du programme d'allègement constituent le risque le plus important. Elles remettent en question le fonctionnement du Ministère public et par conséquent la poursuite pénale dans son ensemble, même si seules quelques-unes de ces mesures doivent être mises en œuvre. Le Ministère public considère qu'une mise en œuvre est inacceptable et ne pourrait en assumer la responsabilité.

---

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2015 et 2016)	2015	2016
Nombre de dénonciations reçues	115 797	120 254
Nombre d'instructions ouvertes	6 592	7 696
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	3 524	4 273
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	88 698	92 193
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	19 810	17 229





**Impressum**

Editeur: Administration des finances du canton de Berne

Graphisme et layout de la couverture:

Impression : Printgraphic SA, Berne

No de référence pour la Chancellerie d'État : 557.23/3 - 04.17